bpifrance | SERVIR L'AVENIR

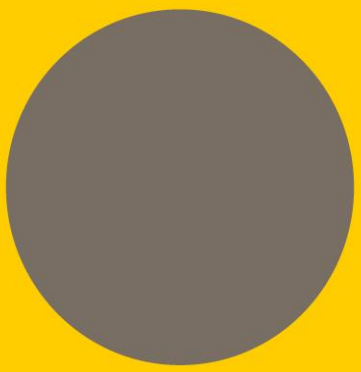

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

incluant le rapport financier annuel

2019

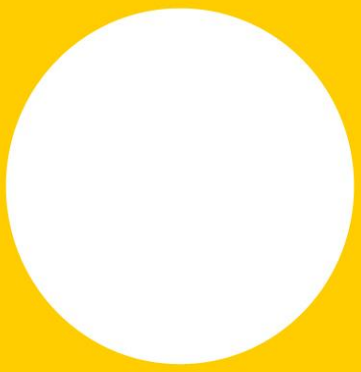

Bpifrance
Financement

SOMMAIRE

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL 4

2. CHIFFRES CLES 5

2.1. Bilan 2019 5
2.2. Capital et actionnariat 6

3. PRESENTATION DES ACTIVITES DE BPIFRANCE FINANCEMENT 6

4. STRUCTURE CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE 9

5. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 10

5.1. Rapport d'activité 10
5.2. Facteurs de risques 70
5.3. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques 83
5.4. Elaboration et traitement de l'information comptable 88

6. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 91

6.1. Gouvernance 91
6.2. Absence de condamnation des mandataires sociaux 94
6.3. Informations sur les mandataires sociaux au 31 décembre 2019 94
6.4. Rémunérations des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur général 98
6.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration 104
6.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce 108
6.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019 108
6.8. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce 108
6.9. Délégations en matière d'augmentation de capital 108
6.10. Règles applicables à la modification des statuts de la société 109

7. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 2020 109

8. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE 113

8.1. Organigramme fonctionnel 113
8.2. Organigramme du Réseau 114

9. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES 115

10. COMPTES CONSOLIDES 116

11. COMPTES SOCIAUX 209

12. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 262

12.1. Rapport sur les comptes consolidés 262
12.2. Rapport sur les comptes sociaux 270
12.3. Rapport sur les conventions réglementées 278

13. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT BPIFRANCE FINANCEMENT 308

13.1. Histoire et évolution de Bpifrance Financement 308
13.2. Objet social de Bpifrance Financement 308
13.3. Assemblées Générales 309
13.4. Autres renseignements de caractère général concernant l'émetteur 309

14. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTROLE DES COMPTES 310

14.1. Personnes responsables 310
14.2. Contrôleurs légaux des comptes 311

15. TABLES DE CONCORDANCE 312

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UIVERSEL

incluant le rapport financier annuel

2019

Bpifrance
Financement

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 14 avril 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE)

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

2019 a été pour Bpifrance une année de profond renouvellement, la Banque couvrant désormais de nouveaux publics (chercheurs, créateurs, entrepreneurs des quartiers, fonds souverains), et à nouveau une année record au service du financement de l'investissement et de la croissance des entreprises.

La banque a activement soutenu l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (8,1 Md€ en 2019, +8 % par rapport à 2018). Bpifrance a veillé à porter son action prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique et environnementale) insuffisamment couverts par le marché. En mobilisant son offre de garantie (8,5Md€ de crédits bancaires garantis en 2019, au bénéfice de près de 60 000 entreprises bénéficiaires), Bpifrance a eu une action massive de soutien au développement de l'offre privée de crédits sur les segments les plus risqués (ex. création, TPE).

Bpifrance a déployé 1,3 Md€ de ses aides et financement à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro), en hausse de 8% par rapport à l'an passé. Cet accroissement s'explique par la mise en œuvre du plan Deeptech en direction des chercheurs entrepreneurs de la Deeptech, grâce aux ressources issues du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Dans un environnement économique toujours favorable en 2019, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements en fonds propres ont ainsi atteint 2,5 Md€ en 2019, parmi lesquels près d'1 Md€ auprès de fonds partenaires, témoignage du rôle de structuration et d'entrainement de l'écosystème du capital investissement français de Bpifrance.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, notamment digitale.

L'activité Export enregistre en 2019 une croissance en nombre d'entreprises bénéficiaires, portée notamment par la croissance de plus de 10 % du nombre d'opérations d'Assurance Prospection pour la deuxième année consécutive.

2019 a été l'année du déploiement en profondeur de l'Accélérateur, programme phare de l'Accompagnement, pour irriguer le tissu des entreprises françaises au plus près de leurs besoins. Le recrutement des entreprises pour les Accélérateurs a fortement augmenté avec 756 nouveaux dirigeants embarqués (vs. 278 nouvelles recrues en 2018), grâce à l'extension de la gamme des programmes. Celle-ci a permis de toucher de nouvelles populations de chefs d'entreprise (notamment les petites PME), permettant de servir à travers de nouveaux partenaires des filières industrielles ou des nouvelles thématiques.

Enfin, l'activité de création, lancée en janvier 2019 permet aujourd'hui à Bpifrance à travers le site Bpifrance-creation.fr de soutenir près de 30 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, présents sur plus de 1 800 implantations et mobilisant plus de 30 000 bénévoles. Bpifrance a également engagé un programme de soutien à l'entrepreneuriat pour tous qui s'est traduit en 2019 par une tournée de près de 40 étapes touchant 185 Quartiers prioritaires de la politique de la ville et plus de 15 000 personnes.

Constamment à l'écoute des besoins des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2020 son action de puissant catalyseur de la croissance des entreprises, au plus proche du tissu économique.

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général
Bpifrance Financement

2. CHIFFRES CLÉS

2.1. Bilan 2019

(En millions)	2017	2018	évolution 2018	2019	évolution 2019
ACTIVITE					
Aides Innovation (AI, ISI, FIS, PSPC, FSN, CMI, FNI, PIAVE)	931	727	-21,95%	832	14,43%
Montant des risques garantis (hors fonds internes)	3 695	3 728	0,89%	3 629	-2,66%
Montant des risques garantis Bpifrance Régions	301	310	2,79%	336	8,57%
Cofinancement de l'investissement	7 480	8 216	9,84%	8 708	5,99%
Mobilisation de Créances	3 620	3 771	4,17%	3 961	5,03%
Préfinancement du CICE	4 982	5 375	7,88%	4 147	-22,85%
EFFECTIFS (1)	**1 940**	**2 008**	**3,5%**	**2 135**	**6,3%**
Résultat net part du groupe	182	167	-8,2%	153,4	-8,3%
ROE **(2)**	5,07%	4,45%	-0,62%	3,9%	-0,55%

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

(2) Résultat / capitaux propres dont résultat – capital non libéré – distribution de dividendes au titre de l'année

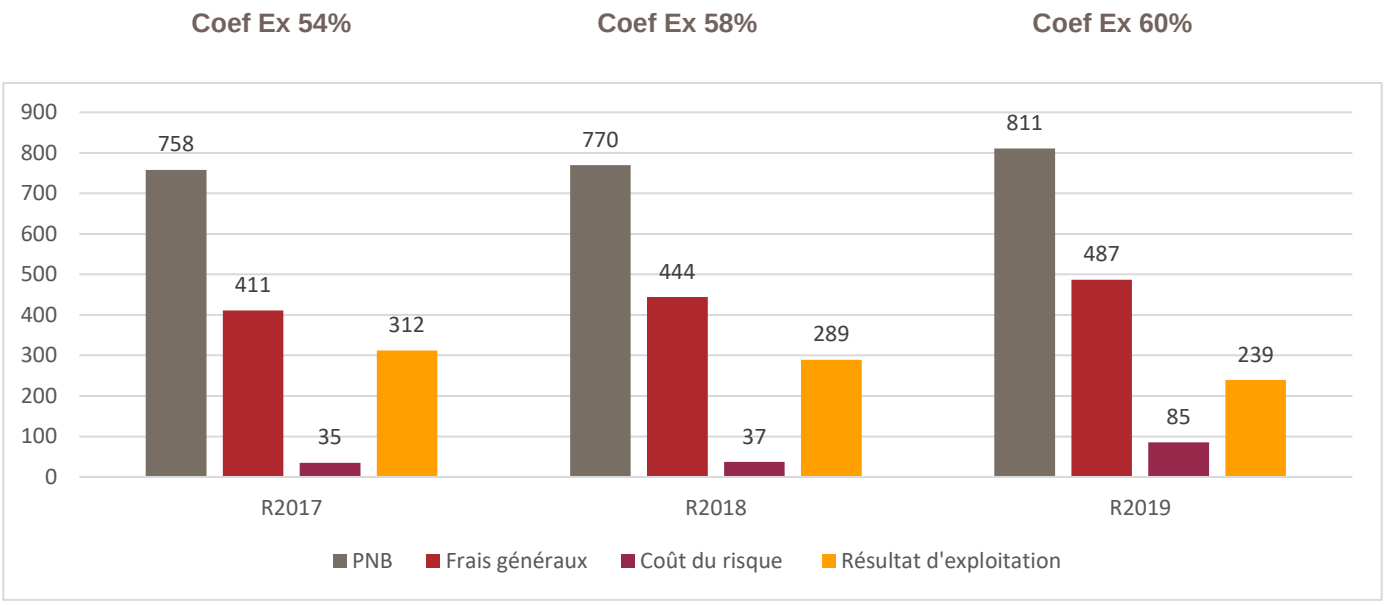

2.2. Capital et actionnariat

Au 31 décembre 2019, le capital social de Bpifrance Financement s'élève à 839 907 320 euros, divisé en 104 988 415 actions d'un nominal de 8 euros.

Bpifrance SA, détenue à parité par l'EPIC Bpifrance et par la Caisse des Dépôts, détient 90,78% du capital et des droits de vote de Bpifrance Financement. Bpifrance SA a le statut de compagnie financière et est donc soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la Banque Centrale Européenne.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2019

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
Bpifrance SA	95 306 275	762 450 200	90,78%	90,78%
BPCE SA	1 706 393	13 651 144	1,63%	1,63%
Banques et Divers	7 975 747	63 805 976	7,59%	7,59%
Total	**104 988 415**	**839 907 320**	**100%**	**100%**

3. PRESENTATION DES ACTIVITES DE BPIFRANCE FINANCEMENT : MISSIONS ET METIERS

Bpifrance Financement exerce trois grands métiers[1] qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives avérées et concrètes de mise sur le marché,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ces savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles se retrouvent les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie),
- les incubateurs et les pépinières, publics ou privés,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,

[1] *Cf. également note 11 de l'annexe des comptes consolidés.*

- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Le plan stratégique 2018-2023 réaffirme le rôle de banque de place de Bpifrance : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et des Conseils Régionaux, Bpifrance Financement intervient en soutien des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, notamment dans l'Energie-Environnement

- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts Sans Garantie (Croissance, Industrie, Export, Tourisme, Transmission, Innovation, TPE), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, industrie du futur, revitalisation…

Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

- depuis 2013, Bpifrance préfinance le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la Garantie de Bpifrance est un outil crucial pour inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60% et peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000€.

Le soutien à l'Innovation

La mission Innovation du pôle Financement de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entrainement d'une banque commerciale.

Bpifrance apporte pour cela une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en trois grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables, prêts à taux zéro et prêt innovation R&D) et les prêts sans garantie (Prêts d'Amorçage, Prêts Innovation), sur Budget Etat (dont P192, PIA et depuis 2019 FII), Régions et Partenaires, et opérés par le réseau Bpifrance dans toutes les Régions.

- Les aides individuelles apportées dans le cadre de concours, sur Budget Etat (PIA et FII), sous forme de subventions et avances récupérables, opérées par la Direction de l'expertise de Bpifrance,

- le financement des projets collaboratifs (FUI, PSPC, FSN, PIAVE, CMI), sous forme de subventions et d'avances récupérables, opérés par la Direction de l'expertise et des programmes de Bpifrance à Paris.

Bpifrance a également développé une offre d'accompagnement sur toutes les phases de croissance des entreprises (principalement start-up et PME) avec notamment du conseil, des formations, des mises en contact, des missions d'immersion à l'international et d'aide au montage de projets collaboratifs internationaux.

4. STRUCTURE CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE

La structure capitalistique du groupe Bpifrance est décrite ci-après.

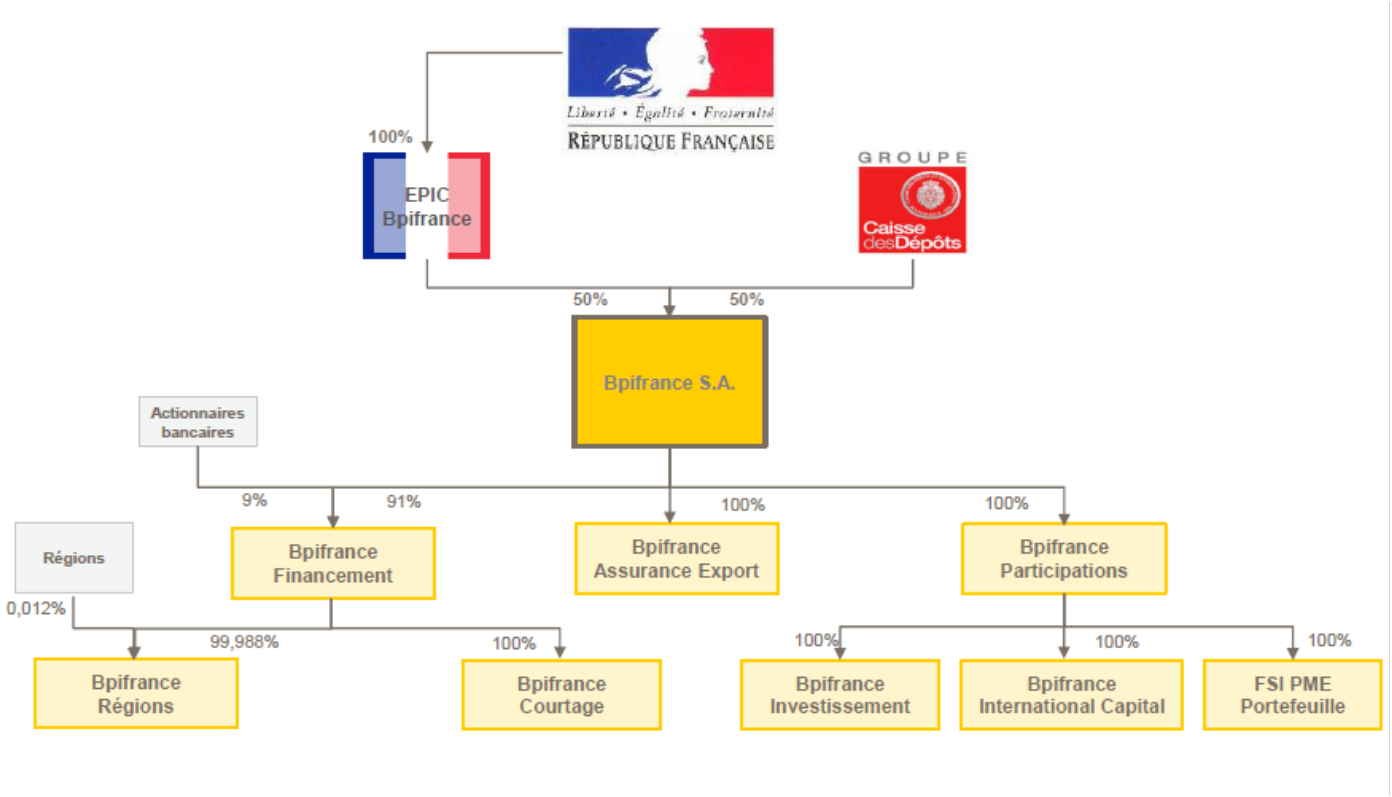

5. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

5.1. Rapport d'activité

5.1.1 Faits marquants de l'année 2019

Financement

Le financement de l'immobilier, et celui de l'équipement industriel des entreprises, contribuent également à la réalisation de cette année exceptionnelle, avec une hausse de respectivement 11% et 6%. Le financement de la filière Tourisme, qui constitue un pilier de l'économie française dans les territoires et participe grandement à leur attractivité, reste un secteur d'intervention clé de Bpifrance, et fera l'objet en 2020 d'une dynamique renforcée, avec notamment le lancement du Prêt Tourisme, prêt sans garantie, destiné aux TPE et PME du tourisme, opéré avec le soutien de la Banque des Territoires.

Le déploiement du Prêt Croissance TPE se poursuit, en partenariat avec les Régions. Le Prêt Croissance TPE apporte des solutions adaptées aux TPE en recherche de financement pour leur permettre d'accélérer leur croissance. Il cible en particulier les investissements immatériels, dont le financement est plus difficile par nature. Le Prêt Croissance TPE a crû de 11%, avec plus de 1 000 entreprises bénéficiaires.

Innovation

Avec 1,3 Md€ d'aides et de financements accordés en 2019, l'activité innovation de Bpifrance affiche une croissance de 8%. Cet accroissement s'explique par la mise en œuvre du plan Deeptech en direction des chercheurs entrepreneurs de la Deeptech, grâce aux ressources issues du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) :

- le déploiement au cours du 1er trimestre 2019 de dispositifs de financement des start-ups Deeptech en France : « Bourse French Tech Emergence » (8,2 M€ de financements accordés à 94 start-ups Deeptech en phase d'études de faisabilité et maturation de projets) et « Aides au Développement Deeptech » (46,7 M€ de financements accordés à 37 start-ups Deeptech en phase de R&D), soit un total de 54,7 M€ en 2019 pour 131 start-ups ;
- le lancement courant 2019 du nouveau dispositif « French Tech Seed » de financement en obligations convertibles de start-up Deeptech et à haute intensité technologique (5,8 M€ de financements décaissés à 23 start-ups) ;
- des aides complémentaires à hauteur de 23,9 M€ sur les concours i-Lab et i-Nov, apportées par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (mis en place par le ministre de l'Economie et des Finances) ;
- une hausse de 35,5 M€ des programmes nationaux d'aides à la R&D Investissements d'avenir, principalement sur le programme PSPC avec la reprise du FUI et les engagements pris pour aider les régions dans le financement des 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur.

Les start-ups hors Deeptech, et les PME innovantes ont pu bénéficier de transferts de dotations pour pallier partiellement la baisse de la dotation de l'Etat sur le budget P192. L'activité en Prêts Sans Garantie Innovation a connu sur 2019 une stabilité à hauteur de 441,2 M€ (vs. 441,7 M€ en 2018).

Garantie

La garantie demeure l'outil privilégié d'intervention en faveur des entreprises, notamment des plus petites, lors des phases les plus sensibles que sont la création et la transmission.

Avec 8,5 Md€ de crédits des banques françaises garantis et près de 60 000 entreprises bénéficiaires, l'activité Garantie se maintient à haut niveau en 2019.

5.1.2 Evènements post clôture

Depuis la clôture de l'exercice 2019, est intervenue la pandémie du Coronavirus, atteignant, rapidement, les principales économies assurant la croissance mondiale. Celle-ci ne remet pas en cause les comptes 2019 présentés ici.

Bpifrance Financement et le groupe Bpifrance dans son ensemble, aux côtés des entrepreneurs, continue d'assurer les missions qui fondent son action de soutien de l'économie, en particulier durant cette phase de ralentissement important de l'économie. Avec le concours des Pouvoirs Publics, la participation des Régions et des banques partenaires, Bpifrance engage des mesures exceptionnelles afin d'aider les entreprises touchées à surmonter les difficultés économiques liées à l'épidémie du Coronavirus. Ces mesures sont détaillées et accessibles via un numéro vert et le site internet, Bpifrance assumant pleinement son rôle de Banque Promotionnelle Nationale, outil de la Politique Economique de l'Etat.

A la date de dépôt de ce document, les conséquences de cette pandémie sur les résultats 2020 du groupe Bpifrance sont difficiles voire impossibles à quantifier, en particulier s'agissant des postes de bilan correspondant aux métiers d'investisseur en fonds propres comme de bailleur de fonds. La vitesse de diffusion des mesures de soutien économique arrêtées par les Etats comme par la BCE, est, aujourd'hui, encore inconnue.
En fonction de la capacité de résistance des entreprises, comme du Marché des Capitaux, le bilan de Bpifrance est notamment exposé aux variations de valorisations des titres à revenu fixe ou variable en portefeuille, à l'évolution du risque de crédit attaché au portefeuille de prêt à la Clientèle, à l'évolution des conditions de marché dans lesquelles il se refinance.

La conduite des activités de Bpifrance, durant cette phase de confinement, est opérée dans le cadre du Plan de Continuité, s'appuyant sur le travail à distance.
L'engagement élevé des collaborateurs permet d'assurer la Mission Publique auprès des PME/ETI.

5.1.3 Plan stratégique : Objectif 2023

Le plan stratégique à horizon 2023 amène Bpifrance à renouveler son engagement au coté des entrepreneurs, en restant la banque patiente de toutes les entreprises, en les aidant à relever leurs défis structurels et à mobiliser tous les moyens, afin d'accompagner les transformations majeures de l'économie de demain. Les objectifs demeurent inchangés : donner de la puissance aux acteurs, libérer les énergies et les ambitions, tout en étant une référence de professionnalisme dans les métiers de la Finance et du Conseil.

Ce plan stratégique à horizon 2023 repose sur 10 objectifs :

1. Intervenir de façon ciblée en financement des entreprises, aux côtés des banques et des investisseurs, tout en affirmant le rôle de fonds souverain français

2. Renouveler le capitalisme français en faisant émerger des licornes et structurer l'écosystème de la *Deep Tech*

3. Devenir la plateforme incontournable et synergétique de l'assurance et du financement de l'internationalisation des entreprises françaises

4. Soutenir la création d'entreprises et amplifier le soutien aux TPE

5. Lutter contre le creusement des inégalités territoriales : étendre le continuum de financement à l'entrepreneuriat dans les quartiers

6. Soutenir la renaissance de l'industrie française

7. Elargir l’offre d’accompagnement aux nouvelles missions de Bpifrance et intensifier son déploiement avec l’appui des partenaires

8. Intensifier le développement de l’expertise et son partage au bénéfice d’une meilleure appréhension des enjeux et priorités sectorielles des filières

9. Faire de la transformation digitale le levier majeur de la relation client

10. Accroître les partenariats avec les Régions, les institutions européennes et les fonds souverains

5.1.4 Activités par métier et chiffres clés

Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en M€)	2018	2019
Aides individuelles	458	463
. Subvention	127	123
dont partenaires	57%	62%
. Avances Remboursables	133	125
dont partenaires	17%	28%
. Prêts à taux zéro	134	19
dont partenaires	8%	43%
. Prêts à taux zéro+	23	19
dont partenaires	51%	51%
. Prêt Innovation R&D	41	177
dont partenaires	0%	0%
Aides F2I		78
Prêts de développement	442	441
. Prêt d'Amorçage (PA et PA FEI)	157	159
. Prêt Innovation (PI FEI)	285	282
Financement des projets collaboratifs	269	290
. PSPC	102	141
. C-INN	76	67
. FILIERE	5	65
. FIS	3	10
. FSN	34	1
. FNI	1	1
. PIAVE	17	3
. FTT	0	3
. FUI	31	0

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité :**

Avec 1,3 Md€ d'aides et de financements accordés en 2019, l'activité Innovation de Bpifrance affiche une croissance de 8%.

Cet accroissement s'explique notamment par la mise en œuvre du plan Deeptech avec :

- Le déploiement au cours du 1er trimestre 2019 des dispositifs « Bourse French Tech Emergence » et « Aides au Développement Deeptech » pour financer les start-ups Deeptech lors des phases d'étude de faisabilité et de R&D ;
- Le lancement courant 2019 du nouveau dispositif « French Tech Seed » de financement en obligations convertibles de start-ups Deeptech ;
- Des aides complémentaires sur les concours i-Lab et i-Nov, apportées par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ;

- Une hausse des programmes nationaux d'aides à la R&D Investissements d'Avenir, principalement sur le programme PSPC avec la reprise du FUI et les engagements pris pour aider les régions dans la mise en place des 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur.

Par ailleurs, le financement de l'Innovation des PME et des start-ups (hors Deeptech) a très légèrement augmenté à 463 M€ en 2019 malgré la pression sur la dotation de l'Etat sur le budget P192.

L'activité en Prêts sans garantie Innovation a connu sur 2019 une stabilité à hauteur de 441 M€.

Activité garantie

- Chiffres clés (en M€ pour les montants)

ACTIVITÉ (Hors ligne globale)	**2018**	**2019**	**Evolution en %**
Montant des risques (Hors fonds internes)	**3 728**	**3 629**	**-2,7%**
Création	1 586	1 639	3,3%
Transmission	807	733	-9,2%
Développement (2)	702	678	-3,4%
Innovation	71	72	0,7%
International	130	105	-18,9%
Trésorerie (1) (2)	432	402	-7,0%
Répartition par type d'interventions garanties	**3 728**	**3 629**	**-2,7%**
Crédits bancaires	3 367	3280	-2,6%
Fonds propres	123	136	10,5%
Court terme	238	213	-10,3%
Nombre de concours garantis	**74 500**	**74 526**	**0,0%**
Montant net des risques couverts	**5 095**	**4 805**	**-5,7%**
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	**16 243**	**16 130**	**-0,7%**

(1) *y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »*

- **Répartition des risques garantis par finalité hors fonds internes (en pourcentage) :**

Répartition des risques garantis par finalité (hors fonds internes)	2018	2019
Création	42,56%	45,16%
Transmission	21,66%	20,20%
Développement	18,83%	18,69%
Innovation	1,90%	1,97%
International	3,49%	2,91%
Trésorerie	11,57%	11,07%
Total	100%	100%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

- **Répartition des concours garantis par finalité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par finalités	2018	2019
Création	31,14%	34,10%
Transmission	15,85%	15,26%
Développement	37,62%	35,80%
Innovation	4,37%	4,28%
International	2,55%	2,19%
Trésorerie	8,47%	8,36%
Total	100%	100%

- **Répartition des concours par secteur d'activité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2018	2019
Industrie	22,03%	21,09%
Construction	7,40%	7,06%
Commerce - transport	23,33%	23,16%
Services aux entreprises	12,67%	13,54%
Services à la personne	20,93%	21,32%
Tourisme	13,64%	13,83%
Total	100%	100%

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité**

La garantie demeure l'outil privilégié d'intervention en faveur des TPE notamment sur les phases sensibles que sont la création et la transmission d'entreprises. Les TPE représentent près de 90% de la clientèle finale de l'activité Garantie.

Stable en nombre d'interventions, l'activité de garantie est en légère contraction en volume pour l'exercice 2019. La hausse de l'activité Création (+3 %) est à lier au record historique du nombre de créations d'entreprises en France, tandis que les finalités Développement et Transmission voient leur part se réduire dans un environnement de taux bas. L'activité contracyclique du Renforcement de la Trésorerie est assez logiquement en retrait après un cycle de hausse observé ces dernières années.

Le secteur de l'Industrie, consommateur d'investissement, voit sa part se contracter au dépend du secteur Services aux entreprises plus sensible aux créations.

- **Chiffres clés de Bpifrance Régions :**

Activité (en M€ pour les montants)	2018	2019	Evolution en %
Montant des concours garantis	**1218**	**1389**	**14,08%**
Création	381	482	26,79%
Transmission	493	519	5,25%
Développement	242	302	24,51%
Trésorerie	102	86	-15,51%
Répartitions par type d'interventions garanties	**1218**	**1389**	**14,07%**
Crédits bancaires	1216	1389	14,25%
Fonds propres	0	0	
Court Terme	2	0	
Nombre de concours garantis	**3165**	**3323**	**4,99%**
Montant net des risques couverts	310	336	8,46%
Encours total de risque au 31 décembre	**933**	**1009**	**8,22%**

- **Répartition des concours garantis par secteur d'activité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2018	2019
Industrie	19,53%	17,76%
Construction	7,72%	6,22%
Commerce – transport	19,39%	19,71%
Services aux entreprises	16,86%	14,46%
Services à la personne	20,95%	21,22%
Tourisme	15,55%	20,63%
Total	100%	100%

Activité Financement

- Répartition par nature de concours

(en M€)	2018	2019	évolution en (%)
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle (1) (2)	**8 216**	**8 708**	**6,0%**
Encours au 31 décembre (1) (2)	32 472	35 087	8,1%
Cofinancement Moyen et Long Terme	**5 273**	**5 937**	**12,6%**
Prêt à Long et Moyen Terme	4 051	4 664	15,1%
Crédit-Bail	1 222	1 273	4,2%
Prêts sans garantie (2)	**2 943**	**2 771**	**-5,8%**
Dont Prêt de croissance	889	813	-8,5%
Dont Prêt Export	596	541	**-9,2%**
Court Terme (3)			
Mobilisation de Créances	3 771	3 961	5,0%
Préfinancement du CICE	5 375	4 147	-22,8%

(1) Hors Financement Court Terme
(2) Dont Prêts sans garantie Innovation 2018 : 442 M€ – 2019 : 441 M€
(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée

- Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité	2018	2019
Industrie	27,51%	25,63%
Construction	4,14%	3,13%
Commerce - transport	19,01%	17,08%
Services aux entreprises	11,84%	11,58%
Services à la personne	31,39%	38,64%
Tourisme	6,11%	3,94%
Total	100,00%	100,00%

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité :**

Financement moyen-long terme

En 2019, Bpifrance a mis à la disposition des entreprises 8,1 Md€ de financements à moyen et long terme, en cofinancement avec ses partenaires bancaires. L'activité, en croissance de 8% par rapport à 2018, est notamment portée par un fort dynamisme du financement de la Transition Energétique et Environnementale (TEE).

Parmi ces crédits à moyen et long-terme, l'activité de financement sous forme des Prêts Sans Garantie, qui complètent les interventions des banques pour financer la part d'immatériel ou d'accroissement du besoin en fonds de roulement

des projets de développement, est en léger recul à 2,3 Md€. Une baisse qui s'explique notamment par l'interruption des Prêts French Fab, qui ont accompagné le financement du renouveau de l'industrie française.

Par ailleurs, le déploiement du Prêt Croissance TPE se poursuit, en partenariat avec les Régions. Le Prêt Croissance TPE apporte des solutions adaptées aux TPE en recherche de financement pour leur permettre d'accélérer leur croissance. Il cible en particulier les investissements immatériels, dont le financement est plus difficile par nature. Le Prêt Croissance TPE a crû de 11%, avec plus de 1 000 entreprises bénéficiaires.

Financement court terme

Au titre de son activité de financement à court terme, Bpifrance a injecté 9,3 Md€ d'avances classiques dans la trésorerie des entreprises. Ce niveau d'activité, en hausse de 6 % par rapport à 2018, reflète la très bonne dynamique de la commande publique et privée au cours de l'année. Les avances au titre de la mobilisation du CICE poursuivent leur décrue naturelle, en lien avec l'arrêt du dispositif.

Focus International

Le financement de l'export

Conformément à son plan stratégique, Bpifrance a poursuivi en 2019 la promotion de la mondialisation des entreprises, PME et ETI en particulier. Ainsi, il a poursuivi l'extension et la distribution de sa gamme de produits réservés à l'export. Après une année 2018 exceptionnelle, les réalisations des prêts sans garantie pour l'export sont en léger repli en 2019 avec 541 M€ de prêts octroyés, ancrant d'avantage ce produit dans les outils « clé » de l'offre internationale de Bpifrance.

L'Europe, au centre de la stratégie de Bpifrance

En 2019, Bpifrance a poursuivi ses interactions avec les institutions européennes pour contribuer à une meilleure adaptation des instruments et politiques de l'Union aux besoins des entreprises. Une attention particulière a été portée au nouveau plan Invest EU, au prochain programme européen de R&I, au règlement « fonds structurels » post 2020, à la finance durable et à l'économie circulaire. Bpifrance a signé un nouveau contrat avec le FEI pour 600M€ de prêts InnovFin garantis à 50%.
La coopération franco-allemande a été mise à l'honneur pour le développement des entreprises de nos deux pays, avec notamment l'organisation d'un road show de Bpifrance en Allemagne.
En parallèle, la plateforme EuroQuity a conforté sa position de principal service de mise en relation entre PME et investisseurs européens en étant présent dans les projets majeurs de la Commission Européenne : ESIL, Access2EIC, InvestHorizon, Business Acceleration Services et Invest in Blue.
Au travers du nouveau projet européen Access2EIC, Bpifrance a accompagné la Roumanie, l'Ukraine et Chypre pour un meilleur accès aux instruments financiers européens. En coopération avec Business France et Expertise France, Bpifrance a conseillé le Monténégro pour l'amélioration de la compétitivité de son secteur privé. Bpifrance a aussi poursuivi son accompagnement du gouvernement grec dans la création de sa banque nationale de développement, la Hellenic Development Bank.

Bpifrance développe des partenariats stratégiques dans le reste du monde

En Afrique : dans la continuité de son plan Afrique, Bpifrance poursuit ses actions de soutien au développement des entreprises françaises, notamment par la création d'un grand réseau d'affaires sur le continent. Il participe aussi à la création d'outils de financement et d'accompagnement des entreprises africaines, partenaires potentiels de ses clients.

Grâce à EuroQuity, sa plateforme de mise en relation des entreprises, Bpifrance a amplifié sa coopération avec la banque panafricaine AttijariWafa. En effet, la communauté AttijariWafa Business Link créée sur EuroQuity pour animer les clients de la banque en Afrique et leur ouvrir la porte à de nombreux partenariats en France et en Europe comporte désormais 1600 entreprises.

Par ailleurs, Bpifrance, dans le cadre de son partenariat avec Africarena, une conférence organisée par la FrenchTech Cape Town, a permis aux sociétés et investisseurs français et européens d'aller à la découverte des éco systèmes et

des start-ups les plus prometteuses du continent africain. Avec la plateforme EuroQuity, ils ont assisté à distance au cours de retransmissions web à la présentation de sociétés sélectionnées ;

Enfin, Bpifrance réalise des missions d'expertise techniques auprès de gouvernements ou d'institutions désireux de bénéficier de l'expérience de la banque. Parmi les missions réalisées, deux sont particulièrement emblématiques ; il s'agit du projet de création d'un fonds de fonds dédié à l'innovation en Tunisie, en partenariat avec la CDC tunisienne et l'AFD, et l'étude sur l'optimisation des structures publiques de financement des entreprises au Sénégal. D'autres missions ont été réalisées en Zambie, au Maroc, en Tunisie et en Libye, dans les domaines de l'accompagnement, de l'innovation et de la garantie.

Membre du Conseil d'administration, du Comité des risques et d'audit et du Comité d'investissement de Proparco, Bpifrance a poursuivi en 2019 ses actions de coopération avec ce partenaire majeur à l'international.
Bpifrance a poursuivi ses investissements dans de nouveaux fonds africains : Mediterrania Capital III et African Development Partners III pour les belles PME et ETI africaines, IPAE 2 pour les PME plus petites et Cathay AfricInvest Innovation Fund pour accompagner le développement des start-ups. A ce jour le portefeuille africain de Bpifrance est constitué de 23 fonds de capital-risque et de capital développement.

Dans le cadre de l'intégration de CDC International Capital, Bpifrance a mis en place une organisation adhoc pour continuer à développer les partenariats de co-investissement déjà conclus par CDCIC avec cinq fonds souverains : Mubadala aux EAU, QIA au Qatar, RDIF en Russie, CIC en Chine et KIC en Corée du Sud ainsi qu'avec la société saoudienne Kingdom Holding Company. A cette liste s'ajoutent les partenariats déjà signés par Bpifrance avec la China Development Bank pour la création des fonds franco-chinois, et avec Mubadala pour l'investissement dans les sociétés innovantes françaises. Bpifrance ambitionne de poursuivre cette stratégie d'attraction de fonds souverains et investisseurs de long terme pour investir dans les entreprises françaises, en direct ou via des fonds de capital investissement. Un accord a été signé avec le fonds souverain du Kazakhstan Samruk-Kazyna. Bpifrance est désormais membre de l'International Forum of Sovereign Wealth Fund et adhère ainsi aux Principes de Santiago.

Des accords ont par ailleurs été signés avec KIAT en Corée du Sud, Bancomext au Mexique et l'Islamic Corporation for the Development of the private sector en Arabie Saoudite.

5.1.5 Structure et gestion financière de Bpifrance Financement

Les marchés financiers en 2019

2019 ressort comme une année positive, la quasi-totalité des actifs financiers ayant enregistré des gains à deux chiffres. Le caractère exceptionnel de cette année se reflète d'abord dans le fait que la performance marquée des actifs risqués a coïncidé avec une significative performance du marché obligataires. La principale raison de cette surperformance revient principalement au retour des banques centrales au chevet de l'économie mondiale impulsé principalement par le revirement de la Réserve fédérale Américaine, qui aura délivré 3 baisses de taux et réaligné les anticipations de marché vers un statu quo prolongé pour 2020. La quasi-totalité des banques centrales ont suivi avec sur l'année, 59 baisses de taux, dont 50 dans les pays émergents, contre seulement 6 hausses.

Côté Europe, le 1er novembre 2019 marque le début d'un nouveau mandat opéré par Christine Lagarde pour diriger la BCE. L'ancienne présidente du FMI a annoncé lors de sa première réunion à Francfort qu'elle souhaitait conserver une politique de taux bas avec une inflation « proche de, mais inférieur à 2 % » ainsi qu'un programme de rachat d'actifs avec un rythme de 20 milliards par mois validant définitivement le retour de l'environnement accommodant en zone euro. Les rendements des obligations d'Etat françaises OAT 10ans ont touché -44 pb en août. Après ce point bas, les pentes des courbes de taux se sont repentifiées, avec les espoirs de rebond cyclique, et suivant les multiples rebondissements observés à l'égard des tensions commerciales entre Etats-Unis et Chine.

Du côté des USA, les annonces de barrières tarifaires en mai et surtout en août auront ainsi déclenché les deux épisodes « risquophobe » les plus significatifs accentués par des chiffres économiques médiocres dans la zone euro et mitigés aux États-Unis. Au contraire la désescalade des tensions commerciales sino-américaines amorcée fin août aura permis à l'appétit pour le risque de revenir massivement, conforté par l'orientation du Royaume-Uni vers un « soft » Brexit. La publication du PIB américain du 3e trimestre, à un niveau supérieur aux attentes des économistes (2,1 % contre 1,9 % attendu), a permis de soutenir la croissance des marchés. La confiance est de retour et on observe une tendance fortement haussière qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2019

Côté actions l'année se termine avec des volatilités sur des plus bas niveaux. Les indices américains sont au plus haut historique, le CAC40 a retouché les 6'000 points, au plus haut depuis mai 2007. Des valorisations qui peuvent sembler chères, notamment aux US, mais qui intègrent un scénario de rebond cyclique. En 2019, c'est l'expansion des PER qui a tiré les indices alors que la croissance des bénéfices par action a ralenti mais pas les « earnings ». On retiendra aussi la sous performance des indices émergents pénalisés par la résurgence de risques pays et de la force du dollar US. L'EUR a corrigé de près de 6% contre l'USD de son plus haut de janvier à 1,163 jusqu'à un plus bas de 1,09 avant de revenir autour de 1,12 en fin d'année.

Le thème de 2020 sera définitivement celui du rebond cyclique, en particulier aux Etats-Unis. A moyen terme, le risque sur les actifs risqués va progresser avec un risque de taux (à la hausse) qui devrait ressurgir avec l'affirmation du rebond cyclique, des niveaux de valorisation action élevées et un risque politique loin d'être derrière nous (Brexit et élections US). En effet, les élections présidentielles de fin d'année aux Etats-Unis et son lot probable de rebondissement, le début supposé d'une phase de négociation commerciale entre Londres et Bruxelles pour conclure un accord de libre-échange avant la fin d'année 2020 et la poursuite des pourparlers commerciaux entre Pékin et Washington, sont autant de thèmes et sujets brulants auxquels les marchés seront très attentifs cette année.

La structure financière de Bpifrance Financement

Le total du bilan consolidé de Bpifrance Financement s'élève à 59,2 Md€ au 31 décembre 2019, contre 57,4 Md€ au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 1,8 Md€. Après la progression de 9,5 % en 2018, le total du bilan a ainsi augmenté de près de 6,8 Md€ en deux ans. La forte croissance de l'activité s'est poursuivie, principalement portée par le financement de projets Energie-Environnement.

Les encours de crédits aux entreprises progressent de 1,6 Md€ (+4,2%), alors que les actifs financiers restent relativement stables en 2019 progressant de 0,2 Md€ (+1,9%).

La structure du bilan reflète cette évolution : les crédits à la clientèle (dont 88,1% de crédits aux entreprises et 11,9% de dépôts auprès de l'Agence France Trésor) représentent 76,7% du total de l'actif, contre 76,1% au 31 décembre 2018, les actifs financiers représentant 16,1% du total du bilan.

Les crédits aux entreprises s'élèvent à 40 Md€ au 31 décembre 2019, contre 38,4 Md€ au 31 décembre 2018. Les différents encours évoluent de la manière suivante :

- le crédit-bail reste globalement stable avec une disparité entre le crédit-bail immobilier, qui augmente légèrement (+0,6%), et le crédit-bail mobilier, qui enregistre une nette progression (+ 6,0%) ;
- les encours de prêts à l'équipement demeurent en progression sensible (+11,5%)
- les crédits de trésorerie sont en baisse (-16,0%), avec des encours de préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en baisse en 2019 d'un montant de 3,6 Md€ et en légère hausse sur le crédit court terme classique.

Les engagements au titre d'accords de garantie poursuivent leur croissance : 12,8 Md€ au 31 décembre 2019 contre 12,5 Md€ au 31 décembre 2018, soit +2,4%.

Le montant total des actifs financiers au 31 décembre 2019 s'élève à 9 546 M€. Il est désormais à 92% constitué du portefeuille associé à l'activité de crédit. Ce portefeuille est composé de la manière suivante :

- 7 538 M€ de titres destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, correspondant à hauteur de 7 048 M€ à des OAT achetées dans le cadre de la gestion de la position de taux associée au refinancement de l'activité de crédit et, pour le solde, au placement des fonds de garantie et des fonds propres de Bpifrance Régions.
- 1 960 M€ de titres de placement dont 1 238 M€ évalués à la juste valeur par capitaux propres et 722 M€ évalués à la juste valeur par résultats : il s'agit uniquement de titres achetés en placement de la trésorerie de la société ou des fonds de garantie qu'elle gère. Une grande part de ces placements ont été effectués sous forme de parts d'OPCVM.
- 133,5 M€ de titres de participations (dont 104 M€ de filiales consolidées)
- 5,2 M€ comptabilisés à l'actif au titre des opérations d'échange de taux d'intérêts présentant une valorisation positive ; celles présentant une valorisation négative étant inscrites au passif pour 20,7 M€.

Au 31 décembre 2019, la répartition selon l'origine des ressources du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle, soit 33,9 Md€ d'encours, est la suivante :

- 26,2 Md€, soit 77%, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre des programmes EMTN (25,5 Md€) ou NEU MTN (0,7 Md€)
- 1 Md€, soit 3%, d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD
- 1,8 Md€, soit 6%, de ressources publiques provenant essentiellement du Programme « Investissements d'Avenir », par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance,
- 0,1 Md€ de ressources provenant d'institutions financières internationales,
- 4,3 Md€, soit 13 %, de refinancement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO).

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions, d'un montant de 6 Md€ au 31 décembre 2019 restent relativement stables en 2019.

La gestion financière de Bpifrance

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics dans une totale maîtrise des expositions aux risques inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de minimiser son exposition à ce type de risques (inhérents aux opérations sur les marchés) qui ne relèvent pas de son cœur de métier, Bpifrance Financement n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière.

Activité Financement

Le refinancement des concours à la clientèle est effectué en adossant en liquidité et en taux les encours de prêts et d'opérations de crédit-bail. A cet effet, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées, soit par le recours aux instruments financiers, soit par la constitution de portefeuilles d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions de marché. A cet égard, il s'est donné pour objectif de disposer d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.

Les ressources obligataires enregistrent une forte augmentation par rapport à l'an dernier (+ 44%), avec un total d'émissions sur l'année de 4 Md€ en 2019 :

2019	Type opération	Date émission	Date échéance	Durée	Nominal (M€)
Trim 1	Syndication	31/01/2019	25/11/2023	5	1 500
Trim 2	Placement privé - retap	24/05/2019	26/09/2028	9	100
	Placement privé - retap	18/06/2019	25/05/2030	11	50
Trim 3	Syndication	02/07/2019	25/05/2026	7	750
	Placement privé - retap	11/07/2019	25/05/2030	11	100
	Placement privé - retap	24/07/2019	26/09/2028	9	50
	Syndication	17/09/2019	26/09/2029	10	1 250
Trim 4	Placement privé - retap	14/10/2019	26/09/2028	9	50
	Placement privé - retap	17/10/2019	24/10/2024	5	50
	Placement privé - retap	28/11/2019	04/12/2021	2	50
	Placement privé	05/12/2019	25/11/2024	5	50
Total EMTN 2019					**4 000**

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 2 avril 2019 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté en décembre 2018 de 30 à 35 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 75% du refinancement à moyen et long terme effectué en 2019 par Bpifrance Financement. Au total, la répartition des encours de refinancement selon les prêteurs est alors la suivante au 31 décembre 2019 : les investisseurs dans les programmes EMTN et BMTN représentent 75% des encours ; la Caisse des Dépôts, 3% ; la Banque Centrale européenne, 12,7%, l'EPIC Bpifrance, 5,5% ; les banques internationales, 0,2%.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 9,4 Md€ au 31 décembre 2019, contre 10,7 Md€ au 31 décembre 2018, soit une diminution de 12%. Cette diminution est notamment due au développement des titres donnés en pension qui s'élèvent à 5,7 Md€ au 31 décembre 2019, contre 6,8 Md€ au 31 décembre 2018, soit une diminution de 16%.

Les encours des certificats de dépôt atteignaient quant à eux un montant de 3,7 Md€ au 31 décembre 2019, contre un montant de 3,8 Md€ au 31 décembre 2018.

Les refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne sont constitués au 31 décembre 2019 de 4,3 Md€ de ressources recrutées dans le cadre du TLTRO.

Le montant global du portefeuille de titres de Bpifrance Financement rattaché à l'activité « Financement » pour la gestion de la position de taux et le placement de la trésorerie s'établit au 31 décembre 2019 à 8,8 Md€. Il est composé essentiellement d'OAT (6,9 Md€, soit 79%) et comporte par ailleurs des obligations émises par des agences publiques (158 M€) ou des grandes banques commerciales internationales (250 M€), et des « covered bonds » (473 M€). L'encours de placements de trésorerie sous forme d'achats de certificats de dépôts encours s'élève à 669 M€ au 31 décembre 2019, avec une durée moyenne de 6 mois, émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P-1.

Activité Garantie

L'activité « Garantie » est portée au plan national sur le bilan de Bpifrance Financement et au plan régional sur celui de Bpifrance Régions.

Le montant global des actifs financiers en représentation des « Fonds de Garantie » de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions s'établit au 31 décembre 2019 à 6 Md€. L'essentiel de ces actifs est désormais constitué de dépôts à l'Agence France Trésor (5,3 Md€), Le solde des actifs est placé en obligations émises par l'Etat français et des agences publiques (227M€), des grandes banques et entreprises (16 M€), en Fonds Communs de Placement (181 M€) ou en titres de créances négociables (307 M€).

5.1.6 Résultats consolidés et sociaux de Bpifrance Financement

Les comptes consolidés

Le Produit Net Bancaire (« PNB ») s'élève à 810,9 M€ contre 770,1 M€ en 2018. Tandis que la Marge Nette d'Intérêts baisse de 1,9% sur l'année 2019, cette hausse du PNB est expliquée pour 21 M€ par la hausse des frais et commissions perçus de la clientèle, pour 7 M€ par la hausse de la contribution de Bpifrance Courtage (désormais intégrée à 100%), et pour 17 M€ par la hausse des refacturations intra-groupe.

Dans un contexte de taux bas, la Marge Nette d'Intérêts est soutenue par la dynamique des encours de financement à moyen et long terme, qui contrebalance la dynamique des encours de préfinancement du CICE entrés en gestion extinctive.

Concernant l'activité du financement, le dynamisme de l'activité commerciale du financement à moyen et long terme en 2019 (8,3 Md€ contre 7,8 Md€ en 2018), toutefois contrebalancé par la diminution de l'activité de préfinancement du CICE, permet aux encours moyens de progresser encore de 7,1% et de soutenir ainsi le PNB. En dépit du contexte de taux d'intérêts les marges sur opérations de crédits sont en légère hausse.
En 2019, l'impact du l'arrêt du dispositif de préfinancement du CICE sur le PNB Financement représente une baisse de 15,4 M€.

Concernant l'activité de la garantie, l'encours moyen utilisé atteint désormais 16,8 Md€ (y compris fonds mobilisés pour les Prêts Sans Garantie), en hausse de 2.5% et soutenu par les garanties régionales notamment. Cette progression se traduit par un PNB en hausse de 2,3 M€ soit 2,2%, avec un niveau de commissions à 106,7 M€ en hausse de 2,4 M€ par rapport à 2018.

Concernant l'activité d'innovation, le PNB généré est de nouveau en croissance sur 2019 (+5 M€ ie +12%), porté par la dynamique des Prêts Sans Garantie Innovation accordés (prêts d'amorçage et prêts innovation) ainsi que par les frais de gestion des dispositifs d'aides opérés pour le compte de l'Etat notamment.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel, autres charges d'exploitation et charges d'investissement) s'élèvent à 486,5 M€ en hausse de 9,6% par rapport à 2018 principalement du fait de la progression du nombre d'ETP et donc de la masse salariale, de l'effort de digitalisation et d'internalisation de la banque mais également par la progression des taxes. La moindre progression du PNB combinée avec les ambitions de la banque pour renforcer sa présence augmentent le coefficient d'exploitation (57,7%) par rapport à 2017 (54,1%).

Le coût net du risque s'élève en 2019 à 85,0 M€. Il intègre le provisionnement des pertes attendues (« Expected Credit Losses ») qui représente une dotation de 15,0 M€ portant le stock de la provision « ECL » 2019 à 403,8 M€. Elle est complétée par un coût du risque sur les opérations individuelles en hausse de 21,5% (+12,4 M€) à 70,0 M€.

Le résultat net part du groupe ressort à 153,4 M€ en baisse de 13,9 M€ (-8,3 %) par rapport à 2018.

- **Le bilan consolidé**

Le total du bilan s'élève à 59,2 Md€, en progression de 1,8 Md€ par rapport à 2018.

Les capitaux propres part du groupe avant résultat ressortent à 3,8 Md€ à fin 2019 en hausse de 5%.
Les créances sur la clientèle représentent 39,2 Md€, en augmentation de 1,6 Md€ par rapport à fin 2018, et après dépréciations pour risque de crédit de 595 M€ ; Ces prêts sont complétés par 6,2 Md€ d'opérations de location financement

Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),

- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à 246.9 M€ générant une variation de la réserve latente sur les opérations de crédit-bail de -145,7 M€.

5.1.7 Perspectives pour 2020

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Pour 2020, Bpifrance prévoit une capacité d'intervention en financement (hors CICE) de 12,4Md€ d'engagements, répartis entre 4,75Md€ pour le Court Terme et 7,65Md€ pour les crédits MLT.

- L'intervention sous forme de Prêt Avec Garantie devrait s'établir à 5,4Md€, avec une part toujours significative en faveur du financement de la TEE.
- Le niveau de production en Prêt Sans Garantie se stabilisera en 2020 à 2,25Md€, grâce aux offres thématiques.
- Le financement Court Terme visera quant à lui une production de 4,75Md€ d'engagements en 2020. L'effort commercial portera sur la poursuite de la croissance de l'utilisation de lignes sur les clients Avance+.

Garantie des crédits bancaires

Dans la dynamique économique actuelle conjuguée avec un niveau historique de taux bas, la contraction enregistrée en 2019 devrait se prolonger en 2020, l'activité de garantie soutenant principalement la création et les finalités contracycliques.

Innovation

Le budget 2020 s'établit à 1,4 Md€, en hausse de 9% par rapport au réalisé 2019, notamment tiré par la montée en puissance des Aides à l'Innovation Deeptech.

5.1.8 Déclaration de performance extra-financière

Le présent chapitre est relatif aux informations sociales, sociétales et environnementales, requises au titre de l'article R225-102-1 du code de commerce, modifié par l'ordonnance 2017-1180 et son décret d'application 2017-1265, transposant la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Déclaration de Performance extra-financière ("DPEF") détaille les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs que Bpifrance Financement décide de suivre, afin d'évaluer ses impacts.
La note méthodologique et la table de concordance des principaux risques, enjeux et indicateurs figurent en fin du présent chapitre.

5.1.8.1 Le modèle d'affaires de Bpifrance Financement

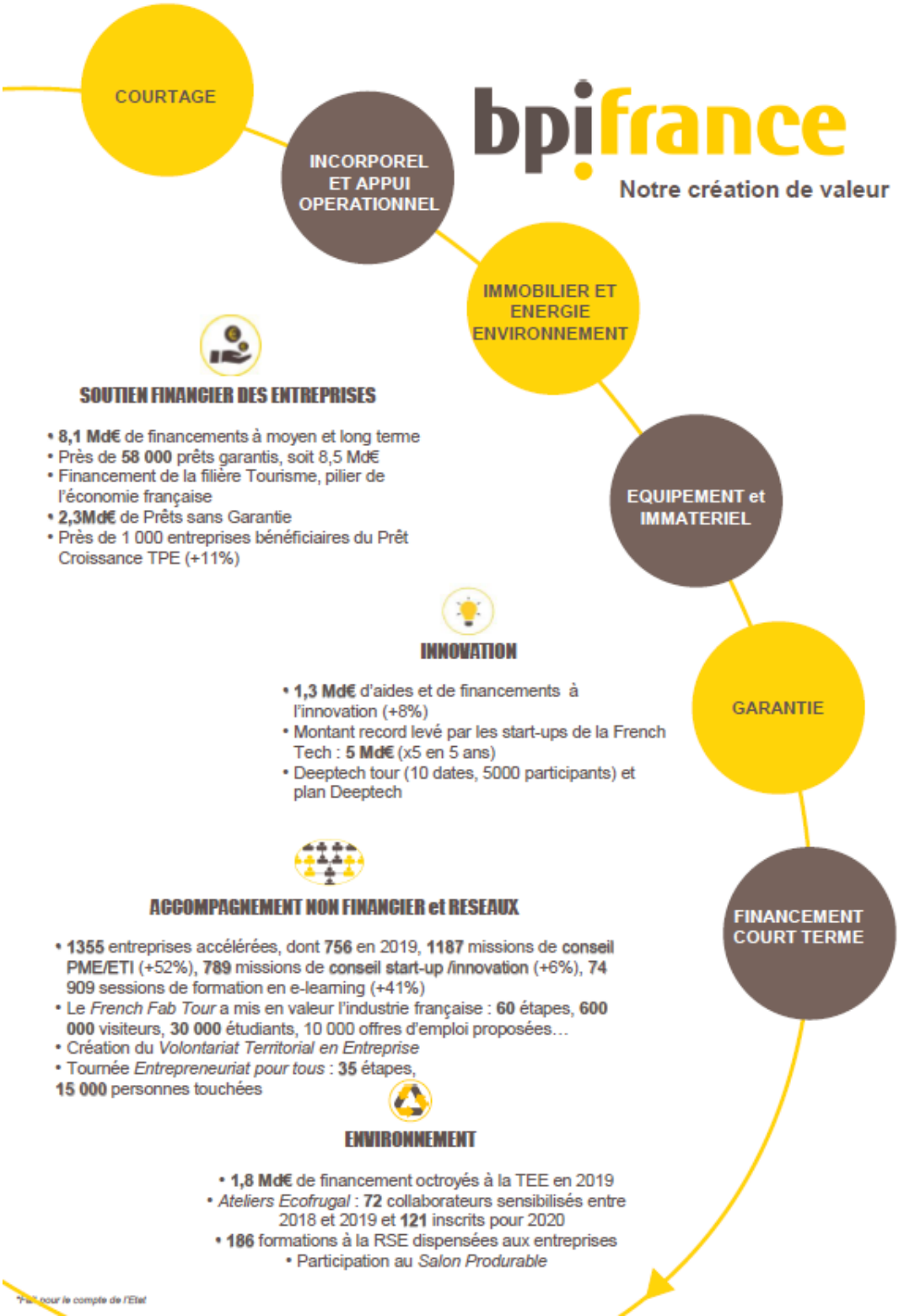
COURTAGE
INCORPOREL ET APPUI OPERATIONNEL
bpifrance
Notre création de valeur
IMMOBILIER ET ENERGIE ENVIRONNEMENT
SOUTIEN FINANCIER DES ENTREPRISES
• 8,1 Md€ de financements à moyen et long terme
• Près de 58 000 prêts garantis, soit 8,5 Md€
• Financement de la filière Tourisme, pilier de l'économie française
• 2,3Md€ de Prêts sans Garantie
• Près de 1 000 entreprises bénéficiaires du Prêt Croissance TPE (+11%)
EQUIPEMENT et IMMATERIEL
INNOVATION
• 1,3 Md€ d'aides et de financements à l'innovation (+8%)
• Montant record levé par les start-ups de la French Tech : 5 Md€ (x5 en 5 ans)
• Deeptech tour (10 dates, 5000 participants) et plan Deeptech
GARANTIE
ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER et RESEAUX
• 1355 entreprises accélérées, dont 756 en 2019, 1187 missions de conseil PME/ETI (+52%), 789 missions de conseil start-up /innovation (+6%), 74 909 sessions de formation en e-learning (+41%)
• Le French Fab Tour a mis en valeur l'industrie française : 60 étapes, 600 000 visiteurs, 30 000 étudiants, 10 000 offres d'emploi proposées…
• Création du Volontariat Territorial en Entreprise
• Tournée Entrepreneuriat pour tous : 35 étapes, 15 000 personnes touchées
FINANCEMENT COURT TERME
ENVIRONNEMENT
• 1,8 Md€ de financement octroyés à la TEE en 2019
• Ateliers Ecofrugal : 72 collaborateurs sensibilisés entre 2018 et 2019 et 121 inscrits pour 2020
• 186 formations à la RSE dispensées aux entreprises
• Participation au Salon Produrable

5.1.8.2 Les principaux risques et enjeux de Responsabilité Sociétale de Bpifrance Financement

Investi d'une mission d'intérêt général de soutien de « la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie », Bpifrance a intégré dans ses modes d'intervention et son fonctionnement une dimension extra-financière inhérente à cette mission, en se dotant d'une charte de responsabilité sociétale, et en publiant sa démarche de responsabilité et ses rapports.
Cette dimension extra-financière est totalement intégrée par sa filiale Bpifrance Financement, tant en ce qui concerne sa gouvernance et son fonctionnement interne que dans l'exercice de ses métiers de financement et d'accompagnement de l'innovation et des entrepreneurs.

L'analyse des risques extra-financiers de Bpifrance et des enjeux associés a été menée en 2018, sous le pilotage de la direction du développement durable et de la RSE, et en cohérence avec la démarche conduite par le groupe Caisse des dépôts.

La cartographie des risques a été élaborée à partir de la méthode suivante :
- Identification des risques potentiels
- Identification des mesures et moyens de maîtrise de ces risques
- Hiérarchisation et cotation des risques, selon une méthodologie adaptée aux problématiques d'évaluation de sujets extra-financiers.

Cette analyse a été déclinée sur Bpifrance Financement, et les macro-risques, impacts majeurs et enjeux RSE validés.

Le tableau ci-après décrit les macro-risques identifiés et les enjeux RSE liés :

MACRO-RISQUES	IMPACTS MAJEURS IDENTIFIES	ENJEUX RSE
GOUVERNANCE ET ETHIQUE	Financer ou accompagner des entreprises ou projets qui contribuent au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme ou reposent sur la corruption Risques juridiques et de réputation Défiance des clients et parties prenantes Risque de pertes financières	Ethique des affaires Sécurité des données Sécurité des fonds
FAILLIR AUX MISSIONS D'INTERET GENERAL	Ne pas accompagner les entreprises dans les évolutions incontournables pour leur pérennité : la prise en compte du changement climatique dans leurs activités et la transformation numérique Ne pas prendre en compte l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires dans ses activités	Transition Ecologique et Energétique Développement économique des territoires Transformation numérique
SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES	Perte de clients et non contribution à la compétitivité des entreprises et de l'économie, en raison d'une mauvaise adéquation de l'offre produits et services Générer des risques environnementaux, sociaux ou sociétaux	Clients Qualité de l'offre Autres Parties Prenantes
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG") dans ses métiers	Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société	Prise en compte des enjeux dans l'étude et la décision d'octroi de crédit
CAPITAL HUMAIN	Diminution de l'attractivité du Groupe Motivation médiocre générant l'insatisfaction clients et partenaires Inadaptation aux changements Inadéquation des profils aux besoins des nouveaux métiers et organisations	Qualité de vie au travail Diversité et égalité des chances Dialogue social Capital Humain (formation, talents…)

Les politiques et démarches en lien avec les enjeux RSE ont été identifiées et les indicateurs de suivi définis :

ENJEUX RSE	Politiques et démarches	Indicateurs de suivi
Ethique des affaires	Doctrine Politique de conformité Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme (LCB/FT) Politique Groupe de lutte contre la corruption Politique d'externalisation Droit d'alerte Espace intranet Contrôle Permanent et Conformité (procédures et notes d'instruction) Formations des collaborateurs à LCB/FT et à la lutte contre la corruption Espace Bpifrance Ethique et Conformité Plate-forme de référencement fournisseurs	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption
Sécurité des données	Politique de sécurité du système d'information Procédures et instructions internes d'application Procédure et outil d'habilitation aux applications et systèmes informatiques Procédures et dispositifs sécurisés d'accès aux locaux Audits et tests anti-intrusion	Nombre d'audits et tests anti-intrusion
Sécurité des fonds	Politique de lutte contre la corruption Formations des collaborateurs à LCB/FT et à la lutte contre la corruption Dispositifs informatisés d'engagement/validation/paiement dissociés Absence de liquidités sur les sites	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption
Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023, actualisation 2019) Engagements Climat	Poids des financements TEE dans l'activité
Développement économique des territoires	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019,2018-2023, actualisation 2019) Partenariats régionaux	Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions
Transformation numérique	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019,2018-2023, actualisation 2019)	Poids des financements "numetic" dans l'activité

ENJEUX RSE	Politiques et démarches	Indicateurs de suivi
CLIENTS	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019,2018-2023, actualisation 2019) Organisation décentralisée Actions de mise en réseau : Bpifrance Excellence- Bpifrance Inno Génération- Partenariats sportifs Offre financière et extra-financière (Accompagnement et Université)	NPS et taux de satisfaction clients (niveau Groupe)
QUALITE de L'offre	Enquête annuelle de satisfaction clients Proximité clients et partenaires (organisation décentralisée, mise en réseau, évènements) Continuum d'offre en constante évolution, pour accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques, financières et extra-financières Comité transverse trimestriel de l'offre Groupe	NPS et taux de satisfaction clients
Autres Parties Prenantes	Doctrine Partenariats et conventions (ex garantie déléguée) Principe de co-intervention	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme
Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Intégration de l'analyse ESG dans l'activité de financement Sensibilisation des entreprises à la RSE : e-learning, Webinaires, matinées Déclic RSE, sessions semi-collectives	Modalités d'intégration de l'analyse ESG
Qualité de vie au travail (QVT)	Accord cadre et accords QVT Groupe Bpifrance Engagements et dispositifs associés : prévention santé au travail-mesures bien-être (entretiens annuels, mobilité, accès aux informations, dispositifs d'accompagnement) - rôle du management-articulation temps de travail -télétravail - parentalité : congés spéciaux - dispositif garde d'urgence, berceaux- dons de jours de repos	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie Taux de satisfaction salariés (Groupe)
Diversité et égalité des chances	Accords Egalité homme femme, handicap Engagement diversité	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD. Taux d'emploi légal Handicap (direct +indirect) Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements

ENJEUX RSE	Politiques et démarches	Indicateurs de suivi
Dialogue social	Dispositifs dialogue social Instances représentatives du personnel Groupe et sociétés du groupe Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année
Capital Humain (formation, talents…)	Politiques de formation Processus de définition de l'offre Diversité des offres et modes de formation	Taux d'accès à la formation Taux de rotation du personnel en CDI

5.1.8.3 Gouvernance et éthique

Une Gouvernance forte

Le Conseil d'administration de Bpifrance Financement s'est réuni à cinq reprises en 2019.
Les administrateurs, pour moitié représentants de l'Etat et de la Caisse des dépôts, principaux actionnaires majoritaires indirects, et pour moitié personnalités qualifiées et représentants des salariés, exercent leurs fonctions dans le cadre du règlement intérieur et de la charte d'administrateur qui en constitue partie intégrante. Dix censeurs d'origines et compétences diverses assistent les administrateurs dans leurs travaux, et contribuent à l'enrichissement des débats.
Le taux moyen de présence des administrateurs s'est établi sur l'année à 77%.

Le président du Conseil d'administration rend compte, dans le rapport d'activité de la société, des conditions de préparation des travaux du Conseil et de la composition des comités placés sous sa responsabilité : les Comités d'audit et des risques, les Comités des nominations et des rémunérations, et les Comités « métiers » Financement-Garantie et Innovation.

Les organes de gouvernance des filiales sont convoqués régulièrement, pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour communiqué à leurs membres, représentatifs des principaux actionnaires, dont quatre représentants de régions et un représentant de l'ARF pour Bpifrance Régions.

Le contrôle interne, organisé conformément aux exigences des autorités de tutelle, veille à la régularité et à la conformité des opérations et au respect, par Bpifrance et ses filiales, de leurs obligations réglementaires
Celles-ci sont strictement respectées, notamment en matière d'élaboration et transmission de documents aux autorités de tutelle et agences de notation, consultées en tant que de besoin. Les personnels de toutes les structures sont sensibilisés et formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et exercent leurs activités dans le cadre de codes de déontologie déclinés dans chaque entité du groupe, dont chaque membre du personnel a été invité à prendre connaissance et à s'engager à exercer ses activités en se conformant strictement à ses dispositions.

Le groupe Bpifrance et ses filiales, dont Bpifrance Financement, détenu par l'Etat et la Caisse des dépôts, paie l'intégralité de ses impôts en France où tout son chiffre d'affaires est réalisé.

Déontologie, Ethique et sécurité des données et des fonds

Bpifrance inscrit son action à la croisée de l'intérêt général et du marché, en accompagnant les entreprises françaises suivant des valeurs qui guident son action : la Proximité, la Simplicité, la Volonté, et l'Optimisme, et ces valeurs de Bpifrance se déclinent aussi en matière d'éthique et de conformité :

- Volonté : de se conformer aux meilleurs standards
- Optimisme : le respect de valeurs exemplaires pour un climat de confiance propice au développement des activités

- Simplicité : la traduction d'un environnement réglementaire vaste et complexe dans des règles simples et partagées de tous
- Proximité : l'engagement d'une équipe Conformité disponible et proche de tous

Un espace "Ethique et conformité", sur le site de Bpifrance, informe les parties prenantes de Bpifrance de l'engagement de son Directeur général et met à leur disposition la charte Ethique de Bpifrance.
Les collaborateurs doivent exercer leurs activités en faisant part de loyauté, intégrité, professionnalisme et honnêteté, et des dispositifs sont mis en place pour définir et encadrer ces modalités :

Les politiques Groupe de conformité et de lutte contre la corruption s'appliquent à Bpifrance Financement et la société est dotée d'un code de déontologie validé fin 2017 et d'une politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Ces politiques, les formations dispensées aux collaborateurs, et les process mis en place, contribuent à lutter contre l'évasion fiscale dans les décisions d'engagement de Bpifrance Financement.
Le code de déontologie définit les règles applicables en matière de bonne conduite, de lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment des capitaux et le terrorisme, de protection des données à caractère personnel, de confidentialité et secret professionnel, d'intégrité, de loyauté et professionnalisme, de conflits d'intérêts, d'indépendance et impartialité de Bpifrance à l'égard des tiers et relations d'affaires, de cadeaux d'affaires et invitations, d'usage du droit d'alerte.

La politique Groupe Bpifrance a fixé et remplacé le 4 février 2016 les politiques et procédures des activités de financement et d'investissement en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), des procédures opérationnelles de mise en œuvre métier ont été définies, et un outil de suivi des diligences mis en place. Un nouvel outil, intégrant des fonctionnalités de recherche et d'historisation, a été déployé en 2019 auprès des collaborateurs de Bpifrance Financement, et la procédure d'application mise à jour.

Les collaborateurs de Bpifrance sont formés à ces politiques et aux obligations qui en résultent*:* tout nouvel arrivant, quel que soit son statut, doit prendre connaissance du règlement intérieur, du code de déontologie et des politiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et suivre les formations en e-learning proposées, et des sessions en présentiel ont en outre été déployées par la direction de la sécurité financière.
280 collaborateurs, outre 216 nouveaux arrivants, ont ainsi suivi le module LCB/FT en e-learning, et 1 127 les sessions en présentiel organisées par la direction de la sécurité financière ; 1 541 salariés ont en outre suivi le module de lutte contre la corruption.

Une plateforme dématérialisée Groupe de référencement des fournisseurs a été mise en place pour renforcer la transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant les principes de :
- équité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- absence de conflits d'intérêts ;
- respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

Les dispositifs de délégations structurent, par filières et niveau de risques, les processus de décision propres à renforcer la confiance des entrepreneurs et de l'ensemble des parties prenantes de la banque.
Des politiques, process et outils ont par ailleurs été déployés de longue date, afin d'assurer la sécurité des données et la sécurité des fonds confiés ou reçus par Bpifrance Financement :
- L'accès sécurisé aux locaux
- Un outil de gestion des habilitations aux applications et systèmes Bpifrance
- La charte d'utilisation du Système d'Information de Bpifrance (SI), la politique de sécurité du SI et sa politique de contrôle sont complétés par des dispositifs de sécurisation du poste de travail et de tests d'intrusion
- Des règles strictes et tracées de séparation des demandes et validations de paiement

- Une totale absence de liquidités sur les sites
- La politique et les formations des collaborateurs à la lutte contre la corruption
- Le dispositif de contrôle interne.

Des audits et tests anti-intrusion sont par ailleurs réalisés chaque année, à la fois sur des outils Groupe et sur des outils métiers (45 en 2019 sur les applications transverses, d'appui et métiers Groupe, dont 33 sur les outils et applications spécifiques aux métiers de Bpifrance Financement). La gestion de la sécurité du système d'information de Bpifrance est en évolution permanente, et Bpifrance investit en permanence pour garantir la sécurité des opérations et la protection des données de ses clients et partenaires, notamment dans la gestion des process et la sensibilisation et la foramtion des collaborateurs.

5.1.8.4 Croissance durable des entreprises – Parties prenantes

Qualité de l'offre et satisfaction clients : la raison d'être de Bpifrance

Toute l'organisation de Bpifrance et ses moyens sont axés sur cet objectif :

- une organisation décentralisée, avec 48 implantations régionales, au plus près des entreprises et de leur écosystème ; sur l'effectif total de 2483 collaborateurs de Bpifrance Financement, 1347 exercent des fonctions dites du « réseau », en relation directe avec les entreprises et partenaires ;
- un continuum de financement en constante évolution, pour accompagner toutes les entreprises quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques
- une proposition Groupe d'accompagnement non financier : conseil, formation, accélérateurs nationaux, régionaux et sectoriels
- des évènements Groupe de mise en relation : Bpifrance Excellence, Euroquity, Bpifrance Inno Génération par exemple
- de la communication numérique Groupe sur des sujets d'actualité et des sondages
- des études et publications Groupe
- une enquête annuelle de satisfaction…

Quelques éléments pour illustrer cette attention permanente :

- des fonctions nouvelles ont été créées pour mieux accompagner en Région les évolutions de l'offre : responsables accompagnement, international en 2018, et, en 2019 des responsables création et entrepreneuriat, en relation avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises soutenus par Bpifrance ;
- une nouvelle année de forte dynamique en financement, avec 18,7 Md € de crédits aux entreprises (8,1 Md€ de crédits à l'investissement, 9,3 Md€ de financements court terme classiques et 0,4 Md€ de crédits CT-Avance CICE, 1,3 Md€ de financement de l'innovation)
- un maintien de l'activité de garantie à haut niveau, qui bénéficie toujours, pour environ 90% aux TPE
- le déploiement du plan Deeptech, dont l'objectif est de doubler le nombre de start-up, en les soutenant dans leurs étapes d'émergence, d'accélération et de croissance, par le financement des innovations (près de 80M€ ont été déployés au bénéfice de 250 start-up), l'investissement en fonds propres (140M€ investis en direct et 240M€ en fonds de fonds, soit 960M€ grâce à l'effet de levier) ; le Deeptech tour lancé en 2019 dans les campus a réuni plus de 5000 participants sur dix dates ; enfin, un concours à destination des jeunes docteurs a été lancé avec le M.E.S.R.I [2] afin de les attirer vers la création d'entreprises ;
- La démocratisation de la gamme des produits export : la mise en place d'un continuum de solutions d'accompagnement des entreprises à l'international, se traduit par une nouvelle progression du nombre d'entreprises bénéficiaires de ces produits et services, notamment sur l'assurance prospection (+ 42%)
- Une réponse accrue aux attentes non-financières des PME et des entrepreneurs de croissance :
  - La mise en réseau, pour rompre la solitude des dirigeants : plus de 80 évènements, en région ou dans le cadre de programmes d'accompagnement, de Bpifrance Inno Génération, …

[2] *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*

- Des missions de conseil abordables, menées par un réseau de consultants indépendants, au profit de 1187 PME et ETI (+52%) et 789 pour des start-ups et projets d'innovation, 2900 actions d'accompagnement à l'international
- La formation, dans des formats adaptés aux dirigeants de PME : 253 jours de formation dispensés par 11 grandes écoles partenaires et près de 75 000 sessions en e-learning
- Les programmes Accélérateurs, pour structurer en profondeur l'entreprise, déverrouiller les ambitions, la faire bénéficier du collectif : 1355 entreprises – dont 756 recrutées en 2019- ont bénéficié ou suivent les programmes, déployés sur l'ensemble du territoire : 29 promotions ont ainsi été lancées en 2019, avec plus de 30 partenaires, et deux nouveautés : un accélérateur destiné aux start-ups investies par Bpifrance et un accélérateur pour les petites PME de 2 à 10 M€ de chiffre d'affaires ;
- La tournée du collectif French Fab[3], pour donner envie d'industrie aux Français à l'occasion de 60 étapes et rencontres avec le collectif French Tech, dans toute la France, suivies par 600 000 visiteurs, 30 000 étudiants, et qui ont donné lieu à 10 000 offres d'emploi ;
- Le lancement du Volontariat Territorial en Entreprise, pour aider les PME et ETI dans leurs besoins de recrutement et orienter les étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur vers les PME et les ETI : 100 contrats ont déjà été signés depuis le lancement en mai 2019. Durant une année, à travers des missions proposées par des entrepreneurs aux étudiants de bac+2 à bac+5, ces jeunes auront l'opportunité de vivre une expérience 360° dans le monde de l'industrie en endossant des responsabilités avec un contrat en alternance de longue durée ou un contrat post-diplômé d'une année minimum ;

- Le site du LAB met à disposition de tous, ses études, publiées à l'issue d'enquêtes et d'entretiens approfondis, les enquêtes de conjoncture, ainsi que les travaux des partenariats de recherche ;
- Les indicateurs d'impact des actions de Bpifrance sont publiés sur le site, dans un espace dédié, et les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction clients -dont la réalisation est sous-traitée à un institut de sondage indépendant- sont également communiqués sur le site : l'enquête 2019 révèle une note de satisfaction stable de 7,2 et un Net Promoteur Score de 27.

Cette enquête annuelle a pour objectifs d'évaluer la satisfaction des clients de Bpifrance, et de déceler les attentes, en vue de l'évolution éventuelle de l'offre. Le Comité de l'offre Groupe, qui se réunit trimestriellement, a pour missions de revoir en amont les nouveaux produits et services ou transformations envisagés, d'émettre en aval un avis avant présentation au Comex et de définir les chantiers transverses à lancer.
Les résultats de l'enquête annuelle, et des communautés transverses aux différents métiers, constituées sur les secteurs majeurs (TEE, Mobilité, Agro-Business, ESS et Impact) contribuent à alimenter ces travaux et réflexions, qui pourront être également nourries par le projet « Demain ».

Le projet « Demain »[4], lancé en 2018, autour de neuf enjeux majeurs pour le monde de demain, tous corrélés aux Objectifs de Développement Durable, est un projet transverse, d'intelligence collective, qui implique chacun pour mieux travailler ensemble et accompagner les entreprises face aux grands défis de transformation du monde, en s'attachant, sur chacun de ces enjeux, à en identifier les solutions, les défis, les technologies, pour anticiper les mutations de l'économie, préparer les ruptures à venir et construire une vision du futur. 25 « matrices » ont ainsi été élaborées et publiées, qui présentent les convictions de Bpifrance.

Bpifrance Inno Génération, pour sa 5ème édition, le 10 octobre 2019, a recueilli 52 000 inscrits pour cette journée, où treize régions étaient représentées ; 1000 speakers, 400 conférences et ateliers, 100 innovations pour construire le monde de demain, ont proposé à chacun les moyens de se rencontrer, de s'informer, de s'inspirer.

A l'image des entreprises, les clubs sportifs sont des acteurs économiques importants dans les régions et Bpifrance travaille aux côtés des clubs sportifs partout en France dans l'optique de faire rayonner les territoires : d'un côté pour faire en sorte que la situation sportive grandisse grâce au soutien des entreprises ; de l'autre pour que les entreprises se développent en s'appuyant sur un réseau économique local fort que représente les réseaux de partenaires et les clubs affaires qui regroupent près de 15 000 entreprises ce qui représente un réseau puissant. Le maillage des partenariats sportifs Bpifrance couvre aujourd'hui toute la France, et même l'international, avec 54 clubs de sport

[3] La French Fab est un collectif fondé par l'Alliance Industrie du Futur, Bpifrance, Business France, France Industrie, la Direction Générale des Entreprises et Régions de France. La marque La French Fab incarne les entreprises et sites industriels situés en France qui se reconnaissent dans la volonté de développer l'industrie française, adhèrent aux concepts et valeurs de La French Fab et veulent en porter les couleurs. Elle fédère les écosystèmes de l'industrie portés par tous les acteurs des territoires qui arborent La French Fab comme signe fédérateur.
[4] https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Demain-les-grandes-tendances-de-l-innovation

collectif partenaires, pluridisciplinaire, avec sept sports représentés (football, basketball, handball, rugby, volleyball, hockey-sur-glace et water-polo), et ne se concentre pas uniquement sur des clubs d'élite.

Satisfaction des autres parties prenantes

Le site Bpifrance et ses espaces, publics ou réservés, sont au service des clients et partenaires, permettant à chacun d'y trouver l'offre correspondant à ses besoins, des contacts à qui s'adresser, des services, des informations tant en matière de mesures d'impact des actions de Bpifrance, que des actualités ou l'accès aux travaux du LAB et à ses études ou à l'offre gratuite de formation de ligne de Bpifrance Université, aux appels d'offres lancés par Bpifrance, sous les valeurs fortes portées par Bpifrance : proximité, simplicité, volonté, optimisme.
Des espaces ou outils en ligne sont spécifiquement dédiés à certaines parties prenantes (Régions par exemple, Fournisseurs, Partenaires Garantie Investisseurs, participants au Concours I-Lab) afin de fluidifier, déposer et gérer les échanges. Au-delà de ces espaces d'information, les dispositifs de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de Bpifrance sont en place : maillage territorial étroit, multiples rencontres et échanges bilatéraux avec les clients lors des échanges sur leurs projets et évolutions, dans le cadre des rencontres organisées pour eux et avec eux (Bpifrance Inno Génération, Excellence, tournée French Fab, Deeptech tour, tournée Entrepreneuriat pour Tous, présence sur les salons des Entrepreneurs, Produrable, par exemple), rencontres bilatérales, ou rencontres de place avec les acteurs financiers (Association Française des Banques, club Finance de l'ORSE[5]…), relations étroites de partenariat avec les Régions, enquête annuelle de satisfaction, sans oublier la mise en relation directe, via le site de Bpifrance, avec les interlocuteurs dédiés sur le territoire. Ces dispositifs permettent à toutes les parties prenantes de faire valoir leurs attentes, et à Bpifrance de les prendre en compte, dans l'adaptation de son offre, ou de son organisation (par exemple en créant de nouvelles fonctions) et / ou de ses outils (digitalisation des process).

La direction juridique Groupe n'a connaissance d'aucun grief ni plainte à l'encontre de Bpifrance ni d'aucune de ses filiales, concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'homme.

5.1.8.5 Les missions d'intérêt général

La Responsabilité Sociétale de Bpifrance est inhérente à sa mission même d'intérêt général de « financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques… en vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie », et réside, par priorité, dans l'efficacité de son action pour créer et maintenir une croissance durable des entreprises, pérenne et créatrice de valeur économique.

Bpifrance met au service de cette ambition de « Servir l'avenir », depuis sa création, des valeurs fortes, qui structurent toute l'action du Groupe : proximité, simplicité, volonté, optimisme.

La doctrine de Bpifrance, présentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat le 15 mai 2013, définit la doctrine d'intervention de Bpifrance et de ses filiales Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement, et ses engagements : être un outil au service des entreprises, de redynamisation des territoires, œuvrant pour l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance, et qui s'adapte aux spécificités, par une présence au plus près des entreprises et des partenariats étroits, notamment avec les Régions.
En complément, le plan stratégique est révisé chaque année pour prendre en compte au plus près les besoins des entreprises et les évolutions conjoncturelles et sectorielles ; il est le fruit d'un travail approfondi d'actualisation et de larges consultations, soumis à toutes les instances représentatives des parties prenantes du Groupe, et validé par les instances de gouvernance.

Trois enjeux majeurs ont été retenus, sans lesquels l'objectif de servir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie ne peut être atteint :

- s'engager, financer et accompagner la transition écologique et énergétique
- financer et accompagner la transformation numérique
- contribuer au développement économique des territoires.

---

[5] *Observatoire de la RSE*

Bpifrance s'attache, en outre, à mesurer l'impact de ses activités et à le publier ; une annexe spécifique a ainsi été ajoutée au plan stratégique 2018-2023, et un livret d'impact est publié sur le site de Bpifrance, qui détaille notamment ses interventions, dans quels secteurs, quels en sont les résultats en termes de croissance du chiffre d'affaires, d'emplois et de résilience des entreprises soutenues

La Transition Ecologique et Energétique (TEE)

Le soutien de la TEE par Bpifrance est l'une des missions qui lui a été confiées par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et dans les plans stratégiques.
Le rôle des entreprises dans la TEE est crucial, et l'engagement de Bpifrance total sur cet enjeu majeur de compétitivité durable :

- Bpifrance Financement a réalisé, sur la période de 2014 à 2018, 6,4 Md€ de financements en prêts et aides à l'innovation, et, toutes activités confondues, sur la même période, de 9,1Md€, au profit de près de 12 450 entreprises et projets d'entreprises. En 2018, Bpifrance a accompagné près de 2 500 entreprises du secteur de la TEE ou porteuses de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables, pour près de 2,3 M€, ce qui marque une progression de 11 % par rapport à 2017, et représente un peu plus de 11% de l'activité globale de Bpifrance financement sur l'année. L'action de Bpifrance en faveur de l'industrie s'appuie principalement sur son offre spécifique de financement moyen-long terme, complétée par la gamme classique de Bpifrance (garanties, aides et prêts à l'innovation, financement de court terme, investissements directs et par les fonds partenaires).
- Le Groupe est signataire de la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, et plus spécifiquement sur les métiers de l'investissement, des engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, et en décembre 2017, comme investisseur public français, il s'est engagé à mettre en œuvre six principes définis dans une charte commune avec la Caisse des dépôts, l'Agence Française de Développement, le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) et l'ERAFP[6]. Bpifrance s'est en outre engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), en signant la Charte le 27 novembre 2018 aux côtés de la Caisse des dépôts, l'Agence des Participations de l'Etat, le FRR, l'ERAFP, et IRCANTEC[7], et participe aux travaux du groupe Caisse des dépôts sur une feuille de route 2°.
- Les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés dans la grille d'analyse mise en place sur les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils, et incitent l'étudieur à évaluer l'entreprise sur sa maîtrise de consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre d'éco-conception, de la pollution et des déchets.
- Bpifrance est partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive) ; cette thématique a été portée en 2019 dans plusieurs évènements (trophée Bpifrance au Festival Le temps Presse, table ronde à Produrable, conférence à Bpifrance Innovation…) et nos partenariats (Biomim'expo, Les Assises de la Biodiversité).

La sensibilisation des entreprises aux enjeux de la TEE s'effectue aussi par la communication sur ceux-ci, et Bpifrance y contribue, en publiant dossier, études, articles, par ses portraits d'entrepreneurs et ses exemples d'entreprises engagées[8], par son offre de formation en accès libre sur Bpifrance Université. Un Accélérateur Transition Énergétique a été lancé en association entre Bpifrance et l'ADEME pour aider 28 entreprises du secteur à se développer plus rapidement et renforcer leur positionnement à l'international pour ainsi favoriser l'énergie verte, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de 2 ans.

---

[6] *Etablissement de retraite additionnelle de la Fonction Publique*
[7] *Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques*
[8] *Exemple : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Les-PME-entament-leur-transition-energetique-38441*

Réussir la TEE a aussi été retenu comme l'un des enjeux majeurs du monde de demain, porteur de trois défis : maîtriser le stockage de l'énergie, développer l'énergie intelligente, promouvoir l'économie circulaire, l'hydrogène et la filière automobile, les enjeux de l'autoconsommation énergétique, sont porteurs d'innovations de rupture, et sur chacun desquels des solutions ont été identifiées, et ont fait l'objet – de matrices, construites par des groupes de travail ad hoc, dans le cadre du projet « demain », avec deux objectifs : forger la conviction, pour mieux anticiper les mutations et mieux accompagner les entreprises sur les ruptures à venir.
Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des dépôts à accroître encore ses financements moyen long terme, innovation et investissement, pour participer à l'engagement du Groupe CDC de mobiliser globalement, sur la période 2018/2020, 20 Md € dans le soutien de projets à impact climatique positif, et à ne plus investir - en direct ou via des fonds - dans les entreprises dont l'exposition de l'activité au charbon dépasse 10% du chiffre d'affaires.
Enfin, Bpifrance a engagé, dans la suite de la révision du plan stratégique réalisée en 2019, de décliner un plan Climat en cinq axes, pour :

- Amplifier l'action de soutien à la transition écologique et énergétique,
- Mesurer l'impact carbone de ses portefeuilles,
- Mettre en place une stratégie opérationnelle de transition écologique et énergétique des portefeuilles,
- Mieux intégrer le facteur climatique dans l'analyse des risques
- Intégrer pleinement les enjeux climat dans le fonctionnement interne.

La transformation numérique

Participer à la conversion numérique est, comme le soutien de la TEE, dans la feuille de route de Bpifrance, et dans ses objectifs depuis la construction de sa doctrine d'intervention.
Pour Bpifrance, cette mutation doit désormais être une composante essentielle de toute stratégie d'affaires, qui améliore l'expérience client et optimise la productivité.
La proposition de Bpifrance, au-delà des outils financiers, est donc d'accompagner les entrepreneurs, dans l'évaluation de la maturité de leur entreprise sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement l'appui d'un tiers expert ; de la formation en e-learning leur est proposée sur Bpifrance Université, et les échanges entre pairs facilités par la mise en réseau, voire, pour aller plus loin encore un cursus au sein d'un accélérateur. Un guide pratique de sensibilisation a été publié pour aider les TPE et PME à se préparer au RGPD, ainsi que des retours d'expérience d'entrepreneurs.

Les interventions de Bpifrance sont mesurées sur un domaine dit « numetic », analysé comme suit :

THEMES	POTENTIEL de DEVELOPPEMENT
•Numérique	• Cyber sécurité
•Microélectronique	• Smart cities
•Photonique	• Smart grids
•Nanotechnologies – Nanoélectronique	• Usines du futur
•Matériaux innovants	• Réalité augmentée
•Systèmes	• Cloud computing
•Logiciels et systèmes embarqués	• Services sans contact
•Valorisation de données massives	• E-education

Le soutien aux secteurs d'avenir a représenté en 2018 plus de 37% de l'activité globale de Bpifrance, et le seul secteur « numetic » 1,8Md€ de l'activité globale hors holdings, dont plus de 1,5 Md€ sur les activités de Bpifrance Financement (8,9% de cette activité).

Le développement économique des territoires

Les partenariats avec les Régions autour de dispositifs communs constituent un axe majeur d'implication dans et avec les territoires, pour les entreprises ; en proposant à chaque Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique et d'innovation, et qui répondent aux besoins des entreprises aux différents stades de leur développement, l'accès aux financements disponibles est simplifié pour celles-ci, tout en limitant le besoin de dotation publique.
Ces partenariats permettent de développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs en particulier pour le financement de l'innovation (Fonds Régionaux d'innovation) et l'accès au crédit des entreprises (Fonds Régionaux de garantie) couvrant la plupart des besoins des entreprises en matière de création, d'innovation et de développement.

En outre, des fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement ont été mis en place souvent au côté des Régions pour faciliter l'accès des PME aux fonds propres, La mise en commun des moyens financiers entre Bpifrance et les Régions permet d'accroître l'efficacité des interventions, au service du développement des territoires et de l'emploi.
Le déploiement des Accélérateurs régionaux (désormais au nombre de 12) et de 5 accélérateurs Petite entreprise a permis de multiplier par 9 le nombre d'entreprises bénéficiaires de ces programmes, de 50 en 2017 à 449 membres en 2019.
La reprise par Bpifrance, à compter du 1er janvier 2019, de l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises, a donné lieu à un large déploiement d'actions, afin d'informer l'écosystème en région de cette reprise d'activités et de mettre en place toutes les conditions de l'entrepreneuriat pour tous, en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.
Ses activités, qui reposent sur le soutien à 30 réseaux d'accompagnement, 1800 implantations régionales, animées par 3 000 collaborateurs et 30 000 bénévoles, ont permis de mobiliser 40M€ en dotations de prêts d'honneur et subventions.

Les équipes de Bpifrance se sont mobilisées aux côtés des réseaux d'accompagnement et des collectivités locales pour coconstruire la Tournée Entrepreneuriat Pour Tous pour :

- Présenter la Stratégie Entrepreneuriat Pour Tous, avec son bouquet de solutions à l'attention des entrepreneurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Promouvoir les partenaires, les réseaux d'accompagnement et faire connaitre l'ensemble des solutions à destination des porteurs de projets et entrepreneurs,
- Orienter au mieux les porteurs de projet vers les réseaux et acteurs locaux,
- Valoriser les rôles modèles et rendre compte du dynamisme, de la richesse et de la pluralité des profils d'entrepreneurs et des initiatives.

A travers :

- Des conférences avec des entrepreneurs inspirants
- Des témoignages de chefs d'entreprises
- Des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat, des conseils pour vous lancer
- Des animations.

La Tournée a déjà parcouru 35 étapes en 2019, et touché 15 000 personnes, tandis que 73 Citélab et 620 QPV étaient déployés.

Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de la Région dans le total des financements de Bpifrance au regard du potentiel économique de la Région, et rend compte à chaque Région de ses indicateurs propres.

Le tableau ci-après indique le poids des financements de Bpifrance Financement en 2018 rapporté au potentiel économique des Régions :

REGION	PIB 2015 (source INSEE)-M€	Potentiel économique de la Région dans le PIB national	Poids des financements 2018 rapporté au potentiel économique des Régions
Auvergne-Rhône-Alpes	250 120	11,4%	15,33%
Bourgogne-Franche-Comté	73 942	3,4%	2,59%
Bretagne	91 910	4,2%	3,98%
Centre-Val De Loire	70 355	3,2%	3,17%
Corse	8 868	0,4%	0,68%
Grand Est	152 170	6,9%	7,28%
Hauts-de-France	156 922	7,2%	6,47%
Ile-de-France	668 823	30,5%	29,06%
Normandie	91 740	4,2%	3,34%
Nouvelle-Aquitaine	163 898	7,5%	6,68%
Occitanie	159 115	7,3%	6,72%
Outre-Mer	41 692	1,9%	2,49%
Pays-de-la-Loire	109 767	5,0%	4,80%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	154 879	7,1%	7,40%

5.1.8.6 La prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux, Sociétaux et de Gouvernance

La prise en compte plus spécifique des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et de gouvernance (ESG) est intégrée dans les plans stratégiques comme dans la doctrine, en cohérence avec la Charte de Responsabilité Sociétale de Bpifrance, présentée et validée par les parties prenantes de Bpifrance (CNO et représentants du personnel) et par ses instances de gouvernance ; la Charte définit les engagements de Bpifrance, tant dans son fonctionnement interne que dans ses métiers, et les enjeux majeurs sur lesquels porteront ses efforts.
La démarche RSE de Bpifrance est pilotée par la Direction du développement durable et de la RSE, rattachée au Directeur exécutif en charge de l'International de la Stratégie, des Etudes et du Développement.
Cette démarche est transverse, notamment dans les actions de sensibilisation des entreprises, le renforcement de la position d'acteur de place, et spécifique aux métiers dans ses déclinaisons opérationnelles de prise en compte des enjeux ESG ou les engagements pris par Bpifrance Investissement.
Ses actions sont structurées autour des axes :

- Sensibilisation des entreprises à la RSE,
- Renforcement de la position d'acteur de place,
- Prise en compte de la dimension RSE dans les processus métiers et au sein de Bpifrance.

Sensibilisation des entrepreneurs à la RSE

Les actions de sensibilisation / formation à la RSE ont touché près de 190 entreprises, sensibilisées dans le cadre de matinées ou webinaires, formées, dans le cadre de programmes semi-collectifs (généraliste, axé sur le numérique responsable, en préparation à un projet de labellisation, et individuel pour trois entreprises du secteur agro-alimentaire). Les Objectifs de Développement Durable ont fait l'objet de deux webinaires, dont l'un à l'occasion d'un module de sensibilisation des PME, réalisé en partenariat avec des acteurs reconnus (Global Compact, label Lucie, B&L Evolution). Deux masterclass et deux tables rondes de Bpifrance Inno Génération ont spécifiquement abordé les impacts de la RSE dans les relations fournisseurs, à l'international et dans l'industrie pour en démontrer la création de valeur.

Cette sensibilisation se fait également dans le cadre des accélérateurs (à titre d'exemple : deux journées ont été consacrées à la RSE dans l'accélérateur agro-alimentaire ; les enjeux RSE ont largement été abordés également dans le cadre de l'accélérateur chimie…), et via les modules déployés sur Bpifrance Université.
La présence de Bpifrance sur le salon Produrable, avec un pavillon qui présente les solutions de 25 start-ups qui proposent des solutions innovantes en matière environnementale, sociale ou sociétale, contribuent également à cette sensibilisation, ainsi que les conférences et ateliers proposés à Bpifrance Inno Génération autour, notamment, des thématiques des matrices du projet Demain et de conférences dédiées autour des enjeux ou sur la RSE.

Renforcement de la position d'acteur de place

La sensibilisation, tant des entrepreneurs que des métiers, se fait également par les actions menées par Bpifrance en tant qu'acteur de place en :

- Participant à des travaux de place : tels que l'élaboration, en commun, sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, avec trois autres acteurs du capital investissement, de questionnaires d'enquête ESG, appliqués par chacun de ces trois investisseurs en 2019, et diffusés dans les recommandations à l'attention de la place, pour les démarches avancées ; des rencontres (C3D, CPME, Institut Choiseul, Observatoire de l'Immatériel, MEDEF, Ordre des Experts-Comptables)
- Pilotant des interventions à Bpifrance Inno Génération (table ronde et témoignages)
- Intervenant dans des salons ou manifestations RSE dans le cadre de nos partenariats, en invitant des entreprises (start-ups/TPE/PME et ETI) :
  - Produrable à Paris (plus de 6.000 pers) : pour notre 5ème année de partenariat : le pavillon Tech4Good a accueilli 20 start-ups, et nos trois tables rondes 348 participants ;
  - 10 entreprises du secteur de la TEE ont participé à la journée de rencontres de l'investissement et du financement organisée par l'ISEFI[9]
- Participant à des jurys et remises de prix : Entreprises et Environnement (avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), DEFIS RSE, UNICLEN, Entrepreneuriat au Féminin CPME, et en soutenant des manifestations et festivals : Le Temps Presse, Deauville Green Awards, Atmosphère
- Mettant en œuvre des évènements tels que le HandiTech Trophy, et le nouveau concept « Midi Entrepreneures », qui fait témoigner sur son parcours, « sans filtre », une entrepreneure (6 interventions en 2019).
- Copilotant études et projets : tels que « les ODD, c'est pas compliqué » ! en partenariat avec Global Compact France, le label Lucie, et B&L Evolution, pour sensibiliser les PME aux Objectifs de Développement Durable ; l'enquête « RSE : la parole aux fournisseurs » avec l'ORSE[10] et PwC[11], qui a donné lieu à une restitution, des témoignages et un débat entre PME et grands donneurs d'ordre

---

[9] *International Symposium on Environment & Energy Finance Issues*
[10] *Observatoire de la RSE*
[11] *https://presse.bpifrance.fr/enquete-rse-la-parole-aux-fournisseurs-nbspbr-plus-de-70-des-fournisseurs-interroges-sont-regulierement-sollicites-par-leurs-clients-sur-les-sujets-de-rsenbsp/*

Prise en compte de la dimension RSE dans les processus métiers de Bpifrance Financement et au sein de Bpifrance

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Financement est investie dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.
Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.
L'analyse RSE de l'entreprise consiste, pour le chargé d'affaires, de formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Le dispositif d'analyse RSE a été intégré à l'outil d'étude et d'aide à la décision des dossiers de financement et d'innovation, pour en faciliter l'utilisation par le chargé d'affaires, qui évalue, au regard des informations dont il dispose, la situation de l'entreprise sur ces enjeux, sur une échelle de 1 à 4 afin d'éclairer la décision. Cette intégration permettra d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

La responsabilité sociétale de Bpifrance dans ses pratiques

Le capital humain

La politique des ressources humaines s'est attachée, depuis la création de Bpifrance, à créer et animer une communauté de collaborateurs aux compétences multiples, autour des valeurs de l'entreprise.
L'intégration de collaborateurs de nouveaux horizons (Bpifrance Assurance Export au 1er janvier 2017, et au 1er janvier 2019, des personnels de CDC International Capital et de l'Agence Française des Entrepreneurs et de Bpifrance Courtage au 1er janvier 2020), les recrutements et le renouvellement des équipes rendent cet enjeu toujours actuel.

La croissance permanente des activités, l'enrichissement de l'offre, la digitalisation grandissante des processus, la création de nouveaux métiers, dans l'accompagnement notamment, conduisent à renforcer et faire évoluer les compétences internes, d'une part, et à recruter des compétences nouvelles d'autre part.

Le dialogue social et la qualité de vie au travail, la diversité et l'égalité des chances, et une politique de formation structurée et à l'écoute des besoins, sont les facteurs clés de succès d'une communauté humaine Bpifrance compétente et attachée à l'entreprise et ses valeurs.
A cet égard, les résultats de l'enquête menée en 2019 (« s'engager ensemble ») auprès des collaborateurs sont satisfaisants, tant en termes de taux de participation à 88 % (contre 83% en 2018) que de réponses aux principales questions, avec :

- un score global d'opinion favorable de 70,5%, en augmentation par rapport à 2018 (68,8%) et 2017 (68,3%) avec une progression observée sur quasiment l'ensemble des catégories de questions et une mention particulière pour les catégories Culture & Valeurs et Management Direct qui affichent des scores proches de 80%,
- un très fort sentiment de fierté, en constante augmentation depuis 2014 (93% de réponses favorables) et de confiance accordée à l'entreprise ; confiance qui s'accompagne d'une adhésion encore croissante aux valeurs et ambitions de Bpifrance.

Deux attentes demeurant d'actualité : la coopération entre les lignes de métier et le partage d'information ; enfin, les collaborateurs souhaitent mieux comprendre l'évaluation de leur performance et des objectifs qui leur sont fixés, renforcer leur implication dans les décisions prises et accroître les possibilités d'évolution de carrière au sein de Bpifrance, souhait en phase avec le sentiment de fierté.

La communication à l'attention des collaborateurs est importante, par les intranets tout d'abord, qui regroupent actualités, informations, accès aux outils et applications, par les lettres internes, et par les écrans d'information présents sur chaque site, outre les informations ponctuelles par messagerie si nécessaire, ainsi que par des petits déjeuners avec les directeurs exécutifs, des « chats » organisés avec le directeur général ou les directeurs exécutifs.
Tous les collaborateurs sont conviés à une rencontre générale tous les deux ans (en 2019 à une après-midi d'information et de rencontre la veille de Bpifrance Inno Génération, et à participer à cette journée avec les entrepreneurs le 10 octobre 2019). L'objectif est de renforcer le dialogue social, de permettre aux collaborateurs de s'exprimer directement, et de proposer leurs idées, qui seront soit déployées après étude de faisabilité (par exemple pour améliorer l'empreinte environnementale de Bpifrance, dans le cadre du plan Climat), ou feront l'objet de discussions en vue de modifications d'accords (QVT notamment) ou de nouveaux accords.

Le dialogue social au sein de Bpifrance est soutenu et des accords sont en place sur toutes les thématiques, notamment la Qualité de Vie au Travail, le handicap, les conditions et temps de travail, l'épargne salariale, la prévoyance. De nouveaux accords et/ou avenants GPEC, prévoyance santé, épargne salariale, personnes en situation de handicap et égalité hommes femmes ont été conclus chez Bpifrance Financement. Un nouvel avenant à l'accord QVT Groupe, signé en février 2019 a aménagé les conditions de télétravail, en ajoutant la possibilité de le pratiquer sur 10 jours non fixes par an. Il est aujourd'hui pratiqué par 8,6% des collaborateurs de Bpifrance Financement[12], contre 4,8 % à fin 2018.

La part de salariés au forfait, qui bénéficient donc d'une liberté d'organisation de leur temps de travail, augmente de 2,5% en 2019 pour passer à près de 85% de l'effectif[13] . Le nombre moyen de jours d'absence du personnel en CDI, hors longue maladie et mi-temps thérapeutique, diminue sur Bpifrance Financement (de 3,6 jours en 2019 vs 3,8 jours en 2018).
Aux termes de l'article 13 de l'avenant QVT signé en mai 2016, Bpifrance s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination, et Bpifrance a par ailleurs signé la Charte de la diversité afin de sensibiliser et former ses collaborateurs à la diversité.
Le nouvel accord d'égalité hommes femmes de Bpifrance Financement, signé en juillet 2019, a été conclu pour pérenniser les actions de corrections d'inégalités déjà engagées et les renforcer afin de créer les conditions favorables à la mixité dans tous les domaines. Quatre domaines sont concernés par les mesures prévues, renforcées par rapport au précédent accord : l'embauche et la mixité, la rémunération effective, la promotion professionnelle et la formation ; des actions de sensibilisation et de formation, à l'attention de tous les acteurs de l'entreprise, enfin, sont également prévus. Le nouvel index d'égalité hommes femmes de Bpifrance Financement s'établit ainsi pour 2019 à 88.

---

[12] Hors pré retraite individuelle et alternants
[13] En CDI et CDD, hors préretraites individuelles, alternants et contrats de professionnalisation.

Les dispositions relatives à la santé et la sécurité des accords QVT prévoient : - un bilan annuel auprès du CHSCT - une coordination du médecin du travail du siège social avec les médecins du travail de province - un plan d'activité annuel du médecin du travail (2018 : mi-temps thérapeutique, légionnelle et prévention) - des programmes de sensibilisation : diététique, tabac - l'extension de la procédure d'alerte sur les risques psycho sociaux au groupe Bpifrance. L'accord QVT traite notamment des conditions de travail et notamment des sujets relatifs à la santé, le stress au travail, les risques psycho sociaux, le harcèlement et la violence au travail.

317 personnes ont été recrutées en CDI en 2019 par le groupe Bpifrance Financement (dont 316 pour l'entité sociale, contre 265 en 2018), portant l'effectif total en CDI à 2287 au 31 décembre 2019 contre 2144 personnes au 31 décembre 2018 pour Bpifrance Financement et l'effectif total à 2483 personnes contre 2313, Bpifrance Courtage compris. L'effectif en CDI représente 99,9% de l'effectif total (hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation).
Ces recrutements portent pour 55% sur des femmes ; 46% des personnes recrutées sont âgées de moins de 30 ans, et 2,8% de plus de 55 ans à la date de leur embauche. Le seul recrutement en CDD en 2019 a concerné une femme.

L'âge moyen des collaborateurs de Bpifrance Financement est ainsi passé de 41,6 ans à 40,2 ans en 2019. Le taux de rotation du personnel en CDI ressort en 2019 à 2,95% (contre 3,14% en 2018).
Bpifrance Financement mène une politique active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire de ses politiques Ecoles et Université ; ainsi, à fin 2019, 175 contrats d'apprentissage et de professionnalisation étaient en cours (contre 138 au 31/12/2018) et 489 étudiants avaient été accueillis par Bpifrance dans le cadre de contrats d'alternance et de stages de fin d'études pendant l'année 2019 (contre 448 étudiants en 2018), grâce, notamment, aux interventions et animations avec de grandes écoles à Paris et en région et de partenariats (dont certains spécifiquement sur l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap), ainsi que la communication par les réseaux sociaux.

Des accords en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap sont en vigueur, et Bpifrance s'engage en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes handicapées, avec trois objectifs :

1. Accompagner au quotidien les collaborateurs par des mesures de maintien dans l'emploi, recourir aux prestations du secteur adapté et protégé,
2. Recruter des collaborateurs en situation de handicap, accueillir des jeunes en alternance ou en stage,
3. Développer des partenariats avec les écoles et universités, mettre en place des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et managers.

Des actions de sensibilisation sont déployées chaque année (novembre 2019) pour changer le regard sur le handicap, et le Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie a été signé par Bpifrance, qui dispose d'un référent handicap.
Ainsi, dans le cadre des Partenariats Ecoles et Universités, il est à noter :

- le renouvellement du partenariat avec l'Université Paris Dauphine,
- la mise en place d'un nouveau partenariat Ecole avec Grenoble Ecole de Management en vue de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap,
- le coaching d'étudiants : intervention de la responsable de la mission Handicap dans les écoles et Universités partenaires ; simulations d'entretiens, aide à la rédaction de cv…
- le financement d'aides techniques (acquisitions d'ordinateurs ultra légers, fauteuils ergonomiques) et humaines (soutien pédagogique, secrétaires d'examens, vacataires).

Néanmoins, pour 2019, le taux d'emploi global handicap direct de Bpifrance Financement ressort à 2,52% (2,70% en 2018), le taux d'emploi global à 3,21% (3,78% en 2018), et le taux d'emploi avec minorations à 4,02% (4,73% en 2018).

Bpifrance Financement a consacré, en 2019, 4,6% de sa masse salariale à la formation des collaborateurs ; 2232 d'entre eux ont ainsi bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année, soit près de 99% de l'effectif moyen de l'année.

L'offre de formation est revue chaque année, adaptée en fonction des évolutions des métiers et process, et prend en compte les demandes et constats résultant de la campagne d'entretiens annuels dont tous les collaborateurs bénéficient. Elle est élaborée en concertation avec les directions métiers, présentée aux instances représentatives du personnel et au comité de direction pour validation.

L'offre est structurée en modules (thématiques stratégiques, compétences métiers, aptitudes professionnelles, outils et sécurité, se former en situation de travail), et développée en s'appuyant sur des outils digitaux adaptés à la mobilité et des sessions en présentiel, et des compétences internes et externes.

Sensibilisation des collaborateurs

La poursuite de la sensibilisation des collaborateurs s'est poursuivie, avec des quizz et concours sur les déchets, la mobilité, et la bascule de la Plateforme Eco-socio gestes sous un format « réseau social » pour les salariés.
Par ailleurs, une deuxième vague d'ateliers d'échanges sur des initiatives d'innovations frugales dans le cadre de la méthodologie développée par la start-up Ecofrugal a été déployée et ce sont donc près de 250 collaborateurs qui se sont engagés dans ces groupes transverses internes, sur l'ensemble du territoire national. Des initiatives ont également été prises sur de nombreux sites, à l'initiative des collaborateurs, pour éliminer par exemple les gobelets jetables, ou mieux trier.

La collaboration avec la Direction des Moyens Généraux a été renforcée, avec la mise en place d'un plan d'actions et de rendez-vous de suivi.
Un challenge a été lancé dans les services de mise en place, afin de les inciter à accélérer la mise en œuvre de la signature électronique, et a rencontré un vif succès, permettant de planter plus de 600 arbres.
Enfin, un an après l'intégration de la dimension RSE dans le process de référencement des fournisseurs Bpifrance, en liaison avec le Contrôle de gestion Bpifrance, une cartographie est en cours, afin de sensibiliser, à partir de cet état des lieux, les directions acheteuses.

Gestion environnementale

La Direction des Moyens Généraux (DMG) assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe depuis la fin de l'année 2013.
Ce pilotage opérationnel, coordonné avec l'ensemble des directions, a permis d'élargir la mesure des impacts environnementaux des activités, qui résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, des déplacements des collaborateurs et de la consommation de papier, à l'ensemble des composantes du Groupe.
La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, est reconduite chaque année, au niveau excellent sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.
Un deuxième site, dans Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation, et un autre est certifié HQE tertiaire en exploitation pour les parties communes. Par ailleurs, plusieurs implantations en région sont situées dans des immeubles certifiés (BREEAM pour Marseille et Bordeaux ; B positif pour Nancy ; RT 2020 pour Brest).
Les indicateurs de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'utilisation des 50 sites de Bpifrance, ainsi que les consommations de papier sont étroitement suivis, et les mesures prises chaque année inscrivent Bpifrance dans une trajectoire d'amélioration constante.

Les émissions de CO^2 par collaborateur en activité du groupe Bpifrance Financement, résultant des consommations d'énergie, ont ainsi diminué de plus de 12,8% en 2019 par rapport à 2018. Ces émissions concernent l'éclairage, la consommation électrique informatique, le chauffage et la climatisation.

La forte diminution de consommation de papier en volume, constatée sur les dernières années, résultant de la digitalisation des processus d'une part, d'autre part, des mesures prises (recto/verso par défaut), sensibilisation des collaborateurs, ralentit sur 2019 (-3,6% vs -27% en 2018), mais la consommation par collaborateur en activité diminue de 10,5% en 2019. Le retrait des impressions sur badgeage, mis en place au siège social au dernier trimestre 2019, pour être déployé plus largement en 2020, combiné à la relance d'actions de sensibilisation, doit permettre de maintenir la diminution de l'usage du papier.

Une solution homogène de tri et enlèvement des déchets a été déployée sur le dernier trimestre 2019, dans tous les sites métropolitains -à l'exception de Maisons-Alfort où une solution adaptée est en place de longue date, et des deux sites parisiens, dont la configuration nécessite une étude des prestataires -, dans l'objectif d'améliorer le tri et d'en mesurer les flux.

Bpifrance n'est pas concerné, dans son fonctionnement, par l'économie circulaire ; les actions de la DMG sont néanmoins sous-tendues par des objectifs de réduction de consommations et d'émissions (les gobelets plastique ont été par exemple supprimés et remplacés par des gobelets carton en fin d'année 2018, le tri des cartouches d'encre est en place sur tous les sites, les fontaines à eau connectées au réseau ont été mises en place systématiquement pour éviter les bonbonnes et bouteilles plastiques); les collaborateurs se montrent de plus en plus forces de proposition, et vont jusqu'à mettre en place, à leur échelle ou en équipes, des solutions de réduction de l'empreinte environnementale de Bpifrance (ex machines à café grains en remplacement de celles à dosettes).

La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et la lutte contre le gaspillage alimentaire ne constituent pas pour Bpifrance, du fait de ses activités de service, des enjeux matériels pertinents. L'installation, au siège social, d'un déshydrateur de résidus et déchets alimentaires au siège social permet néanmoins de les valoriser en biomasse, et des solutions sont à l'étude pour deux autres sites.

Les émissions liées aux déplacements professionnels des collaborateurs de Bpifrance Financement continuent à augmenter, de 4,4% en 2019 par rapport à 2018, en corrélation avec la croissance de l'activité, malgré une démarche incitative à la réduction de leurs impacts (dispositifs de visioconférences pour diminuer les déplacements internes, mutualisation des véhicules pour les déplacements collectifs, incitation à l'utilisation du train...). Les émissions de CO_2 rapportées au nombre de collaborateurs en activité diminuent cependant de 3%.

La part la plus importante de ces émissions (73% en 2019 pour Bpifrance Financement vs 74,4% en 2018) est imputable à la flotte de véhicules, dont le catalogue évolue chaque année vers des modèles plus sobres ; ainsi, celui en vigueur comporte-t-il, outre trois véhicules électriques et cinq hybrides, vingt-cinq véhicules émettant moins de $110gCO_2$ par kilomètre parcouru, et huit qui émettent de 110 à $116gCO_2$ par kilomètre. Les déplacements par air représentent le deuxième poste d'émission (26% en 2019), et correspondent à des trajets d'une durée supérieure à trois heures, essentiellement sur des trajets internationaux hors Europe ; les volumes d'émissions des trajets par train, représentent 0,8% du total, ont augmenté de plus de 35% en 2019 par rapport à 2018.

Des engagements sociétaux

Les Objectifs de Développement Durable

Bpifrance, signataire de la charte des investisseurs publics en faveur des Objectifs de Développement Durable en novembre 2019, a engagé pendant l'année des actions de sensibilisation des entreprises dans plusieurs évènements (Bpifrance Inno Génération, Produrable), deux webinaires, un parcours sur Bpifrance Université, et mené des travaux, en collaboration avec Global Compact France, le label Lucie et le cabinet B&L Evolution, pour relier ISO 26000 et ODD.

Une première identification des ODD auxquels contribuent les activités de Bpifrance et d'indicateurs associés a été effectuée, dont les résultats sont publiés dans la déclaration de performance extra-financière pour la première fois.

Favoriser l'entrepreneuriat féminin

Bpifrance s'attache, dans toutes ses activités, à favoriser l'entrepreneuriat féminin, par de multiples actions et engagements: en visant la parité dans les prises de paroles lors de ses évènements, en participant et en soutenant conférences et évènements (Hackasprint Women #Tech4good; Femmes Santé Climat – "Egalité, Mixité, Diversité, des entreprises qui font la différence, des entrepreneures qui osent"...), via des partenariats et le soutien de trophées (Be a boss ; Business O Féminin Award, qui récompense des start-up fondées ou cofondées par des femmes dans la Tech, et a lancé un nouveau prix en 2019 pour distinguer une startup à dimension sociétale et environnementale ayant un impact positif sur le monde ; les trophées EAF CPME).

Bpifrance soutient par ailleurs les activités de Level 20, association d'origine anglo-saxonne promeut la mixité dans le capital investissement via deux programmes : du mentorat de jeunes professionnelles du private equity par des femmes et des hommes expérimentés dans l'industrie et la sensibilisation à des carrières dans cette industrie par des actions de présentation des métiers du capital-investissement auprès des étudiantes d'écoles de commerce et d'ingénieurs et des filières économiques à l'Université.

Bpifrance s'est par ailleurs engagé, en signant la Charte SISTA aux côtés de nombreux investisseurs de la place, à favoriser la mixité dans les entreprises du numérique.
Six sessions de "Midi Entrepreneures" ont donné la parole "sans filtre" à des cheffes d'entreprises qui ont partagé leur expérience avec des porteuses de projet et créatrices d'entreprises ou entrepreneures.

Bpifrance a repris le 1er janvier 2019 l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises. Bpifrance Création, issu de ce rapprochement, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.
L'action de Bpifrance en soutien de l'entrepreneuriat féminin s'articule autour des axes suivants:

- Accompagner et financer via les réseaux d'accompagnement/ financement à la création d'entreprise,
- Accompagner et financer dans le cadre des Plans d'Actions Régionaux (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes (Accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat féminin 2018-2020),
- Sensibiliser en ce compris les jeunes et les femmes issues des territoires fragiles,
- Informer et orienter.

Soutenir l'insertion des jeunes

En sus de son implication dans les écoles, universités et forums, Bpifrance s'est engagé par ailleurs, depuis 2015 dans le soutien à :

- Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique ;
- l'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau…).
- - Le défi lancé aux collaborateurs en 2019: parcourir l'équivalent de la superficie de la France soit 672 051 km² en cumulant des points pour soutenir l'association Sport dans la Ville, via la startup Epic. Sport dans la Ville vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers défavorisés par le biais du sport. Sport dans la Ville est sélectionnée par Epic, startup à but non lucratif qui lutte contre les injustices sociales.

Epic sélectionne des organisations sociales exceptionnelles et apporte des solutions innovantes afin que chacun puisse exprimer sa générosité en toute confiance, avec un maximum d'impact.

Indicateurs complémentaires : Ressources humaines

Les effectifs Bpifrance Financement

EVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE[14]	2018 (DPEF 2018)	2018 APRES CHANGEMENT DE METHODE	2019 NOUVELLE METHODE	EVOLUTION 2019 VS 2018
Effectif total Groupe Bpifrance Financement	2149	2313[15]	2496[16]	7,9%
Dont CDI	2144	2144	2287	6,7%
Dont CDI Bpifrance Financement	2133	2133	2275	
Dont CDI Bpifrance Courtage	11	11	12	
Effectif total en activité, en CDI et CDD, hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation[17]		2139	2277	6,5%
% de cadres		80,7%	82,2%	+1,5%

	2019		2018	
	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total (effectif total)	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total (effectif total)
Financement	40,0	40,3	41,6	40,7
Courtage	45,6	45,6	43,5	43,5

[14] Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché et congés sans solde, à temps plein ou partiel aux 31/12/2019 et 2018, hors stagiaires
[15] Dont 150 contrats d'apprentissage et professionnalisation et 26 pré-retraites individuelles
[16] Dont 188 contrats d'apprentissage et professionnalisation et 34 pré-retraites individuelles
[17] Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché, hors congés sans solde, préretraite individuelle et stagiaires

Embauches et départs

EMBAUCHES 2019 (nombre sur l'année 2019)	Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI				
	Total	**dont < 30 ans à la date d'embauche**	**dont > 55 ans à la date d'embauche**	**dont femmes**	**dont transformation CDD CA CP en CDI**
Financement	316	146	9	174	13
Courtage	1	0	0	1	0

DEPARTS 2019 (nombre sur l'année 2019)	DEPARTS DES CDI								
	Total départs des CDI			Dont départs en retraite des PRI		Dont licenciements		Dont démissions	
	2019	2018	Evolution	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Financement	174	210	-17,1%	13	17	18	7	63	65
Courtage	0	1	-100,0%	0	0	0	0	0	0
Total	174	211		13	17	18	7	63	65

	2019	2018	Taux 2019	ÉVOLUTION
Total embauches Contrats Apprentissage/Professionnalisation	148	118		
dont < 30 ans à la date d'embauche	146	115	98,6%	27%
dont femmes	81	58	54,7%	39,7%
Total des départs Contrats Apprentissage/Professionnalisation	111	87		27,6%
Dont transformation CA CP -> CDI	13	9	11,7%	56%

Organisation du temps de travail (hors alternants)

	2019	2018	ÉVOLUTION
Total	2 290	2 149	6,6%
Nombre de salariés au forfait	1 945	1 772	+9,8%
Part de salariés au forfait	84,9%	82,4%	+2,5%
Nombre de salariés à temps partiel (CDI + CDD)	328	358	-8,4%
Nombre de salariés en télétravail	198	103	+92,2%
Part de salariés en télétravail	8,6%	4,8%	+3,8%

Relations sociales

RELATIONS SOCIALES	Nombre de réunions de l'année 2019				Nombre d'accords conclus sur l'année
	CE	DP	OS et DS	CHSCT	
Financement	13	11	15	8	6
Courtage	11	ND	ND	ND	4
Groupe	0	0	4	0	1
Total	24	11	19	8	11

Rémunérations

Rémunérations et évolutions	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2019 hors PRI	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2018 hors PRI	Evolution 2019 / 2018
Financement	130 043 585	121 926 595	6,66%
Courtage	ND	ND	ND
TOTAL	130 043 585	121 926 595	6,66%

Indicateurs complémentaires : responsabilité environnementale

ENERGIE et émissions de CO_2

Les consommations d'énergie et émissions de CO_2 sont suivies depuis 2015 sur l'ensemble des sites dans lesquels Bpifrance exerce son activité.
Les surfaces pour lesquelles les consommations ne sont pas disponibles n'ont pas été prises en compte dans le calcul au m² ; elles représentent moins de 1% en 2018 et 3% en 2019.
Les effectifs retenus n'ont pas été corrigés en conséquence, et la consommation comme les émissions sont donc ramenées au collaborateur en activité. La répartition est opérée entre les filiales opérationnelles de Bpifrance à partir de clés de répartition qui prennent en compte le nombre de leurs collaborateurs sur les sites de Maisons-Alfort (siège social), de Haussmann et Drouot. Tous les autres sites sont affectés en quasi-totalité[18] à Bpifrance Financement

[18] *A l'exception de 1% environ sur un site Assurance Export*

CONSOMMATIONS D'ENERGIE sur les implantations immobilières (1)			
(kWh)	2019	2018	Evolution 2019/2018
SIEGE SOCIAL (Le Vaisseau)	4 654 727	4 979 973	- 6,5%
AUTRES IMPLANTATIONS	3 015 335	3 124 494	- 3,5%
TOTAL	**7 670 082**	**8 104 467**	- **5,4%**
Ramenée au m²	102,2	109,4	-6,6%
Par collaborateur en activité	3 128	3 559	-12,1%

EMISSIONS DE CO_2 (en $kg_{éq}$ CO_2) liées à la consommation d'énergie facturée[19] sur les implantations immobilières (1)			
	2019	2018	Evolution 2019/2018
Emissions de CO_2 Siège social (Le Vaisseau)	489 591	533 764	-5,4%
AUTRES IMPLANTATIONS	288 662	295 053	-2,2%
TOTAL	**778 252**	**828 817**	**-6,1%**
Ramenées au m²	10,4	11,2	-7,3%
Par collaborateur en activité	317	364	-12,8%

Déplacements professionnels :

	2019	2018	Evolution 2019 vs 2018	2017	Evolution 2019 vs 2017
TRAIN	16 826	12 455	+ 35,1%	11 850	42%
AERIEN	519 329	475 620	+9,2%	515 784	6.9%
VEHICULES	1 457 606	1 421 183	+2,6%	1 387 178	5,1%
TOTAL	**1 993 761**	**1 909 258**	**+4,4%**	**1 917 426**	**4%**

[19] Ces données correspondent aux données facturées des consommations d'électricité (kWh) et de gaz (kWh PCS) auxquelles des facteurs d'émissions (source Base Carbone) ont été appliqués. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul.

Consommation de papier :

Consommation de papier[20] (tonnes) Bpifrance SA			
	2019	2018	Evolution 2019/2018
Bpifrance Financement	62,8	69,2	-3,6%
Consommation par personne (CDI + CDD en activité) (kg)	29,3	32,3	-9,4%
Consommation par personne (CDI + CDD en activité + Alternants) (kg)	27,2	30,4	-10,5%

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
Ethique des affaires	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption	**Périmètre : Bpifrance Financement** Nombre de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance Financement	85,8%	83,80%
Sécurité des données	Nombre d'audits et tests anti-intrusion	**Périmètre Bpifrance Financement** Nombre d'audits et tests anti-intrusion réalisés sur l'année	34 (sur 45 au niveau Groupe Bpifrance)	13 (sur 39 au niveau Groupe Bpifrance)

[20] *Papier d'impression et de reproduction, hors papier à en-tête et travaux confiés à des imprimeurs*

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
Sécurité des fonds	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption	**Périmètre : Bpifrance Financement** Nombre de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance Financement	85,8%	83,80%
Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Poids des financements TEE dans l'activité de l'exercice	**Périmètre : Bpifrance Financement** Poids de la TEE en montants d'intervention dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1). Périmètre : Ensemble des entreprises soutenues des secteurs visant : l la production d'énergie à partir de sources renouvelables l l'optimisation des consommations l et gestion du cycle de vie des ressources naturelles Ensemble des entreprises soutenues n'appartenant pas aux secteurs listés ci-dessus mais portant un projet TEE identifié l par le dispositif de financement l par la stratégie du fonds d'investissement l par l'objet du projet l par leur appartenance à un pôle de compétitivité rattaché à la TEE	11%	10%

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
Développement économique des territoires	Poids des financements de l'exercice rapporté au potentiel économique des Régions	**Périmètre : Bpifrance Financement** Poids des financements Bpifrance de l'année N-1, rapporté au potentiel économique des Régions (PIB de la Région ramené au PIB national, publiés par l'INSEE)	cf tableau §5.1.8.5 Les missions d'intérêt général…la transformation numérique	cf tableau §5.1.8.5 Les missions d'intérêt général…la transformation numérique
Transformation numérique	Poids des financements "numetic" dans l'activité de l'exercice	**Périmètre : Bpifrance Financement** Poids de la "numetic" en montants d'intervention- hors holdings- dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1). "Numetic" couvre les interventions de Bpifrance dans les domaines Numérique, Microélectronique, Photonique, Nanotechnologies – Nanoélectronique, Matériaux innovants, Systèmes, Logiciels et systèmes embarqués, Valorisation de données massives.	8,9%	9.8%

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
CLIENTS	NPS et taux (note) de satisfaction clients	**Périmètre 2018 : activités Financement, Investissement, Assurance Export** Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10). Taux (ou note) de satisfaction clients	NPS 27 Taux (note de satisfaction) clients : 7,2	NPS 35 Taux (note de satisfaction) clients : 7,5
QUALITE de L'offre	NPS et taux (note) de satisfaction clients	**Périmètre : activités Financement, Investissement, Assurance Export** Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10). Le taux (ou note) de satisfaction clients sur 10	NPS : 27 Taux (note de satisfaction) clients : 7,2/10	NPS 35 Taux (note de satisfaction) clients : 7,5/10

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
Autres Parties Prenantes	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme	**Périmètre : activités Financement** Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme pendant l'année considérée, portés à la connaissance de la direction juridique Groupe	0	0
Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Prise en compte des enjeux dans l'étude et la décision d'octroi de crédit	**Périmètre : Bpifrance Financement** Prise en compte des enjeux dans l'étude et la décision d'octroi de crédit	cf supra "Prise en compte de la RSE dans les activités de financement"	cf supra "Prise en compte de la RSE dans les activités de financement"
Qualité de vie au travail (QVT)	Taux d'absentéisme maladie	**Périmètre : Bpifrance Financement** Nombre total de jours d'absence maladie hors longue maladie, ramené à l'effectif total au 31/12 de l'année N, hors congé sans solde	3,6	3,9
	Taux de satisfaction salariés	**Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export** Taux de satisfaction salariés : taux de satisfaction exprimé par le nombre de salariés répondants à l'enquête annuelle "s'engager ensemble" réalisée en année N, menée en collaboration avec un cabinet externe	70,5% (sur une population de 88% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2019)	68,8% (sur une population de 83% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2018)

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
Diversité et égalité des chances	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD.	**Périmètre : Bpifrance Financement (y compris Bpifrance Courtage)** Nombre de femmes recrutées en CDI ou en CDD sur le nombre total de salariés recrutés en CDI ou en CDD pendant l'année N	55,2% des embauchés en CDI en 2019 sont des femmes Il n'y a eu qu'une seule embauche en 2019, de genre féminin	54% des embauchés en CDI en 2018 sont des femmes 40% des CDD 2018 sont des femmes
	Taux d'emploi légal Handicap (direct+indirect)	**Périmètre Bpifrance Financement** Nombre d'équivalent temps plein(ETP) directs reconnus en situation de handicap sur effectif total de référence Nombre d'ETP de travailleurs handicapés dans l'entreprise sur l'année N, résultant de sous-traitance aux acteurs du secteur des travailleurs protégés en milieu associatif Nombre d'ETP directs + indirects sur effectif total de référence	Taux d'emploi légal direct de Bpifrance Financement : 2,52% Taux d'emploi légal indirect de Bpifrance Financement : 3,21% Taux global d'emploi légal Bpifrance Financement avec minorations : 4,02%	Taux d'emploi légal direct de Bpifrance Financement : 2,7% Taux d'emploi légal indirect de Bpifrance Financement : 3,78% Taux global d'emploi légal Bpifrance Financement avec minorations : 4,73%
	Pourcentages de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements en CDI	**Périmètre : Bpifrance Financement (y compris Bpifrance Courtage)** Nombre de jeunes âgés de moins de 30 ans et nombre de seniors âgés de plus de 55 ans à la date d'embauche en CDI, sur nombre total de salariés embauchée en CDI en année N	46% des salariés embauchés en CDI en 2018 sont âgés de moins de 30 ans à la date du recrutement 2,8% sont âgés de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI	57% des salariés embauchés en CDI en 2018 sont âgés de moins de 30 ans à la date du recrutement 1,9% sont âgés de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
Dialogue social	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	**Périmètre : Bpifrance Financement (dont Bpifrance Courtage)** Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	Epargne salariale, personnes en situation de handicap, GPEC, Prévoyance santé, égalité hommes / femmes 10	Qualité de Vie au Travail, Egalité Professionnelle, Handicap, conditions et temps de travail, épargne salariale 18
Capital Humain (formation, talents…)	Taux d'accès à la formation Taux de rotation du personnel en CDI	**Périmètre Bpifrance Financement** Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (Cdi, Cdd, CA, CP) rapporté à l'effectif moyen de l'année N **Périmètre : Bpifrance Financement** Nombre de CDI démissionnaires en année N rapporté à l'effectif total en CDI au 31/12 de l'année N-1	98,9% 2,95%	94,7% 3,14%

Note méthodologique de calcul des indicateurs de risque extra-financiers

La déclaration de performance extra-financière du présent chapitre, est partie intégrante du rapport annuel de Bpifrance Financement, précise les exclusions de manière formelle et comporte les informations obligatoires requises par la loi, à l'exception de la description des missions et métiers de Bpifrance Financement et de son modèle d'affaires, figurant en partie 3 dudit rapport annuel.

Périmètre :
Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance Financement, consolidées en intégration globale au 31 décembre 2019, à savoir Bpifrance Financement, pour les activités de financement, garantie et court terme, ainsi que celles de ses filiales Bpifrance Régions et Bpifrance Courtage, étant précisé d'une part, que les activités opérationnelles sont exercées au sein de Bpifrance Financement, à l'exception de celles de Bpifrance Courtage.

Certaines thématiques ont été exclues du périmètre étudié, en raison de leur non matérialité au regard des activités exercées par le groupe Bpifrance Financement d'une part, et, d'autre part, de ses enjeux de fonctionnement et de

modalités d'exercice de ces activités. Il s'agit de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Collecte des données :
La définition de chacune des données collectées est précisée dans une procédure de reporting, et revue chaque année. Des précisions sont apportées à la définition, en tant que de besoin, pour faciliter la compréhension et faciliter le reporting.
Les indicateurs :

- - poids des Financements TEE dans l'activité,
- - poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions,
- - poids des financements "numetic" dans l'activité.

Sont issus des données d'activité de l'année N-1, dans le cadre des travaux d'évaluation des actions de Bpifrance en faveur des entreprises françaises.

Processus de collecte :
Les données sont collectées par la direction du Développement Durable et de la RSE, auprès des directions responsables (par exemple : la Direction des ressources humaines pour les données RH, la Direction des moyens généraux, notamment pour les données relatives aux implantations immobilières et à leur gestion, de consommations d'énergie, relatives aux déplacements professionnels, le pôle Evaluation de la Direction de l'évaluation, des études et de la prospective...).
Les données sont analysées et contrôlées (variations, tests de cohérence), afin de valider leur cohérence et leur fiabilité, avant d'être publiées et expliquées.

Limites de la collecte et fiabilité :
L'exactitude et la comparabilité peuvent rencontrer certaines limites, notamment en cas d'indisponibilité; dans cette hypothèse, les explications adéquates sont fournies.
Les processus en place visent à limiter ces inexactitudes, afin de présenter des informations à un niveau de fiabilité satisfaisant, dont la vérification est effectuée par un organisme tiers indépendant.

Bpifrance Financement

Rapport du professionnel de l'expertise comptable sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du professionnel de l'expertise comptable sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Bpifrance Financement,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable et suite à la demande qui nous a été faite, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de la société Bpifrance Financement (ci-après « l'entité ») en application volontaire des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir de façon volontaire une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale deVersailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.*

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour la partie sociale et sociétale, et entre 50% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour la partie environnement et sociétale ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions développement durable, ressources humaines, formations et études statistiques.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires mentionnées ci-avant et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2020

PricewaterhouseCoopers Audit

2020.03.30
18:03:26
+02'00'

Pierre Clavié
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie en 2019 ;
- Taux de satisfaction salariés en 2019 ;
- Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD en 2019 ;
- Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 50 ans dans les recrutements ;
- Nombre d'accords et avenants signés au cours de l'année 2019 ;
- Taux d'accès à la formation en 2019 ;
- Taux de rotation du personnel en CDI en 2019 ;
- Consommations d'énergie sur les implantations immobilières en 2019 ;
- Nombre de collaborateurs de Bpifrance financement ayant suivi le module anti-corruption en 2019 ;
- Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption en 2019 ;
- Evolution du nombre de tests anti-intrusion entre 2018 et 2019 ;
- Empreinte carbone du portefeuille coté en 2019 ;
- Poids des financements TEE dans l'activité en 2019 ;
- Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions en 2019 ;
- Poids des financements "numetic" dans l'activité en 2019 ;
- Net Promoter Score en 2019 ;
- Taux de satisfaction clients en 2019 ;
- Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme en 2019 ;
- Taux d'entreprises ayant répondu à la question de la sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie dans le cadre de la campagne annuelle ESG de l'année 2019.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Les dispositions des accords QVT ;
- Partenariat avec l'association « Nos Quartiers ont du Talent » ;
- Accord d'égalité hommes femmes de juillet 2019 ;
- L'intégration de l'analyse ESG à chaque dossier d'investissement ;
- La mise à disposition d'un espace "Ethique et conformité", sur le site de Bpifrance ;
- Accompagnement des entreprises du secteur de la TEE ;
- Déploiement des Accélérateurs régionaux ;
- La mise à disposition des entreprises d'un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre ».

5.1.9 Autres informations

Principales prises de participations

Le tableau détaillé des filiales et participations figure en page 235 du rapport (note 7.2 de l'annexe aux comptes sociaux).
Aucune opération significative n'a été effectuée par Bpifrance Financement au cours de l'exercice 2019.

Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Financement

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Financement.

Programme de rachat, par Bpifrance Financement, de ses propres actions

Aucun programme de rachat d'actions Bpifrance Financement n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Participation des salariés au capital de Bpifrance Financement

Au 31 décembre 2019, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Financement.

Proposition de ratification de la cooptation d'administrateurs

- A la suite du décès de Monsieur Pierre-François KOEHL, le Conseil d'administration a coopté, le 19 décembre 2019, Monsieur Eric BEYRATH en qualité d'administrateur de la société, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pierre-François KOEHL, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Monsieur Eric BEYRATH est Directeur du département pilotage du bilan et gestion financière à la Direction des finances groupe de la Caisse des Dépôts.

- A la suite de la démission de Monsieur Olivier FABAS de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté, le 11 mars 2020, Madame Carole ABBEY en qualité d'administrateur de la société, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Olivier FABAS, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Madame Carole ABBEY est Directrice de participations, gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Monsieur Eric BEYRATH et Madame Carole ABBEY au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

Proposition de modification des statuts de la Société

Il est proposé de modifier les statuts de la société selon ce qui est précisé ci-après.

a) Modification de l'article des statuts de la société relatif au siège social

La loi dite Sapin II a étendu les pouvoirs du conseil d'administration en matière de transfert de siège social. Désormais, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration peut transférer le siège social sur l'ensemble du territoire français et pas seulement au sein d'un même département ou dans un département limitrophe.

Il est proposé de modifier le second alinéa de l'article des statuts relatif au siège social (article 4) pour que celui-ci reprenne les pouvoirs légaux du conseil d'administration en matière de transfert du siège social.

b) Création d'un article précisant les conditions d'organisation des consultations écrites du conseil d'administration

La loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés permet au conseil d'administration de prendre un nombre limité de décisions par voie de consultation écrite sous réserve que le recours à cette faculté soit prévu dans les statuts.

A la date du rapport, ces décisions portent sur :

- La nomination à titre provisoire de membres du conseil en cas de vacance d'un siège,
- L'autorisation des cautions, avals et garanties données par la société,
- Le transfert du siège social dans le même département et la modification corrélative des statuts,
- La décision prise sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire, en application du second alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,
- La convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est proposé de modifier les statuts de la société pour préciser que le conseil d'administration peut prendre par consultation écrite de ses membres l'ensemble des décisions que la loi permet de prendre par cette voie. Cette modification serait logée à l'article 13.4 des statuts de la société.

Les statuts modifiés préciseront par ailleurs dans quelles conditions les consultations écrites du Conseil doivent être organisées.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Bpifrance Financement a dégagé, pour l'exercice 2019, un bénéfice de 246 927 687,23 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

	En euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	246 927 687,23
Report à nouveau	671 735 072,46
Soit un solde disponible de	***918 662 759,69***
Dotation à la réserve légale	12 346 384,36
Soit un solde distribuable de	**906 316 375,33**
Dotation aux autres réserves	0,00
Distribution de dividende	0,00
Dotation au report à nouveau	234 581 302,87
Total du report à nouveau après affectation du résultat	***906 316 375,33***

Délai de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2019 à 490 707 euros.
Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2019 à 188 614 868 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit. Les informations ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu I de l'article D.441-4)

	Art D.441I.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441I.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	3					69	70					5918
Montant total des factures concernées h.t.	2 145	228 543	135 463	63 494	25 854	453 355	3 976 711	9 433 429	4 537 932	3 286 981	34 662 553	51 920 895
Pourcentage du montant total h.t. des achats h.t de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice							2%	1%	0%	0%	2%	2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	4	49	1	2	19	71	42,00	454	129	144	2292	3019
Montant total des factures exclues	2 165	26 535	35	194	6 278	33 043	1 484 902	5 005 446	2 790 911	6 468 709	116 967 294	131 232 360
(c) Délai de paiement de référence utilsés (contractuel ou délai légal-articleL441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : oui * Délais légaux : non						* Délais contractuels : oui * Délais légaux : non					

Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance Financement au cours de l'année 2019 s'élèvent à 839 079,73 euros.

Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Financement n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

5.2. Facteurs de risques

Bpifrance Financement a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés à la section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Dans le cadre de la revue des risques, Bpifrance Financement a actualisé la matrice des risques qui synthétise ces risques en fonction de leur importance et de leur probabilité d'occurrence. Elle est reproduite ci-dessous pour visualiser les enjeux, sans se substituer aux développements explicatifs qui suivent.

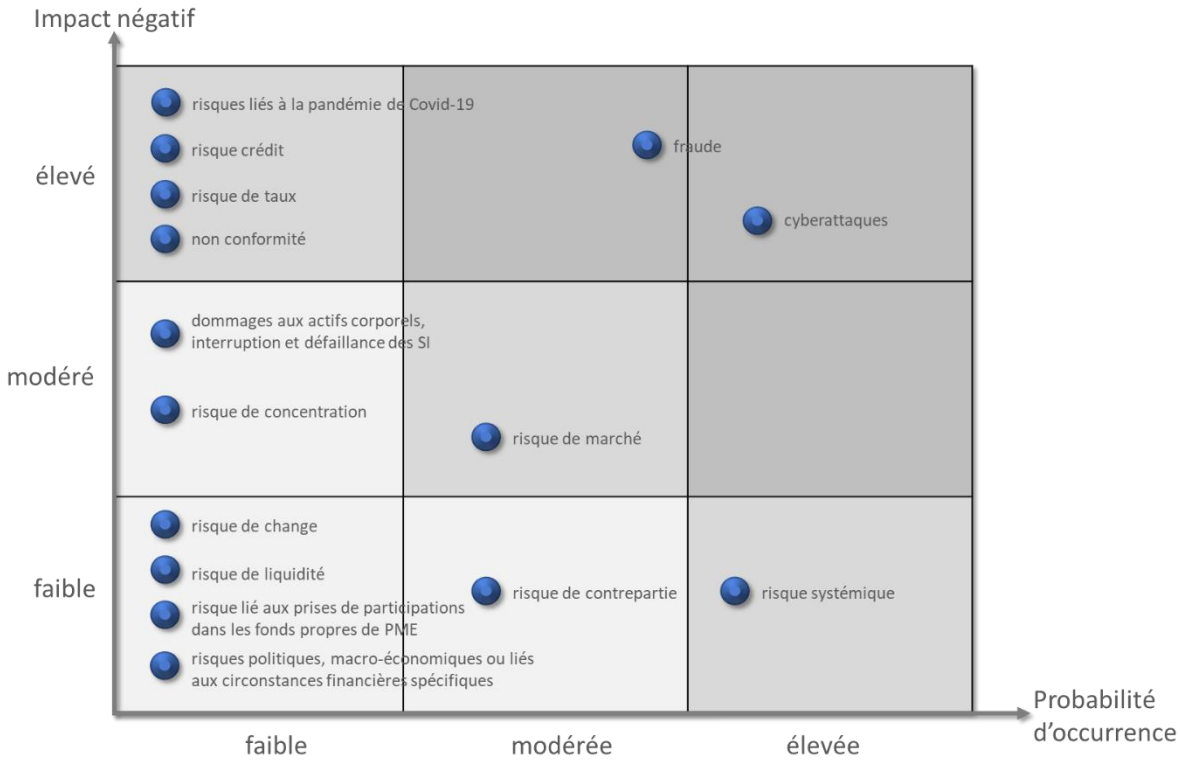

Tous les trois ans, les principaux risques auxquels Bpifrance Financement est confronté font l'objet d'un processus de cartographie impliquant toutes les fonctions de Bpifrance Financement. Les différents risques sont classés selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence. Cette cartographie des risques reflète l'exposition de Bpifrance Financement, intégrant donc les mesures de maîtrise mises en œuvre afin d'en limiter la probabilité et l'impact. Cette matrice est un outil de pilotage de maîtrise des risques.

A la date du présent Document d'enregistrement universel, les principaux risques auxquels Bpifrance Financement estime être exposé sont présentés selon les catégories suivantes, sans aucune hiérarchie entre elles :

- les risques liés à la non performance des actifs de Bpifrance Financement (4 risques clés),
- les risques financiers (5 risques clés), et
- les risques opérationnels liés aux activités (6 risques clés).

Au sein de chaque catégorie, les risques sont hiérarchisés et classés par ordre d'importance décroissante, à la date du présent Document d'enregistrement universel, et en fonction de leur impact négatif et de leur probabilité d'occurrence, et ce après prise en compte des mesures mises en place en matière de gestion des risques et exposées à la section

5.2.2 du présent Document d'enregistrement universel. Les risques présentés à la section 5.2.1 sont ainsi des risques "nets" des mesures de réduction desdits risques.

D'autres risques inconnus à ce jour ou bien considérés comme non susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif à la date du présent Document d'enregistrement universel pourraient, dans le futur, affecter significativement Bpifrance Financement.

Le tableau ci-après résume les principaux facteurs de risque identifiés par Bpifrance Financement et indique, pour chacun d'eux, la probabilité d'occurrence ainsi que leur impact négatif sur Bpifrance Financement à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel.

La probabilité d'occurrence et l'ampleur de l'impact négatif des risques sont évaluées sur trois niveaux (« faible », « modéré » et « élevé ») et la légende suivante est utilisée :

Impact négatif	*** élevé	** modéré	* faible
Probabilité d'occurrence	@@@ élevée	@@ modérée	@ faible

		Impact négatif	Probabilité d'occurrence
Catégorie 1 : Risques liés à la non performance des actifs de Bpifrance	Risque de crédit	***	@
	Risque de concentration	**	@
	Risque systémique	*	@@@
	Risque de contrepartie	*	@@
Catégorie 2 : Risques financiers	Risque de taux	***	@
	Risque de marché	**	@@
	Risque de liquidité	*	@
	Risque de change	*	@
	Risque lié aux prises de participations dans les fonds propres de PME	*	@
Catégorie 3 : Risques opérationnels	Risque lié aux cyberattaques	***	@@@
	Risque de fraude	***	@@
	Risque de non-conformité	***	@
	Risques liés à la pandémie de Covid-19	***	@
	Dommages aux actifs corporels, interruption et défaillance des SI	**	@
	Les risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques	*	@

5.2.1 Principaux risques

5.2.1.1 Risques liés à la non performance des actifs de Bpifrance Financement

Risque de crédit

Conformément à la règlementation, le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe bénéficiaire (règlement UE n°575/2013 / article 4 point 39).

Bpifrance Financement est exposé au risque de crédit pour les clients bénéficiant d'un crédit ou d'une garantie. Ses encours sont concentrés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) françaises. L'exposition maximale au risque de crédit de Bpifrance Financement intègre en particulier des activités de financement (prêts moyen long terme (PLMT) et financement court terme (FCT) ainsi que les opérations de location financement) envers la clientèle d'entreprises et des engagements de garantie et par signature.

Le défaut d'un client au titre d'un prêt ou un engagement de garantie, ou d'une contrepartie sur des opérations financières (dérivés, titres, repo) pourrait engendrer des pertes financières et avoir ainsi un impact défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et les perspectives de Bpifrance Financement.

Le métier des prêts de développement (en ce compris les prêts innovation) est particulièrement sensible au risque de crédit. La quote-part des prêts sans garantie accordés en 2019 par rapport au total de l'activité Financement représente environ 31,8%. Au sein de l'activité Innovation les prêts de développement accordés en 2019 s'élèvent à 441 millions d'euros. La quote-part de ces prêts sur l'ensemble des aides et prêts à l'innovation représentent environ 34,6 %.

Les encours de prêts et créances envers la clientèle (PLMT, FCT, crédit-bail immobilier, crédit-bail mobilier et autres) sont ventilés en deux catégories : sains et douteux. Au 31 décembre 2019, les encours sains et douteux représentent respectivement environ 96,1 % et 3,9 % du total d'encours.

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont exposées dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de concentration

Le risque de concentration auquel pourrait être exposé Bpifrance Financement correspond à une dépendance trop importante vis-à-vis de certaines contreparties (concentration individuelle), de certains secteurs d'activité (concentration sectorielle) ou encore de certaines zones géographies (concentration géographique).

Il s'agit également d'un aggravateur du risque de crédit susmentionné. En effet, en cas de concentration de l'exposition de Bpifrance Financement vis-à-vis d'un secteur aux contreparties particulièrement défaillantes, l'impact défavorable sur les résultats et la situation financière de Bpifrance Financement pourrait être accentué.

L'activité de Bpifrance Financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.
Le portefeuille de Bpifrance Financement porte également une concentration certaine sur quelques secteurs ainsi que sur l'économie française en général. Les secteurs les plus sensibles sont notamment les services et l'industrie, qui représentent respectivement environ 68 % et 19 % des prêts et créances envers la clientèle réalisés durant l'exercice 2019. Pour plus de détails, voir la section 8.4 "Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières" de la note 8 sur les comptes consolidés.

Risque systémique

Bpifrance Financement est exposé aux risques systémiques liés à la potentielle dégradation du système financier se matérialisant notamment par une récession de l'économie française. La détérioration du profil de la dette pourrait entrainer une dégradation de la notation de l'Etat français par les agences spécialisées et engendrer une crise de confiance des investisseurs. Bpifrance Financement, dont une partie de l'activité repose sur des liens d'interdépendance avec d'autres établissements bancaires, est également exposé à la défaillance potentielle de ces derniers.

Une crise financière aux effets systémiques pourrait ainsi affecter significativement les résultats et la situation financière de Bpifrance Financement, notamment en cas de défaillance de nombreuses contreparties.

Risque de contrepartie

- **Le risque de contrepartie sur actifs financiers**

Le risque de contrepartie sur actifs financiers recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres réalisées sur les marchés financiers (hors produits dérivés). Les autres opérations sur titres qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la note 8.4 sur les comptes consolidés.

Bpifrance Financement est exposé à ce risque de contrepartie. En effet, en retenant la définition susmentionnée, le risque de contrepartie représentait un enjeu de 10,427 Md€ au 31 décembre 2019, contre 10,055 Md€ au 31 décembre 2018.

	Risques de contrepartie au 31/12/2019 (en M€)					
Catégorie de contrepartie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers au coût amorti	Total	Répartition
Administrations centrales*	-	-	-	7 150,8	7 150,8	68,6%
Établissements de crédit & autres institutions	-	1 238,2	900,2	373,4	2 511,8	24,1%
Entreprises	-	-	-	14,0	14,0	0,1%
OPCVM Monétaires	721,5	-	-	-	721,5	6,,9%
Total des risques de contrepartie	**721,5**	**1 238,2**	**900,2**	**7 538,2**	**10 398,1**	**99,7%**
Titres de participation	-	29,3	-	-	29,3	0,3%
Total des actifs financiers	**721,5**	**1 267,5**	**900,2**	**7 538,2**	**10 427,4**	**100,0%**

- **Le risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Les opérations sur instruments dérivés étant systématiquement couvertes par un collatéral, le risque, auquel Bpifrance Financement est exposé, est mesuré sur la base d'une fraction du notionnel et non sur la base de leur valeur au bilan ; il est ajouté aux risques de contrepartie sur les actifs financiers pour mesurer le risque global par contrepartie.

5.2.1.2 Risques financiers

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour Bpifrance Financement de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêts, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Dans l'hypothèse d'un mouvement de la courbe des taux de marché défavorable par rapport au profil de transformation en taux de Bpifrance Financement (non adossement des ressources et des emplois à taux fixe et à taux révisable), Bpifrance Financement pourrait subir une perte en marge nette d'intérêt et en capital (Valeur Actualisée Nette –VAN). Une telle situation pourrait donc avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et les perspectives de Bpifrance Financement.

L'exposition de Bpifrance Financement au risque de taux est notamment mesurée à partir des analyses de sensibilité de la marge d'intérêt et de la valeur actuelle nette du bilan. A titre indicatif, au 31 décembre 2019, en cas de hausse des taux d'intérêts de 200 points de base, la marge d'intérêt aurait baissé de 0,1 million d'euros et la valeur actuelle nette du bilan aurait baissé de 398,5 millions d'euros. Pour plus de détails, voir la section 8.5 "Risques de marché" de la note aux comptes consolidés.

Risque de marché

Le risque de marché recouvre le risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations.

La liquidité des actifs est une composante fondamentale du risque de marché. En cas d'insuffisance ou d'absence de liquidité (suite par exemple à une diminution du nombre des transactions ou à un déséquilibre dans l'offre et la demande de certains actifs), un instrument financier ou tout autre actif cessible peut ne pas pouvoir être cédé à sa valeur réelle ou estimée.

Risque de liquidité

Bpifrance Financement est exposé au risque de liquidité qui peut notamment se traduire par la diminution de sources de financement disponibles et par la réduction de la liquidité de certains actifs. Le risque de liquidité recouvre le risque pour Bpifrance Financement de ne pouvoir faire face à ses obligations lorsqu'elles deviennent dues.

Le risque de liquidité pourrait en particulier se matérialiser par la défiance vis-à-vis de Bpifrance Financement et du garant de ses émissions, l'EPIC Bpifrance, entraînant une exclusion du marché obligataire et donc un renchérissement du coût du passif. A titre indicatif, au 31 décembre 2019, 77 % des concours à la clientèle (s'élevant à 33,9 milliards d'euros d'encours) ont été financés sur les marchés financiers dans le cadre des programmes EMTN (25,5 milliards d'euros) ou NEU MTN (0,7 milliard d'euros). Le programme EMTN a représenté 75% du refinancement à moyen et long terme effectué en 2019 par Bpifrance Financement.

Une hausse des coûts de financement pourrait donc avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et les perspectives de Bpifrance Financement.

Risque de change

Bpifrance Financement est exposé au risque de change, lequel traduit le risque que les variations des cours des monnaies influent négativement la valeur des instruments et génèrent donc des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

A titre indicatif, une diminution de 15 % des taux de conversion EUR/USD et EUR/GBP, au 31 décembre 2019, aurait entrainé une diminution du résultat à hauteur de 0,107 million d'euros.

Risque lié aux prises de participations de Bpifrance Financement dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises

Dans le cadre de l'exercice de son activité de financement, Bpifrance Financement est exposée au risque de pertes liées à ses investissements directs ou indirects dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises.

5.2.1.3 Risques opérationnels

Risque lié aux cyberattaques

Bpifrance Financement est exposée au risque de cyberattaques regroupant l'ensemble des actes malveillants et/ou frauduleux s'appuyant sur des moyens numériques dans le but d'atteindre les données conservées. En raison des nombreuses données sensibles collectées, Bpifrance Financement pourrait faire l'objet d'une cyber-attaque.

Dans l'hypothèse d'une défaillance des systèmes d'information ou d'une protection inadaptée à une cyber-attaque, Bpifrance Financement pourrait se trouver dans l'incapacité de garantir l'intégrité (tant l'exhaustivité que l'exactitude) des données et des rapports générés par les systèmes d'information. Cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la réputation de Bpifrance Financement et, son activité et sa situation financière.

Risque de fraude

Bpifrance Financement est exposée au risque de fraude tant interne qu'externe.

Bpifrance Financement pourrait se trouver dans l'incapacité de se conformer aux lois contre la corruption ou contre le blanchiment d'argent en perpétuelle évolution. Bpifrance Financement pourrait plus généralement subir des pertes dues à des actions non-autorisées, actes de fraude, détournement de la propriété ou contournement des règlements, la loi ou la politique de l'entreprise excluant toute diversité ou discrimination, qui impliquent au moins une personne interne.

Bpifrance Financement pourrait également avoir des difficultés à prévenir des détournements de fonds. De tels actes mais également tout contournement des règlements, impliquant une tierce personne, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de Bpifrance Financement

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité correspond au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance

Bpifrance Financement est exposée au risque de non-conformité notamment en raison de l'évolution constante de la réglementation qui lui est applicable, qui pourrait donner lieu à une mauvaise interprétation des nouveaux textes applicables ou à une application tardive de certains dispositifs. De tels manquements pourraient affecter significativement la réputation de Bpifrance Financement et donc son activité.

Risque lié à la pandémie de Covid-19

La propagation rapide de la pandémie du Covid-19 à l'ensemble de la planète, entraine une dégradation de la situation économique de nombreux secteurs d'activité et une forte perturbation des marchés financiers. Les mesures de confinement prisent par les gouvernements du monde entier envers la population entrainent une forte réduction de l'activité économique et une forte baisse des estimations de croissance.

Pleinement mobilisé pour aider les entreprises à surmonter les difficultés économiques liées aux conséquences de cette pandémie, Bpifrance Financement a mis en place des mesures financières exceptionnelles pour soutenir les entreprises françaises. Ainsi, cette pandémie fait porter un risque à Bpifrance Financement, dans la mesure où le bilan de Bpifrance Financement est notamment exposé aux éléments suivants qui peuvent être affectés par la pandémie : (i) le risque de crédit attaché au portefeuille de prêts à la clientèle, (ii) les conditions de marché dans lesquelles il se refinance et (iii) la valorisation des titres à taux fixe ou variable de son portefeuille d'investissement. En fonction notamment de la vitesse de diffusion des mesures de soutien économique aux entreprises mises en place par les Etats, d'apport de liquidité supplémentaire au marché et aux banques par les banques centrales et de la capacité de résistance des entreprises, les conséquences de cette pandémie pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les opérations et les résultats de Bpifrance Financement.

Risques liés aux dommages aux actifs corporels, à l'interruption et à la défaillance des systèmes d'information

L'activité de Bpifrance Financement repose en partie sur les systèmes d'information et pourrait donc être perturbée en cas de panne, ou d'interruption de service, même temporaire. De tels incidents pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la réputation de Bpifrance Financement.

La survenance d'événements imprévus ou de catastrophe naturelle ou de comportements non-conformes envers l'environnement de la banque pourrait impacter l'activité de Bpifrance Financement. En effet, des difficultés opérationnelles pourraient survenir et avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière de Bpifrance Financement.

Risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques au pays où Bpifrance Financement exerce ses activités

Bpifrance Financement est soumise à des risques de pertes pouvant provenir de nombreuses évolutions défavorables dans les domaines politiques, économiques et légaux, notamment les variations des devises, l'instabilité sociale, les changements des politiques gouvernementales ou celles des banques centrales, l'expropriation, la confiscation des actifs et les changements dans la législation relative au droit de propriété.

5.2.2 Gestion des principaux risques

Les moyens mis en œuvre pour appréhender et gérer chacun des principaux risques auxquels Bpifrance Financement est confronté sont décrits dans la présente section.

5.2.2.1 Gestion des risques liés à la non performance des actifs de Bpifrance Financement

Gestion du risque de crédit

Dans le cadre de ses activités visant à soutenir l'économie, Bpifrance Financement s'appuie sur un dispositif de fonds de garantie qui correspondent à des dotations budgétaires des Pouvoirs Publics (fonds nationaux ou régionaux).

Les risques sont adossés à des fonds de garantie sur les métiers de garantie et innovation, et en partie sur les métiers du financement (notamment les prêts sans garantie/prêts de développement qui sont les plus exposés).

Les fonds de garantie couvrent les encours clientèle (prêts et crédit-bail) portés à l'actif à hauteur de 6 842,2 millions d'euros. Les fonds affectés à la couverture de ces encours s'élèvent à 848,2 millions d'euros. Ces fonds couvrent également, à hauteur de 12 789,9 millions d'euros, des financements accordés aux entreprises par des partenaires bancaires.]

Un dispositif de provisionnement *ex-ante* (provision collective) permet une couverture anticipée des pertes futures attendues à maturité. A titre indicatif, en 2019, le provisionnement des pertes attendues (« Expected Credit Losses ») a représenté une dotation de 15,0 millions d'euros portant le stock de la provision « ECL » 2019 à 403,8 millions d'euros.

Des procédures d'appels de marge sont mises en place avec les contreparties financières dans le cadre des opérations de dérivés.

Gestion du risque de concentration

Les opérations de Bpifrance Financement sont diversifiées tant en termes de produits, de secteur d'activité et de contreparties.

Cette diversification des risques envers la clientèle est encadrée par un dispositif de limites élaboré en fonction des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement :

- Limites globales par groupe bénéficiaire client, tous produits confondus
- Limites sectorielles (secteur d'activité selon code NAF) pour les activités de prêts directs (PMLT, FCT).

Une surveillance de ces limites est exercée par plusieurs Directions de Bpifrance Financement et un *reporting* est effectué trimestriellement au Comité des risques de Bpifrance Financement. L'ensemble des expositions est par ailleurs encadré par la limite des grands risques exposée ci-après.

L'exposition aux contreparties financières est limitée et se concentre très majoritairement sur les grands établissements financiers français. Une partie des expositions est par ailleurs classée en *retail* et en réglementation prudentielle.

Par ailleurs, la réglementation sur les grands risques impose une déclaration au régulateur à chaque fin de trimestre[21].

---

[21] Art. 387 à 403 du règlement UE 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Un grand risque est une exposition sur un client ou un groupe de clients liés dont la valeur, après exemptions prévues par la réglementation[22], atteint ou dépasse 10% des fonds propres éligibles de l'établissement déclarant[23], sans que cette exposition ne puisse dépasser 25% desdits fonds propres[24].

L'exigence déclarative trimestrielle est étendue aux vingt risques les plus grands, ainsi que les dix risques les plus grands relatifs aux établissements de crédit et les dix risques les plus grands relatifs aux entités financières non réglementées[25], y compris lorsque les expositions prises en compte sont exemptées ou ne dépassent pas le seuil précité pour l'identification d'un grand risque.

La déclaration au 31 décembre 2019, établie sur base consolidée, est la suivante :

Au 31/12/2019	**Nombre de Grands Risques**	Cumul des Grands Risques[26]
Bpifrance Financement	2	26,54%

Au 31 décembre 2019, deux grands risques sont ainsi identifiés, sans que la limite réglementaire individuelle de 25 % des fonds propres ne soit dépassée.

Gestion du risque systémique

Le portefeuille de participations de Bpifrance Financement est entièrement refinancé par des capitaux propres. Des réserves prudentielles ont été constituées concernant la partie crédit avec notamment des provisions *ex ante* collective et des fonds de garantie, dont le détail figure à la section "gestion du risque de crédit" exposée ci-avant.

Des outils dits de "stress testing" sont également utilisés dans le cadre de la gestion du risque systémique.

Gestion du risque de contrepartie

La gestion du risque global de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagement liée à la probabilité de défaut à terme.

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées par Bpifrance Financement sont quasi-exclusivement effectuées avec des administrations publiques (68,6%), essentiellement l'État français, et des établissements de crédit ou autres institutions (24,1%).

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau « A » des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

---

[22] *Art. 400 du règlement sus-mentionné.*
[23] *Art. 392 du règlement sus-mentionné*
[24] *Art. 395 du règlement sus-mentionné*
[25] *Art. 394 du règlement sus-mentionné*
[26] *En % des fonds propres réglementaires*

5.2.2.2 Gestion des risques financiers

Gestion du risque de taux

Bpifrance Financement gère globalement (au sens du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi par le comité ALM de Bpifrance Financement. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans des portefeuilles de gestion et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

La gestion du risque de taux de Bpifrance Financement au titre du métier « Financement » vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en termes d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash-flow futurs (risque de valeur).

La position de taux de Bpifrance Financement au risque de revenu et au risque de valeur présente au 31 décembre 2019 une exposition très inférieure aux limites autorisées.

Gestion du risque de liquidité

La politique de liquidité de Bpifrance Financement est mise à jour annuellement dans le cadre de l'ILAAP (Internal Liquidity Assessment Adequacy Process). L'appétit au risque de liquidité y est défini par trois grands principes édictés par le Conseil d'Administration :

- L'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise ;
- La réduction de la production nouvelle en cas de crise ;
- La gestion cantonnée des réserves de liquidité en gestion normale (cantonnement entre les deux pôles Financement et Investissement de Bpifrance Financement et également entre les métiers Financement, Garantie et Innovation du pôle Financement).

Le pilotage de la situation de liquidité de Bpifrance Financement est apprécié à partir d'indicateurs internes, faisant l'objet de seuils d'alerte et de limites. Les indicateurs clés de liquidité définis permettent de mesurer l'adéquation de Bpifrance Financement à son appétit au risque. Ces indicateurs traduisent la volonté de Bpifrance Financement d'assurer une continuité de son activité sur une année, en gestion normale et en gestion stressée, aux niveaux prédéfinis dans ces deux scénarios.

Par ailleurs, Bpifrance Financement dispose d'une réserve d'actifs liquides se décomposant en une réserve courante de liquidité, consistant en des actifs liquides utilisés dans le cadre d'opérations de refinancement en gestion normale, et une réserve de liquidité du plan de contingence pouvant être mobilisée en cas de stress de liquidité avéré, i.e. une situation dans laquelle l'établissement ne pourrait pas, pendant une période calibrée par l'appétit au risque, se procurer des ressources nouvelles sur le marché des capitaux.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activités nouvelles et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est projetée, laquelle est exprimée en stock et en flux. Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon. De plus, Bpifrance Financement intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Par ailleurs, elle nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, elle dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

Au 31 décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme (LCR), mis en place dans le cadre du règlement délégué 2015/61, est estimé à 360% (signe d'un niveau de trésorerie très satisfaisant au regard des échéances à court terme).

Gestion du risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, Bpifrance Financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Les opérations en devises conduites par Bpifrance Financement demeurent très peu nombreuses et font toutes l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

5.2.2.3 Gestion des risques opérationnels

Gestion des risques liés aux cyberattaques

Bpifrance Financement a opté pour une stratégie visant à éviter le risque de cyberattaque en conjuguant prévention, sensibilisation, protection, détection, contournement et recouvrement. La DSI a donc mis en œuvre tout un ensemble de dispositifs pour contrer les différents types d'attaques :

- Filtrage web ;
- Filtrage messagerie ; et
- Anti-virus.

Le Comité Sécurité Groupe semestriel présente les indicateurs macro puis les détaille et un compte-rendu est ensuite envoyé à tous les invités.

Gestion du risque de fraude

Afin de contrer le risque de transmission d'informations confidentielles à des concurrents :
- Contrôle/limitation des données exportées sur les médias amovibles
- Sécurisation des imprimantes lors de l'édition de documents confidentiels

Pour contrôler les accès aux données confidentielles, un système de traçabilité des accès par acquisition de logiciels et/ou SIEM est mis en place.

Plusieurs initiatives sont prises en matière de lutte contre la corruption intégrant notamment un code de conduite, la mise en œuvre d'un programme anti-corruption, des contrôles comptables renforcés en matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence, et des exercices de due diligence systématiques.

Une procédure LAB est en place avec notamment une formation des dirigeants et opérationnels aux enjeux LAB.

Un nouvel outil dédié à la LCB-FT permet désormais de saisir des informations KYC et de fiabiliser les données et les liens entre sociétés clients.

Un dispositif d'évaluation des tiers, qui couvre les clients, s'étend depuis décembre 2019 aux fournisseurs.

Un suivi étroit avec le référent local de conformité est instauré.

Gestion du risque de non-conformité

Une politique groupe de conformité est mise en place et reprend notamment les sujets sur lesquels la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) doit obligatoirement être consultée et une charte de contrôle interne de manière à renforcer la culture interne de Bpifrance Financement et à réaffirmer l'universalité d'intervention des corps de contrôle interne

La DCCP délivre un avis de conformité sur les nouveaux produits et les nouvelles activités.

Des travaux de sensibilisation et de formation sont également mis en place en matière de conformité et déontologie.

Un comité de veille réglementaire est en charge de l'identification des nouvelles réglementations à venir pour prévenir les risques de non-conformité futurs et veiller à la bonne mise en place des travaux nécessaires à la mise en conformité.

Gestion des risques liés à la pandémie Covid-19

Afin de limiter l'exposition de Bpifrance Financement, une communication des équipes ressources humaines est organisée ainsi que des campagnes de sensibilisation, une limitation des déplacements et une activation du PUPA.

Gestion des risques liés aux dommages aux actifs corporels, à l'interruption et à la défaillance des systèmes d'information

Un Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité (PUPA) est organisé selon un rythme pluriannuel de 3 ans. Le plan de continuité d'activité (PCA) support DSI et PCA Informatique est intégré dans le PUPA.

Un système d'alerte prévient automatiquement de l'interruption ou de la panne d'un équipement.

Des dispositifs de sauvegarde sont mis en place et un contrôle préventif de l'environnement est effectué afin de limiter toute défaillance des systèmes.

Des polices d'assurance sont également souscrites.

5.2.3 Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2019, le ratio global de solvabilité de Bpifrance Financement s'élève à 14,75 %.

Ratio de solvabilité : fonds propres et risques pondérés

(En millions €)	31/12/2018	31/12/2019
Fonds propres réglementaires	**4 303**	**4 468**
dont fonds propres de base	3 663	3 798
dont fonds propres complémentaires (1)	640	670
Risques pondérés	**31 275**	**30 299**
Risque de crédit *	29 833	28 721
Éléments de bilan	27 020	25 611
Éléments de hors-bilan (2)	2 814	3 110
Risque opérationnel **	1 436	1 577
Credit Value Adjustment (CVA)	6	1
Ratio de solvabilité	**13,76%**	**14.75%**
dont fonds propres de base	11,71%	12.53%
(1) dont :		
Fonds de garantie	142	113
Fonds de réserve	47	27
Emprunts subordonnés	450	530
Titres subordonnés à durée indéterminée	0	0
Titres subordonnés remboursables	0	0
(2) dont instruments financiers à terme	10	5

* Risque de crédit calculé selon les modalités de l'approche Standard du CRR / CRD IV
** Risque opérationnel calculé selon les modalités de l'approche Elémentaire du CRR / CRD IV

L'évolution du ratio de solvabilité entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 résulte :

- d'une hausse des encours pondérés due à une croissance des expositions sur les métiers de financement (plus particulièrement l'activité PLMT) compensée par une baisse des encours pondérés sur le préfinancement CICE. Cette baisse s'explique principalement par le changement de méthode et l'application d'une pondération à 0% sur ces créances dont la contrepartie finale est l'État ;
- d'une hausse des fonds propres liée à la prise en compte du résultat de l'année 2019, à la hausse des fonds propres complémentaires (Tier 2) suite à l'émission d'un emprunt subordonné de 80 M€ intégralement souscrit par Bpifrance SA, ainsi que de l'apport en Tier 2 des fonds de garantie.

5.2.4 Assurances et couvertures de risques

Les polices d'assurances souscrites couvrent essentiellement les risques liés au patrimoine immobilier de Bpifrance Financement y compris les risques spécifiques (risque de crue centennale), ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel : dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériel ou immatériel causé à des tiers.

Ces couvertures sont complétées, par un contrat « tous risques » informatique au titre du parc informatique, bureautique et matériel spécifique. Ce contrat comporte, en outre, une garantie de reconstitution des informations et une garantie complémentaire de frais supplémentaires d'exploitation.

5.3. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques

Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) comme établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique au groupe Bpifrance, et en particulier à Bpifrance Financement depuis le 4 novembre 2014. Ainsi, depuis cette date, Bpifrance Financement est directement supervisé par la BCE, en coordination avec l'ACPR, laquelle conserve son rôle souverain pour la délivrance des agréments réglementaires et la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

5.3.1 L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales, dont en particulier Bpifrance Financement.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance Financement, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de crédit, de marché, opérationnels, financiers ou de non-conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance Financement s'appuie notamment sur trois Directions :

- La **Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP)**, en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent.
  Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de règlementation bancaire et financière. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT) et de lutte contre la corruption.

Directement rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, le directeur de la DCCP rend compte tous les trimestres au conseil d'administration via notamment le Comité des risques de Bpifrance Financement (Comité spécialisé du Conseil d'administration).
Participant au comité interne de gestion des risques, la DCCP rend compte également à la Direction générale de Bpifrance en animant en outre le comité de contrôle interne groupe dédié aux échanges en matière de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et conformité.

- **La Direction des Risques**, en charge de la mise en œuvre de la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

  La Direction des Risques est placée sous le contrôle d'un Directeur exécutif des Risques, lui-même rattaché au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint de Bpifrance, conformément au dossier d'agrément de Bpifrance présenté à l'ACPR. Elle est indépendante des directions opérationnelles et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable.

  Bpifrance s'est doté d'une Politique de Gestion des Risques Groupe (mise à jour le 20 mai 2019**)** qui reprend, pour chaque nature de risque, les dispositifs existants ainsi que les modalités de surveillance des risques. Cette politique, validée par le Conseil d'administration est préalablement présentée au Comité des risques. Elle expose notamment le fonctionnement de sa fonction risque au sein de Bpifrance, les principales mesures prises sur les risques générés par les activités de Bpifrance ainsi que les limites et les dispositifs de suivi des risques (gouvernance et comitologie).

  La Direction des Risques est dotée de tableaux de bord permettant le pilotage de chacun de ces risques et a produit une cartographie globale des risques de Bpifrance.
  Ces tableaux de bord sont présentés et commentés au Comité de gestion des risques groupe (CGR), comité interne à Bpifrance qui réunit tous les trimestres, au-delà de l'exécutif, les fonctions appartenant à la filière risques de Bpifrance. A cette occasion, des informations quantitatives et qualitatives sont présentées aux Dirigeants effectifs sur l'ensemble des risques auxquels est exposé Bpifrance (risques de crédit, risques financiers, risques de concentration, risques de contreparties financières, risques opérationnels).
  En particulier, sont examinées les consommations de la limite globale des engagements, des limites sectorielles et des limites par contreparties financières (en tenant compte des expositions consolidées Investissement et Financement).
  La qualité des contreparties au titre du risque de crédit (ainsi que leur évolution dans le temps) fait l'objet d'une analyse ainsi que l'évolution des encours de crédit Watch List/ Non Performants et des encours en contentieux.
  Par ailleurs, les évolutions des différents fonds de garantie sont présentées et commentées.
  Les consommations en fonds propres font également l'objet d'une analyse ainsi que les projections permettant d'identifier et anticiper les éventuels besoins complémentaires.
  Enfin, les risques opérationnels (incluant les risques de conformité) et les risques juridiques sont commentés et font l'objet d'échanges.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par **l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance** (IGA), couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.
  S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA a pour fonction d'identifier les grandes zones de risques, en particulier en exerçant son rôle de contrôle des dispositifs de contrôle permanent et de conformité, et de proposer la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule, notamment au Contrôle Permanent, et dont elle accompagne la mise en œuvre.
  Sans participer à la gestion du dispositif de contrôle interne, elle en suit le déploiement et participe, au travers des missions d'audit conduites, à la maîtrise des risques.
  Selon la charte d'audit, l'IGA a vocation à coordonner les missions d'audit externes.

- Le Contrôle Permanent

Le contrôle permanent de premier niveau désigne l'ensemble des contrôles opérationnels réalisés par l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance. Le contrôle permanent de premier niveau constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement continu des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin et autant que nécessaire, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP qui vient en appui des métiers dans la définition de ces contrôles essentiels.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement de l'ensemble des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance Financement.

Le contrôle permanent de deuxième niveau est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la DCCP.

Ainsi, la DCCP réalise des contrôles de second niveau (a posteriori) qui couvrent l'ensemble des processus métiers clefs de Bpifrance Financement afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables (sur la base d'échantillons d'opérations) ;

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par la DCCP sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance Financement, définit, selon une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est établi en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance Financement en comité de contrôle interne groupe et par le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.

Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

- La DCCP est en charge de la fonction conformité

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de partage d'informations ; elle délivre en outre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie.

Elle pilote le dispositif en matière de LCBFT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos. A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des

opérations/situations au cas par cas.

La DCCP pilote également la réalisation et la mise à jour par les métiers des cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités de Bpifrance Financement ; elle est, en outre, en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.
Il convient également de noter que le *Data Protection Officer* (DPO) fait partie de la DCCP, qui pilote la mise en conformité au RGPD.

Enfin, elle est l'interlocuteur privilégié des régulateurs en matière de (i) lutte contre la corruption, (ii) lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, (iii) risques opérationnels et (iv) protection des données à caractère personnel.

- Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du Groupe Bpifrance, et en particulier du contrôle périodique de Bpifrance Financement s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée par le Conseil d'administration du 25 septembre 2015. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au Contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Le plan d'audit annuel Bpifrance Financement s'inscrit dans un cycle d'audit trisannuel. Il est établi sur la base d'une évaluation du niveau de risque de chaque objet auditable dans le périmètre Bpifrance Financement. La fréquence des missions sur un objet résulte du croisement entre impact des risques identifiés et leur probabilité d'occurrence. Ce plan est complété par des missions transverses réalisées à l'échelle du Groupe.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur général et le Comité des risques, qui rapporte au Conseil d'administration.

Les méthodologies d'audit sont référencées selon des étapes-clés décrites et planifiées précisément, du diagnostic préalable à l'élaboration des constats et recommandations, sur la base de contrôles réalisés sur pièces et/ou sur place. Les missions d'audit sont fondées sur une analyse ex ante approfondie des risques, conformément aux stipulations de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Un rapport éventuellement assorti d'une liste de recommandations conclut chaque mission. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audités, le suivi de leur réalisation complète et des reportings qualifiés. Les missions sont cotées selon 4 niveaux (satisfaisant, acceptable, perfectible et insuffisant) correspondant à la nature et à la densité des risques détectés. Les recommandations sont cotées Standard, Majeur ou Critique en fonction d'une criticité croissante. Les délais de mise en œuvre ne peuvent excéder 12 mois, quelle que soit la criticité.

Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur Management. Celui-ci déclare au fil de l'eau à l'IGA leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. L'IGA réalise un suivi mensuel du niveau d'implémentation des recommandations.
Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.

L'IGA rend compte à l'organe exécutif et délibérant de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2019 et dans le cadre du plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions portant sur tout ou partie de Directions du siège ou du réseau et sur des thématiques transversales. Il s'agissait de vérifier le niveau de

maîtrise des risques pour tout ou partie de leurs activités. Ces missions ont pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise qui sont en place pour y faire face. Les missions réalisées ont notamment porté sur : les prêts à long ou moyen terme, les projets collaboratifs innovation, la gestion du contentieux et du recouvrement, la mobilisation de créances à la Banque de France et le crédit export, l'analyse d'un Prestataire de Services Essentiels Externalisés (PSEE), la revue du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA), la gouvernance des SI et la sécurité des échanges informatiques, la communication réglementaire, le contrôle de gestion et le processus budgétaire ou encore la gestion des risques ESG.

Les filiales Alsabail, établissement de crédit spécialisé, et Sogama Crédit Associatif, société financière de caution de crédit aux associations, sont auditées chaque année par l'IGA dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre elles et Bpifrance Financement.

L'IGA réalise mensuellement le suivi des recommandations émises par ses propres missions, ainsi que celles émises par les missions réalisées par les corps de contrôle externes. Ce suivi a permis de maîtriser le stock de recommandations (dont 41% sont cotées « Majeur » au 31/12/2019, hors missions externes). Les risques opérationnels (51%) et de crédit (23%) sont les plus représentés dans les recommandations émises et toujours en suivi.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année au Comité des risques et au Conseil d'administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'ACPR comme l'exige la réglementation.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).
Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) fait l'objet depuis 2019 d'un rapport dédié au sujet, rapport également validé par le Conseil d'administration et transmis à l'ACPR.

En 2019, la DCCP a beaucoup œuvré au renforcement du dispositif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, notamment à la suite du contrôle ACPR de 2018. Ainsi, un nouvel outil KYC a été déployé, lequel est basé une nouvelle classification des risques LCBFT. Des outils de monitoring de la base clients et de filtrage des flux ont été mise en œuvre. En outre, elle a continué de renforcer son dispositif de lutte contre la corruption et a obtenu pour la première fois la certification à la norme ISO 37001 sans aucune réserve.
En outre, les actions de sensibilisation/formation des équipes, notamment l'ensemble des collaborateurs du Réseau, ont été renforcées (en particulier en matière de détection des incidents de risque opérationnel, de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et plus généralement d'éthique et de déontologie, en insistant notamment sur la gestion des conflits d'intérêts).
Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, la charte de contrôle interne et le corpus documentaire en matière de conformité, droit d'alerte, gestion des conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, de cadeaux et autres avantages, de transactions personnelles, conformité aux sanctions économiques ont été renforcés par des mises à jour ou de nouvelles publications.

Enfin, la DCCP a accompagné l'intégration encore en cours des activités de l'ex-Agence France Entrepreneur et de la filiale Bpifrance Courtage notamment avec la mise à jour des procédures, la formation des équipes au dispositif déontologique, le déploiement de contrôles permanents et l'intégration à la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité.

D'autre part, la fonction de contrôle permanent de 2e niveau a continué de renforcer ses actions. Le nombre d'occurrences de contrôle a augmenté de 8% sur le périmètre de Bpifrance Financement (hors plan de contrôle du système d'information qui a été restructuré) entre 2018 et 2019, ce qui traduit une volonté de meilleure maitrise des

risques et une couverture plus complète des activités et processus opérationnels par la DCCP.

Ces contrôles ont porté notamment sur le respect des procédures (éligibilité, instruction, pouvoirs, délégations, formalisation des contrôles permanent de 1er niveau, …), la gestion et la conformité des opérations de crédit ou d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques.

En parallèle, la DCCP a continué d'accompagner les métiers pour les aider à mieux structurer leurs contrôles de 1er niveau avec le déploiement de socle commun sur l'activité mise en place des services Innovation et Immatériel et sur l'activité mise en place – gestion des services Immobilier Energie Environnement.

5.3.2 Les perspectives 2020

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2020, la DCCP poursuivra ses actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité.
Ainsi les actions de sensibilisation/formation des équipes notamment pour les équipes front vont être déployées en particulier en matière de sanctions et embargos.
En outre, elle travaillera à la mise en place d'un outil centralisant les contrôles de premier niveau notamment ceux effectués par le Réseau et à la mise en conformité (i) en matière d'externalisation de ses activités au regard des guidelines de l'EBA et (ii) de l'ensemble des entités de Bpifrance à la Directive de Distribution d'Assurances.
Enfin, la DCCP continuera d'accompagner le développement des activités de Bpifrance Financement en accompagnant, sur les aspects conformité, des projets clefs comme celui de (i) l'industrialisation du produit TPE Digital, (ii) la mise en place de l'outil MaTréso intégrant des données d'agrégation des comptes et (iii) la refonte des produits liés à l'activité AFE.

Inspection Générale – Audit

Le plan d'audit de l'Inspection Générale - Audit prévoit en 2020 la réalisation de missions qui concerneront des sujets dédiés aux dispositifs de financement et des sujets de nature transversale, notamment d'ordre réglementaire. Sont également prévus des audits de grandes fonctions (gestion des achats, gestion de la fonction fiscalité…) ou encore de la gouvernance des risques et la gestion des données. Ce plan poursuit donc la couverture des risques dans le cadre du cycle triennal pour Bpifrance Financement. Les Directions de Réseau font quant à elles l'objet d'un suivi spécifique annuel : elles sont globalement auditées pour tout ou partie de leurs activités en fonction des risques préalablement identifiés. Les filiales Alsabail et Sogama Crédit Associatif seront également vérifiées selon les termes de la convention qui les lient à Bpifrance Financement.

Parallèlement, l'action volontariste en matière de suivi des recommandations sera poursuivie de manière à déployer tous les plans d'action de manière efficace.

5.4. Elaboration et traitement de l'information comptable

5.4.1 Cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes de Bpifrance Financement sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

Bpifrance Financement établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.

- **Les comptes publiables**

Le bilan, résultat et hors-bilan décrivant les comptes individuels sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés à la Direction Financière et à la Direction du contrôle de gestion.

La production des comptes consolidés est trimestrielle.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit examine l'information financière et le contrôle interne comptable. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document d'enregistrement universel soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Tableaux de bord comptables**

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.

Les comptes semestriels sont présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

- **Analyse de la formation du résultat**

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par la Direction du support achat et du Contrôle de Gestion et la Direction financière. Elle repose pour la filière « financement » sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution au PNB de chaque activité commerciale de cette filière prêts, crédit-bail et financement court terme. Elle est complétée d'une analyse du résultat de la filière « garantie » et de la filière « innovation ». Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque et des charges de gestion de la période écoulée.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil d'administration et au Comité d'audit. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

- **Autres reporting**

Par ailleurs, dans le cadre de SURFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Bpifrance Financement est consolidé par intégration globale dans les comptes de Bpifrance. A ce titre, il alimente trimestriellement une liasse de consolidation visée semestriellement par ses Commissaires aux Comptes.

Depuis novembre 2014, le groupe Bpifrance est soumis au contrôle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique.

5.4.2 Architecture et l'organisation comptable

La comptabilité de Bpifrance Financement est intégrée au sein de la Direction des Comptabilités de Bpifrance.

La Direction des Comptabilités comprend :

- Une Direction des reporting comptables qui regroupe
    - un domaine Consolidation, en charge des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance, de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement,
    - un pôle en charge de la comptabilité des sociétés holding
    - un pôle en charge de la comptabilité des sociétés de moyens
    - un pôle en charge de la comptabilité des sociétés financières : ce pôle est en charge la comptabilité de Bpifrance Financement et de sa filiale Bpifrance Régions
    - un pôle en charge des procédures informatiques

- Une Direction des comptabilités du financement et des opérations financières en charge de la comptabilité métier des activités de prêts, crédit-bail, innovation, garantie et des opérations de marché. Elle assume la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées via un interpréteur alimenté par des comptes rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

- Une Direction fiscale

- Un domaine transverse en charge des normes comptables qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées,

Le domaine en charge de la comptabilisation et du paiement des frais généraux et immobilisations des principales sociétés du groupe est rattaché à la Direction du support achat et du contrôle de gestion.

Tous les services comptables sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Par sa participation aux Comités de Direction du pôle finances, aux Comités ALM, au comité de gestion des risques groupe, aux comités de l'offre, la Direction des Comptabilités est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de nouveaux produits.

Le service de contrôle permanent du pôle Finances est en charge des contrôles comptables de second niveau.

6. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce. Bpifrance Financement ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.
Ainsi, la société fait l'objet d'un contrôle annuel de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui examine le Document d'enregistrement universel et vérifie sa conformité au regard de la réglementation de l'AMF.

6.1. Gouvernance

6.1.1. Mode d'exercice de la Direction générale de Bpifrance Financement

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 septembre 2018, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, jusqu'à décision contraire, la Présidence du Conseil d'administration de la société est assumée par Joël DARNAUD et la Direction générale par Monsieur Nicolas DUFOURCQ, dans les deux cas pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6.1.2. Conseil d'administration au 31 décembre 2019

6.1.2.1 Président du Conseil d'administration et administrateur indépendant :

Joël DARNAUD
Date de naissance : 6 mars 1952
Président du Conseil d'administration de Bpifrance Financement

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.1.2.2 Administrateur et Directeur Général :

Nicolas DUFOURCQ
Date de naissance : 18 juillet 1963
Directeur général de Bpifrance Financement

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.1.2.3 L'Etat, administrateur

L'ETAT
Représenté par Yann POUËZAT
Date de naissance : 27 juin 1976
Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier à la Direction Générale du Trésor

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

6.1.2.4 Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat[27] :

Christine COSTES
Date de naissance : 19 juillet 1969

[27] *En application de l'article 4 I de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014*

Chef du département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises, Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale, Direction générale de la recherche et de l'innovation - MESRI

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Alain SCHMITT
Date de naissance : 19 septembre 1967
Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale des Entreprises (DGE)

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Il est précisé que le Conseil d'administration du 11 mars 2020 a pris acte de la démission d'Alain Schmitt de son mandat d'administrateur.

6.1.2.5 Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Gisèle ROSSAT-MIGNOD
Date de naissance : 17 février 1970
Directrice du réseau de la Banque des Territoires à la Caisse des Dépôts

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Éric BEYRATH
Date de naissance : 10 mai 1979
Directeur du département pilotage du bilan et gestion financière à la Direction des finances groupe de la Caisse des Dépôts

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Olivier FABAS
Date de naissance : 29 mai 1982
Responsable du Pôle Institutions Financières et Capital Investissement de la Caisse des Dépôts

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Il est précisé que Carole ABBEY, Directrice de participations, gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts a été cooptée administrateur de Bpifrance Financement par le Conseil d'administration le 11 mars 2020, en remplacement d'Olivier FABAS.

6.1.2.6 Administrateur indépendant :

Claire DUMAS
Date de naissance : 23 avril 1969
Directeur financier délégué du Groupe Société Générale

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.1.2.7 Administrateur indépendant nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement :

Catherine HALBERSTADT
Date de naissance : 9 octobre 1958
Membre du directoire de BPCE, Directrice générale en charge des Ressources humaines

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.1.2.8 Administrateurs représentant les salariés

Laëtitia MONTANIER
Date de naissance : 13 mai 1980
Chargée d'affaires Innovation à la Direction Régionale de Montpellier

Echéance du mandat en cours : élections professionnelles à tenir en 2023

Christophe SEILLIER
Date de naissance : 23 janvier 1978
Délégué territorial Brest/Lorient, Réseau Bpifrance ouest

Echéance du mandat en cours : élections professionnelles à tenir en 2023

6.1.2.9 Censeurs

François ASSELIN
Président de la CPME

Marie DELEAGE
Responsable des supports informatiques du Domaine Assistance et Outils Supports de Bpifrance

Jean-Louis DELCLOY
Chargé de participations au sein du Département du Pilotage Groupe de la Caisse des Dépôts

Benoist GROSSMANN
Managing Partner d'Idinvest Partners

Alban HAUTIER
Sous-Directeur de la 3e sous-direction à la Direction du Budget

L'Agence Française de Développement (AFD)
Représentée par Bertrand Walckenaer,
Directeur Général Délégué de l'AFD

Hugues MAISONNIER
Directeur du Département des Risques Crédit France de BNP Paribas

Jean-Luc PETITHUGUENIN
Président-Directeur général du Groupe PAPREC France

Pierre PRIEUX
Président d'ALCEN

Natalia ARAUJO
Déléguée Innovation à la Direction régionale de Bpifrance à Bordeaux

6.1.2.10 Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON
Chef de la mission de Contrôle économique et financier et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

Bernard ZAKIA
Contrôleur général économique et financier & Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de Bpifrance

6.1.3 Direction générale

Directeur général

Nicolas DUFOURCQ
Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.2. Absence de condamnation des mandataires sociaux

À la connaissance de Bpifrance Financement, au cours des cinq dernières années, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

6.3. Informations sur les mandataires sociaux au 31 décembre 2019

Président-du Conseil d'administration et administrateur indépendant :

Joël DARNAUD
Aucun autre mandat

Titulaire d'un DES Finances et Banques et ancien élève de l'Institut Technique de Banque, Joël DARNAUD détient une solide formation dans le financement des entreprises.

Il débute sa carrière en 1977 à l'Inspection de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat (CNME) pour ensuite prendre les fonctions de chargé d'affaires en Rhône Alpes. En 1981, il accompagne la création du CEPME, fruit de la fusion entre le Crédit Hôtelier et la Caisse des Marchés d'Etat. Joël DARNAUD prend rapidement des responsabilités d'encadrement dans le réseau (de 1983 à 1996) comme directeur adjoint d'abord, successivement en Franche-Comté et en PACA, avant d'être nommé directeur régional du CEPME à Rouen, Toulouse, en Midi-Pyrénées et dans le Languedoc Roussillon. En 1996, il participe à la naissance de la nouvelle BDPME, issue du rapprochement entre CEPME et Sofaris et devient alors directeur du Réseau et des Partenariats.

Lors de la création d'OSEO en 2005, Joël DARNAUD est nommé directeur général délégué et s'implique dans la gestion des métiers de l'Innovation, de la Garantie et du Financement. A cette occasion, il exerce différents mandats de membre du Directoire OSEO financement et directeur général d'OSEO garantie. En 2013 il devient directeur exécutif de Bpifrance en charge du Financement et du Pilotage du Réseau. Le 1er janvier 2017, Joël DARNAUD est nommé directeur général adjoint et conseiller auprès du directeur général. Le 1er janvier 2018, il fait valoir ses droits à la retraite.

Directeur général :

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA
Directeur général de Bpifrance Financement
Président-Directeur général de Bpifrance Participations
Président de Bpifrance Investissement
Président de Bpifrance Assurance Export
Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'administration d'Orange.
Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics
Membre du Conseil stratégique de Euler Hermès

Nicolas DUFOURCQ, est directeur général de Bpifrance, la banque publique d'investissement, depuis février 2013. Diplômé de HEC et de l'ENA, Nicolas DUFOURCQ a débuté sa carrière au ministère de l'Economie et des Finances puis au ministère de la Santé et des Affaires Sociales en 1992. En 1994, il rejoint France Telecom, où il crée la division multimédia, avant de présider Wanadoo, filiale de France Telecom pour l'Internet et les Pages Jaunes.

En 2003, il entre chez Capgemini, où il dirige dans un premier temps la région de l'Europe Centrale & l'Europe du Sud, menant avec succès son plan de redressement. En septembre 2004, il est nommé Directeur Financier du Groupe et membre du Comité Exécutif. En 2005, il devient Directeur Général Adjoint chargé des finances, de la gestion des risques, des systèmes d'information, du *delivery* et des achats et, à partir de 2007, du suivi de grands comptes du Groupe. Nicolas DUFOURCQ est également Président non-exécutif du conseil de surveillance de STMicroelectronics.

L'Etat, administrateur

L'ETAT, représenté par **Yann POUËZAT**
Administrateur (représentant l'Etat) de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles et de l'EPIC Bpifrance

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole des hautes études commerciales, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Yann POUËZAT est Sous-directeur « Financement des entreprises et marché financier » à la Direction générale du Trésor depuis juillet 2018.

Administrateur civil hors classe, il a effectué l'essentiel de sa carrière à la Direction générale du Trésor.

Après deux postes au sein des bureaux « prévisions internationales » puis « système financier international et préparation des sommets », il a occupé les fonctions de conseiller financier, adjoint du chef du service économique régional de Londres, puis de chef du bureau des affaires bancaires au sein de l'administration centrale de la Direction générale du Trésor et enfin de chef du service économique de Hong Kong.

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Christine COSTES
Aucun autre mandat

Administrateur de l'INSEE, Christine COSTES a déroulé son début de carrière dans les services statistiques de différents ministères ainsi qu'au service de la Cour des Comptes et du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Depuis 2017, Elle dirige le département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises de la Direction générale de la recherche et de l'innovation.

Alain SCHMITT
Aucun autre mandat

Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des mines de Paris, Alain SCHMITT est Adjoint au directeur général et Chef du Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises à la Direction générale des entreprises (DGE) au Ministère de l'économie et des finances.

Son parcours l'a amené à exercer diverses fonctions dans le domaine des politiques publiques et de la régulation en matière d'entreprises, d'énergie et d'environnement : Directeur général adjoint de l'Autorité de sûreté nucléaire, Chef du Secteur marché intérieur-concurrence-consommateurs au Secrétariat général pour les affaires européennes (Premier ministre), Rapporteur de la commission sur le développement de la Poste, Chef du Service de l'électricité à la Direction générale de l'énergie et des matières premières (Ministère de l'économie) ainsi que Chef du Service régional de l'environnement industriel à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace. Il a été conseiller au cabinet de Christine Lagarde, Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi.

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Gisèle ROSSAT-MIGNOD
Membre du Conseil de surveillance de CDC Habitat et CDC Habitat Social, Administrateur de la Banque Postale collectivités locales

Gisèle ROSSAT-MIGNOD, Directrice du Réseau de la Banque des Territoires depuis septembre 2018, est diplômée de l'Ecole vétérinaire et de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale. Elle commence sa carrière en septembre 1995 comme Adjointe au Directeur des Services vétérinaires de l'Allier. Elle rejoint en octobre 1998 la Mission de Coordination Sanitaire Internationale pilotée par le Ministère de l'agriculture et de la pêche. En mai 2002, elle devient conseillère auprès du Ministre de l'Agriculture, de la pêche et des affaires rurales puis auprès du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Après une mission auprès du directeur général de la santé de février à novembre 2005, elle rejoint l'Institut national de recherche agronomique comme conseillère exécutive auprès de la Présidente Directrice Générale. Puis, elle est nommée Sous-préfète et exerce cette fonction au service de différents territoires : Sous-préfète – Directrice de cabinet du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord (de février 2007 à février 2009), Sous-préfète – Directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (de février 2009 à décembre 2013), Sous-préfète – Secrétaire générale de la préfecture d'Isère. Depuis mai 2014, elle occupe successivement deux fonctions pour le groupe ADP : Directrice des opérations de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle jusqu'à octobre 2015 puis Directrice des affaires publiques du groupe ADP - Directrice de cabinet du Président Directeur Général et membre du Comité Exécutif.

Olivier FABAS
Administrateur de CNP Assurances, Qualium Investissement et de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, Président du Conseil d'administration de CDC Entreprise Elan PME

Olivier FABAS a débuté sa carrière au sein des équipes de Portfolio Management de BNP Paribas en 2004. Il intègre la gestion financière de BNP Paribas en 2006. Il a notamment travaillé sur le pilotage des structures du groupe BNP Paribas, le suivi des ratios de solvabilité (passage à Bâle III et plan d'adaptation du groupe) mais aussi la structuration des opérations de croissance externe et de partenariats de BNP Paribas. En 2013, il rejoint les équipes de fusions acquisitions de BNP Paribas et plus particulièrement celles en charge du conseil aux sociétés cotées. Depuis septembre 2018, Olivier FABAS exerce les fonctions de responsable du pôle institutions financières et capital investissement au sein du département gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts. Il est par ailleurs professeur vacataire de Finance d'Entreprise dans le cadre du double diplôme Droit et Fiscalité HEC - Université Paris 1- Panthéon Sorbonne

Éric BEYRATH
Aucun autre mandat

Éric BEYRATH, 40 ans, est diplômé de l'Ecole Polytechnique en 2003, et de l'Ecole des Ponts Paris Tech en 2005. Il est également titulaire d'un Mastère d'action publique de l'Ecole des Ponts Paris Tech. Éric BEYRATH débute sa carrière en 2006 en tant qu'adjoint au chef du pôle d'analyse économique du secteur financier à la Direction générale du Trésor. En 2008, il devient adjoint au chef du bureau du financement du logement et activités d'intérêt général. En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que chargé d'étude puis responsable du pilotage du capital, au sein de la direction financière. Éric BEYRATH intègre en 2014 la direction des risques où il est nommé adjoint, puis responsable du service de validation des modèles internes de risque. Depuis 2018, il exerçait les fonctions d'adjoint au directeur du département du pilotage du bilan et de la gestion financière de la direction des finances du Groupe Caisse des Dépôts. En 2019, il est nommé Directeur. de ce département.

Administrateur indépendant :

Claire DUMAS
Administrateur de Bpifrance SA
Administrateur de Boursorama

Claire DUMAS a débuté sa carrière en 1992 au sein du département Banque et Institutions Financières du cabinet Deloitte. En 1998, elle rejoint le groupe Société Générale, où elle occupe différentes fonctions au sein des supports de la banque d'investissement. En 2009, elle rejoint la Direction des Risques, en tant qu'adjointe puis Directeur des Risques Opérationnels du Groupe. En 2011, elle prend également en charge le programme ERM (Entreprise Risk Management) du groupe, pour le compte de la Direction générale. En octobre 2014, Claire DUMAS est nommée Directeur financier de la Banque de détail en France, puis en septembre 2017 elle est nommée Directeur financier délégué du Groupe.

Administrateur nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement :

Catherine HALBERSTADT
Membre du Directoire de BPCE SA
Administrateur du Crédit Foncier
Représentant permanent de BPCE SA au Conseil d'administration de Natixis

Diplômée d'un DECS et d'un DESCAF de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Catherine HALBERSTADT intègre en 1982 la Banque Populaire du Massif Central, pour y exercer successivement les responsabilités de directeur des Ressources humaines, directeur financier, puis directeur de l'Exploitation et, à partir de 2000, de directeur général adjoint. En 2008, Catherine HALBERSTADT devient directeur général de Natixis Factor.

Du 1er septembre 2010 au 25 mars 2016, Catherine HALBERSTADT a exercé les fonctions de directeur général de la Banque Populaire du Massif Central.

Depuis le 1er janvier 2016, Catherine HALBERSTADT occupe les fonctions de membre du directoire de BPCE en charge des Ressources humaines.

Administrateurs représentant les salariés :

Laetitia MONTANIER
Aucun autre mandat

Laetitia MONTANIER, est chargée d'affaires Innovation Bpifrance Financement à Montpellier, depuis 2015.

Après un Master en études européennes et affaires internationales obtenu à l'Université de Cergy Pontoise, c'est à Bruxelles que Laetitia MONTANIER appréhende opérationnellement les enjeux de l'Innovation, du développement économique des PME et des territoires européens.
Parce qu'identifiée comme l'entité française au carrefour du financement public et privé de l'Innovation, elle intègre Bpifrance Financement (ex OSEO) en 2007.
Sensible aux enjeux de l'économie de la connaissance et au durcissement de la compétition mondiale, elle complète sa formation en 2009, par un MBA spécialisé en management stratégique et intelligence économique, délivré par l'Ecole de Guerre Economique (ESLSCA Business School Paris).
Au cours de ces 13 années au sein de Bpifrance Financement, Laetitia MONTANIER acquiert une double expertise : dans le domaine du développement et de l'accompagnement stratégique, technique et financier des entreprises innovantes et dans le domaine de l'amélioration continue des organisations apprenantes.
En 2019, Laetitia Montanier intègre un des programmes « Entreprendre au féminin » de l'ESSEC Business School pour une formation certifiante en Gouvernance : l'Advanced certificate - Women Be Board ready.

Ce parcours pluridisciplinaire nourrit son approche singulière des problématiques de notre temps.

En septembre 2018, Laetitia MONTANIER intègre le Conseil d'administration de Bpifrance Financement, en tant qu'administrateur représentant les salariés de cette société.

Christophe SEILLIER
Aucun autre mandat

Christophe SEILLIER, est Délégué Territoriale Bpifrance sur le Finistère et le Morbihan depuis janvier 2013.
Diplômé en Gestion et Management des PME à l'IAE de Nantes, il commence sa carrière en 2002 à la BDPME-SOFARIS. Dès lors, il occupe les postes de chargé d'études puis chargé d'affaires, avant de prendre la responsabilité en 2006 d'un service de Middle-Office pour l'Ouest de France chez OSEO. Sa principale mission a alors été de décentraliser en région l'ensemble des fonctions lié à l'activité financement de l'Investissement via la création de son service.
Depuis 2013 et la création de Bpifrance, la Banque Publique d'Investissement, il prend la responsabilité et la représentation de Bpifrance sur l'ensemble de son offre dans le Finistère et le Morbihan. Christophe SEILLIER participe donc depuis 18 ans au développement et à la croissance des PME et ETI Françaises.
En septembre 2018, il intègre le Conseil d'administration de Bpifrance Financement en tant qu'administrateur représentant les salariés de cette société.

6.4. Rémunérations des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

- Rémunérations des administrateurs

Conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, les administrateurs de Bpifrance Financement perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités.

Le montant global de cette rémunération (217 500 euros) a été fixé par l'assemblée générale de Bpifrance Financement en date du 15 mai 2019. Ce montant est réparti par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés, sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10 000 euros par administrateur (à l'exception du Directeur général et des administrateurs représentant les salariés),
- 12 500 euros en plus pour le président du Conseil d'administration,
- 12 500 euros en plus pour le président du Comité d'audit et pour celui du Comité des risques,
- 7 500 euros en plus pour les autres membres du Comité d'audit et pour les autres membres du Comité des risques,
- Les Comités des nominations et des rémunérations de Bpifrance Financement ne donnent pas lieu à une rémunération.

Les rémunérations des administrateurs représentant l'Etat (ou nommés à sa demande) et les rémunérations des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts sont versées directement à leur employeur respectif.

Il est précisé par ailleurs que les censeurs exerçant les fonctions de président de Comités métiers perçoivent également une rémunération, plafonnée à 7 500 euros, au titre de leur participation aux séances desdits Comités.

- Rémunérations allouées au titre de l'année 2019 (à percevoir en 2020) :

Le montant des rémunérations allouées au titre de 2019 aux administrateurs et aux censeurs présidant les Comités métiers de Bpifrance Financement sera arrêté le 11 mars 2020 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Rémunérations allouées au titre de l'exercice 2018 et perçus en 2019 :

Les rémunérations dues au titre de 2018 aux administrateurs et aux censeurs présidant les Comités métiers de Bpifrance Financement ont été versées respectivement le 15 octobre 2019 et le 4 septembre 2019. D'un montant global de 131 503,42 euros, elles ont été réparties selon ce qui est indiqué ci-après, sur la base de la Clé de Répartition.

Tableau 3 de la nomenclature AMF – Tableau les rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et par les censeurs exerçant des fonctions de Président des Comités métiers

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants en euros, montants bruts				
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2018		Montants versés au cours de l'exercice 2019	
	Rémunération au titre de la présence	Autres rémunérations	Rémunération au titre de la présence	Autres rémunérations
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts				
Madame Delphine de Chaisemartin (2)	19 562,50	-	2 949,77	-
Madame Gisèle Rossat-Mignod	-		2 657,53	
Monsieur Pierre-François Koehl	19 791,67	-	6 166,67	-
Monsieur François-Louis Ricard	8 333,33	-	10 000,00	-
Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat et l'Etat				
L'ETAT	13 744,86		18 833,33	
Monsieur Sébastien Raspiller (1)	9 246,58	-	-	-
Monsieur Alain Schmitt	8 424,66	-	12 500,00	-
Monsieur François Jamet (1)	-	-	-	-
Madame Christine Costes	6 301,37		6 666,67	-
Administrateurs indépendants				
Madame Catherine Halberstadt	17 729,17	-	23 642,47	-
Monsieur Joël Darnaud	-	-	5 979,45	-
Madame Claire Dumas	33 333,33	-	32 357,53	-
Administrateurs représentants les salariés				
Madame Elisabeth Henry Perez (2)	-	-	-	-
Madame Laetitia Montanier				
Monsieur Eric Verkant (2)	-	-	-	-
Monsieur Christophe Seillier	-	-	-	-
Total des jetons de présence	**136 467,47**	**/**	**121 753,42**	**/**

(1) démissionnaire au cours de l'exercice 2017

(2) démissionnaire au cours de l'exercice 2018

Tableau sur les rémunérations perçues par les censeurs exerçant des fonctions de Président des Comités métiers en euros, montants bruts				
Censeurs exerçant des fonctions de Président des Comités métiers	**Montants versés au cours de l'exercice 2018**		**Montants versés au cours de l'exercice 2019**	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Monsieur Pierre Prieux	/	7 500,00	/	6 000,00
Monsieur Hughes Maisonnier	/	1 500,00	/	3 750,00
Total des rémunérations	**/**	**9 000,00**	**/**	**9 750,00**

- **Rémunération du Président du Conseil d'administration, mandataire social non exécutif**

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit, en dehors de la rémunération au titre de la participation aux réunions du conseil d'administration, aucune rémunération (fixe et/ou variable), ni avantages en nature, ni options ou actions de performance, de Bpifrance Financement au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

- Autres informations relatives à Joël DARNAUD

Dirigeant mandataire social non exécutif	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Joël DARNAUD	Non	Non	Non	Non

- **Rémunération du Directeur général**

Nicolas DUFOURCQ est le seul dirigeant mandataire social exécutif de Bpifrance Financement.

Nicolas DUFOURCQ ne perçoit aucune rémunération au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Bpifrance autres que Bpifrance SA. En particulier, il ne perçoit pas de rémunération pour la participation aux réunions du Conseil d'administration.
Il est fait mention des rémunérations et des avantages de toute nature reçus durant l'exercice 2019 de la part de Bpifrance Financement, de la part des sociétés contrôlées par Bpifrance Financement et de Bpifrance SA.

Tableau 1 de la nomenclature AMF – Synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées à Nicolas DUFOURCQ (rémunérations brutes et en euros)

Ce premier tableau résume le montant total des rémunérations de Nicolas DUFOURCQ dues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice précédent.

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance SA et Directeur général de Bpifrance Financement en euros, montants bruts		
	2018	**2019**
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	450 000	450 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/
Total	**450 000**	**450 000**

La rémunération de Nicolas DUFOURCQ, en qualité de Directeur général de Bpifrance SA, est fixée par le Conseil d'administration de Bpifrance SA sur avis et recommandation du comité des rémunérations et après approbation du Ministre de l'économie[28]. Cette rémunération, qui relève du plafond afférent à la rémunération des dirigeants d'entreprise publique[18] est exclusivement composée d'une rémunération fixe (400 000 euros) et d'une prime variable sur objectifs (50 000 euros)

Il est précisé qu'en 2019 cette rémunération a été refacturée à Bpifrance Financement à hauteur de 112 500 euros, au titre des fonctions de Directeur général exercées par Nicolas DUFOURCQ auprès de Bpifrance Financement.

La rémunération variable de Nicolas DUFOURCQ en qualité de Directeur général de Bpifrance SA, est plafonnée à 50 000 euros bruts. Son attribution est fonction de critères quantitatifs (à hauteur de 60% en 2018 et en 2019) et qualitatifs (à hauteur de 40% en 2018 et en 2019). Ces critères sont revus chaque année par le Conseil d'administration de Bpifrance SA après avis du Comité des rémunérations de Bpifrance SA, en fonction de la stratégie et des objectifs annuels du groupe Bpifrance.
Cette rémunération variable est allouée de manière progressive en cas d'atteinte des critères dans une fourchette allant de 70% à 100%. Bien que clairement identifiés, les critères retenus ne sont pas détaillés, pour des raisons de confidentialité.

[28]Conformément à l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social et au décret n°2013-635 du 12 juillet 2013 relatif à la Banque publique d'investissement. Ce même article plafonne la rémunération à 450 000 euros bruts.

Tableau 2 de la nomenclature AMF – Récapitulatif des rémunérations (brutes et en euros) de Nicolas DUFOURCQ

Tableau récapitulatif des rémunérations de Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance SA et Directeur général de Bpifrance Financement en euros, montants bruts				
	2018		2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	50 000	50 000	50 000	50 000
Rémunération exceptionnelle	/	/	/	/
Intéressement	/	/	/	/
Jetons de présence	/	/	/	/
Avantage en nature	/	/	/	/
Options ou actions de performances attribuées	/	/	/	/
Total	**450 000**	**450 000**	**450 000**	**450 000**

Tableau 4 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Nicolas DUFOURCQ par Bpifrance Financement ou par une société du groupe Bpifrance.

N/A

Tableau 5 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par à Nicolas DUFOURCQ

N/A

Tableau 6 de la nomenclature AMF – Actions de performance attribuées durant l'exercice à Nicolas DUFOURCQ par Bpifrance Financement ou par une société du groupe Bpifrance

N/A

Tableau 7 de la nomenclature AMF – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice

N/A

Tableau 8 de la nomenclature AMF – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

N/A

Tableau 9 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ou levées par ces derniers

N/A

Tableau 10 de la nomenclature AMF – Historique des attributions gratuites d'actions

N/A

- Autres informations relatives à Nicolas DUFOURCQ

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Nicolas DUFOURCQ	Non	Non	Non	Non

Rémunérations des dirigeants et personnes visés à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale de Bpifrance Financement sera consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations prises en charge par la société durant l'exercice 2019, au titre des dirigeants et personnes visés à fin 2019 par l'article L.511-71 du Code monétaire et financier.

Le montant de ces rémunérations s'élève pour l'année 2019 à 8 881 158 € bruts (soit 58,6 ETP).

6.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par les statuts de la société mis à jour dernièrement le 26 septembre 2018 et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration qui a été adopté le 12 juillet 2013 puis mis à jour dernièrement le 19 décembre 2019. Une charte de l'administrateur fait partie intégrante de ce Règlement Intérieur.

6.5.1. Composition du Conseil d'administration et règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Bpifrance Financement se compose du Directeur général de Bpifrance SA, de 3 administrateurs représentant l'Etat, de 3 administrateurs représentant la Caisse des Dépôts, de 2 administrateurs indépendants, d'1 administrateur nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement et de 2 administrateurs élus par les salariés de Bpifrance Financement conformément au Code de commerce.

Les représentants de l'Etat (2 administrateurs personne physique et l'Etat, administrateur personne morale) sont nommés par les organes compétents de la société (assemblée générale ordinaire ou Conseil d'administration) sur proposition de l'Etat ou avec son accord en application des articles 4 et 6 de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés conformément aux dispositions des articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce. Ils sont élus par les salariés de la société et de ses filiales.

Les autres administrateurs sont nommés conformément aux dispositions des articles L. 225-18 et L. 225-24 du Code de commerce.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-32 du Code de commerce, les administrateurs élus par les salariés ne peuvent être révoqués que pour faute dans l'exercice de leur mandat, par décision du président

du tribunal de grande instance, rendue en la forme des référés, à la demande de la majorité des membres du Conseil d'administration. Par ailleurs, selon le premier alinéa de l'article L. 225-32 du Code de commerce, la rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés met fin à son mandat.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-18 du Code de commerce, les autres administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire de la société.

Au 31 décembre 2019, cinq femmes et sept hommes siègent en tant qu'administrateurs. Participent aux réunions du Conseil, outre les administrateurs, 10 censeurs, les Commissaires aux comptes, le Commissaire du Gouvernement (ou le Commissaire du Gouvernement adjoint) et le Secrétaire du Comité d'entreprise.

6.5.2. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre.

La plupart des réunions du Conseil sont précédées de réunions des Comités « métiers », du Comité d'audit et du Comité des risques. Un relevé de conclusions de ces instances est transmis aux administrateurs pour information et un compte rendu oral est fait par les présidents des Comités lors de la réunion du Conseil suivant la réunion des Comités.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent du Président, une convocation mentionnant l'ordre du jour, huit jours au moins avant chaque réunion. Les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil et des Comités leurs sont, sauf cas exceptionnel, communiqués cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil d'administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. A l'exception de certaines décisions soumises à l'autorisation du Conseil statuant à la majorité qualifiée des 8/12e, et des décisions nécessitant le vote favorable des représentants de l'Etat, les décisions sont prises à la majorité simple. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

6.5.3. Activité du Conseil d'administration en 2019

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2019.

Les réunions tenues en mars, juillet, septembre et décembre 2019 ont fait l'objet d'une présentation actualisée de l'activité, des risques et de l'évolution des produits de la société.

En 2019, le Conseil a autorisé la conclusion de trois conventions réglementées et deux avenants à des conventions réglementées dont les détails figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Le 14 mars 2019, le Conseil a arrêté les comptes 2018 de la société, approuvé son rapport sur le contrôle interne 2018, arrêté le rapport de gestion relatif à l'exercice 2018 et convoqué l'Assemblée générale annuelle. Il a examiné les conventions réglementées de la société conclues antérieurement à 2018 qui se sont poursuivies lors de cet exercice. Il a modifié son règlement intérieur, coopté un administrateur et nommé un censeur. Le Conseil a également renouvelé les mandats des censeurs arrivant à échéance.

Le 25 avril 2019, le Conseil a validé le processus d'évaluation du capital interne (ICAAP), le processus interne d'évaluation de la liquidité (ILAAP), le rapport Pilier III, la politique de gestion des risques groupe et la politique de gestion des risques opérationnels de Bpifrance et les documents intitulés *Risk Appetite Framework* (RAF) et *Risk Appetite Statement* (RAS). Il a également amendé la doctrine d'intervention de Bpifrance Financement et procédé au remplacement de la Présidente du Comité des nominations.

Le 31 juillet 2019, Le Conseil a arrêté les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2019 et a examiné le plan stratégique actualisé de Bpifrance. Il a approuvé la synthèse de l'évaluation des principaux risques liés aux réformes des indices de référence et le plan d'action détaillé y afférent. Il a également approuvé le rapport sur le contrôle interne interne dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et nommé un censeur.

Le 19 septembre 2019, le Conseil a autorisé un projet de titrisation auto-détenue et modifié son règlement intérieur. Il a également approuvé la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale. Le Conseil a par ailleurs remplacé un membre du Comité Innovation et un membre du Comité Financement-Garantie

Le 19 décembre 2019, le Conseil a fixé les coefficients multiplicateurs pour 2020, adopté le budget et le plan de financement de la société pour 2020. Il a examiné le plan climat de Bpifrance, validé le Plan de redressement 2019, approuvé la mise à jour de la liste des preneurs de risque, approuvé l'intégration dans le fonds de réserve des intérêts comptabilisés au titre de l'année 2018 et fixé le calendrier de ses réunions pour 2020. Enfin, il a coopté un administrateur et remplacé un membre du Comité Financement-Garantie.

6.5.4. Les Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'administration

Le fonctionnement des Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'administration est défini par son Règlement Intérieur. La composition des différents Comités est présentée, ci-après, au 31 décembre 2019.

- Les Comités d'audit et des risques

Les Comités d'audit et des risques comprennent chacun six membres désignés parmi les administrateurs.

Le Comité d'audit est composé de Catherine HALBERSTADT (administrateur indépendant), qui en est la Présidente, Claire DUMAS (administrateur indépendant), Éric BEYRATH et Olivier FABAS (désignés sur proposition de la Caisse des Dépôts), l'Etat représenté par Yann POUËZAT et Alain SCHMITT (désigné sur proposition de l'Etat).

Le Comité des risques est composé de Claire DUMAS (administrateur indépendant), qui en est la Présidente, Catherine HALBERSTADT (administrateur indépendant), Éric BEYRATH et Olivier FABAS (désignés sur proposition de la Caisse des Dépôts), l'Etat représenté par Yann POUËZAT et Alain SCHMITT (désignés sur proposition de l'Etat).

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit ne comprend pas de membres exerçant des fonctions de Direction dans la société et l'un au moins d'entre eux présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au regard du critère précisé à l'article 6.2.1 du Règlement Intérieur (répondant aux critères d'indépendance du Code Afep Medef).

En 2019, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises en présence des Commissaires aux comptes et du Commissaire du Gouvernement. Participent également à ces réunions : le Directeur général adjoint, le Directeur financier, l'Inspecteur Général du groupe Bpifrance, la Directrice comptable, la Directrice Conformité et Contrôle Permanent et le Directeur des Risques.

Lors du même exercice, le Comité des risques s'est réuni à cinq reprises et a compté les présences de l'Inspecteur Général du groupe Bpifrance, de la Directrice Conformité et Contrôle Permanent, du Directeur des Risques et du Commissaire du Gouvernement. Les Commissaires aux comptes, le Directeur général adjoint et le Directeur financier sont invités à ces réunions.

Le Comité d'audit a notamment examiné les comptes de la société au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019. Il a été informé chaque trimestre de l'évolution de la situation financière de la société et a donné un avis favorable au plan de financement 2020 de Bpifrance Financement.

Le Comité des risques a abordé trimestriellement l'évolution des risques (risques « métiers », limites sectorielles), pris connaissance du suivi des missions et des recommandations de l'IGA et de la BCE et du statut du stock de ces recommandations, et a été informé de la synthèse du reporting du Contrôle Permanent et de la Conformité et du suivi de la surveillance des risques opérationnels. Il a également été informé des résultats du test du plan d'urgence et de poursuite d'activité réalisés en 2018 et du programme de test à venir en 2019.

Il a rendu, par ailleurs, un avis favorable sur les politiques de gestion des risques groupe et des risques opérationels de Bpifrance, les documents intitulés *Risk Appetite Framework* (RAF) et *Risk Appetite Statement* (RAS), le rapport Pilier III, la politique de publication de Bpifrance, le processus d'évaluation du capital interne (ICAAP), le processus interne d'évaluation de la liquidité (ILAAP), le plan de redressement et un projet de titrisation auto-détenue.

Le Comité des risques a également examiné le rapport sur le contrôle interne 2018, le plan de contrôle 2019, le plan d'audit 2019 et le plan de validation des modèles 2019. Il a été régulièrement informé du déroulement des missions de supervisions de la BCE. Par ailleurs, le Comité des risques a bénéficié de présentations thématiques relatives à l'activité de Bpifrance Financement notamment dans les secteurs de l'hôtellerie et la sécurité Informatique.

- Les Comités des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'administration sur toutes propositions concernant la nomination du Président et des Dirigeants Exécutifs, et le recrutement des membres du Comité Exécutif.

Ce comité est composé de trois administrateurs : l'Etat représenté par Yann POUËZAT, Claire DUMAS (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef) et Olivier FABAS (administrateur désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts). Claire DUMAS préside les réunions de ce Comité

Le Comité des Rémunérations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'administration sur toutes propositions concernant la fixation et l'évolution, dans toutes ses composantes, des rémunérations des Dirigeants Exécutifs. Enfin, il formule son avis sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de Bpifrance Financement. Il est également informé annuellement de la situation de carrière et de rémunération des salariés membres du comité exécutif.

Ce comité est composé de trois administrateurs : l'Etat représenté par Yann POUËZAT, Catherine HALBERSTADT (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef) et Olivier FABAS (administrateur désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts). Catherine HALBERSTADT préside les réunions de ce Comité

- Les Comités « métiers »

Les Comités « métiers » sont au nombre de deux : le Comité Financement-Garantie et le Comité Innovation. Ces instances consultatives, se réunissent en amont du Conseil d'administration et formulent des avis sur des sujets techniques liés aux métiers du financement, de la garantie et de l'innovation (détermination des coefficients multiplicateurs, politique de placement des fonds de garantie, prévisions budgétaires…).

Le Comité Innovation

Le Comité Innovation comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : Alain SCHMITT (désigné sur proposition de l'Etat), Pierre PRIEUX (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef) et Olivier FABAS (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts). Pierre PRIEUX préside les réunions du Comité Innovation.

Le Comité Innovation comprend également un collège d'experts : Pierre-Louis AUTIN (Ministère de la Recherche), Matthieu LANDON (DGE), Thibaud FROSSARD (Direction du Budget) et Paul HENNEBELLE (Direction Générale du Trésor), désignés sur proposition de l'Etat ; Jean-Louis DELCLOY, désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts ; Armelle WEISMAN (Associée au sein de Deloitte Développement Durable) et Judith GRECIET (Directeur général de ONXEO), désignées sur proposition du Président du Conseil d'administration.

Le Comité Financement-Garantie

Le Comité Financement-Garantie comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : l'Etat représenté par Yann POUËZAT, Jean-Louis DELCLOY (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), et Hugues MAISONNIER (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef). Hugues MAISONNIER préside les réunions du Comité Financement-Garantie.

Le Comité Financement-Garantie comprend également un collège d'experts : Alexie LALANNE-PELERIN (Direction du Budget), Louis BOILLOT (Direction Générale du Trésor) désignés sur proposition de l'Etat ; Antoine BEAUGENDRE (Directeur Etudes – Gérant Action à la Caisse des Dépôts), la Fédération Bancaire Française et Olivier FABAS, désignés par la Caisse des Dépôts ; et le Crédit Agricole, le CM-CIC et le groupe BPCE, désignés sur proposition du Président du Conseil d'administration.

6.5.5. Limitations des pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration

Le Directeur général de la société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

A titre d'ordre interne, les pouvoirs du Directeur général sont limités par l'article 12.3 des statuts de la société. Aux termes de cet article, certaines décisions relatives à la société Bpifrance Financement ou, le cas échéant, à l'une de ses filiales nécessitent l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

6.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, il a été adressé aux Commissaires aux comptes de la société l'état récapitulatif des conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration de la société Bpifrance Financement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice.
La liste des conventions autorisées et conclues en 2019 est détaillée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

6.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration de Bpifrance Financement a examiné, lors de sa séance du 11 mars 2020, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019.

6.8. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance Financement a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce[29]. Celles-ci ont permis de conclure en l'absence de conventions visées dans ce même article.

6.9. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'Assemblée générale des actionnaires de Bpifrance Financement au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

[29] Les conventions visées par le 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

6.10. Règles applicables à la modification des statuts de la société

Il n'existe pas, dans les statuts de la société, de conditions plus strictes que celles posées par la loi pour modifier les statuts.

7. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 2020

A titre ordinaire

- **Première résolution** (*approbation du rapport du Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve le rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

- **Deuxième résolution** (*approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 246 927 687,23 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

- **Troisième résolution** (*approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 153,351 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à 839 079,73 € et correspondent à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 288 895,15 €.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Quatrième résolution** (*affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 de la manière suivante :

	En euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	246 927 687,23
Report à nouveau	671 735 072,46
Soit un solde disponible de	***918 662 759,69***
Dotation à la réserve légale	12 346 384,36
Soit un solde distribuable de	**906 316 375,33**
Dotation aux autres réserves	0,00
Distribution de dividende	0,00
Dotation au report à nouveau	234 581 302,87
Total du report à nouveau après affectation du résultat	***906 316 375,33***

L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2016	Pas de distribution
2017	0,10 € *
2018	Pas de distribution*

* Dividendes éligibles à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts

- **Cinquième résolution** (*approbation d'une convention de prestation de services entre Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Financement*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prestation de services entre Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Financement, autorisée par le Conseil d'administration du 14 mars 2019 et signée le 14 mars 2019.

- **Sixième résolution** (*approbation du contrat de prêt subordonné par Bpifrance SA à Bpifrance Financement*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le contrat de prêt subordonné par Bpifrance SA à Bpifrance Financement, autorisé par le Conseil d'administration du 19 septembre 2019 et signé le 20 septembre 2019.

- **Septième résolution** (*approbation de la convention entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert du Fonds de cohésion sociale*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert du Fonds de cohésion sociale, autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2019 et signée le 20 décembre 2019.

- **Huitième résolution** (*approbation de l'avenant à la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant à la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 décembre 2018, autorisé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019 et signé le 20 décembre 2019.

- **Neuvième résolution** (*approbation de l'avenant à la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant à la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 décembre 2018, autorisé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019 et signé le 20 décembre 2019.

- **Dixième résolution** (*ratification de la cooptation de Monsieur Éric BEYRATH*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Éric BEYRATH en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-François KOEHL pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- **Onzième résolution** (*ratification de la cooptation de Madame Carole ABBEY*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Carole ABBEY en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Olivier FABAS pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- **Douzième résolution** (*avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de* 8 881 158*€ bruts, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 8 881 158€ bruts, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier soit 58,6 personnes en équivalent temps plein.

A titre extraordinaire

- **Treizième résolution** (Modification du second alinéa de l'article 4 des statuts de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, le second alinéa de l'article 4 des statuts de la Société.

Ancienne rédaction :
« Il peut être déplacé dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire, et ailleurs en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire ».

Nouvelle rédaction :
« Le conseil d'administration qui transfère le siège social dans les conditions prévues par la loi est autorisé à modifier les statuts en conséquence ».

- **Quatorzième résolution** (Création d'un nouvel article 13.4 des statuts de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de créer, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, un nouvel article 13.4 des statuts de la société intitulé « Consultation écrite du conseil d'administration », l'actuel article 13.4 des statuts (intitulé « Procès-verbaux ») étant par conséquent renuméroté 13.5.

Nouvel article 13.4 (Consultation écrite du conseil d'administration) :

« Le conseil d'administration peut également prendre par consultation écrite de ses membres l'ensemble des décisions que la loi permet de prendre par cette voie. Au 15 mai 2020, ces décisions sont listées dans la dernière phrase du troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les administrateurs sont appelés, par le président du conseil d'administration, à se prononcer sur la décision proposée au moins 8 jours à l'avance, par tous moyens. A défaut d'avoir répondu à la consultation dans ce délai, les administrateurs seront réputés ne pas avoir participé à la consultation du conseil.

La décision est prise à la majorité des membres participants.

En cas de participation de l'ensemble des administrateurs avant l'échéance fixée, la consultation écrite est close par anticipation ».

- **Quinzième résolution** (*pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

8. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

8.1. Organigramme fonctionnel

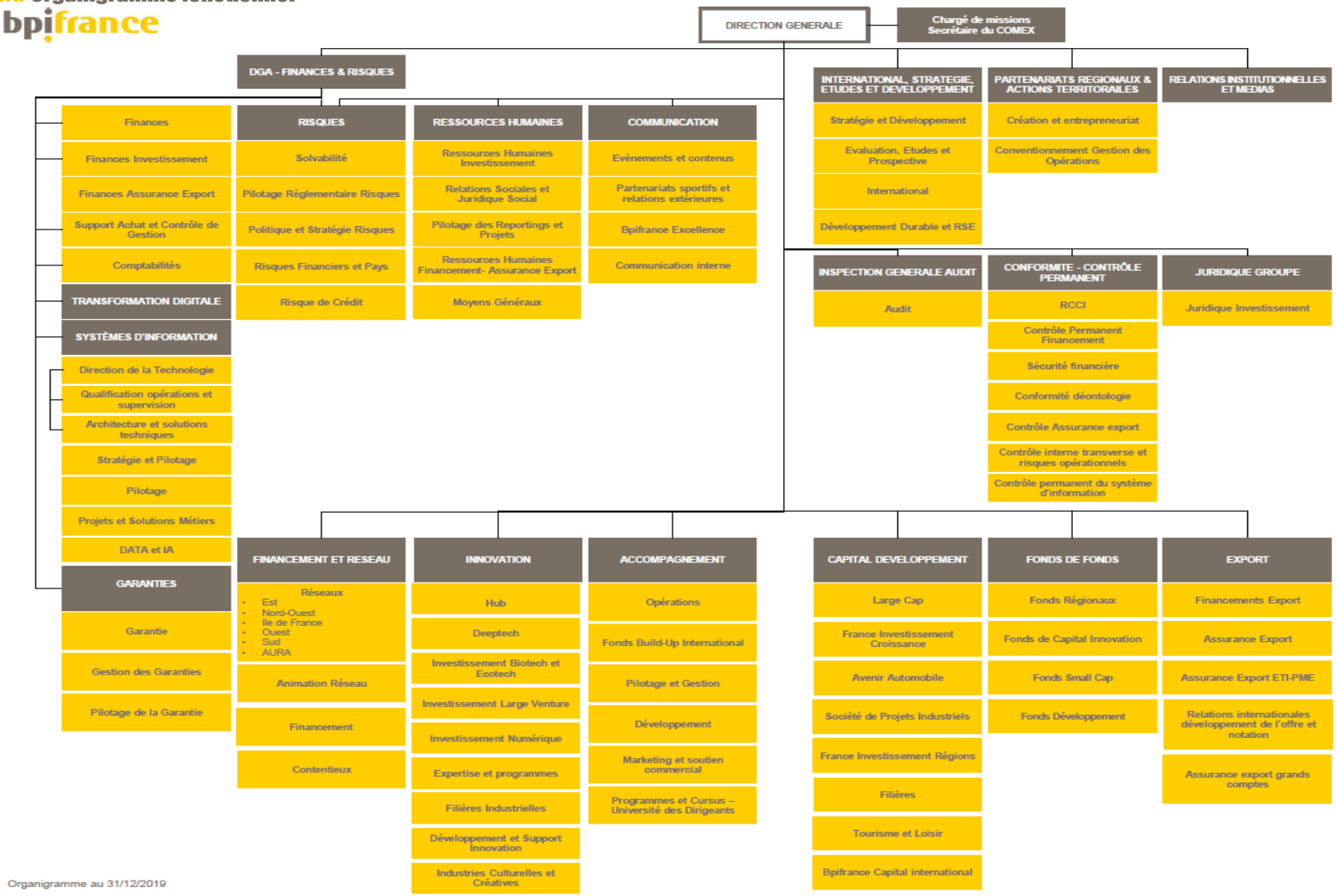

Organigramme au 31/12/2019

8.2. Organigramme du Réseau

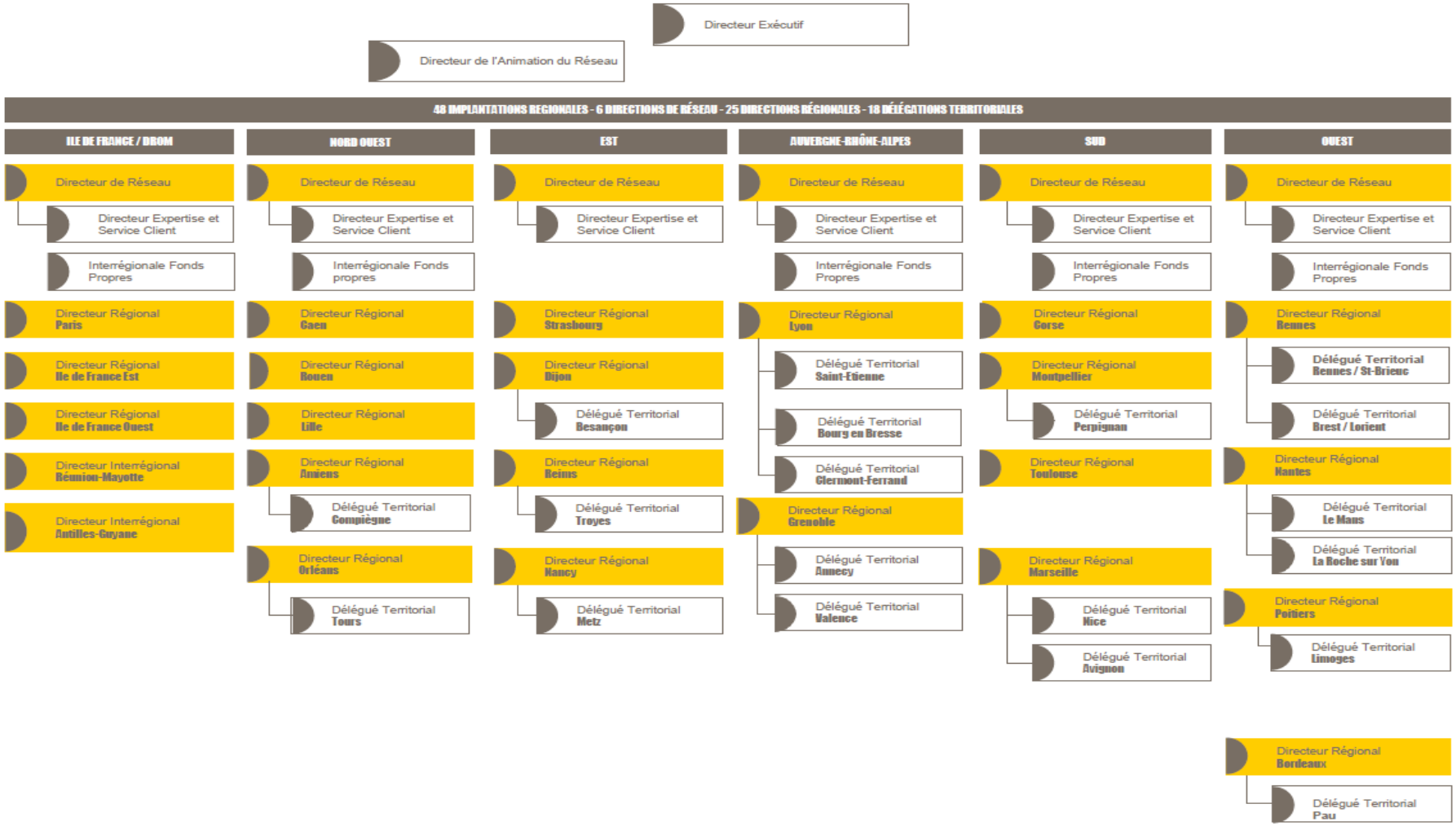

9. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital (en contre-valeur euros)	839 907 320	839 907 320	839 907 320	839 907 320	**839 907 320**
b) Nombre d'actions émises	104 988 415	104 988 415	104 988 415	104 988 415	**104 988 415**
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 188 860	2 323 587	2 424 817	2 454 122	**2 530 506**
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	268 895	334 473	412 557	449 803	**552 240**
c) Impôt sur les bénéfices	92 654	96 260	138 193	132 187	**132 987**
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	9 884	11 610	15 095	15 152	**16 540**
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	69 780	175 094	200 198	214 502	**246 928**
f) Résultat distribué	10 499	0	10 499	0	**0**
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,58	2,16	2,47	2,88	**3,84**
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,66	1,67	1,91	2,04	**2,35**
c) Dividende attribué à chaque action	0,10	0,00	0,10	0,00	**0,00**
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	1 803	2 070	2 142	2 214	**2 405**
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	117 673	121 269	126 883	135 460	**148 186**
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	52 663	54 567	58 237	60 311	**66 958**

10. COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement

A C T I F *(en millions d'euros)*	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	6.1	1 045,9	1 687,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	735,0	730,4
Instruments dérivés de couverture	6.3	5,2	5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.4	1 267,5	312,3
Titres au coût amorti	6.5	7 538,2	8 324,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6.6	900,2	688,4
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6.7	39 184,2	37 581,9
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6.8	6 223,2	6 076,8
Aides au financement de l'innovation	6.9	982,8	1 073,3
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		435,6	289,4
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	52,4	7,3
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	469,2	396,7
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		11,5	11,4
Immeubles de placement		0,0	0,0
Immobilisations corporelles	6.12	211,0	120,4
Immobilisations incorporelles	6.12	99,1	72,4
Ecarts d'acquisition		2,1	1,7
TOTAL DE L'ACTIF		59 163,1	57 379,8

Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement

P A S S I F *(en millions d'euros)*	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales	6.1	**0,0**	**0,0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	**1,8**	**2,9**
Instruments dérivés de couverture	6.3	**20,7**	**4,7**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6.13	**11 011,7**	**12 460,9**
Dettes envers la clientèle	6.14	**3 585,3**	**3 506,2**
Dettes représentées par un titre	6.15	**30 267,4**	**27 877,1**
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		**538,5**	**295,6**
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	**6,5**	**4,1**
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	**1 344,8**	**983,8**
Dettes locatives	6.16	**96,7**	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		**0,0**	**0,0**
Provisions	6.17	**104,4**	**45,6**
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.18	**1 829,2**	**1 993,4**
- Affectées aux engagements		*860,9*	*973,3*
- Non affectées		*968,3*	*1 020,1*
Fonds de garantie publics	6.19	**5 906,7**	**5 990,1**
- Affectés aux engagements		*2 166,4*	*2 180,2*
- Non affectés		*3 740,3*	*3 809,9*
Dettes subordonnées	6.20	**539,4**	**459,5**
Capitaux propres		**3 910,0**	**3 755,9**
Capitaux propres part du Groupe		**3 910,0**	**3 755,9**
- Capital et réserves liées		*2 031,8*	*2 031,8*
- Réserves consolidées		*1 729,0*	*1 561,7*
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		*-4,2*	*-4,9*
- Résultat		*153,4*	*167,3*
Intérêts minoritaires		**0,0**	**0,0**
- Réserves		*0,0*	*0,0*
- Résultat		*0,0*	*0,0*
TOTAL DU PASSIF		**59 163,1**	**57 379,8**

Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 580,3	1 728,6
Intérêts et charges assimilées	7.1	-864,4	-1 015,5
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		0,0	0,0
Commissions (produits)		14,8	9,6
Commissions (charges)		-2,6	-1,6
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	6,3	3,2
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	7.3	0,0	0,1
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7.4	0,0	-0,2
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Produits des autres activités	7.5	189,5	149,3
Charges des autres activités	7.5	-113,0	-103,4
PRODUIT NET BANCAIRE		**810,9**	**770,1**
Charges générales d'exploitation	7.6	-422,9	-409,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.7	-63,6	-34,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**324,4**	**326,2**
Coût du risque de crédit	7.8	-85,0	-37,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		**239,4**	**289,2**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,2	1,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1,2	0,3
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT		**240,8**	**291,3**
Impôts sur les bénéfices	7.9	-87,4	-124,0
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0,0	0,0
RESULTAT NET		**153,4**	**167,3**
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		**153,4**	**167,3**
* Résultat par action (en euros)		1,46	1,59
* Résultat dilué par action (en euros)		1,46	1,59

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT NET	**153,4**	**167,3**
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4,4	0,2
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	0,0	0,0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	0,0	0,0
Impôts liés	-1,5	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-3,0	-3,0
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-0,3	0,5
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	0,0	0,0
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	0,0	0,0
Impôts liés	1,1	0,9
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISESDIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**0,7**	**-1,4**
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**154,1**	**165,9**
* Dont part du groupe	154,1	165,9
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0

Montant du transfert en réserve d'éléments non recyclables	**0,0**	**0,0**

Variation des capitaux propres (part du groupe)

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
Situation au 31 décembre 2017	**2 031,8**	**1 386,3**	**-2,3**		**3 415,8**
Résultat 2017				**182,3**	**182,3**
Résultat affecté aux réserves	0,0	171,8	0,0	-171,8	0,0
Impact Reclassements FTA IFRS9	0,0	1,0	-1,1	0,0	-0,1
Impact Retraitements FTA IFRS9	0,0	2,7	-0,1	0,0	2,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,8	0,0	0,8
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables	*0,0*	*0,0*	*0,6*	*0,0*	*0,6*
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables	*0,0*	*0,0*	*0,2*	*0,0*	*0,2*
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-2,2	0,0	-2,2
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-10,5	-10,5
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Situation au 31 décembre 2018	**2 031,8**	**1 561,7**	**-4,9**	**0,0**	**3 588,6**
Résultat 2018				**167,3**	**167,3**
Résultat affecté aux réserves	0,0	167,3	0,0	-167,3	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	2,7	0,0	2,7
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables	*0,0*	*0,0*	*-0,2*	*0,0*	*-0,2*
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables	*0,0*	*0,0*	*2,9*	*0,0*	*2,9*
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-2,0	0,0	-2,0
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0		0,0	0,0	0,0
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2019	**2 031,8**	**1 729,0**	**-4,2**	**0,0**	**3 756,6**
Résultat 2019				**153,4**	**153,4**

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2017	**0,0**
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	*0,0*
Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat	*0,0*
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0
Quote-part de résultat au 31 décembre 2018	0,0
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2018	**0,0**
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables	*0,0*
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables	*0,0*
Variation des pourcentages d'intérêt	*0,0*
Quote-part de résultat au 31 décembre 2019	0,0
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2019	**0,0**

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de « Titres au coût amorti ».

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie groupe Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	**240,8**	**291,3**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	63,6	34,5
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	41,5	9,7
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-0,2	-1,8
Perte nette/gain net des activités d'investissement	0,1	0,5
Autres mouvements	478,0	311,7
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	-83,4	288,7
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**499,6**	**643,3**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 415,7	85,5
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 706,5	-2 624,6
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-406,3	151,0
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-18,8	-107,6
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-73,7	259,4
Impôts versés	-129,2	-125,7
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-3 750,2**	**-2 362,0**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	**-3 009,8**	**-1 427,4**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2,8	19,0
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-67,7	-46,7
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	**-70,5**	**-27,7**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-0,4	-12,4
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 588,9	2 897,9
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	**2 588,5**	**2 885,5**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	**-491,8**	**1 430,4**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 009,8	-1 427,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-70,5	-27,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 588,5	2 885,5
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 997,1**	**566,7**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 687,6	357,2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	309,5	209,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 505,3**	**1 997,1**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 045,9	1 687,6
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	459,4	309,5
Variation de la trésorerie nette	**-491,8**	**1 430,4**

Annexe comptable

- Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture 124
- Note 2 - Normes comptables applicables 124
- Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe 126
- Note 4 - Périmètre de consolidation 129
- Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation 129
- Note 6 - Notes relatives au bilan 150
- Note 7 - Notes relatives au compte de résultat 169
- Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques 173
- Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités 197
- Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations 198
- Note 11 - Information sectorielle 204
- Note 12 - Engagements de financement et de garantie 205
- Note 13 - Autres informations 205

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

1.1 Faits significatifs de l'exercice

Reprise de l'Agence France Entrepreneurs (AFE)

Afin de renforcer l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, le groupe Bpifrance reprend certaines activités jusqu'alors exercées conjointement par l'Etat et par le groupe Caisse des dépôts.

Dans ce cadre, Bpifrance Financement a repris les activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE), qui consistent principalement en l'octroi de subventions, l'animation d'un site internet dédié à l'entrepreneuriat et la formation des acteurs de l'accompagnement à la création. Conformément au traité de dévolution universelle signé le 20 décembre 2018, il a été convenu que l'AFE transfère à Bpifrance Financement tous les moyens dont elle dispose pour le déploiement de ces activités à compter du 1er janvier 2019. Ainsi, Bpifrance Financement a repris les salariés, les moyens financiers et opérationnels de l'AFE ainsi que les engagements de subventions à recevoir et à décaisser.

Opération de titrisation « FCT Bpifrance SME 2019-1 »

Bpifrance Financement a mis en place une opération de titrisation d'une partie de ses prêts moyen long terme à la clientèle (PLMT). Bpifrance Financement est à la fois cédant des créances et seul investisseur du Fonds Commun de Titrisation (FCT) auquel les créances ont été cédées. Cette opération permet de convertir les prêts cédés en titres éligibles aux opérations de refinancement à long terme de la BCE (TLTRO) et de bénéficier ainsi de coûts de refinancement avantageux.

Le 25 octobre 2019, le FCT Bpifrance SME 2019-1 a ainsi émis 1 550 900 000 euros d'obligations senior, 450 300 000 euros d'obligations subordonnées et 58 136 euros de parts résiduelles. Ces titres ont été souscrits par Bpifrance Financement, en contrepartie de sa cession au FCT d'un montant équivalent de créances.

Il est à noter que cette opération est qualifiée comptablement de non-déconsolidante, ce qui signifie que le FCT est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Bpifrance Financement, puis de Bpifrance SA.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 2 - Normes comptables applicables

2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2019

Les états financiers consolidés 2019 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2019.

- Les effets de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont présentés dans la note 2.2 Impacts de la première application d'IFRS 16.

- Dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence (réforme IBOR), des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020, avec application anticipée autorisée dès 2019. Ces amendements consistent en une série d'assouplissements des critères d'éligibilité à la couverture durant la période de transition précédant l'adoption des nouveaux indices de référence. Leur objectif est de maintenir les relations de couverture existantes.
  Le groupe a adopté par anticipation ces amendements au 31 décembre 2019. Une information spécifique est présentée en note 8.9 Réforme sur les taux d'intérêt de référence.

- L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » précise les modalités de prise en compte de l'incertitude relative aux traitements fiscaux appliqués dans la détermination du bénéfice imposable. Il convient de déterminer la probabilité pour que le traitement fiscal retenu soit accepté par l'administration fiscale, en supposant que celle-ci procédera à un contrôle exhaustif et disposera, lors de ce contrôle, de toutes les informations pertinentes. S'il existe un doute sur l'acceptation du traitement fiscal par l'administration fiscale en vertu de la législation fiscale, alors ce traitement fiscal est dit incertain.
  Les incertitudes fiscales sont inscrites suivant leur sens dans les rubriques « Actifs d'impôts courants et différés » ou « Passifs d'impôts courants et différés ». Les produits et charges relatifs aux risques fiscaux sur l'impôt sur les bénéfices sont présentés dans le poste « Impôts sur les bénéfices ».
  L'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2019.
A l'exception des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 précités, le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2 Impacts de la première application d'IFRS 16

Le groupe Bpifrance applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019. Cette norme remplace la norme IAS 17 et définit de nouvelles règles de comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

Les principes de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs reposent désormais sur l'identification d'un actif et sur le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Tout contrat de location doit être désormais enregistré en immobilisation à l'actif du bilan et en dette locative au passif.

Les principes comptables détaillés relatifs aux contrats de location pour lesquels le groupe est preneur sont présentés dans la note 5.14 Contrats de location.

Le groupe a opté pour l'application de la méthode de transition rétrospective simplifiée et n'établit par conséquent pas de comparatif. Le groupe utilise le taux marginal d'emprunt afin d'actualiser les flux de la dette financière, ce taux étant bâti sur les taux de cession interne calculés par la direction financière du groupe. Bpifrance applique les exemptions prévues par la norme et ne retraite donc pas les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ni les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur.

Au 1er janvier 2019, les impacts, essentiellement relatifs au retraitement des baux immobiliers, sont relativement limités. Le droit d'utilisation des actifs est comptabilisé pour un montant de 107 millions d'euros, la dette locative est évaluée à 115 millions d'euros et une provision pour coûts de remise en état est comptabilisée pour un montant de 8 millions d'euros.

Réconciliation du montant des engagements de loyers au 31 décembre 2018 avec la dette locative reconnue au 1er janvier 2019

(en milliers d'euros)	
Engagements sur contrats de location non résiliables au 31 décembre 2018	**112 745,7**
Exemption relative aux contrats dont le terme se situe dans les 12 mois suivant la date de première application	- 76,3
Dette locative non actualisée	**112 669,4**
Effet d'actualisation	2 256,5
Dette locative au 1er janvier 2019	**114 925,9**

2.3 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2020.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2019.

3.1 Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de Bpifrance Financement regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.
Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :
- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations que le groupe contrôle conjointement via une coentreprise et les participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

Les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont considérées comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe. Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

3.3 Cas particuliers

L'activité de capital-risque

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à la norme IFRS 9 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.
La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs évènements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces évènements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.
La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multicritères et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4 Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5 Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation ANC n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Bpifrance Financement au 31 décembre 2019 est modifié par rapport au dernier arrêté des comptes consolidés du 31 décembre 2018. Il intègre désormais les comptes de la société FCT Titrisation en intégration globale depuis le 25/10/2019.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2019 % d'intérêt	31/12/2019 % de droit de vote	31/12/2018 % de droit de vote
Bpifrance Financement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Régions - MAISONS-ALFORT	Globale	99,99%	99,99%	99,99%
Auxi-Finances - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
SCI Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Courtage - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FCT Bpifrance SME 2019-01 - SAINT-DENIS	Globale	100%	100%	-
Alsabail - STRASBOURG	Equivalence	40,69%	40,69%	40,69%

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).
Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de

valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les évènements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable dans le cas des actifs et passifs financiers à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché.

5.2 Comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Instruments de dette

Les prêts et créances ainsi que les titres à revenu fixe sont des instruments de dette qui font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. De manière plus spécifique :

- Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (ci-après « critère SPPI » défini dans le paragraphe Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) sont comptabilisés au coût amorti. Ces instruments de dette font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.

- Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de les céder et pour lesquels les flux de trésorerie respectent le critère SPPI sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception des effets liés au risque de crédit, aux intérêts et aux gains ou pertes de change sur actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat. En cas de décomptabilisation, les gains ou pertes latents précédemment constatés en capitaux sont constatés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments à la juste valeur par capitaux propres ».
  Les dépréciations de ces actifs financiers sont calculées selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.

- Les autres instruments de dette sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Il s'agit soit d'actifs qui ne respectent pas le critère SPPI, notamment les parts de fonds d'investissement (non consolidés) ou les obligations convertibles en actions de l'émetteur, soit d'actifs ne répondant pas aux deux modèles de gestion décrits ci-dessus (collecte des flux de trésorerie ou collecte des flux de trésorerie et cession).
  Par ailleurs, dès sa comptabilisation initiale, le groupe peut également désigner sur option de manière irrévocable à la juste valeur par résultat un instrument de dette répondant aux conditions requises pour une évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, si cette désignation élimine ou réduit significativement des décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.
  Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées dans la rubrique « Gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les besoins de l'appréciation du critère SPPI (Solely Payments of Principal and Interests), le principal constitue la juste valeur en date de comptabilisation initiale ; il peut évoluer au cours de la vie de l'actif financier, par exemple au titre de l'amortissement du principal. Les intérêts consistent principalement en une contrepartie de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit encouru par le groupe ou tout autre type de risque et frais associés à la détention de l'actif financier pendant une certaine période. Les intérêts peuvent également comprendre une marge qui soit compatible avec un contrat de prêt classique.

La valeur temps de l'argent est la composante des intérêts qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement.

Des conditions contractuelles qui exposent les flux de trésorerie contractuels à des variations de cours d'actions, de prix de matières premières ou de taux de change ou à un effet de levier ne sont pas considérées comme répondant au critère SPPI.

Des modalités contractuelles qui permettent de proroger ou de rembourser par anticipation un actif financier ne remettent pas en cause le critère SPPI, dès lors que la compensation perçue par le groupe est raisonnable.

Le caractère SPPI des actifs financiers qui comportent des dérivés incorporés est analysé globalement (contrat hôte et dérivé incorporé) afin d'en déduire le classement IFRS 9.

Appréciation du modèle de gestion

Le modèle de gestion reflète la façon dont le groupe gère ses actifs financiers afin de générer les flux de trésorerie : par la collecte des flux de trésorerie uniquement, la collecte des flux de trésorerie et la cession des actifs financiers ou une autre stratégie. Les facteurs pris en compte dans l'appréciation du modèle de gestion sont :

- Les critères utilisés afin d'évaluer la performance des actifs du portefeuille et la présenter aux principaux dirigeants ;
- Les risques affectant la performance des actifs du portefeuille et les modalités de suivi et de gestion de ces risques ;
- Les modalités de rémunération des gestionnaires ;
- La fréquence et le volume des cessions antérieures qui ont été réalisées par le passé.

En tant que banque publique d'investissement, Bpifrance accompagne des entreprises de toutes tailles (principalement des TPE, PME et ETI) sur toutes les phases de leur développement, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse. Par sa mission sociale, l'activité de financement de Bpifrance est donc tournée vers le maintien de la relation client et la collecte des flux contractuels.
Les titres de dette constitutifs du portefeuille de liquidité de Bpifrance sont gérés selon deux modèles de gestion distincts : un modèle de collecte des flux contractuels, en cohérence avec le classement comptable en titres d'investissement en normes françaises et l'absence de cession, ainsi qu'un modèle de gestion de collecte et de revente s'agissant des obligations sécurisées (covered bonds).
En ce qui concerne les fonds consolidés, la gestion du portefeuille d'actifs financiers est réalisée sur la base de la juste valeur et la performance est également évaluée sur la base de la juste valeur, ce qui justifie d'un modèle de gestion « autre stratégie » entraînant une comptabilisation à la juste valeur par résultat des instruments de dette détenus, qu'ils répondent ou non au critère SPPI.

Reclassement

Les actifs financiers sont reclassés lorsque le modèle de gestion dans le cadre duquel ils sont détenus évolue en raison d'une décision stratégique de la Direction, à la suite de changements importants dans

les activités du groupe. Les reclassements sont prospectifs et n'impliquent pas de retraitements des profits et pertes comptabilisés antérieurement à la date de reclassement des actifs financiers concernés.

Le groupe n'a pas modifié le modèle de gestion de ses actifs financiers au cours de la période de présentation. Par conséquent, aucun reclassement d'actifs financiers n'a été opéré à date.

Instruments de capitaux propres

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Les variations de juste valeur, les dividendes, gains ou pertes de cessions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. En effet, le groupe Bpifrance prend des intérêts minoritaires dans des entreprises en croissance (TPE, PME, grandes entreprises et start-ups) ou investit dans des fonds auprès d'autres investisseurs privés afin de les accompagner dans leur développement. Le groupe réalise également des investissements stratégiques dans de grandes entreprises.
Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes de ces placements sont, quant à eux, enregistrés dans le compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

5.4 Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, les engagements de financement donnés font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Provisions ».

5.5 Dépréciation des actifs financiers

Les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement donnés et les créances de location-financement font systématiquement l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers, y compris les engagements de financement et à l'exclusion des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, font l'objet d'une dépréciation résultant d'évènements de défaut attendus dans les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues à 12 mois). En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, les dépréciations sont révisées afin de refléter les évènements de défaut attendus sur toute la durée de vie de l'instrument (pertes de crédit attendues à maturité).

Les actifs financiers sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine, ils restent classés en « bucket 1 ». Les dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois.

En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les actifs financiers sont transférés en « bucket 2 » ; les dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

Les actifs pour lesquels il existe un ou plusieurs indicateurs objectifs de perte de valeur liés à des évènements survenus depuis leur comptabilisation initiale et ayant un impact sur les flux de trésorerie attendus constituent le « bucket 3 ». Des pertes attendues à maturité sont calculées pour de tels actifs.

Portefeuille de prêts

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier lors de la comptabilisation initiale et en date de clôture. Cette dégradation doit être constatée avant l'apparition d'un indicateur objectif de perte (bucket 3).

Cette appréciation repose à la fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Il est systématiquement considéré qu'une augmentation significative du risque de crédit est intervenue pour les encours vérifiant l'une des conditions suivantes :

- Classement en watch list. Parmi les motifs de performance associés au statut de watch list, le groupe Bpifrance inclut les impayés compris entre 30 et 90 jours ainsi que les encours restructurés en probation (période de deux ans);
- Probabilité de défaut courante supérieure à 20% ;
- Augmentation absolue de la probabilité de défaut supérieure à 2% entre la date d'octroi et la date de clôture et augmentation relative de la probabilité de défaut supérieure à 95% entre la date d'octroi et la date de clôture.

Le modèle est appliqué de manière symétrique. Ainsi, lorsque les conditions qui ont conduit au classement dans le bucket 2 ne sont plus remplies, le groupe Bpifrance constate l'amélioration de la situation de la contrepartie par un retour en bucket 1.

Actifs financiers présentant une indication objective de perte

Il s'agit des actifs financiers que le groupe a classés comme non performants, c'est-à-dire tout actif dont il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, du fait des difficultés financières de celle-ci.

Les contreparties non performantes sont notamment celles pour lesquelles des procédures collectives (amiables ou contentieuses) sont en cours, une détérioration de la qualité de crédit a été constatée, dont les créances présentent plus de 90 jours d'impayés, ou dont la déchéance du terme a été prononcée, ou pour lesquelles la garantie de Bpifrance a été appelée.

Tout impayé de plus de 30 jours sur un concours restructuré ou moratorié en période de probation entraine automatiquement un classement dans la catégorie des actifs non performants. La période de probation est d'un an avant toute possibilité de reclassement en watch list.

Le groupe Bpifrance a aligné les définitions de défaut et non performant bâlois avec celles de douteux comptables et de bucket 3 IFRS 9.

Le groupe Bpifrance constate un passage en pertes sur un actif dès lors que ses droits en tant que créancier sont éteints.

Mesure des pertes de crédit

Pour les actifs classés en buckets 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont égales au produit de trois paramètres que sont la probabilité de défaut, le taux de perte en cas de défaut et l'exposition à la date de défaut. Elles font l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt effectif de l'actif concerné.

Les probabilités de défaut à 12 mois et à maturité représentent respectivement le risque de défaut de la contrepartie dans les 12 prochains mois et le risque de défaut tout au long de la vie de l'instrument.

Le taux de perte en cas de défaut est estimé en utilisant les données historiques disponibles sur les pertes subies ou à dire d'expert ou en utilisant le niveau réglementaire fixé par produit de financement ou par contrepartie. Il tient également compte des sûretés rattachées au prêt.

Le groupe s'appuie sur les dispositifs utilisés pour la détermination des provisions réglementaires. Dans ce cadre, les probabilités de défaut et taux de perte en cas de défaut, observés à travers le cycle (through-the-cycle) pour les besoins réglementaires, sont ajustés afin d'être mesurés en date de défaut (point-in-time).

En outre, la probabilité de défaut et le taux de perte tiennent également compte de la conjoncture économique anticipée sur un horizon de projection (forward-looking). Le groupe a retenu 3 scénarios considérés comme central, optimiste et stressé. L'horizon de simulation retenu est de 6 ans. Ces scénarios sont fondés sur le taux de croissance du PIB français, l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage, la variation des taux OAT 1 an et 10 ans.

L'exposition à la date de défaut tient compte des montants tirés et des engagements donnés. L'encours en risque sur l'encours des engagements donnés est estimé à partir de taux de décaissement historiques. L'exposition tient compte de l'amortissement et du potentiel remboursement de l'encours.

La dépréciation des actifs du bucket 3 est estimée sur base individuelle. Elle correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties, dès lors que celles-ci font partie des modalités contractuelles et ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs distincts.

Portefeuille de titres

L'approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk ») a été retenue pour le portefeuille de titres du groupe, compte tenu du profil peu risqué d'un portefeuille constitué majoritairement de titres souverains.

Le risque de crédit d'un actif financier est considéré comme faible lorsque :

- Le risque de défaillance est faible ;
- L'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations contractuelles ;
- Cette capacité n'est pas nécessairement affectée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le groupe considère que le risque de crédit est faible lorsque la contrepartie est classée en « Investment Grade » et les titres de ces contreparties sont classés en « bucket 1 ». Le déclassement d'un titre en « Speculative Grade » induit un classement en « bucket 2 ». Une dégradation de deux notes au cours des six mois précédents la date de clôture pourra être un facteur complémentaire d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit. Dans de telles circonstances, le groupe procède à une analyse au cas par cas.

Dans ce cadre, la mesure des pertes de crédit suit les règles suivantes :

- Buckets 1 et 2 : les probabilités de défaut sont calculées sur la base des données des agences de notation, les taux de perte retenus sont ceux du référentiel bâlois et l'exposition à la date de défaut correspond à la valeur comptable brute.
- Bucket 3 : les pertes sont estimées sur base individuelle au regard de la situation de la contrepartie et, le cas échéant, de la valeur des garanties.

5.6 Distinction entre dettes et capitaux propres

En application de la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer aux détenteurs des titres de la trésorerie, un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.7 Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement au coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.
Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».
Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges » au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.8 Passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Il s'agit des dettes que le groupe a désignées irrévocablement dès l'origine à la juste valeur par résultat. L'application de cette option est réservée aux cas suivants :

- L'élimination ou la réduction significative de décalages de traitement comptable entre certains actifs et passifs financiers
- L'alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de la performance, à condition que cette condition repose sur une politique de gestion des risques ou d'investissement établie et que le reporting interne s'appuie sur une mesure de juste valeur.
- L'évaluation à la juste valeur par résultat de certains passifs financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés.
  Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Les variations de juste valeur de la période et les intérêts des passifs financiers sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre qui sont enregistrées au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de décomptabilisation du passif avant son échéance, le gain ou la perte de juste valeur réalisé, attribuable au risque de crédit propre, est transféré directement dans la rubrique réserves consolidées en capitaux propres, sans impacter le résultat de la période.

5.9 Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée (« Dettes envers les Etablissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle »).

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances avec les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ».

5.10 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.11 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ;
- Il requiert un investissement initial nul ou faible ;
- Il est réglé à une date future.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur. A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les dérivés de transaction traités par le groupe Bpifrance sont des couvertures économiques qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture.

Dérivés de couverture

Le groupe a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne, pour la comptabilisation de ces opérations.

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans la rubrique « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

5.12 Compensation bilancielle des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe compense un actif financier et un passif financier et un solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La juste valeur des instruments dérivés traités avec des chambres de compensation et les appels de marge associés, et dont les principes de fonctionnement répondent aux critères précédents, est compensée au bilan.

5.13 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Toutefois, les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.14 Contrats de location

Bailleur du contrat de location

Conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, les contrats de location consentis par le groupe sont analysés en contrats de location financement (crédit-bail et assimilé) ou en contrats de location simple. Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans la rubrique « Opérations de location financement et assimilées au coût amorti » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net.

Les créances de location-financement font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

Preneur du contrat de location

Conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, le groupe enregistre dès l'origine du contrat de location une dette locative à son passif et un droit d'utilisation du bien loué à son actif.

La dette locative correspond à la valeur actualisée des paiements futurs sur la durée du contrat de location. Ces paiements futurs incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction…) ainsi que, le cas échéant, les sommes que le groupe s'attend à payer au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle ou des options dont l'exercice est raisonnablement certain. En revanche, les paiements variables non basés sur un indice ou un taux et les taxes telles que la taxe d'habitation sont exclus des paiements futurs pris en compte pour déterminer le passif locatif.

Le droit d'utilisation correspond à la valeur initiale de la dette locative, augmentée le cas échéant des coûts directs initiaux. Il est ajusté le cas échéant des paiements versés au bailleur avant ou à cette date, sous déduction des avantages locatifs reçus.

La valeur actualisée des paiements futurs est enregistrée en « Dettes locatives » au passif, tandis que le droit d'utilisation est inscrit à l'actif au sein du poste « Immobilisations corporelles ». La dette locative est amortie actuariellement et le droit d'utilisation est amorti linéairement, sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées en charges d'exploitation et les charges relatives à la dette locative dans le poste « Intérêts et charges assimilées ».

Le cas échéant, une provision pour couvrir les frais de remise en état du bien loué qui seront encourus à l'échéance du bail est enregistrée au passif du bilan.

Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures de la dette locative et du droit d'utilisation donneront lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les principales hypothèses retenues dans l'évaluation des dettes locatives et des droits d'utilisation sont les suivantes :

- La durée du droit de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent, complétée le cas échéant par des périodes couvertes par des options de renouvellement que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. Hors options d'extension ou de résiliation, la durée retenue pour les contrats de location immobilière est de 9 ans, en cohérence avec le relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables du 16 février 2018 relatif aux baux commerciaux français ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative est le taux marginal d'emprunt, défini à partir des taux de cession interne calculés par la direction financière du groupe.

En application des exemptions proposées par la norme, les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à un an sont comptabilisés directement en charges.

5.15 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- Logiciels : de 1 à 5 ans,
- Immeubles : de 25 à 55 ans,
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- Matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.16 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.17 Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restants dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).
Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.
Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

5.18 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.19 Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Incertitude fiscale

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

Situation fiscale

Bpifrance Financement est société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxifinances et Bpifrance Courtage.

5.20 Produits et charges d'intérêts

Les intérêts relatifs aux instruments de dette comptabilisés au coût amorti sont enregistrés dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées », selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les entrées ou sorties de trésorerie futures sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts de transaction et des primes et décotes ainsi que des commissions reçues ou payées, telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits, qui font, par nature, partie intégrante du taux effectif du contrat.

Les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » enregistrent également les commissions de garantie étalées prorata temporis et les intérêts des instruments de couverture désignés dans une relation de juste valeur.

5.21 Commissions et produits des autres activités

En application d'IFRS 15, la comptabilisation du produit résultant de contrats conclus avec des clients (en dehors des contrats de location, des contrats de garantie et des instruments financiers qui sont traités par d'autres normes IFRS) reflète le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service pour un montant correspondant au montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de ce bien ou de ce service. L'approche appliquée est constituée de cinq étapes qui permettent d'identifier les différentes obligations de performance d'un contrat, de leur allouer un prix de transaction à chacune, ce prix étant reconnu lorsque ces obligations sont satisfaites, c'est-à-dire que le transfert du contrôle du bien ou du service a eu lieu.
Dans le cas d'une rémunération comprenant une composante variable, cette dernière n'est comptabilisée en résultat que s'il est hautement probable que son montant estimé ne puisse subir une baisse significative ou dès lors qu'elle est certaine.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès que la prestation est réalisée.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

5.22 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre principalement :

- Les dividendes et variations de juste valeur des investissements en instruments de capitaux propres, que le groupe n'aurait pas désigné à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- Les variations de juste valeur des instruments de dette (intérêts inclus) comptabilisés à la juste valeur par le résultat, à l'exception des variations de valeur relative au risque de crédit propre résultant des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option ;

- Les variations de juste valeur (intérêts inclus) des instruments dérivés non affectés à de la couverture ;
  Les variations de juste valeur (intérêts exclus) des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur

L'inefficacité des relations de couverture est également comptabilisée dans ce poste.

5.23 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent les éléments suivants :

- Les dividendes des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- Les résultats, nets des effets de la couverture, de la décomptabilisation d'instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

5.24 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Ce poste comprend les plus et moins-values résultant de la décomptabilisation de titres de dette ou de prêts et créances classés en actifs financiers au coût amorti, y compris les indemnités de remboursement anticipé et les effets de couverture.

5.25 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.26 Coût du risque de crédit

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances antérieurement passées en pertes constituent la charge du risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ainsi que sur les instruments de dette classés en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

5.27 Activité de garantie

Engagements de garantie

Les engagements de garantie du groupe sont principalement portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Ils sont adossés à des fonds de garantie.

Deux types de garanties sont octroyés par le groupe :

- Les garanties au titre des interventions en capital-risque (actions PME) contre les pertes en capital encourues par les établissements pratiquant du capital-risque. Ces contrats contiennent une clause de participations aux plus-ou-moins-values de cession des titres sous-jacents.

- Les garanties accordées aux établissements de crédit pour les prêts octroyés à leurs clients, afin de les couvrir contre le défaut de paiement d'un débiteur identifié. Le groupe est rémunéré par des commissions de garantie.
  Les garanties non mises en jeu, déclarées en défaut par la banque partenaire sans autre information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, sont classées en encours sains sous surveillance (*watch list*) et font l'objet d'une dépréciation sur la base d'un modèle de pertes attendues. En cas de mise en jeu de la garantie (déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective) et/ou en cas d'information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, les garanties font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré.

Les contrats de garantie en capital-risque répondent à la définition d'un instrument dérivé. Par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale et subséquemment. La juste valeur est évaluée à partir d'un taux d'indemnisation maximum.

Les garanties aux établissements de crédit répondent à la définition de contrat de garantie financière, à savoir un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié. Dans le cadre de l'option offerte par les normes IFRS, le groupe a choisi de traiter ces contrats selon les dispositions de la norme IFRS 9 et par conséquent de ne pas leur appliquer la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance.

Fonds de garantie

Les fonds de garantie correspondent aux montants versés par l'Etat, la CDC, des bailleurs privés ou des collectivités locales et sont destinés à couvrir les risques futurs générés par l'activité d'octroi de garanties de Bpifrance.

Les fonds de garantie sont assimilés à des dépôts à terme remboursables aux dotateurs qui comprennent une composante de contrats de réassurance. Les fonds de garantie répondent donc à la définition d'un passif financier selon la norme IAS 32.

Traitement comptable et présentation des garanties aux établissements de crédit et des fonds de garantie

Le groupe a désigné irrévocablement à la juste valeur par résultat les engagements de garantie et les fonds de garantie adossés. En effet, la performance des fonds de garantie est gérée et communiquée aux dotateurs sur un modèle de juste valeur.

Les engagements de garantie sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale. Cette juste valeur est composée des commissions à recevoir actualisées et des pertes attendues actualisées. Elle est déterminée à partir des modèles internes de sinistralité. Ces modèles internes tiennent compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques (évaluation des contentieux futurs et non avérés et de la provision pour perte avérée) et de l'effet temps, ainsi que des pertes avérées et des éventuels recouvrements sur les dossiers pour lesquels la garantie du groupe a été appelée. La juste valeur des engagements de garantie est comptabilisée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics affectés aux engagements ».

Outre les dotations reçues des partenaires publics, l'évaluation des fonds de garantie tient compte de la part des commissions perçues revenant aux fonds de garantie et de 90% des produits nets du placement des dotations reçues (qui reviennent par convention aux fonds de garantie). La juste valeur des fonds de garantie est présentée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics non affectés ».

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe tant que les fonds de garantie ne sont pas épuisés, les pertes futures estimées étant imputées sur les fonds de garantie.

5.28 Activité d'innovation

L'activité d'innovation, réalisée pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics, consiste à attribuer des subventions, des avances remboursables en cas de succès du projet ou des prêts (à taux zéro ou portant intérêt) remboursables sans condition.

Les subventions accordées par Bpifrance répondent aux conditions spécifiées par la norme IAS 20 « *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique* » dans la mesure où ce sont des transferts de trésorerie mis à disposition par l'Etat et les partenaires publics via leurs dotations, après que l'entité bénéficiaire a démontré qu'elle réunissait l'ensemble des conditions lui permettant de bénéficier de la subvention.

Les subventions décaissées sont comptabilisées directement en charges dans la rubrique « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en engagements donnés tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les avances remboursables décaissées sont comptabilisées à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, qui correspond au montant décaissé, et lors des clôtures ultérieures. Elles figurent à l'actif du bilan dans la rubrique spécifique « Aides au financement de l'innovation » et celles non décaissées figurent dans les engagements donnés.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont des instruments de prêt basique qui répondent au critère *SPPI*. Il s'agit de prêts à taux zéro ou de prêts à taux variable ou fixe, qui peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé jugée raisonnable. Par ailleurs, ces actifs sont détenus dans un modèle de gestion de collecte des flux. Ces prêts sont donc évalués au coût amorti, selon les modalités décrites au paragraphe 5.3. *Classification et évaluation des actifs financiers*.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont enregistrés dans la rubrique « *Prêts et créances à la clientèle* ».

L'activité d'innovation est intégralement financée par :

- Une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- Des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation non affectées » dès la signature des conventions avec l'Etat ou autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables, sur les prêts à taux zéro ou sur les prêts à taux variable ou fixe.
Ces fonds non affectés sont représentatifs de la juste valeur du fonds.

Les dotations à recevoir de l'Etat et des partenaires publics sont enregistrées dans la rubrique « Autres actifs – Créances Etat et Partenaires Innovation ».

Des dépréciations sur encours sains sont calculées sur la production d'avances remboursables, de prêts à taux zéro et de prêts à taux variable ou fixe financés par la dotation d'intervention de l'Etat. Elles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances et prêts susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs.
Dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie, des dépréciations individuelles sont comptabilisées et la dépréciation sur encours sains associée est reprise.

Ces dépréciations sont enregistrées au passif dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation affectées aux engagements ».

L'impact des dépréciations est neutre pour le compte de résultat de Bpifrance. En effet, les dépréciations sur encours sains et les dépréciations individuelles ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Produits/Charges des autres activités »). Symétriquement, la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.
Les reprises des dépréciations interviennent :

- Lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- Lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Les produits et charges affectés aux Fonds de garantie Innovation sont compensés au sein du compte de résultat dans la rubrique « charges des autres activités ». Figurent aux notes 6.18 et 7.5 le montant des charges et produits concernés.

5.29 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, …

Les évaluations suivantes nécessitent entre autres la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- La juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux instruments financiers non cotés sur un marché actif et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;

- Le montant des pertes de crédit attendues des prêts et créances et des titres à revenu fixe qui sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement et de garantie ;

- Les valorisations relatives aux participations mises en équivalence et à leurs éventuels écarts d'acquisition ;

- Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;

- Les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ;

- Les dettes locatives et les droits d'utilisation rattachés aux contrats de location pris par le groupe sont évalués selon la durée estimée du droit de location et des hypothèses de taux d'actualisation

- Le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1 Caisse et banques centrales (actif et passif)

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif		
Caisse, Banques centrales	1 045,9	1 687,6
Total actif	**1 045,9**	**1 687,6**
Passif		
Banques centrales	0,0	0,0
Total passif	**0,0**	**0,0**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0
Parts d'OPCVM	721,6	720,2
Autres actifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés de transaction	13,4	10,2
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	*0,0*	*0,0*
- Instruments dérivés de cours de change	*13,4*	*10,2*
- Instruments dérivés sur actions et indices	*0,0*	*0,0*
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	**735,0**	**730,4**

Aucun actif financier n'est comptabilisé à la juste valeur sur option

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et comptes à terme	0,0	0,0
Dettes représentées par un titre	0,0	0,0
Dettes de titres	0,0	0,0
Autres passifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés de transaction	1,8	2,9
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	*0,0*	*0,0*
- Instruments dérivés de cours de change	*1,8*	*2,9*
- Instruments dérivés sur actions et indices	*0,0*	*0,0*
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	**1,8**	**2,9**

Les seuls passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont les fonds de garantie et les ressources nettes d'intervention à l'innovation (cf notes 6.18 et 6.19)

6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Couverture de juste valeur	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	5,2	5,8
Total instruments dérivés de couverture (actif)	**5,2**	**5,8**

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Couverture de juste valeur	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	20,7	4,7
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	**20,7**	**4,7**

Echéancier des couvertures du risque de taux d'intérêt

	Maturité au 31/12/2019				
(en millions d'euros)	Moins d'un mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Couverture des passifs financiers					
Montant nominal	103,2	96,8	1 250,0	11 388,0	7 285,1
Couverture de prêts à la clientèle					
Montant nominal	-33,2	212,7	904,7	12 567,7	4 397,5
Couverture de titres de dette à la juste valeur par capitaux propres					
Montant nominal	0,0	0,0	0,0	48,0	426,0

Montants relatifs aux instruments de couverture et montant d'inefficacité associé

	31/12/2019						
	Nominal	Valeur comptable		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument de couverture est comptabilisé	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée en résultat	Ligne du compte de résultat où est comptablisée l'inefficacité
(en millions d'euros)		Actifs	Passifs				
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt - couverture des passifs financiers	20 123,1	626,8	-39,4	Note 6.3	587,4	0,0	Note 7.2
Swaps de taux d'intérêt - couverture des prêts à la clientèle	17 599,4	34,5	- 511,8	Note 6.3	-477,3	0,0	Note 7.2
Swaps de taux d'intérêt - couverture de titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	474,0	1,6	- 11,6	Note 6.3	-10,0	0,0	Note 7.2
Floors - couverture des prêts à la clientèle	450,0	-	- 12,1	Note 6.3	-12,1	0,0	Note 7.2

Montants relatifs aux éléments couverts

(en millions d'euros)	31/12/2019						
	Valeur comptable		Montants cumulés des ajustements de juste valeur de l'élément couvert qui sont inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument couvert est comptabilisé	Variation de valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Montants cumulés des ajustements de juste valeur maintenus au bilan pour tout élément qui a cessé d'être ajusté au titre des profits et pertes de couverture
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs			
Passifs financiers		42 240,0	39,4	- 626,8	Notes 6.13, 6.14 et 6.15	-587,4	1,4
Prêts à la clientèle	25 070,0		523,9	- 34,5	Note 6.7	489,4	0,0
Titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres	1 199,0		11,6	- 1,6	Note 6.4	10,0	0,0

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	1 238,2	13,5	285,5	0,1
Actions et autres titres à revenu variable	29,2	4,7	26,8	4,7
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1 267,5**	**18,2**	**312,3**	**4,9**

6.5 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations d'Etat	7 073,7	7 783,8
Autres obligations	101,8	169,9
Titres de créances négociables	287,9	284,0
Créances rattachées	75,2	87,7
Dépréciations sur titres au coût amorti	-0,4	-1,4
Total des titres au coût amorti	**7 538,2**	**8 324,0**

Bpifrance a retenu l'approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk») pour le portefeuille de titres du groupe.

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	8 324,0	0,0	0,0	**8 324,0**
Clôture	7 538,2	0,0	0,0	**7 538,2**

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	1,4			1,4
Dotations sur acquisitions de l'exercice				0,0
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs	-1,0			-1,0
Autres reprises non utilisées				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements				0,0
Clôture	**0,4**	**0,0**	**0,0**	**0,4**

6.6 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	461,5	318,8
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	265,6	261,9
Dépôts de garantie et appels de marge	173,0	107,7
Dépréciations pour risque de crédit	0,0	0,0
Créances rattachées	0,1	0,0
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	**900,2**	**688,4**

Ces encours sont tous classés en bucket 1.

6.7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	0,0	0,0
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor	5 384,7	5 231,2
Créances commerciales	195,3	291,4
Crédits à l'exportation	300,3	134,1
Crédits de trésorerie	4 952,6	5 895,5
Crédits à l'équipement	16 990,6	15 233,9
Prêts subordonnés	412,1	446,6
Autres crédits	11 505,2	10 885,4
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-595,0	-575,1
Créances rattachées	38,4	38,9
Total des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	**39 184,2**	**37 581,9**

(*) cf note 6.17

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	19 756,3	5 979,9	948,1	**26 684,3**
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	9 779,9	1 672,8		11 452,7
Remboursements, arrivés à l'échéance	-6 732,3	-2 093,2	-134,4	-8 959,9
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	312,5	-585,5	273,0	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements	2,0	-0,9	23,3	24,4
Variations de périmètre				0,0
Clôture	**23 118,4**	**4 973,1**	**1 110,0**	**29 201,5**

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	91,8	225,9	205,0	522,7
Reclassements	-11,7	-18,5		-30,2
Dotations sur acquisitions de l'exercice	33,4	37,4	94,1	164,9
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-22,9	-22,9
Reprises liées à des sorties d'actifs	-4,4	-11,3		-15,7
Autres reprises non utilisées	-3,3	-9,5	-33,7	-46,5
Transfert entre niveaux	-2,0	-23,4		-25,4
Autres mouvements			-0,6	-0,6
Clôture	**103,8**	**200,6**	**241,9**	**546,3**

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	4 596,2	1 020,7	326,4	**5 943,3**
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	893,4	162,5	552,9	1 608,8
Remboursements, arrivés à l'échéance	-1 627,6	-429,4	-509,1	-2 566,1
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	**3 862,0**	**753,8**	**370,2**	**4 986,0**

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	19,0	7,8	25,4	52,2
Reclassements	-2,6	-0,7		-3,3
Dotations sur acquisitions de l'exercice	9,8	5,7	16,6	32,1
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-1,6	-1,6
Reprises liées à des sorties d'actifs	-10,4	-4,6		-15,0
Autres reprises non utilisées	-4,3	-1,3	-7,6	-13,2
Transfert entre niveaux	-1,6	-1,1		-2,7
Autres mouvements				0,0
Clôture	**9,9**	**5,8**	**32,8**	**48,5**

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	AUTRES			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	5 526,5	0,0	1,3	**5 527,8**
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	62,4			62,4
Remboursements, arrivés à l'échéance				0,0
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	**5 588,9**	**0,0**	**1,3**	**5 590,2**

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	AUTRES			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	0,1	0,0	0,0	0,1
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,1			0,1
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs				0,0
Autres reprises non utilisées				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements				0,0
Clôture	**0,2**	**0,0**	**0,0**	**0,2**

6.8 Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	4 233,6	4 208,8
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	2 025,0	1 910,1
Créances rattachées	20,6	27,3
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-56,0	-69,4
Total des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	**6 223,2**	**6 076,8**

(*) cf note 6.17

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	2 415,8	1 635,2	179,3	**4 230,3**
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	541,9	73,1		615,0
Remboursements, arrivés à l'échéance	-309,2	-272,5	-14,4	-596,1
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	243,2	-261,8	18,6	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	**2 891,7**	**1 174,0**	**183,5**	**4 249,2**

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	3,2	28,8	11,4	43,4
Reclassements	-0,4	-1,9		-2,3
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,7	1,2	6,6	8,5
Autres dotations	0,3			0,3
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,2	-1,0		-1,2
Autres reprises non utilisées		-1,2	-7,8	-9,0
Transfert entre niveaux	0,3	-5,5		-5,2
Autres mouvements				0,0
Clôture	**3,9**	**20,4**	**10,2**	**34,5**

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	1 442,0	410,2	63,7	**1 915,9**
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	649,0	121,6	1,5	772,1
Remboursements, arrivés à l'échéance	-475,9	-134,9	-47,2	-658,0
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	-43,8	13,1	30,7	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	**1 571,3**	**410,0**	**48,7**	**2 030,0**

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	3,4	8,8	13,8	26,0
Reclassements	-0,2	-0,4		-0,6
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,9	2,4	3,3	6,6
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-0,2	-0,2
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,1	-0,6		-0,7
Autres reprises non utilisées	-0,5	-1,4	-6,9	-8,8
Transfert entre niveaux	-0,2	-0,2		-0,4
Autres mouvements			-0,5	-0,5
Clôture	**3,3**	**8,6**	**9,5**	**21,4**

Autres produits sur opérations de location financement

(en millions d'euros)	CBI	CBM
Profit ou perte réalisé sur les ventes	6,5	0,2
Produits financiers tirés de l'investissement net relatif au contrat de location	98,4	41,2

Echéancier des créances locatives

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Somme des loyers non actualisés	<= 1 an	> 1 - <= 2 ans	> 2 - <= 3 ans	> 3 - <= 4 ans	> 4 - <= 5 ans	> 5 ans
CBI	4 214,6	4 778,0	406,4	559,2	576,6	511,1	475,5	2 249,1
CBM	2 008,6	1 956,0	638,6	507,6	365,3	224,9	119,6	100,1
Total	**6 223,2**	**6 733,9**	**1 045,0**	**1 066,8**	**941,9**	**736,0**	**595,1**	**2 349,1**

6.9 Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Aides à l'innovation - ISI (*)	658,2	702,4
PMII - ISI 2008 (*)	213,9	223,5
FRGI (*)	27,2	27,8
Aides sur financement partenaires	75,6	118,6
FNI-FISO (*)	0,9	1,0
Deep Tech Fonds Innovation Industrie	7,0	0,0
Total des aides au financement de l'innovation	**982,8**	**1 073,3**

(*) ISI : Innovation Stratégie Industrielle

PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex AII, Agence pour l'Innovation Industrielle

FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation

FNI-FISO : Fonds National d'Innovation - Fonds Innovation Sociale

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	0,7	3,5
Impôts différés	51,7	3,8
Total des actifs d'impôts courants et différés	**52,4**	**7,3**
Impôts courants	4,0	1,5
Impôts différés	2,5	2,6
Total des passifs d'impôts courants et différés	**6,5**	**4,1**

6.11 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	130,0	44,0
Autres produits à recevoir	31,9	10,9
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	6,3	6,6
Autres	25,0	33,8
Total des comptes de régularisation actif	**193,2**	**95,3**

Actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,0	0,0
Créances Etat et Partenaires innovation	104,2	135,3
Dotations à recevoir sur fonds de garantie	26,3	33,4
Autres débiteurs divers	118,1	114,6
Comptes de stocks et emplois divers	27,4	18,1
Total des autres actifs	**276,0**	**301,4**

Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Subventions à verser (innovation)	66,5	80,0
Commissions de garantie constatées d'avance	437,0	295,9
Autres produits constatés d'avance	1,2	22,9
Autres charges fiscales et sociales à payer	82,3	77,7
Autres charges à payer	53,8	46,3
Autres	449,3	191,1
Total des comptes de régularisation passif	**1 090,1**	**713,9**

Passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	0,0	0,0
Dépôts de garantie reçus	1,9	2,0
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	54,5	66,8
Autres dettes fiscales et sociales	25,5	37,5
Clients commissions de garantie perçues d'avance	0,4	0,7
Créditeurs divers	172,4	162,9
Total des autres passifs	**254,7**	**269,9**

6.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)		31/12/2019	31/12/2018
1 - Immobilisations corporelles			
1.1 - Terrains et constructions		303,4	185,9
	dont droits d'utilisation	*113,6*	
Amortissements et dépréciations		-111,1	-81,6
	dont droits d'utilisation	*-23,2*	
	Montant net	**192,3**	**104,3**
1.2 - Autres immobilisations corporelles		59,9	52,4
Amortissements et dépréciations		-41,2	-36,3
	Montant net	**18,7**	**16,1**
Total des immobilisations corporelles		**211,0**	**120,4**
2 - Immobilisations incorporelles			
2.1 - Logiciels		317,5	261,3
Amortissements et dépréciations		-220,8	-191,3
	Montant net	**96,7**	**70,0**
2.2 - Autres immobilisations incorporelles		2,4	2,4
Amortissements et dépréciations		0,0	0,0
	Montant net	**2,4**	**2,4**
Total des immobilisations incorporelles		**99,1**	**72,4**

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2018	**185,9**	**52,4**	**261,3**	**2,4**
Acquisitions	4,0	9,8	57,2	0,0
Sorties	-0,1	-2,3	-1,0	0,0
Autres mouvements (droits d'utilisation)	113,6	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2019	**303,4**	**59,9**	**317,5**	**2,4**
Amortissements cumulés au 31/12/2019	-111,1	-41,2	-220,8	0,0
Montant net au 31/12/2019	**192,3**	**18,7**	**96,7**	**2,4**

Détail des charges sur opérations de location et produits de sous-location

(en millions d'euros)	31/12/2019
Charge d'intérêts sur les passifs locatifs	-0,1
Charges se rapportant aux contrats de location à court terme (exclusion)	-0,2
Charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (exclusion)	-2,5
Charges se rapportant aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	N/A
Produits résultant de la sous-location d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	13,5
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	-10,8
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	N/A
Valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation au 01/01/2019	**107,1**
Entrées d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	6,5
Dotation aux amortissements sur les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-23,2
Valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation au 31/12/2019	**90,4**

6.13 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes à vue et au jour le jour	**16,5**	**24,2**
Dépôts et comptes ordinaires	2,1	9,3
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dépôts de garantie et appels de marge	14,4	14,9
Dettes à terme	**11 041,8**	**12 453,7**
Emprunts et comptes à terme	5 351,9	5 628,8
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	*950,0*	*2 200,0*
. dont ressources KfW et BDCE	*66,7*	*93,4*
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	*4 300,0*	*3 300,0*
Titres donnés en pension livrée à terme	5 689,9	6 824,9
Dettes rattachées	**-46,6**	**-17,0**
Total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (*)	**11 011,7**	**12 460,9**

(*) Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sont comptabilisées au coût amorti

6.14 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes à vue et au jour le jour	**333,9**	**196,3**
Dépôts et comptes ordinaires	333,9	196,3
. dont comptes EPIC Bpifrance	*131,8*	*86,2*
. dont comptes Bpifrance	*74,2*	*2,0*
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	**3 236,6**	**3 294,0**
Emprunts et comptes à terme	3 034,0	3 091,4
. dont emprunts EPIC Bpifrance	*1 848,6*	*2 042,5*
. dont emprunts Bpifrance	*0,0*	*0,0*
Fonds de garantie à capital préservé	202,6	202,6
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	0,0
Dettes rattachées	**14,8**	**15,9**
Total des dettes envers la clientèle (*)	**3 585,3**	**3 506,2**

(*) Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées au coût amorti

6.15 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emissions obligataires	25 716,6	23 207,6
EMTN 2011	*1 200,0*	*1 200,0*
EMTN 2012	*1 464,0*	*1 464,0*
EMTN 2013	*2 100,0*	*2 100,0*
EMTN 2014	*700,0*	*1 200,0*
EMTN 2015	*3 250,0*	*3 550,0*
EMTN 2016	*3 567,0*	*4 267,0*
EMTN 2017	*6 430,0*	*6 430,0*
EMTN 2018	*2 775,0*	*2 775,0*
EMTN 2019	*4 000,0*	*0,0*
Primes d'émission restant à amortir	*230,6*	*221,6*
Titres de créances négociables (1)	4 436,8	4 558,0
Dettes rattachées	114,0	111,5
Total des dettes représentées par un titre (*)	**30 267,4**	**27 877,1**

(*) Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti

6.16 Dettes locatives

(en millions d'euros)	Echéancier des dettes locatives			
Durée	<= 1 an	> 1 - <= 5 ans	> 5 ans	Total
Echéance	23,2	66,7	6,8	96,7

6.17 Dépréciations et provisions

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risque de crédit sur engagement par signature	3,3	3,1
Provisions pour restructuration	3,6	3,5
Provisions pour autres engagements sociaux	23,7	21,7
Provisions pour risque de crédit sur engagements de financement donnés (*)	47,4	0,0
Autres	26,4	17,3
Total des provisions	**104,4**	**45,6**

(*) cf notes 6.7 et 6.8

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/01/18	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/19	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat 3
Dépréciations et provisions pour risque de crédit	**648,9**	**178,5**	**99,3**	**24,8**	**-1,0**	**702,3**	**10,1**	**4,3**	**-85,0**
- Dépréciations en bucket 1	*118,9*	*34,1*	*16,4*	*0,1*	*-14,6*	*121,9*	*0,0*	*0,0*	*-17,7*
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	110,9	32,0	14,8	0,0	-14,1	114,0	0,0	0,0	-17,2
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	6,6	1,5	0,3	0,0	-0,5	7,3	0,0	0,0	-1,2
. Titres au coût amorti	1,4	0,1	0,1	0,1	-0,9	0,4	0,0	0,0	0,0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,5	1,2	0,0	0,9	0,2	0,0	0,0	0,7
- Dépréciations en bucket 2	*271,3*	*3,1*	*17,5*	*0,0*	*-21,6*	***235,3***	*0,0*	*0,0*	*14,4*
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	*0,0*	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	233,7	7,8	15,9	0,0	-19,3	*206,3*	0,0	0,0	8,1
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	37,6	-4,7	1,6	0,0	-2,3	29,0	0,0	0,0	6,3
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations en bucket 3	*255,6*	*120,9*	*56,3*	*24,7*	*-1,1*	**294,4**	*10,0*	*4,3*	*-70,3*
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	230,4	111,0	41,6	24,5	-0,6	274,7	9,3	3,2	-75,5
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	25,2	9,9	14,7	0,2	-0,5	19,7	0,7	1,1	5,2
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit sur engagements de financement donnés	*0,0*	*20,1*	*9,0*	*0,0*	*36,3*	**47,4**	*0,0*	*0,0*	*-11,1*
. Bucket 1	*0,0*	*7,2*	*4,4*	*0,0*	*14,6*	17,4	0,0	0,0	-2,8
. Bucket 2	*0,0*	*12,9*	*4,6*	*0,0*	*21,7*	30,0	0,0	0,0	-8,3
. Bucket 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit sur engagement par signature	*3,1*	*0,3*	*0,1*	*0,0*	*0,0*	**3,3**	*0,1*	*0,0*	-0,3
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	**17,3**	**0,6**	**0,4**	**0,6**	**9,5**	**26,4**			
Autres provisions	**25,2**	**9,0**	**2,5**	**4,4**	**0,0**	**27,3**			
- Provisions pour restructuration	3,5	1,9	0,1	1,7	0,0	3,6			
- Provisions pour engagements sociaux	21,7	7,1	2,4	2,7	0,0	23,7			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

3 / Dont :

+ Risques imputés sur les fonds de garantie

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

164 | Bpifrance Financement Document d'enregistrement universel 2019

6.18 Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Affectées aux engagements	Non affectées	Affectées aux engagements	Non affectées
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	721,8	465,0	783,2	422,7
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	131,6	102,6	183,6	55,6
FNI-FISO (Fonds National Innovation - Fonds Innovation Sociale)	0,2	8,5	0,1	4,8
Deep Tech	0,0	34,2	0,0	0,0
Outre-Mer	0,0	6,0	0,0	0,0
Aides sur financement partenaires	0,0	248,2	0,0	435,7
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	7,3	103,8	6,4	101,3
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	**860,9**	**968,3**	**973,3**	**1 020,1**

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	Affectées aux engagements	Non affectées
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2018	**973,3**	**1 020,1**
Variation de la juste valeur		0,0
Dotations 2019 (solde net)		178,1
Subventions		-102,3
Remboursements et redéploiements		-152,6
Provisions, pertes et constats d'échec	-112,4	23,9
Produits et charges financiers		-1,8
Produits divers		4,7
Expertises et charges diverses		-1,8
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2019	**860,9**	**968,3**

6.19 Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Affectés aux engagements	Non affectés	Affectés aux engagements	Non affectés
Fonds de réserve et de mutualisation	0,0	1 029,7	0,0	1 177,3
AFT (Agence France Trésor)	1 838,0	2 175,6	1 864,0	2 096,6
CDC	121,2	3,4	120,8	5,9
Actifs cantonnés	10,8	9,1	11,9	8,5
Autres Fonds	32,4	148,4	31,8	129,5
Fonds Bpifrance Régions	164,0	374,1	151,7	392,1
Total des fonds de garantie publics	**2 166,4**	**3 740,3**	**2 180,2**	**3 809,9**

Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	Affectés aux engagements	Non affectés
Fonds de garantie publics au 31/12/2018	**2 180,2**	**3 809,9**
Variation de la juste valeur		-5,7
Dotations aux fonds de garantie 2019 (solde net)		53,3
Remboursements des fonds de garantie		-18,3
Commissions de garantie	-10,5	124,1
Produits financiers et récupérations		42,2
Coût du risque	-3,3	-259,7
Actualisation des provisions		-5,5
Fonds de garantie publics au 31/12/2019	**2 166,4**	**3 740,3**

Les fonds de garantie couvrent les encours clientèle (prêts et crédit-bail) portés à l'actif à hauteur de 6 842,2 millions d'euros. Les fonds affectés à la couverture de ces encours s'élèvent à 848,2 millions d'euros. Ces fonds couvrent également, à hauteur de 12 789,9 millions d'euros des financements accordés aux entreprises par des partenaires bancaires.

6.20 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt subordonné à terme Bpifrance SA	530,0	450,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,3
Dettes rattachées	2,1	2,2
Total des dettes subordonnées (*)	**539,4**	**459,5**

(*) Les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti

6.21 Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**13,4**	**721,6**	**735,0**
- Obligations et titres à revenu fixe				*0,0*
- Parts d'OPCVM			*721,6*	*721,6*
- Autres actifs à la juste valeur par résultat				*0,0*
- Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		*13,4*		*13,4*
dont instruments dérivés de cours de change		*13,4*		*13,4*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**5,2**	**0,0**	**5,2**
- Couverture de juste valeur				*0,0*
- Couverture de flux de trésorerie				*0,0*
- Couverture des investissements nets en devise				*0,0*
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		*5,2*		*5,2*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**569,2**	**669,1**	**29,2**	**1 267,5**
- Obligations et titres à revenu fixe	*569,2*	*669,1*		*1 238,3*
- Actions et autres titres à revenu variable			*29,2*	*29,2*
Titres au coût amorti	**7 891,4**	**308,9**	**0,0**	**8 200,3**
- Obligations d'Etat	*7 782,9*			*7 782,9*
- Autres obligations	*108,5*			*108,5*
- Titres de créances négociables		*308,9*		*308,9*
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		**900,2**		**900,2**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		**40 108,2**		**40 108,2**
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti		**6 443,9**		**6 443,9**
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**1,8**	**0,0**	**1,8**
- Emprunts et comptes à terme				*0,0*
- Dettes représentées par un titre				*0,0*
- Dettes de titres				*0,0*
- Autres passifs à la juste valeur par résultat				*0,0*
- Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		*1,8*		*1,8*
dont instruments dérivés de cours de change		*1,8*		*1,8*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**20,7**	**0,0**	**20,7**
- Couverture de juste valeur				*0,0*
- Couverture de flux de trésorerie				*0,0*
- Couverture des investissements nets en devise				*0,0*
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		*20,7*		*20,7*
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		**11 026,3**		**11 026,3**
Dettes envers la clientèle		**3 655,3**		**3 655,3**
Dettes représentées par un titre	**30 830,0**			**30 830,0**

(en millions d'euros)	31/12/2018 Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**10,2**	**720,2**	**730,4**
- Obligations et titres à revenu fixe				*0,0*
- Parts d'OPCVM			*720,2*	*720,2*
- Autres actifs à la juste valeur par résultat				*0,0*
- Instruments financiers dérivés de transaction		*10,2*		*10,2*
dont instruments dérivés de cours de change		*10,2*		*10,2*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**5,8**	**0,0**	**5,8**
- Couverture de juste valeur				*0,0*
- Couverture de flux de trésorerie				*0,0*
- Couverture des investissements nets en devise				*0,0*
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		*5,8*		*5,8*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**10,3**	**275,3**	**26,8**	**312,4**
- Obligations et titres à revenu fixe	*10,3*	*275,3*		*285,6*
- Actions et autres titres à revenu variable			*26,8*	*26,8*
Titres au coût amorti	**8 642,1**	**303,5**	**0,0**	**8 945,6**
- Obligations d'Etat	*8 314,3*			*8 314,3*
- Autres obligations	*327,8*			*327,8*
- Titres de créances négociables		*303,5*		*303,5*
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		**688,4**		**688,4**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		**38 678,1**		**38 678,1**
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti		**6 285,2**		**6 285,2**
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**2,9**	**0,0**	**2,9**
- Emprunts et comptes à terme				*0,0*
- Dettes représentées par un titre				*0,0*
- Dettes de titres				*0,0*
- Autres passifs à la juste valeur par résultat				*0,0*
- Instruments financiers dérivés de transaction		*2,9*		*2,9*
dont instruments dérivés de cours de change		*2,9*		*2,9*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**4,7**	**0,0**	**4,7**
- Couverture de juste valeur				*0,0*
- Couverture de flux de trésorerie				*0,0*
- Couverture des investissements nets en devise				*0,0*
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		*4,7*		*4,7*
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		**12 496,6**		**12 496,6**
Dettes envers la clientèle		**3 593,7**		**3 593,7**
Dettes représentées par un titre	**28 198,2**			**28 198,2**

6.22 Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif	0,7	3,1
Passif	306,7	303,2

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1 Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements de crédit	**48,9**	**53,2**
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	37,8	6,5
Crédits de trésorerie	59,8	64,5
Crédits à l'équipement	351,0	362,2
Crédits divers	467,6	463,7
Créances subordonnées	11,0	12,3
Variation des commissions de garantie futures actualisées	10,5	168,5
Sous total opérations avec la clientèle	**937,7**	**1 077,7**
Opérations de location-financement	**140,6**	**141,3**
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2,7	1,2
Titres au coût amorti	166,2	166,3
Dérivés de couverture	202,6	216,7
Sous total opérations sur instruments financiers	**371,5**	**384,2**
Autres intérêts et produits assimilés	**81,6**	**72,2**
Total des intérêts et produits assimilés (*)	**1 580,3**	**1 728,6**

(*) Dont intérêts négatifs sur passifs pour 147,7 millions d'euros en 2019 (144,8 millions d'euros en 2018)

Intérêts et charges assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements de crédit	**-63,9**	**-101,4**
Opérations avec la clientèle	**-268,1**	**-420,8**
dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie	*-129,6*	*-283,3*
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-311,3	-285,4
Dettes subordonnées	-5,6	-4,0
Dérivés de couverture	-177,4	-177,6
Sous-total opérations sur instruments financiers	**-494,3**	**-467,0**
Autres intérêts et charges assimilées	**-38,1**	**-26,3**
dont produits financiers affectés aux fonds de garantie	*-37,5*	*-25,8*
dont intérêts courus sur la dette locative	*-0,1*	*0,0*
Total des intérêts et charges assimilés (*)	**-864,4**	**-1 015,5**

(*) Dont intérêts négatifs sur actifs pour 74,9 millions d'euros en 2019 (70,6 millions d'euros en 2018)

7.2 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations et titres à revenu fixe	-0,7	-2,5
Actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés de transaction	0,0	0,0
Résultat des opérations de couverture	96,7	91,6
dont couverture individuelle (inefficacité)	*0,0*	*0,1*
Portefeuilles couverts en taux	-96,6	-90,5
Résultat net des opérations de change	6,9	4,6
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**6,3**	**3,2**

7.3 Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes sur instruments de capitaux propres	0,0	0,1
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	**0,0**	**0,1**

7.4 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Gains résultant de la décomptabilisation	0,0	0,0
Pertes résultant de la décomptabilisation	0,0	-0,2
Total des gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**0,0**	**-0,2**

7.5 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits		
Produits divers liés à l'activité innovation	12,7	11,6
Charges refacturées	28,6	13,4
Refacturation taxes foncières Crédit-Bail immobilier	92,1	83,1
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	19,5	10,0
Autres produits	36,6	31,2
Total des produits des autres activités	**189,5**	**149,3**
Charges		
Taxes foncières activité Crédit-Bail immobilier	-92,1	-83,1
Autres charges	-20,9	-20,3
Total des charges des autres activités	**-113,0**	**-103,4**

7.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	-248,3	-226,4
Impôts et taxes	-29,7	-32,8
Autres charges d'exploitation	-143,0	-148,5
Coûts liés aux restructurations	-1,9	-1,6
Total des charges générales d'exploitation	**-422,9**	**-409,3**

7.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	-40,4	-34,6
Dotations aux amortissements du droit d'utilisation de l'actif (*)	-23,2	0,0
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**-63,6**	**-34,6**

(*) 1ère application de la norme IFRS 16 (cf note 2)

7.8 Coût du risque de crédit

	31/12/2019					31/12/2018
(en millions d'euros)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-17,7	14,4	-64,6	-11,3	**-79,2**	**-37,0**
Pertes non provisionnées	0,0	0,0	-10,0	-0,1	**-10,1**	**-5,9**
Récupérations des créances amorties	0,0	0,0	4,3	0,0	**4,3**	**5,9**
Total coût du risque de crédit	**-17,7**	**14,4**	**-70,3**	**-11,4**	**-85,0**	**-37,0**

7.9 Impôts

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôt sur les sociétés	-135,7	-134,4
Impôts différés	48,3	10,4
Total de l'impôt sur les bénéfices	**-87,4**	**-124,0**

Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net part du groupe		153,4	167,3
Résultat net part des minoritaires		0,0	0,0
Charge nette d'impôt comptabilisée		87,4	124,0
Résultat avant impôt	**(A)**	**240,8**	**291,3**
Taux d'imposition de droit commun français	**(B)**	**34,43**	**34,43**
Charge d'impôt théorique totale	**(C)=(A*B)**	**82,9**	**100,3**
Eléments en rapprochement :			
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés		0,5	16,7
Autres différences permanentes		7,8	7,7
Résultat des sociétés mises en équivalence		-0,2	-0,6
Autres éléments		-3,6	-0,1
Total des éléments en rapprochement	**(D)**	**4,5**	**23,7**
Charge nette d'impôt comptabilisée	**(C) + (D)**	**87,4**	**124,0**

Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1 Organisation générale de la gestion des risques

La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) de Bpifrance Financement, est définie et supervisée par le Conseil d'Administration de la banque. Depuis janvier 2016, Bpifrance SA s'est dotée d'une direction dédiée à la gestion des risques.

La Direction des Risques est rattachée au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint[30] de Bpifrance SA. L'organisation de la Direction des Risques de Bpifrance est structurée autour de :

- un Directeur des Risques

- Cinq Directions :

- Direction du Pilotage Règlementaire Risques ;
- Direction des Risques Financiers et Pays ;
- Direction du Risque de Crédit[2] ;
- Direction des Politiques et de la Stratégie ;
- Direction de la Solvabilité.

Par ailleurs, les activités de « Validation des modèles » et de « Services Risque et Recouvrement (S2R) » sont rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques.

La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Les principaux risques inhérents à l'activité de Bpifrance Financement sont :

- **Le risque de crédit et de contrepartie** : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance Financement peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).

- **Le risque opérationnel** : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.

- **Les risques de bilan - ou risques ALM[3] (risques financiers)** : ils comprennent les risques de taux, de liquidité et de change.

8.1.2. Rôle et responsabilités des directions en charge du suivi des risques

Au sein de Bpifrance Financement, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement fixe les orientations stratégiques et l'appétence au risque de Bpifrance Financement, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé

---

[30] *Double rattachement effectif depuis le 1er janvier 2017*
[2] *Fait référence au risque de crédit au sens réglementaire*
[3] *Suivis par la Direction financière*

sous la supervision de la Direction des Risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la politique de gestion des risques groupe.

Ce dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de cinq Directions opérationnelles et s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne des établissements de crédit agréés.

Les Directions suivantes sont en charge du suivi des risques au sein de Bpifrance Financement :

- La Direction du Financement et du Réseau
- La Direction des Risques
- La Direction Financière
- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent
- L'Inspection Générale – Audit

La Direction du Financement et du Réseau, représente la première ligne de défense : elle est en charge du suivi des risques qui découlent de la conduite de ses activités.

La Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, représentent la deuxième ligne de défense : elles sont responsables de l'identification, de la mesure, du suivi et de la déclaration des risques et du respect des exigences internes et externes sur base individuelle et consolidée de tous les métiers de Bpifrance Financement. Elles sont indépendantes de la première ligne de défense.

L'inspection Générale - Audit, représente la troisième ligne de défense : elle s'assure au moyen de contrôles périodiques que les processus et les mécanismes de gouvernance interne sont efficaces et mis en œuvre de façon cohérente. La fonction d'audit interne est également en charge de l'examen indépendant des deux premières «lignes de défense».

Dans les trois lignes de défense, des mécanismes et des procédures de contrôle interne appropriés sont conçus et suivis, et font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration.

8.1.3. Gouvernance des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance Financement est assurée au travers de quatre types d'instances : le Conseil d'Administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques. Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein de Bpifrance Financement. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

- **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement détermine les orientations de l'activité de la banque et veille à leur mise en œuvre dans les conditions prévues par la loi. A cet égard, il s'assure que l'activité de la banque respecte les contraintes réglementaires en matière de risque qui s'imposent à elle.

Ainsi, le Conseil d'Administration est responsable de la mise en œuvre et du suivi des risques de Bpifrance Financement puisqu'il valide la Politique de Gestion des Risques du groupe et veille à sa bonne application. Il approuve en outre toute la documentation ayant trait aux risques de la banque et

devant être publiée et/ou transmise au superviseur bancaire européen. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil d'Administration bénéficie de l'analyse de comités dédiés, composés d'experts, qui lui sont rattachés. Il s'agit notamment des Comités d'Audit et des Risques, Comités faitiers de suivi des risques.

- **Les comités faitiers**

Les Comités faitiers de suivi des risques sont le Comité des Risques du Conseil d'Administration, les Comités « métiers » du Conseil d'Administration et le Comité de Gestion des Risques Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

➢ Comité des Risques de Bpifrance Financement

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques et d'assister le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les Dirigeants Effectifs. A cet effet, il est périodiquement informé de l'évolution de la situation de liquidité, du respect des limites, des principales opérations concernant la politique de refinancement, et de l'appétit au risque de la banque. Il valide annuellement la mise en œuvre et l'organisation de la politique de liquidité. Par ailleurs, il émet un avis sur le plan de redressement de la banque et l'ensemble de la documentation concernant l'adéquation du capital (ICAAP, ILAAP, RAF, RAS) qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation.

➢ Comités « métiers » du Conseil d'Administration de Bpifrance Financement

Les Comités « Financement-Garantie » et « Innovation » sont chacun présidés par un membre du Conseil d'Administration de Bpifrance Financement, et se réunissent trimestriellement. Ils examinent les budgets des métiers de Bpifrance Financement et émettent des avis concernant la création ou la cessation de partenariats, produits ou services liés aux métiers. Ils examinent les coefficients multiplicateurs des produits de garantie et d'innovation et suivent la rentabilité des opérations de crédit.

➢ Comité de Gestion des Risques Groupe

Le Comité de Gestion des Risques Groupe (CGR) est présidé par le Directeur Général de Bpifrance ou l'un des Dirigeants Effectifs du groupe. Il est chargé de présenter et d'analyser les risques consolidés et d'effectuer le cas échéant des recommandations. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et, en tant que de besoin, à intervalles plus rapprochés. La Direction des Risques assure le secrétariat du Comité de Gestion des Risques Groupe. Elle est à ce titre responsable de préparer la consolidation des contributions des Directions concernées par le pilotage du risque et d'animer ce comité.

- **Les comités transverses**

Les comités transverses sont les comités intragroupes de suivi des risques qui concernent à la fois la filière Financement et la filière Investissement du groupe Bpifrance. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Ces comités délibèrent soit sur la mise en place de nouveaux produits ou services (Comité des Nouvelles Activités, Produits et Services, Comité de l'Offre Groupe), soit sur l'application de modèles de risques (Comité Expert de Validation des Modèles), soit sur le suivi de risques spécifiques liés à

l'activité de Bpifrance (Comité de suivi des Risques opérationnels, Comité de Sécurité Groupe et Comité de Sécurité DSI).

- **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités opérationnels de suivi des risques sont les instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour le métier du Financement. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Il s'agit du Comité de Crédit, du Comité des Risques de Crédit, du Comité de Gestion Financière, du Comité des Risques de contreparties sur transactions financières, du Comité de suivi des Portefeuilles des Crédits, du Comité Watch List / Non Performants, du Comité de solvabilité et des Comités ALM.

Paliers de décisions attachés à la gouvernance des risques de Bpifrance Financement

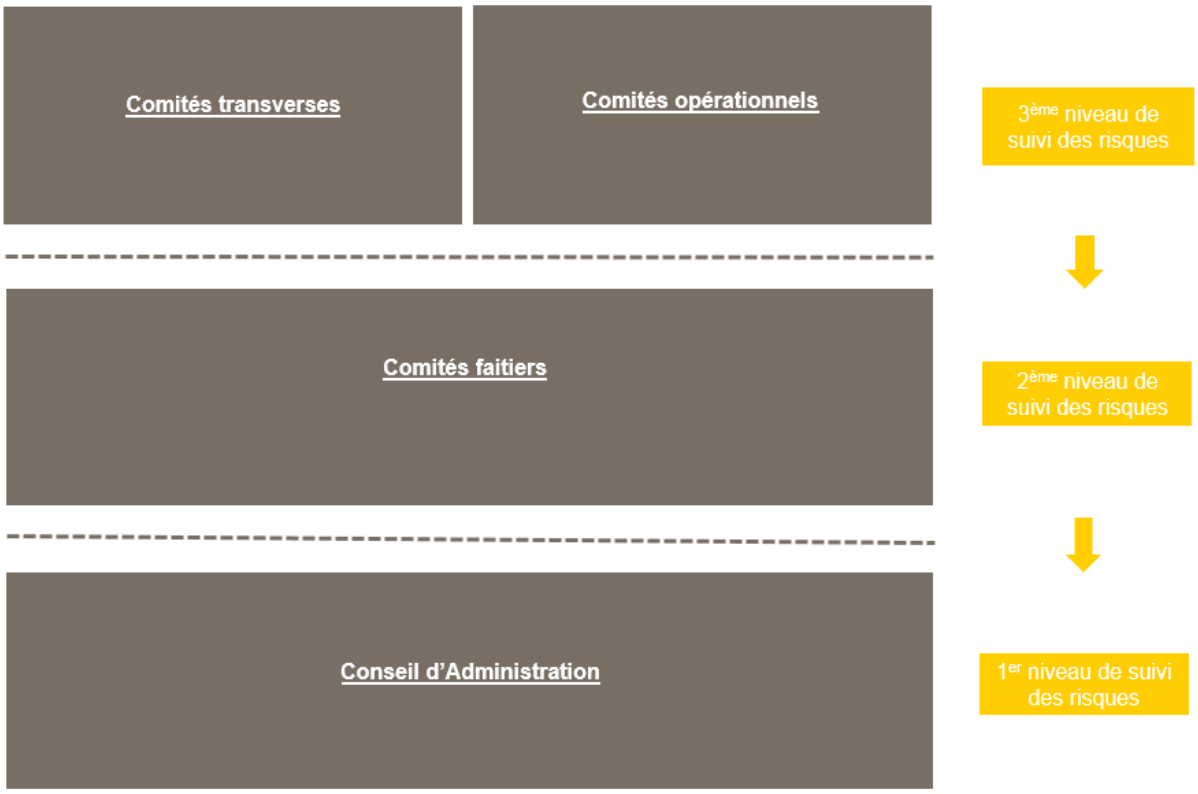

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, il octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2 Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction du Crédit procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de réseau et dont la décision relève du Comité de crédit ou du Comité des risques de crédit.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement.

Ces limites concernent les encours MLT et CT. Elles sont fixées dans le cadre de la politique de gestion des risques groupe validée par le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours et des accords notifiés non encore utilisés.
Il existe 3 types de limites : limite globale, limite par groupe bénéficiaire et limites sectorielles. Pour chacune de ces limites, des seuils d'alerte sont fixés. Un processus d'escalade, défini dans la politique de gestion des risques groupe, est mis en place en cas de dépassement du seuil d'alerte.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Limite globale

La première limite est globale ; c'est une limite d'engagement brut maximum (MLT et CT).

Limites par groupe bénéficiaire

Les limites par groupes bénéficiaires sont déterminées en fonction des notations internes.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, et revues au moins une fois par an.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Risques dans son suivi sectoriel.

Ces limites sont établies sur la base du montant global d'engagement prévu pour l'année en cours majoré de 12,5%. Cette majoration a pour objectif d'autoriser une certaine souplesse de répartition de l'enveloppe globale maximale entre les secteurs, tout en restant dans le cadre strict de la limite globale maximale d'engagement brut initialement fixée.

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Risques qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants effectifs lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90 % de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants effectifs.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, et revues au moins une fois par an.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée trimestriellement par un exercice de renotation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité de Gestion des Risques Groupe.

Contrôles de second niveau

Le contrôle a *posteriori* (de second niveau) des décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la Direction du Contrôle Permanent Financement au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) de la Direction Finances.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des Engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant au 31.12.2019, 29% de l'encours MLT et 26 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au comité de gestion des risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes les opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le domaine « Pilotage de GDC-OAD » au sein de la Direction OAD et Suivi des Encours en tant qu'application propriétaire, cette direction étant elle-même logée au sein de la Direction du Risque de crédit.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance Financement, de leur évolution et de leur performance.

La Direction du Risque de Crédit, au travers du domaine « Modélisation et Analyses », est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles. Un nouveau modèle a été mis en production en septembre 2017.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Le process de validation, revue et suivi des modèles quantitatifs a évolué significativement en 2016 avec la création d'une cellule de validation des modèles, indépendante des équipes de modélisation, rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques. Le fonctionnement de la cellule ainsi que le process de validation des modèles est défini dans une instruction (2018/0074 Organisation de la validation des modèles internes).
Un comité expert de validation des modèles, composée des directions modélisatrices et utilisatrices, et présidé par la Direction des Risques, valide, sur présentation des travaux de la cellule de validation des modèles, le maintien du modèle ou la mise en production des évolutions mineures des modèles, ou, propose les évolutions majeures au Comité de Gestion des Risques.
Une instruction définit plus précisément la surveillance et la validation du modèle interne de notation du risque de crédit (2015/0082).

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction. Ces règles ont été actualisées dans le cadre de la note de service 2016/0007 qui rappelle à la fois les critères de transfert à la Direction du Contentieux, les modalités de recensement et de transfert ainsi que les modalités d'enregistrement, d'information et d'orientation. Par ailleurs, l'entrée des dossiers au Contentieux a fait l'objet d'une description précise dans le Portail des Processus de Bpifrance Financement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision trimestrielle assurée par le comité du contentieux composé du Directeur du Contentieux, du responsable du domaine opérationnel concerné et du responsable des fonctions supports.

8.2.6 Description du modèle de dépréciation IFRS 9 de l'activité clientèle

Le modèle de calcul des pertes attendues au titre du risque de crédit (ECL) repose sur une méthodologie classique de modélisation du risque de crédit, qui s'appuie sur les trois composantes que sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD).

Le calcul de l'ECL est réalisé par simulation de Monte Carlo, en calculant l'espérance des pertes simulées sur un grand nombre de tirages aléatoires.

Modélisation du défaut (PD)

L'étape centrale de la modélisation des pertes futures est la simulation des défauts futurs. Pour simuler ces défauts, Bpifrance s'appuie sur son modèle interne de notation du risque de contrepartie, dont la probabilité de défaut de chaque exposition est déduite.

L'évolution des notes de contrepartie futures est simulée à partir d'une matrice de migration des notes de contrepartie internes. Un défaut est simulé pour une contrepartie en année n lorsque sa note de contrepartie interne simulée en année n est celle du défaut.

Les migrations des notes de contrepartie sont simulées en prenant en compte la corrélation du risque de crédit à travers un modèle de type Merton, à deux facteurs systémiques : un facteur général et un facteur sectoriel. Ces facteurs systémiques sont projetés en tenant compte de l'information prospective (Forward Looking), et la valeur de ces facteurs projetés influence simultanément les migrations des notes de toutes les entreprises d'un même secteur. Le modèle permet ainsi de prendre en compte l'impact du contexte macroéconomique sur le risque de crédit des expositions de Bpifrance. Les paramètres de corrélation sont estimés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

Modélisation de la perte en cas de défaut (LGD)

Lorsqu'un défaut est simulé par le modèle, la perte qui en résulte est calculée en combinant deux phénomènes : un taux de retour en sain (cure rate) représentant la part des contrats Non Performants qui redeviennent pleinement performants, et un taux de perte mesuré sur le périmètre de la gestion contentieuse.

Le cure rate est déterminé à partir des données historiques internes de Bpifrance et en fonction du produit, du niveau de risque de la contrepartie (note de contrepartie) et de la durée résiduelle de chaque exposition. Il est mesuré comme la proportion des expositions non performantes revenant par la suite au statut pleinement performant sans être passées par une étape de gestion contentieuse.

Le taux de perte est mesuré sur les données historiques internes de Bpifrance. Il est calculé sur la base des expositions en gestion contentieuse, en rapportant à l'exposition à l'entrée en contentieux le montant de perte constaté, ou le montant provisionné pour les dossiers non clôturés. La perte en cas de défaut est simulée en intégrant une corrélation avec le défaut.

Ces cure rates et taux de perte sont appliqués aux expositions nettes des contre-garanties bancaires.

Modélisation de l'exposition au défaut (EAD)

Pour les produits échéancés (prêts, crédit-bail…), l'exposition au défaut est calculée en prenant en compte à la fois les expositions bilancielles et les engagements de financement.

Pour les expositions bilancielles, l'exposition au défaut est issue des échéanciers théoriques de chaque opération. Pour les engagements de financement, un taux de décaissement est appliqué en fonction des caractéristiques de l'exposition (produit, délai depuis la notification…) puis un échéancier théorique correspondant aux caractéristiques de l'opération est construit. Les taux de décaissement sont calculés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

Un taux annuel de remboursement anticipé est également pris en compte dans la modélisation de l'exposition au défaut. Ce taux est mesuré par produit sur les données historiques internes de Bpifrance.

S'agissant de l'activité de financement Court Terme, qui est adossée à des cessions de créances et pour laquelle il n'existe pas d'échéancier, un modèle comportemental du tirage des lignes de trésorerie a été développé afin de définir l'exposition au défaut.

Prise en compte du Forward Looking

L'information Forward Looking est intégrée dans le calcul de l'ECL à travers trois scénarios macroéconomiques (dits optimiste, central et dégradé), l'ECL finale comptabilisée in fine étant égale à la moyenne pondérée des ECL calculées pour chacun de ces trois scénarios.

Un modèle de corrélation entre les paramètres macroéconomiques et le facteur systémique utilisé dans la projection des défauts a été développé afin de transcrire l'impact des scénarios macroéconomiques sur l'ECL calculée. Ce modèle, estimé sur les données internes de défaut de Bpifrance, permet de traduire le niveau des paramètres macroéconomiques retenus en taux de défaut futurs par note de contrepartie interne.
Via la corrélation entre le facteur systémique et les taux de perte simulés, ce modèle permet également d'intégrer un impact des paramètres macroéconomiques sur les LGD futures.

La définition des trois scénarios retenus s'appuie notamment sur les scénarios du cadrage macroéconomique du groupe CDC, réalisé par le réseau des économistes du groupe. Les scénarios central et dégradé sont issus de ce cadrage macroéconomique alors que le scénario optimiste est proposé par la Direction de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective (DEEP) de Bpifrance.

Les trois scénarios ainsi que des propositions de pondération sont soumis au comité Forward Looking de Bpifrance. Ce comité trimestriel est présidé par le Directeur Général Adjoint de Bpifrance et rassemble la Direction des Risques, la Direction du Financement et du Réseau, la Direction Financière, la Direction des Comptabilités et le domaine Evaluation Conjoncture et Macroéconomie. Il est en charge de définir les scénarios qui seront retenus, sur la base des propositions de la DEEP, et les pondérations à leur affecter.

La clientèle de Bpifrance étant constituée d'entreprises françaises, les scénarios définis portent sur les indicateurs macroéconomiques français uniquement. Les indicateurs retenus sont le taux de croissance du PIB, l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage et les taux OAT (à 2 et 10 ans).

Au 31 décembre 2019, les pondérations retenues sont de 50% pour le scénario central, 40% pour le scénario dégradé et 10% pour le scénario haut. Le poids du scénario haut a été réduit au cours de

l'exercice 2019, celui-ci étant jugé de moins en moins probable au vu des indicateurs macroéconomiques et tensions géopolitiques de l'année.

Scénario	Poids 31/12/2019	Poids 31/12/2018
Optimiste	10%	20%
Central	50%	40%
Dégradé	40%	40%

Le scénario central retenu pour le 31 décembre 2019 correspond à une poursuite du cycle de reprise économique, la croissance du PIB tendant vers son potentiel à 1,3%. L'environnement est caractérisé par un contexte de taux bas.

Ajustement du modèle

Le modèle de calcul n'a fait l'objet d'aucune évolution technique au cours de l'exercice 2019. Les seules évolutions apportées sont la mise à jour des paramètres pour prendre en compte les données relatives aux événements survenus en 2019.

Le calcul de l'ECL au 31 décembre 2018 intégrait un ajustement de l'évaluation du risque de crédit du portefeuille de Bpifrance, pour prendre en compte les conséquences du mouvement des « gilets jaunes » sur la solvabilité de sa clientèle. Ces conséquences étant désormais intégrées dans les notations internes des entreprises concernées, l'ajustement expert appliqué en 2018 est sans objet en 2019 et a été supprimé.

L'impact de la suppression de cet ajustement est une réduction de l'ECL du portefeuille de 10,8 M€.

Aucun ajustement expert du risque de crédit du portefeuille clientèle de Bpifrance n'est appliqué au 31 décembre 2019.

8.3 Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie ;
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts ;
- les opérations de replacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacent,

après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées ;
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral ;
- les opérations en numéraire sont régies par des règles de gestion de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance Financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie ;
b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie ;
c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature ;
d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction Suivi et Analyse des Activités de Marché à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le comité des risques de contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers de Financement et de Garantie.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction Suivi et Analyse des Activités de Marché effectue un contrôle quotidien des limites et de leur utilisation et établit un compte rendu des éventuelles entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction Activité de Marché, de la Direction Financière, et les opérateurs de la salle des marchés.
Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la direction générale de Bpifrance Financement ainsi qu'aux membres du comité financier.

Ce suivi des limites s'intègre dans le dispositif de suivi des risques mis en place au niveau du groupe Bpifrance, repris dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration.

8.4 Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13,4	10,2
Instruments dérivés de couverture actif	5,2	5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 238,3	312,3
Titres au coût amorti	7 538,2	8 324,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût amorti	900,2	688,4
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	39 184,2	37 581,9
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 223,2	6 076,8
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 789,9	12 512,1
Engagements de financement donnés	6 628,6	6 583,6
Total	**74 521,2**	**72 095,1**

Concentrations

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance Financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IFRS 9, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle », correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit-Bail Immobilier),
- CBM (Crédit-Bail Mobilier).

Concentrations par type de contrepartie

Concentration des risques par type de contrepartie sur tous les actifs financiers

(en millions d'euros)

Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
	31/12/2019						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	13,4	0,0	0,0	0,0	**13,4**
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	**5,2**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	1 238,3	0,0		0,0	**1 238,3**
Titres au coût amorti	0,0	7 147,6	390,6	0,0	0,0	0,0	**7 538,2**
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût amorti	0,0	0,0	900,2	0,0	0,0	0,0	**900,2**
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	0,0	5 580,9	0,0	7,8	33 594,0	1,5	**39 184,2**
PLMT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*28 655,3*	*0,0*	*28 655,3*
FCT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*4 937,5*	*0,0*	*4 937,5*
Autres	*0,0*	*5 580,9*	*0,0*	*7,8*	*1,2*	*1,5*	*5 591,4*
Opérations de location financement, au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	6 223,2	0,0	**6 223,2**
CBI	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*4 214,6*	*0,0*	*4 214,6*
CBM	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*2 008,6*	*0,0*	*2 008,6*
Total	**0,0**	**12 728,5**	**2 547,7**	**7,8**	**39 817,2**	**1,5**	**55 102,7**

(en millions d'euros)

Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
	31/12/2018						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	10,2	0,0	0,0	0,0	**10,2**
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	5,8	0,0	0,0	0,0	**5,8**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	285,5	0,0	26,8	0,0	**312,3**
Titres au coût amorti	0,0	7 867,2	456,8	0,0	0,0	0,0	**8 324,0**
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût amorti	0,0	0,0	688,4	0,0	0,0	0,0	**688,4**
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	0,0	5 522,5	0,0	3,9	32 054,0	1,5	**37 581,9**
PLMT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*26 161,6*	*0,0*	*26 161,6*
FCT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*5 891,1*	*0,0*	*5 891,1*
Autres	*0,0*	*5 522,5*	*0,0*	*3,9*	*1,3*	*1,5*	*5 529,2*
Opérations de location financement, au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	6 076,8	0,0	**6 076,8**
CBI	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*4 187,0*	*0,0*	*4 187,0*
CBM	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*1 889,8*	*0,0*	*1 889,8*
Total	**0,0**	**13 389,7**	**1 446,7**	**3,9**	**38 157,6**	**1,5**	**52 999,4**

(en millions d'euros)

Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
	31/12/2019						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	12 789,9	0,0	**12 789,9**
Engagements de financement donnés	0,0	0,0	10,0	0,0	6 618,6	0,0	**6 628,6**

(en millions d'euros)	31/12/2018						
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	12 512,1	0,0	**12 512,1**
Engagements de financement donnés	0,0	0,0	10,0	0,0	6 573,6	0,0	**6 583,6**

Concentrations par notations

Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019												
Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle												TOTAL
	PLMT				FCT				AUTRES				
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
Sans risque (*)				***0***				***0***	5 589			***5 589***	5 589
Risque faible	16 812	730		***17 542***	1 538	234		***1 772***				***0***	19 314
Risque moyen	5 382	2 559		***7 941***	2 040	352		***2 392***				***0***	10 333
Risque élevé	19	159		***178***	216	128		***344***				***0***	522
Non noté	801	1 325		***2 126***	58	35		***93***				***0***	2 219
Risque avéré			868	***868***			337	***337***			1	***1***	1 206
Total	**23 014**	**4 773**	**868**	***28 655***	**3 852**	**749**	**337**	***4 938***	**5 589**	**0**	**1**	***5 590***	**39 183**

(*) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 384,7 millions d'euros

Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019								
Notation interne	Opérations de location financement								TOTAL
	CBI				CBM				
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
Sans risque				***0***				***0***	0
Risque faible	2 191	224		***2 415***	1 218	79		***1 297***	3 712
Risque moyen	544	647		***1 191***	308	274		***582***	1 773
Risque élevé		28		***28***		21		***21***	49
Non noté	143	265		***408***	15	55		***70***	478
Risque avéré			173	***173***			39	***39***	212
Total	**2 878**	**1 164**	**173**	***4 215***	**1 541**	**429**	**39**	***2 009***	**6 224**

Ventilation des autres actifs par catégories comptables

(en millions d'euros)	31/12/2019												
Notation	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres				Titres au coût amorti				Prêts et créances envers les établissements de crédit				TOTAL
	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
Aaa		407,4			***407,4***	32,0			***32,0***				***0,0***	439,4
Aa1		66,4			***66,4***				***0,0***				***0,0***	66,4
Aa2		0,0			***0,0***	7 172,3			***7 172,3***	229,9			***229,9***	7 402,2
Aa3		95,4			***95,4***	26,4			***26,4***				***0,0***	121,8
A1		368,7			***368,7***	252,5			***252,5***	311,1			***311,1***	932,3
A2	***13,4***	200,2			***200,2***	55,1			***55,1***	38,7			***38,7***	307,4
A3		100,2			***100,2***				***0,0***	0,0			***0,0***	100,2
Non notés					***0,0***				***0,0***	320,5			***320,5***	320,5
Total	***13,4***	***1 238,3***	***0,0***	***0,0***	***1 238,3***	***7 538,3***	***0,0***	***0,0***	***7 538,3***	***900,2***	***0,0***	***0,0***	***900,2***	***9 690,2***

Concentrations par secteur d'activité économique des portefeuilles de prêts et créances à la clientèle et des opérations de location financement

Le groupe Bpifrance Financement réalise son activité sur le territoire français.

(en millions d'euros)	31/12/2019					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Prêts et créances envers la clientèle	**2 989,7**	**7 481,9**	**26 593,4**	**972,5**	**1 146,7**	**39 184,2**
PLMT	*2 710,7*	*6 865,8*	*17 470,5*	*533,8*	*1 074,5*	*28 655,3*
FCT	*279,0*	*616,1*	*3 531,5*	*438,7*	*72,2*	*4 937,5*
Autres	*0,0*	*0,0*	*5 591,4 **	*0,0*	*0,0*	*5 591,4*
Opérations de location financement	**384,3**	**825,2**	**4 438,3**	**236,1**	**339,3**	**6 223,2**
CBI	*242,9*	*349,4*	*3 261,7*	*55,5*	*305,1*	*4 214,6*
CBM	*141,4*	*475,8*	*1 176,6*	*180,6*	*34,2*	*2 008,6*
Total	**3 374,0**	**8 307,1**	**31 031,7**	**1 208,6**	**1 486,0**	**45 407,4**

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 384,7 millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2018					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Prêts et créances envers la clientèle	**5 364,7**	**8 021,7**	**21 339,7**	**1 309,4**	**1 546,4**	**37 581,9**
PLMT	*5 064,8*	*7 280,1*	*11 536,8*	*818,4*	*1 461,5*	*26 161,6*
FCT	*299,9*	*741,6*	*4 273,7*	*491,0*	*84,9*	*5 891,1*
Autres	*0,0*	*0,0*	*5 529,2 **	*0,0*	*0,0*	*5 529,2*
Opérations de location financement	**1 296,3**	**1 154,4**	**3 001,4**	**221,0**	**403,7**	**6 076,8**
CBI	*990,3*	*733,3*	*2 040,7*	*57,3*	*365,4*	*4 187,0*
CBM	*306,0*	*421,1*	*960,7*	*163,7*	*38,3*	*1 889,8*
Total	**6 661,0**	**9 176,1**	**24 341,1**	**1 530,4**	**1 950,1**	**43 658,7**

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 231,2millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2019					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 061,7	2 362,4	6 205,3	643,1	1 517,4	**12 789,9**

(en millions d'euros)	31/12/2018					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 072,0	2 370,8	6 024,7	627,0	1 417,6	**12 512,1**

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

(en millions d'euros)	31/12/2019															
	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	140,4	92,9	59,7	51,7	0,0	0,0	**200,1**	**144,6**	5,4	3,8	3,3	2,1	**8,7**	**5,9**
Industrie	0,0	0,0	270,4	202,9	57,7	52,8	0,0	0,0	**328,1**	**255,7**	23,3	22,3	14,7	10,1	**38,0**	**32,4**
Services	0,0	0,0	633,9	455,6	214,7	200,3	1,3	1,3	**849,9**	**657,2**	125,9	122,4	26,4	24,0	**152,3**	**146,4**
BTP	0,0	0,0	26,4	17,2	37,3	32,0	0,0	0,0	**63,7**	**49,2**	1,7	1,7	4,1	2,8	**5,8**	**4,5**
Tourisme	0,0	0,0	38,9	28,8	0,8	0,6	0,0	0,0	**39,7**	**29,4**	27,2	24,8	0,2	0,2	**27,4**	**25,0**
Total	**0,0**	**0,0**	**1 110,0**	**797,4**	**370,2**	**337,4**	**1,3**	**1,3**	**1 481,5**	**1 136,1**	**183,5**	**175,0**	**48,7**	**39,2**	**232,2**	**214,2**

(en millions d'euros)	31/12/2018															
	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	154,9	115,4	29,6	26,7	0,0	0,0	**184,5**	**142,1**	31,7	30,5	4,3	2,1	**36,0**	**32,6**
Industrie	0,0	0,0	293,0	239,1	59,7	55,2	0,0	0,0	**352,7**	**294,3**	36,8	34,5	21,5	14,6	**58,3**	**49,1**
Services	0,0	0,0	417,5	324,8	199,3	188,3	1,3	1,3	**618,1**	**514,4**	68,1	62,6	14,3	11,0	**82,4**	**73,6**
BTP	0,0	0,0	35,9	25,8	35,6	28,8	0,0	0,0	**71,5**	**54,6**	1,8	1,8	23,5	22,1	**25,3**	**23,9**
Tourisme	0,0	0,0	46,8	38,0	2,2	2,1	0,0	0,0	**49,0**	**40,1**	40,9	38,5	0,1	0,1	**41,0**	**38,6**
Total	**0,0**	**0,0**	**948,1**	**743,1**	**326,4**	**301,1**	**1,3**	**1,3**	**1 275,8**	**1 045,5**	**179,3**	**167,9**	**63,7**	**49,9**	**243,0**	**217,8**

Compensation des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	667,3	662,0	5,2	-	-	5,2
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	578,0	557,3	20,7	-	13,7	7,0
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	5 677,6	-	5 677,6	-	69,1	5 608,5

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	402,8	397,0	5,8	-	5,7	0,1
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	379,8	375,1	4,7	-	3,0	1,7
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	6 809,0	-	6 809,0	-	26,4	6 782,6

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur les opérations de prêts et avances (hors activité innovation) est mesuré par le montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération selon la directive européenne CRD4 et le règlement européen CRR entrés en vigueur au 1er janvier 2014. Le montant des sûretés et garanties reçues s'élève à 23 174 millions d'euros au 31 décembre 2019.

8.5 Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis Bpifrance Financement sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion des risques financiers

La gestion financière conduite par Bpifrance Financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques financiers, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Il est à noter que, dans ce cadre, Bpifrance Financement n'a pas de trading book au sens réglementaire.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion des risques financiers

Le Comité Exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM et le Comité de gestion financière concerné examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assurent également du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion des risques financiers

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Bpifrance Financement gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro et en micro couverture au niveau du domaine ALM de la Direction Financière. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu ainsi que la sensibilité de la valeur du bilan en vision liquidative (Economic Value of Equity) dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 200 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.
Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2018.

(en millions d'euros)	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
31 décembre 2019		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2019	-0,1	23,60
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2019	-389,5	198,6
31 décembre 2018		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2018	31,6	0,00
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2018	-341,3	273,7

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, Bpifrance Financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % des taux de conversion EUR/USD et EUR/GBP, au 31 décembre 2019, aurait eu pour conséquence une augmentation du résultat à hauteur de 0,107 M€. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % des taux de conversion EUR/USD et EUR/GBP, au 31 décembre 2019, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité définie dans la Politique de Gestion des Risques Groupe validée par le Conseil d'Administration. La situation de liquidité de Bpifrance Financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Le dispositif en place défini précisément dans le cadre de l'ILAAP *(Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)* permet d'assurer à Bpifrance les liquidités requises pour répondre à ses obligations à court terme et à moyen-long terme en matière de liquidité. Ces mesures doivent permettre à Bpifrance de remplir les obligations règlementaires auxquelles il est soumis.

L'appétit au risque de Bpifrance repose sur les grands principes suivants :

- L'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise
- La réduction de la production nouvelle en cas de crise
- La gestion cantonnée des réserves de liquidité en gestion normale

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière de Bpifrance Financement consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation de Bpifrance Financement et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois (LCR) et à douze mois (NSFR).

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comex prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM réunissant les membres du Comex et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par la Direction ALM de la Direction Financière.
En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Marchés ;
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction ALM.

8.6.4. Sources de refinancement

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Bpifrance Financement intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique.Par ailleurs, Bpifrance Financement nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, Bpifrance Financement dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7 Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc Etat (dont AFT- Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Ile de France, UIMM, textile, Garantie de Valeur Liquidative ;

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures de Bpifrance Financement. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec quatre blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité de Gestion des Risques Groupe

Le Comité de Gestion des Risques Groupe revoit le cadre de la gestion des actifs investis dans les fonds de garantie, et vérifie leurs adéquations avec l'appétit au risque défini préalablement par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion Financière

Le comité de gestion financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie, revue par le Comité de Gestion des Risques Groupe.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc Etat, CDC et « Actifs cantonnés » dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnisations attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1% ;
- la sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8 Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance Financement relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2019						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	**34 935**	**-36 038**	**0**	**-90**	**-5 805**	**-18 293**	**-11 850**
Emprunts obligataires garantis par l'EPIC Bpifrance	25 834	-27 061	0	-4	-1 524	-14 695	-10 838
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	5 318	-5 324	0	-3	-3 490	-1 815	-16
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 251	-3 075	0	-83	-785	-1 760	-447
Emprunt subordonné auprès de Bpifrance SA	532	-578	0	0	-6	-23	-549
Remboursement des refinancements court terme	**10 461**	**-10 219**	**0**	**-3 954**	**-6 066**	**-199**	**0**
Comptes ordinaires	334	-127	0	-32	-95	0	0
Emprunts JJ	17	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 433	-4 424	0	-2 271	-1 954	-199	0
Titres donnés en pension livrée	5 678	-5 668	0	-1 651	-4 016	0	0
Instruments dérivés (*)	**27**	**27**	**0**	**3**	**19**	**-24**	**29**
Dérivés hors couverture	12	12		0	13	-2	0
Dérivés de couverture	16	16	0	3	6	-22	29

(*) Echéancement des justes valeurs

Le tableau 2019 présente les flux contractuels non actualisés (capital + intérêts)

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2018						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	**32 598**	**-32 567**	**-143**	**-205**	**-3 180**	**-16 768**	**-12 269**
Emprunts obligataires garantis par l'EPIC Bpifrance	23 208	-23 207	21	-13	-1 539	-10 362	-11 314
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	5 628	-5 617	1	-2	-1 270	-4 326	-20
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 310	-3 290	-163	-190	-370	-2 081	-485
Emprunt subordonné auprès de Bpifrance SA	452	-452	-2	0	0	0	-450
Remboursement des refinancements court terme	**11 603**	**-11 621**	**-137**	**-5 752**	**-5 041**	**-691**	**0**
Comptes ordinaires	196	-220	-113	-27	-80	0	0
Emprunts JJ	24	-24	-24	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 558	-4 551	0	-2 327	-1 533	-691	0
Titres donnés en pension livrée	6 825	-6 825	0	-3 398	-3 427	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		18	0	2	7	9	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-36	0	-11	0	0	-25
Dérivés de couverture: flux entrants		65	0	0	42	22	0

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance Financement dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

Les engagements de financement donnés de 6,8 Md€ à fin 2019 identiques à fin 2018 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,8 Md€ à fin 2019 contre 12,5 Md€ à fin 2018) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

8.9 Réforme sur les taux d'intérêt de référence

8.9.1 Contexte

Le Règlement (UE) 2016/2011 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (le "Règlement sur les Indices de Référence") est entré en vigueur le 30 juin 2016. La majorité de ses dispositions s'applique depuis le 1er janvier 2018. Le Règlement sur les Indices de Référence a pour objet de de réduire les risques de manipulation de la valeur d'indices et de conflit d'intérêts sous-jacent. Il vise à améliorer la qualité (intégrité et précision) de la contribution des données sous-jacentes et la transparence des méthodologies employées par les administrateurs et à perfectionner la gouvernance et le contrôle des activités des administrateurs et des contributeurs d'indices de référence.

8.9.2 Transition vers des nouveaux indices de référence

Des mesures ont été prises au niveau du groupe Bpifrance pour d'une part évaluer les risques et enjeux liés à cette réforme, et d'autre part s'assurer une transition sans heurts vers les nouveaux indices. Au regard des différents cas de contrats indexés sur des indices identifiés dans son portefeuille, l'attention de Bpifrance Financement s'est portée avant tout sur le devenir des indices européens EONIA et EURIBOR.

En remplacement de l'indice de taux EONIA, la BCE a lancé dès le 2 octobre 2019 le nouvel indice €STR. Celui-ci avait été proposé par le groupe de travail en septembre 2018. Depuis le 2 octobre, l'EONIA qui était auparavant calculé comme le taux moyen pondéré des transactions de prêts non garantis au jour le jour dans le marché interbancaire en euro dans les pays de l'union européenne, est dorénavant calculé par la somme du nouvel indice €STR et un spread de 8.5 bps. Une période de transition jusqu'à fin 2021 a été accordée pour permettre la finalisation de la bascule de l'EONIA vers le nouvel indice €STR.

L'indice Euribor pouvait subsister en étant basé néanmoins sur une nouvelle méthodologie hybride s'appuyant à la fois sur des transactions effectuées par les banques du panel, dans la mesure du possible, et sur d'autres données de fixation des prix de marchés.

Bpifrance Financement dispose d'instruments dérivés de taux conclus dans le cadre de relations de couverture désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Ces dérivés ont été mis en place dans le cadre d'opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe. Ils permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Ces instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe. L'une des jambes de ces dérivés de taux est indexée sur un indice EURIBOR. Les montants notionnels concernés s'élèvent à 42,5 milliards d'euros au 31/12/2019.

Ces instruments dérivés ont pu être négociés dans le cadre de contrats FBF dont les définitions ont été calquées sur celles de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'ISDA procède actuellement à la révision de ces définitions, à la lumière de cette réforme des indices, et proposera un protocole permettant d'amender les contrats en place. A la date d'aujourd'hui, Bpifrance Financement n'a pas encore procédé aux modifications des contrats.

Au regard des incertitudes qui pesaient en 2019 sur les futurs indices et leur validation, et afin de gérer et minimiser les impacts financiers qui auraient pu être engendrés pendant la phase de transition et convergence vers les nouveaux indices, des stratégies de pilotage du risque de base (EONIA vs Euribor), d'une part, et du risque de fixing, d'autre part ont été proposés en Comité ALM, puis mises en œuvre.

Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1 Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote.

9.2 Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe ne détient pas de participations dans des filiales ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3 Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur comptable globale	11,5	5,4
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	0,5	1,0
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0
Résultat global	0,5	1,0

9.4 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Les entités structurées non consolidées financées par Bpifrance Financement et ses partenaires concernent en 2019 comme en 2018 essentiellement un fonds de dette. Ces structures représentent globalement 144,3 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2019 (181,1 millions d'euros au 31 décembre 2018) majoritairement présentées en prêts et créances.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées		
Valeur comptable des actifs / passifs	24,5	29,8
Poste des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	Actifs financiers évalués à la Juste valeur par résultat Prêts et créances	Actifs financiers évalués à la Juste valeur par résultat Prêts et créances
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (*)	24,5	29,8
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	0,0	0,0

(*) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	-143,2	-129,9
Autres charges sociales	-50,7	-46,5
Charges fiscales	-16,0	-15,3
Charges des régimes à cotisations définies	-16,8	-14,0
Charges des régimes à prestations définies	-4,7	-4,8
Intéressement et participation	-16,7	-15,2
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-0,2	-0,7
Total des charges de personnel	**-248,3**	**-226,4**

10.2 Autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Bpifrance Financement contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière sont couvertes par une assurance groupe et ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Bpifrance Financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise avec plafonnement à 6 mois de salaire brut et liquidés au départ à la retraite.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54€.

Le fonds constitué en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Ces régimes à prestations définies exposent Bpifrance Financement à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en %)	31/12/2019	31/12/2018
OPCVM		
Monétaire	2%	4%
Autres	4%	0%
Actions	17%	18%
Obligations	77%	78%
	100%	**100%**

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques (TH 00-02 et TF 00-02).

Les hypothèses de départ à la retraite sont estimées en fonction de l'âge du salarié : 5% des salariés concernés auraient moins de 60 ans, 35% auraient entre 60 ans et 62 ans, 55% auraient entre 62 ans et 65 ans et 5% auraient plus de 67 ans.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié :

	31/12/2019		31/12/2018	
	cadre	non cadre	cadre	non cadre
Moins de 35 ans	5,6%	4,6%	5,1%	3,9%
Entre 35 et 44 ans	2,1%	1,2%	2,1%	1,2%
Entre 45 et 54 ans	0,6%	0,9%	1,0%	1,0%
55 ans et plus	0,2%	0,0%	0,6%	1,9%

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par Bpifrance Financement. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Bpifrance Financement estime à 4,7 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, la duration moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 20,4 ans pour les indemnités de fin de carrière et de 12,2 ans pour les frais de santé (respectivement 19,6 ans et 12,2 ans en 2018).

Une variation à la hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de -2,0 millions d'euros alors qu'une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'engagement de 2,2 millions d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2019		
(en millions d'euros)	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	**30,4**	**25,1**	**5,3**	**1,8**	**1,1**	**33,4**	**25,1**	**8,3**
Impacts en compte de résultat	**0,7**	**2,7**	**-2,0**	**-0,1**	**0,1**	**0,6**	**2,7**	**-2,1**
- Coût des services rendus au cours de la période	1,7	0,0	1,7	0,0	0,2	1,9	0,0	1,9
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Transfert de personnel AFE	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,7	-4,7	0,0	0,0	0,0	4,7	-4,7
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,0	-2,0	0,0	-0,1	-0,1	-2,2	-2,0	-0,2
- Ecarts actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	0,0	0,0	n/a	0,0
Variation de périmètre						**0,0**	**0,0**	**0,0**
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	**2,7**	**0,0**	**2,7**	**0,0**	**0,0**	**2,8**	**0,0**	**2,7**
- Ecarts actuariels	2,7	0,0	2,7	0,0	n/a	2,8	0,0	2,7
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*-0,1*	*0,0*	*-0,1*	*0,0*	*n/a*	*-0,1*	*0,0*	*-0,1*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*1,3*	*0,0*	*1,3*	*0,0*	*n/a*	*1,3*	*0,0*	*1,3*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*1,5*	*0,0*	*1,5*	*0,1*	*n/a*	*1,6*	*0,0*	*1,5*
- Rendement des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de clôture	**33,8**	**27,9**	**6,0**	**1,8**	**1,2**	**36,7**	**27,9**	**8,9**

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2018		
(en millions d'euros)	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	**31,9**	**30,1**	**1,8**	**2,1**	**1,1**	**35,1**	**30,1**	**5,0**
Impacts en compte de résultat	**-3,4**	**-3,8**	**0,4**	**-0,1**	**-0,1**	**-3,6**	**-3,8**	**0,2**
- Coût des services rendus au cours de la période	1,7	0,0	1,7	0,0	0,1	1,8	0,0	1,8
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	1,8	-1,8	0,0	0,0	0,0	1,8	-1,8
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-5,4	-5,6	0,2	-0,2	0,0	-5,5	-5,6	0,0
- Ecarts actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	-0,2	-0,2	n/a	-0,2
Variation de périmètre	**0,3**	**0,0**	**0,3**	**0,0**	**0,1**	**0,3**	**0,0**	**0,3**
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	**1,6**	**-1,2**	**2,8**	**-0,1**	**0,0**	**1,5**	**-1,2**	**2,7**
- Ecarts actuariels	1,6	-1,2	2,8	-0,1	n/a	1,5	-1,2	2,7
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*2,5*	*0,0*	*2,5*	*-0,1*	*n/a*	*2,5*	*0,0*	*2,5*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*n/a*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*-0,8*	*-1,2*	*0,3*	*0,0*	*n/a*	*-0,9*	*-1,2*	*0,3*
- Rendement des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de clôture	**30,4**	**25,1**	**5,3**	**1,8**	**1,1**	**33,4**	**25,1**	**8,3**

10.3 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale s'établit à 2 418 salariés en 2019, dont 83% de cadres.

10.4 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Au titre des fonctions exercées au sein de Bpifrance Financement, le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux s'élève à 112,5 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Ce montant provient d'une refacturation de Bpifrance SA, sa maison mère.

La rémunération fixe annuelle allouée aux administrateurs et la rémunération versée aux présidents des comités métiers s'établit à 131,5 millions d'euros.

Note 11 - Information sectorielle

Le groupe Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

La rubrique "Autres" comprend l'activité essentiellement réalisée par les structures immobilières (SCI Bpifrance, Auxi-Finances), l'activité d'accompagnement ainsi que le nouveau métier « Entrepreneuriat & Territoires ».

(en millions d'euros)

31/12/2019	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	635,4	106,4	45,9	23,2	810,9
Frais généraux	-288,6	-67,3	-115,2	-15,3	-486,5
Coût du risque	-71,8	0,0	-13,2	0,0	-85,0
Résultat d'exploitation	275,0	39,1	-82,5	7,9	239,4

31/12/2018	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	609,9	104,1	40,9	15,2	770,1
Frais généraux	-273,0	-61,8	-97,1	-12,0	-443,9
Coût du risque	-24,6	0,0	-12,4	0,0	-37,0
Résultat d'exploitation	312,3	42,3	-68,6	3,2	289,2

(en millions d'euros)

Encours bruts	31/12/2019	31/12/2018
Prêts à long et moyen terme	29 201,5	26 688,3
. dont prêts Innovation	*956,5*	*944,8*
Financement court terme	4 986,0	5 943,3
Aides au financement de l'innovation	982,8	1 073,3
Garanties données	12 789,9	12 512,1

Pour mémoire :
Les fonds de garantie s'élèvent à 5 906,7 millions d'euros en 2019 contre 5 990,1 millions d'euros en 2018.
Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 85,3 millions d'euros en 2019 contre 72,3 millions d'euros en 2018.

Note 12 - Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	**19 604,7**	**19 298,4**
Engagements de financement de crédits	6 628,6	6 583,6
en faveur des établissements de crédit	*10,0*	*10,0*
en faveur de la clientèle	*6 618,6*	*6 573,6*
Engagements de financement d'aides à l'innovation	186,2	202,7
Engagements de garantie	12 789,9	12 512,1
en faveur des établissements de crédit	*0,0*	*0,0*
en faveur de la clientèle	*12 789,9*	*12 512,1*
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	**21 810,5**	**20 804,1**
Engagements de financement de crédits	1 344,0	767,1
des établissements de crédit	*1 344,0*	*767,1*
de la clientèle	*0,0*	*0,0*
Engagements de garantie	20 466,4	20 036,9
des établissements de crédit	*686,5*	*471,1*
de la clientèle	*19 779,9*	*19 565,8*
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,1	0,1

Note 13 - Autres informations

13.1 Parties liées

Les parties liées au groupe Bpifrance Financement sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».
Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2019

Bilan

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,0	225,9	0,0	**225,9**
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	3,4	**3,4**
Autres créances	7,5	26,5	0,0	0,1	**34,1**
Total des actifs	**7,5**	**26,5**	**225,9**	**3,5**	**263,4**
Passif					
Dépôts	74,2	131,8	0,0	0,0	**206,0**
Emprunts à terme	532,2	2 821,8	0,0	0,0	**3 354,0**
Autres passifs	1,4	32,5	0,0	0,0	**33,9**
Total des passifs	**607,8**	**2 986,1**	**0,0**	**0,0**	**3 593,9**
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	11,2	0,0	**21,2**
Garanties reçues par le groupe	18 105,4	0,0	0,0	0,0	**18 105,4**
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	**0,2**

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	**10,5**	**124,5**	**0,0**	**0,1**	**135,1**
Charges d'intérêts	10,3	124,5	0,0	0,0	**134,8**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services reçues	0,2	0,0	0,0	0,0	**0,2**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	**0,1**
Total des produits dont :	**7,3**	**1,0**	**3,3**	**0,0**	**11,6**
Produits d'intérêts	0,0	0,1	3,2	0,0	**3,3**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services données	7,3	0,9	0,0	0,0	**8,2**
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,1	0,0	**0,1**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**

31 décembre 2018

Bilan

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,0	217,6	0,0	**217,6**
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	5,4	1,0	**6,4**
Autres créances	0,2	51,1	0,0	0,2	**51,5**
Total des actifs	**0,2**	**51,1**	**223,0**	**1,2**	**275,5**
Passif					
Dépôts	2,0	86,2	0,0	0,0	**88,2**
Emprunts à terme	452,2	4 289,1	0,0	0,0	**4 741,3**
Autres passifs	1,2	27,5	0,0	0,0	**28,7**
Total des passifs	**455,4**	**4 402,8**	**0,0**	**0,0**	**4 858,2**
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	11,1	0,0	**21,1**
Garanties reçues par le groupe	18 187,3	0,0	0,0	0,0	**18 187,3**
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	**0,2**

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	**8,8**	**160,2**	**0,0**	**0,1**	**169,1**
Charges d'intérêts	8,6	160,2	0,0	0,0	**168,8**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services reçues	0,2	0,0	0,0	0,0	**0,2**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	**0,1**
Total des produits dont :	**1,9**	**1,2**	**3,2**	**0,0**	**6,3**
Produits d'intérêts	0,0	0,8	3,0	0,0	**3,8**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services données	1,9	0,4	0,0	0,0	**2,3**
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,2	0,0	**0,2**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**

13.2 Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montant HT)

	Mazars		KPMG Audit	
(en milliers d'euros)	2019	2018	2019	2018
Certification des comptes	434	427	360	438
Autres services	36	10	11	29
Total	470	437	371	467

13.3 Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Financement (mandataire) pour le compte de tiers (mandants) ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

(en millions d'euros)	31/12/2019							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	100,4	0,0	0,0	100,4	0,0	100,4	100,4	27,0
Fonds de dettes	113,3	0,0	0,0	113,3	0,0	113,3	113,3	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	62,3	62,3	0,0	62,3	62,3	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	5,4	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	28,5	28,5	0,0	28,5	28,5	0,0
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
DEEP TECH GPT	0,7	5,3	3,4	9,4	9,4	0,0	9,4	5,4
ENTREPREUNARIAT	0,0	0,0	40,2	40,2	7,8	32,4	40,2	22,4
FSN(*)	99,8	0,0	37,6	137,4	122,4	15,0	137,4	47,4
PSIM(*)	30,0	0,0	0,8	30,8	11,3	19,5	30,8	10,4
PSPC(*)	169,1	0,0	4,0	173,1	115,1	58,0	173,1	260,7
Filières stratégiques	0,6	21,3	3,6	25,5	25,5	0,0	25,5	7,7
FUI(*)	0,1	143,5	0,0	143,6	143,6	0,0	143,6	1,4
FNI-PRI(*)	19,8	0,0	3,4	23,2	0,7	22,5	23,2	2,5
PIAVE(*)	67,5	0,0	2,0	69,5	41,1	28,4	69,5	75,1
French Tech	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0
French Tech Tremplin	0,0	14,9	0,0	14,9	0,0	14,9	14,9	0,2
FRI GPT	37,4	0,0	118,5	155,9	25,9	130,0	155,9	29,2
Assurance Prospection	118,8	0,0	0,0	118,8	9,4	109,4	118,8	138,9
GRANDS DEFIS GPT	0,0	7,0	0,0	7,0	0,0	7,0	7,0	0,1
FGI ATF PIA 3(*)	0,8	11,0	6,3	18,1	18,1	0,0	18,1	44,7
FGI Concours d'innovation PIA3	23,5	19,0	0,0	42,5	42,5	0,0	42,5	35,5
Total	**781,8**	**222,0**	**359,2**	**1 363,0**	**572,8**	**790,2**	**1 363,0**	**708,6**

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation
FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain
FSN : Fonds national pour la Société Numérique
PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure
PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité
FUI : Fonds Unique Interministériel
FNI-PRI : Fonds national d'innovation - Partenariats régionaux d'avenir
PIAVE : Projets Industriels d'Avenir
ATF PIA 3 : Accompagnement et Transformation des Filières- Programme Investissement d'Avenir 3

(en millions d'euros)	31/12/2018							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	100,7	0,0	0,0	100,7	0,0	100,7	100,7	39,9
Fonds de dettes	139,5	0,0	0,0	139,5	0,0	139,5	139,5	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	63,2	63,2	0,0	63,2	63,2	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	8,3	8,3	0,0	8,3	8,3	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	26,7	26,7	0,0	26,7	26,7	152,7
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	89,6	324,6	0,0	414,2	200,1	214,1	414,2	72,7
PSIM(*)	26,5	40,0	0,0	66,5	21,2	45,3	66,5	16,4
PSPC(*)	139,6	781,4	19,5	940,5	111,7	828,8	940,5	209,8
Filières stratégiques	0,0	61,3	4,3	65,6	25,6	40,0	65,6	1,3
FUI(*)	0,2	309,9	0,0	310,1	190,3	119,8	310,1	5,1
FNI-PRI(*)	21,8	9,0	0,7	31,5	0,8	30,7	31,5	4,0
PIAVE(*)	51,4	205,2	0,0	256,6	57,8	198,8	256,6	95,5
French Tech	0,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3	0,0
Assurance Prospection	33,7	255,5	0,0	289,2	6,1	283,1	289,2	57,1
FGI ATF PIA 3(*)	0,2	209,7	0,0	209,9	0,7	209,2	209,9	1,4
FGI Concours d'innovation PIA3	7,1	140,9	0,0	148,0	34,5	113,5	148,0	17,4
Total	**610,4**	**2 337,5**	**165,8**	**3 113,7**	**648,9**	**2 464,8**	**3 113,7**	**673,3**

11. COMPTES SOCIAUX

Bpifrance Financement

COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES

AU 31 DECEMBRE 2019

- Bilan publiable
- Hors-bilan publiable
- Compte de résultat publiable

Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales		1 046,0	1 687,6
Effets publics et valeurs assimilées	6	6 974,0	7 677,6
Créances sur les établissements de crédit	3	569,0	458,6
- A vue		*303,3*	*196,7*
- A terme		*265,7*	*261,9*
Opérations avec la clientèle	4	37 307,9	37 717,2
- Créances commerciales		195,3	291,4
- Autres concours à la clientèle		31 703,7	32 173,5
- Comptes ordinaires débiteurs		5 408,9	5 252,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	3 403,2	528,1
Actions et autres titres à revenu variable	6	606,6	612,8
Participations et autres titres détenus à long terme	7	28,4	25,9
Parts dans les entreprises liées	7	78,4	70,0
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	6 114,6	5 843,6
Location simple	5	198,8	176,7
Immobilisations incorporelles	8	98,0	71,3
Immobilisations corporelles	8	24,5	22,6
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Aides au financement de l'innovation	9	673,5	843,5
Autres actifs	10	398,1	359,8
Comptes de régularisation	11	353,3	257,1
TOTAL DE L'ACTIF		57 874,3	56 352,4

Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)

P A S S I F	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales		**0,0**	**0,0**
Dettes envers les établissements de crédit	12	**10 997,2**	**12 446,0**
- A vue		*2,1*	*9,3*
- A terme		*10 995,1*	*12 436,7*
Opérations avec la clientèle	13	**3 583,6**	**3 504,7**
- Autres dettes		3 583,6	3 504,7
. A vue		*333,7*	*196,3*
. A terme		*3 249,9*	*3 308,4*
Dettes représentées par un titre	14	**30 057,5**	**27 675,9**
- Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		*4 434,0*	*4 556,5*
- Emprunts obligataires		*25 623,5*	*23 119,4*
Autres passifs	15	**1 534,3**	**1 434,1**
Comptes de régularisation	16	**1 607,9**	**1 231,6**
Provisions	17	**421,9**	**432,8**
Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	18	**551,8**	**471,6**
Fonds de garantie publics	19	**4 308,6**	**4 364,5**
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	20	**1 319,6**	**1 574,0**
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		**235,2**	**235,2**
Capitaux propres hors FRBG	21	**3 256,7**	**2 982,0**
- Capital souscrit		*839,9*	*839,9*
- Primes d'émission		*1 183,5*	*971,6*
- Primes de fusion		*0,0*	*211,9*
- Réserves		*223,7*	*213,0*
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		*90,9*	*63,1*
- Report à nouveau		*671,8*	*468,0*
- Résultat de l'exercice		*246,9*	*214,5*
TOTAL DU PASSIF		**57 874,3**	**56 352,4**

Hors-Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	24		
- Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		10,0	10,0
. Engagements en faveur de la clientèle		6 804,8	6 776,3
- Engagements de garantie			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,0	0,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		11 937,8	11 735,1
- Engagements sur titres			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
Engagements reçus	24		
- Engagements de financement			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 344,0	767,1
. Engagements reçus de la clientèle			
- Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		950,0	991,7
. Engagements reçus de la clientèle		19 779,9	19 565,8
- Engagements sur titres			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		0,1	0,1

Compte de résultat publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	26	1 093,2	1 102,7
Intérêts et charges assimilés	27	-521,8	-533,9
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	1 237,7	1 193,7
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	-989,6	-1 009,0
Produits sur opérations de location simple	28	101,6	99,2
Charges sur opérations de location simple	29	-66,6	-79,5
Revenus des titres à revenu variable	30	10,7	2,2
Commissions (produits)	31	14,8	9,6
Commissions (charges)	31	-2,6	-1,6
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	0,1	0,1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	-3,2	-1,4
Autres produits d'exploitation bancaire	34	75,6	48,0
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-7,4	-5,3
PRODUIT NET BANCAIRE		**942,5**	**824,8**
Charges générales d'exploitation	36	-438,1	-403,7
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-35,6	-29,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**468,8**	**391,2**
Coût du risque	37	-61,0	-37,2
RESULTAT D'EXPLOITATION		**407,8**	**354,0**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	38	-0,1	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**407,7**	**354,0**
Résultat exceptionnel		0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	41	-133,0	-132,2
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-27,8	-7,3
RESULTAT NET		**246,9**	**214,5**

Bpifrance Financement

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES

AU 31 DECEMBRE 2019

Annexe Comptable

- Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation 218
- Note 2 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture 228
- Note 3 - Créances sur les établissements de crédit 229
- Note 4 - Opérations avec la clientèle - Actif 230
- Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple 232
- Note 6 - Portefeuille titres 232
- Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées 234
- Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles 236
- Note 9 - Aides au financement de l'innovation 236
- Note 10 - Autres actifs 237
- Note 11 - Comptes de régularisation – Actif 237
- Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit 238
- Note 13 - Opérations avec la clientèle - Passif 239
- Note 14 - Dettes représentées par un titre 239
- Note 15 - Autres passifs 240
- Note 16 - Comptes de régularisation – Passif 240
- Note 17 - Provisions 241
- Note 18 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel 241
- Note 19 - Fonds de garantie publics 242
- Note 20 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation 244
- Note 21 - Variation des capitaux propres 245
- Note 22 - Contre-valeur en euros des opérations en devises 245
- Note 23 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions 246
- Note 24 - Engagements de hors-bilan 247
- Note 25 - Opérations en devises et instruments financiers à terme 248
- Note 26 - Intérêts et produits assimilés 250
- Note 27 - Intérêts et charges assimilés 250
- Note 28 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple 251
- Note 29 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple 251
- Note 30 - Revenus des titres à revenu variable 251
- Note 31 - Commissions 251
- Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation 252
- Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés 252
- Note 34 - Autres produits d'exploitation bancaire 252
- Note 35 - Autres charges d'exploitation bancaire 253

- Note 36 - Charges générales d'exploitation 253
- Note 37 - Coût du risque 256
- Note 38 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés 256
- Note 39 - Passage entre le résultat social et le résultat financier 257
- Note 40 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers 257
- Note 41 - Situation fiscale 258
- Note 42 - Information sectorielle 259
- Note 43 - Activités pour compte de tiers 260
- Note 44 - Effectifs 261
- Note 45 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration 261
- Note 46 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société 261

NOTE 1 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

1.1 Présentation des comptes

Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.

- Les actifs subordonnés sont reportés, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».

- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.

- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».

- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».

- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

Compte de résultat

La présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion: le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 26 à 41.

1.2 Principes et méthodes comptables

• Risque de crédit

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque est avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie, la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé (cf note 4).

Les événements qui peuvent conduire au déclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme ;
- la résiliation du contrat ;
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle ;
- secteur d'activité ;
- grands types de contrepartie.

Dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique de sélection et de son contrôle des risques, Bpifrance Financement utilise un système de notation interne.

Dépréciations affectées à des créances douteuses de la clientèle

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les provisions que Bpifrance Financement a estimées nécessaires à la couverture des engagements de hors-bilan douteux sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'intérêts d'origine du crédit.

A la date d'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable liée à l'amortissement de la décote et à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciations des engagements de garantie donnés et des aides à l'innovation

Concernant les engagements de garantie donnés, la dépréciation correspond à la perte en capital ainsi qu'aux intérêts contractuels couverts par les fonds de garantie. La perte en capital est évaluée à partir d'une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie.

Concernant les aides à l'innovation, les dépréciations sont estimées individuellement. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie innovation.

Provisionnement collectif dynamique

Depuis 2000, les encours sains des prêts à la clientèle font l'objet d'un provisionnement. La méthodologie d'estimation appliquée a été revue à deux reprises : en 2007 lors du passage aux normes IFRS des comptes consolidés, ainsi qu'en 2018 lors de l'entrée en vigueur d'IFRS 9.

L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une provision, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par Bpifrance Financement repose principalement sur l'analyse des notations internes du portefeuille. Le modèle d'estimation des provisions collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan. A mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle**

Bpifrance Financement enregistre directement en résultat les indemnités des remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle, à la date de réalisation.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

Bpifrance Financement exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques « crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées ». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 39 et 40.

- **Opérations sur instruments financiers**

Opérations de bilan

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en quatre portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de teneur de marché ;
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille ;
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ces titres sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

Opérations de pension

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif. Ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

Opérations de hors-bilan

Ces opérations sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 25).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture[1]) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts ;
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture[2]) sont comptabilisés prorata temporis dans le Produit Net Bancaire.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

---

[1] En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

[2] *En macro couverture sont recensées les opérations sur instruments fermes ou conditionnels de taux d'intérêts et de devises mises en place dans le cadre de la gestion globale des positions de Bpifrance Financement.*

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable. Les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire ;

- les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

Participations, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise. Leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

- **Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance Financement des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- à l'actif, les aides au financement de l'innovation (cf. note 9) et les dotations à recevoir (cf. note 10) ;
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 19), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 20) ;
- au hors-bilan, les garanties données (cf. note 24).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics » et « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 19.2 et 20.2, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Financement des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

- **Opérations en devises**

Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

- **Intérêts et Commissions**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

Les commissions et frais de dossier, s'ils sont non significatifs, ne donnent pas lieu à étalement.

- **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont étalés sur la durée de l'emprunt. La charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

Bpifrance Financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant la société Auxifinances et Bpifrance Courtage. Bpifrance Financement est bénéficiaire de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

- Régime à cotisations définies

  Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

- Régime à prestations définies

  Les obligations, couvertes par un contrat d'assurance, sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).
  Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées. Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en résultat.

Autres avantages à long terme

- Prime de médaille d'honneur du travail

  Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

- Retraite complémentaire

  L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins.

- Départs anticipés

  Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié à partir de données statistiques historiques.

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

NOTE 2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 Faits significatifs de l'exercice

Reprise de l'Agence France Entrepreneurs (AFE)

Afin de renforcer l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, le groupe Bpifrance reprend certaines activités jusqu'alors exercées conjointement par l'Etat et par le groupe Caisse des dépôts.

Dans ce cadre, Bpifrance Financement a repris les activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE), qui consistent principalement en l'octroi de subventions, l'animation d'un site internet dédié à l'entrepreneuriat et la formation des acteurs de l'accompagnement à la création. Conformément au traité de dévolution universelle signé le 20 décembre 2018, il a été convenu que l'AFE transfère à Bpifrance Financement tous les moyens dont elle dispose pour le déploiement de ces activités à compter du 1er janvier 2019. Ainsi, Bpifrance Financement a repris les salariés, les moyens financiers et opérationnels de l'AFE ainsi que les engagements de subventions à recevoir et à décaisser.

Opération de titrisation « FCT Bpifrance SME 2019-1 »

Bpifrance Financement a mis en place une opération de titrisation d'une partie de ses prêts moyen long terme à la clientèle (PLMT). Bpifrance Financement est à la fois cédant des créances et seul investisseur du Fonds Commun de Titrisation (FCT) auquel les créances ont été cédées. Cette opération permet de convertir les prêts cédés en titres éligibles aux opérations de refinancement à long terme de la BCE (TLTRO) et de bénéficier ainsi de coûts de refinancement avantageux.

Le 25 octobre 2019, le FCT Bpifrance SME 2019-1 a ainsi émis 1 550 900 000 euros d'obligations senior, 450 300 000 euros d'obligations subordonnées et 58 136 euros de parts résiduelles. Ces titres ont été souscrits par Bpifrance Financement, en contrepartie de sa cession au FCT d'un montant équivalent de créances.

Il est à noter que cette opération est qualifiée comptablement de non-déconsolidante, ce qui signifie que le FCT est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Bpifrance Financement, puis de Bpifrance SA.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à vue et prêts au jour le jour	303,3	196,7
Comptes et prêts à terme	265,7	261,9
Prêts subordonnés	0,0	0,0
Titres reçus en pension	0,0	0,0
Créances douteuses		
. Montant brut	*0,0*	*0,0*
. Dépréciations	*0,0*	*0,0*
Montant net créances douteuses	0,0	0,0
Créances rattachées	0,0	0,0
Total (*)	**569,0**	**458,6**
(*) dont prêts de refinancement de filiales ou participations	225,9	217,8

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	323,2	18,3	95,6	131,9
569,0				

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
Créances commerciales	195,3		291,4	
Comptes ordinaires débiteurs (hors AFT)	18,8		14,6	
Crédits de trésorerie	4 585,6		5 570,3	
Crédits à l'équipement (1)	14 750,4		15 016,9	
dont crédits restructurés		*144,4*		*155,8*
Comptes ouverts auprès de l'Agence France Trésor	5 384,7		5 231,2	
Crédit export	294,4		132,0	
Autres crédits et prêts subordonnés	11 196,7		10 726,9	
dont crédits restructurés		*169,0*		*140,7*
Prêts à la clientèle financière	7,8		3,9	
Créances douteuses				
. Montant brut (2)		*1 481,6*		*1 275,9*
. Dépréciations		*-273,2*		*-230,4*
. Fonds de garantie affectés appelables (3)		*-374,6*		*-360,8*
Montant net créances douteuses	833,8		684,7	
Créances rattachées	40,4		45,3	
Total (4)(5)	**37 307,9**		**37 717,2**	
(1) Des créances ont été cédées sur l'exercice 2019, dans le cadre de l'opération de titrisation "FCT Bpifrance SME 2019-1" (cf. Faits significatifs en note 2.1)				
(2) Avant déduction des garanties éventuelles				
(3) Ce poste représente les dépréciations constituées sur les fonds de garantie				
(4) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan				
(5) Dont créances éligibles auprès de l'Eurosystème (BCE)	5 590,0		5 600,1	

Le montant global des créances douteuses est ventilé comme suit :

(en millions d'euros)	Encours douteux	Encours douteux compromis	TOTAL
Encours	517,5	964,1	**1 481,6**
Dépréciations	0,0	-273,2	**-273,2**
Fonds de garantie affectés appelables	-129,4	-245,2	**-374,6**
Montant net	**388,1**	**445,7**	**833,8**

Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2019

- Selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	7 586,4	6 182,2	14 293,7	8 371,4
36 433,7				

- Par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	TOTAL
Encours sains	3 246,6	8 390,9	22 245,6 (*)	1 204,9	1 345,7	**36 433,7**
Encours douteux	189,6	371,2	787,7	67,5	65,6	**1 481,6**
Dépréciations	-66,4	-124,2	-35,8	-20,3	-26,5	**-273,2**

(*) Dont 5 384,7 millions d'euros auprès de l'Agence France Trésor

- Par grands types de contrepartie

(en millions d'euros)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	TOTAL
Encours sains	5 581,1	0,0	7,8	30 843,4	1,4	**36 433,7**
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	1 481,6	0,0	**1 481,6**
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-273,2	0,0	**-273,2**

NOTE 5 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2019

(en millions d'euros)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Montant brut des immobilisations au 31/12/2018	**7 473,0**	**3 554,5**	**11 027,5**
Entrées	583,6	779,3	1 362,9
Sorties	-408,1	-649,5	-1 057,6
Montant brut des immobilisations au 31/12/2019	**7 648,5**	**3 684,3**	**11 332,8**
Amortissements cumulés au 31/12/2019	-2 328,8	-1 921,4	-4 250,2
Dépréciations cumulées au 31/12/2019 (*)	-790,1	-1,6	-791,7
Fonds de garantie affectés cumulés au 31/12/2019	-9,9	-4,7	-14,6
Montant net des immobilisations au 31/12/2019	**4 519,7**	**1 756,6**	**6 276,3**
Créances nettes	25,7	11,4	37,1
Sous Total	**4 545,4**	**1 768,0**	**6 313,4**
Réserve latente	39,7	295,8	335,5
Encours financier net au 31/12/2019	**4 585,1**	**2 063,8**	**6 648,9**
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi	-5,7	0,0	-5,7
- Provisions Art. 57	-768,5	0,0	-768,5

NOTE 6 - PORTEFEUILLE TITRES

6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2019

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2018	**7 677,6**	**528,1**	**615,3**
Entrées et autres mouvements (1)	-25,9	4 514,2	5,3
Sorties	-667,6	-1 637,5	-10,3
Variation des créances rattachées	-10,1	0,3	
Montant brut au 31/12/2019	**6 974,0**	**3 405,1**	**610,3**
Dépréciations cumulées au 31/12/2019 (2)		-1,9	-3,7
Montant net au 31/12/2019	**6 974,0**	**3 403,2**	**606,6**

(1) Y compris amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Le tableau ci-dessous détaille la partie des titres détenus en emploi des fonds de garantie :

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2019	**14,1**	**130,2**	**67,0**
Dépréciations cumulées	0,0	0,0	-0,3
Montant net au 31/12/2019	**14,1**	**130,2**	**66,7**

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	1 037,4	0,0	2 632,3	3 232,7	71,7	**6 974,0**
Obligations et autres titres à revenu fixe	132,1	651,9	89,3	2 527,0	2,9	**3 403,2**
	1 169,4	**651,9**	**2 721,6**	**5 759,7**	**74,6**	**10 377,2**
	10 302,6					

6.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

	31/12/2019						31/12/2018
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		TOTAL	TOTAL
(en millions d'euros)		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0,0	2 580,7	668,9	0,0	606,6	3 856,2	927,8
Investissement	6 974,0	53,5	100,1	0,0	0,0	7 127,6	7 890,7
Total	**6 974,0**	**3 403,2 (*)**		**606,6**		**10 983,8**	**8 818,5**

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0
- Titres émis par le FCT Bpifrance SME 2019-1 (cf. Faits significatifs en note 2.1) : 2 001,2
- Titres émis par d'autres émetteurs : 1 402,0

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 7 787,9 M€ fin 2019 contre 6 239,8 M€ fin 2018 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement ne comprend aucune dépréciation couvrant le risque de contrepartie.

6.3 Transferts entre portefeuilles et cession de titres d'investissement avant échéance

Au cours de l'exercice, il n'y a eu ni transfert de titres entre portefeuilles, ni cession significative de titres d'investissement avant échéance.

6.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses et hors créances douteuses) au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	3 861,8	3 872,3	10,5	-5,6	16,1
Titres d'investissement (*)	7 127,6	7 731,6	604,0		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.
Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

7.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2019

(en millions d'euros)	Participations	Autres titres détenus à long terme	Parts dans les entreprises liées
Montant brut au 31/12/2018	**11,6**	**15,4**	**70,2**
Entrées et autres mouvements	2,5	0,1	0,1
Sorties et autres mouvements	0,0	0,0	0,0
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	8,3
Montant brut au 31/12/2019	**14,1**	**15,5**	**78,6**
Dépréciations cumulées au 31/12/2019	-0,3	-0,9	-0,2
Montant net au 31/12/2019 (1)	**13,8**	**14,6**	**78,4**
(1) Dont : - Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	13,8	14,6	78,4

7.2 Participations et filiales

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A - Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société 1) Filiales françaises 2) Filiales étrangères	70 432	70 237	20 304	0	2 288
B - Participations dont 10 à 50% du capital est détenu par la société 1) Participations dans des sociétés françaises 2) Participations dans des sociétés étrangères	25 751	24 783	225 902	10 000	108

7.3 Eléments concernant les entreprises et parties liées

(en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2019
Engagements de financement	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	10,0 (*)
Engagements de garantie	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0
Engagements sur titres	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0

(*) - Dont Bpifrance SA: 10,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	*hors exploitation*	
Montant brut au 31/12/2018	**262,5**	**34,6**	**0,7**	**36,2**
Acquisitions	57,2	6,4	0,0	4,5
Sorties	-1,0	-2,2	-0,1	0,0
Montant brut au 31/12/2019	**318,7**	**38,8**	**0,6**	**40,7**
Amortissements cumulés au 31/12/2019	-220,7	-24,4	-0,5	-30,7
Montant net au 31/12/2019	**98,0**	**14,4**	**0,1**	**10,0**
Total	**98,0**	**24,5**		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 27,8 M€ au 31 décembre 2019.

NOTE 9 - AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION

(en millions d'euros)

Fonds	Montants bruts sains	Montants bruts douteux	Dépré-ciations	Fonds de garantie affectés	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
Aides à l'innovation - ISI(*)	469,7	188,5	0,0	-180,3	**477,9**	**561,2**
PMII - ISI 2008(*)	81,4	132,5	0,0	-128,9	**85,0**	**135,0**
FRGI(*)	23,3	3,9	0,0	0,0	**27,2**	**27,8**
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	7,0	0,0	0,0	0,0	**7,0**	**0,0**
Aides sur financement partenaires	39,5	36,1	0,0	0,0	**75,6**	**118,6**
FNI-FISO(*)	0,8	0,1	0,0	-0,1	**0,8**	**0,9**
Total	**621,7**	**361,1**	**0,0**	**-309,3**	**673,5**	**843,5**

(*) ISI : Innovation Stratégie Industrielle
PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industriellle initié par l'ex AII, Agence pour l'innovation Industrielle
FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation
FNI-FISO : Fonds National d'Innovation - Fonds Innovation Sociale

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	180,5	107,7
Primes sur instruments conditionnels achetés	0,0	0,0
Dotations à recevoir sur fonds de garantie	0,0	1,6
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	5,9	2,4
Dotations à recevoir sur financement d'aides à l'innovation	104,2	135,3
Autres débiteurs divers	107,1	112,4
Comptes de stocks et emplois divers	0,4	0,4
Total	**398,1**	**359,8**

Note 11 - Comptes de régularisation – Actif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs à l'encaissement	5,4	3,3
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	11,3	5,7
Frais d'émission sur emprunts à répartir	21,1	20,9
Primes d'émission sur emprunts à répartir	57,3	57,1
Charges diverses constatées d'avance	114,1	21,2
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (2)	57,3	67,3
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	3,7	5,1
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	6,3	6,7
Commissions de garantie à étaler EMTN EPIC Bpifrance	25,6	32,2
Autres	51,2	37,6
Total	**353,3**	**257,1**

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

NOTE 12 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	2,1	9,3
Emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Emprunts à terme	1 051,9	2 328,8
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	*950,0*	*2 200,0*
. dont emprunts KfW et BDCE	*66,7*	*93,4*
Refinancement auprès de la BCE	4 300,0	3 300,0
Titres donnés en pension livrée (1)	5 689,9	6 824,9
Autres sommes dues	0,0	0,0
Dettes rattachées (2)	-46,7	-17,0
Total	**10 997,2**	**12 446,0**
(1) Dont - Effets publics	5 677,6	6 824,9
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0
(2) la rémunération d'une partie des dettes envers les établissements de crédit est à taux négatif		

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)

D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
2 618,1	6 596,1	1 813,8	15,9
11 043,9			

NOTE 13 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt auprès de l'EPIC Bpifrance	1 848,6	2 042,5
Dépôts de garantie	975,6	901,8
Comptes ordinaires créditeurs (*)	333,7	196,3
Avance Actionnaire Etat : Fonds de Garantie à Capital Préservé	202,6	202,6
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	152,0	115,2
. Crédits à moyen et à long terme	56,2	30,1
Autres sommes dues	14,9	16,2
Total	**3 583,6**	**3 504,7**
(*) Dont - Bpifrance SA	74,1	2,0
- EPIC Bpifrance	131,8	86,2

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)

D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
678,2	704,6	1 572,8	628,0
3 583,6			

NOTE 14 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 377,4	1 861,2	199,0		-3,6	**4 434,0**
Emprunts Obligataires	0,0	1 250,0	13 750,0	10 506,0	117,5	**25 623,5**
Total	**2 377,4**	**3 111,2**	**13 949,0**	**10 506,0**	**113,9**	**30 057,5**

NOTE 15 - AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Versements à effectuer sur titres non libérés	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	26,7	21,1
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	123,6	35,1
Primes sur instruments conditionnels vendus	17,0	0,0
Avances preneurs	283,9	283,5
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	23,8	26,1
Fournisseurs de crédit-bail	54,5	66,8
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	3,3	0,1
Clients commissions de garantie perçues d'avance	0,4	0,7
Contentieux à payer sur fonds de garantie	854,0	882,1
Autres créditeurs divers	88,5	53,4
Avances diverses	58,6	65,2
Total	**1 534,3**	**1 434,1**

NOTE 16 - COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations Prêt Participatif de Développement à étaler	109,4	109,7
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	1,8	2,9
Soultes liées à des opérations de négociation ou résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	3,0	4,1
Autres produits constatés d'avance	313,6	306,3
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	44,4	44,3
Provisions pour congés payés	31,9	29,7
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	74,2	73,4
Subventions à verser sur aides à l'innovation	66,5	80,0
Commissions de garantie constatées d'avance	413,5	295,9
Comptes d'attente Innovation	14,5	14,5
Divers	535,1	270,8
Total	**1 607,9**	**1 231,6**

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

NOTE 17 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques de crédit	378,9	392,0
Provisions pour engagements sociaux (*)	25,2	23,3
Provisions liées à l'activité innovation	10,1	10,1
Autres	7,7	7,4
Total	**421,9**	**432,8**

(*) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève à 27,9 M€.

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES, DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt subordonné à terme Bpifrance SA	530,0	450,0
Fonds de réserve (*)	12,3	12,2
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,2
Dettes rattachées	2,2	2,2
Total	**551,8**	**471,6**

(*) Ce fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie et a pour vocation d'assurer la couverture des prêts garantis qui lui sont adossés. Son remboursement est subordonné à une décision des actionnaires.

NOTE 19 - FONDS DE GARANTIE PUBLICS

19.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2018	Dotations 2019	Remboursements et redéploiements 2019	Résultats 2019	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2019	Contentieux et intérêts à payer	Clients Commissions perçues d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie
Fonds de réserve								
Fonds de réserve	619 145	0	-4 000	3 489	618 634	0	0	618 634
Fonds de mutualisation des fonds de garantie	558 183	0	-150 000	2 841	411 024	0	0	411 024
AFT (Agence France Trésor)								
Création des PME et TPE	68 17 09	63 000	0	-62 912	68 18 00	32 04 59	55 125	1 05 7 38 9
Prêt à la Création d'Entreprises	5 333	0	0	358	5 691	35	0	5 726
Transmission des PME et TPE	313 90 4	26 37 9	0	-17 7 71	322 512	13 84 88	29 0 51	490 051
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	16 18 12	0	-23 364	8 9 31	16 7 37 9	68 40 9	6 505	22 2 29 3
Fonds de surmutualisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Innovation des PME et TPE	43 3 63	2 92 9	0	-2 5 17	43 7 7 5	4 60 84	2 35 6	92 215
Financement spécifique court terme des PME et TPE	66 4 74	0	-25 829	11 5 19	52 164	7 66 7	32	59 863
Renforcement Trésorerie PME-ETI	29 12 6	0	0	25 5 47	54 67 1	24 94 8	-155	79 464
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME- ETI	5 83 1	0	0	5 6 50	11 48 1	37 16 1	-49	48 593
Lignes Crédit Confirmé PME TPE- ETI	8 35	0	0	3 12	1 14 7	5 01 5	-12	6 15 0
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	9 66	0	0	9 13	1 91 1	7 38 4	-153	9 14 2
FGKP	15 8 0 61	0	0	-13 63	15 6 6 98	94 12 9	34 167	28 4 99 4
FASEP	60 3 69	10 0 00	0	-2 7 51	67 6 18	2 00 4	30	69 65 2
Garantie de fonds propres	68 18 4	0	0	-4 7 55	63 42 9	1 85 8	1 72 9	67 016
Prêt participatif d'amorçage	62 7 60	4 68 8	0	-6 16 7	61 26 1	89 4 5	4 70 2	7 4 90 8
Cautions sur projets innovants	2 73	0	0	1	27 4	0	0	27 4
Biotechnologie garantie	2 10 99	0	0	-14 29	19 6 70	1 31 0	-2	20 97 8
Financements Structurés	30 6 36	0	0	5 19	31 15 5	0	-85	31 07 0
Renforcement Haut Bilan	48 13 27	69 39 5	0	-14 6 70	53 6 0 52	13 4 12 0	43 24 8	7 13 42 1
PPM TR	50 8 3 0	0	0	-2 5 67	48 26 6	10 36 0	3 31	58 95 7
Prêts Verts	79 2 42	0	0	-36	79 2 0 4	7 09 3	2 94 5	89 24 2
Innovation Développement Durable	7 5 99	0	0	66	7 66 5	10 6	1	7 7 7 2
PPD Bois	5 2 7 4	97 0	0	72	6 3 16	1 05 5	0	7 37 1
Préfinancement CICE	10 36	0	0	-1	10 3 5	4	0	10 3 9
Prêts pour l'Innovation	8 0 4 17	12 7 94	0	-2 8 51	9 0 36 0	22 10 0	7 23 6	11 9 69 7
Prêts Eco-Energie (PEE)	2 3 6 10	0	0	0	2 3 6 10	68 9	16 2	2 4 4 8 2
Prêt Numérique	3 3 5 51	0	0	2 65	3 3 8 16	6 30 4	6 61	10 78 1
PIPC	16 0 0	0	0	34	16 3 4	0	50	16 8 4
Prêt Robotique	3 5 0 11	0	0	-13 10	3 3 7 0 1	7 10 2	1 86 4	4 2 6 6 7
Prêt pour l'Economie Sociale et Solidaire	16 6 1	0	0	16	16 7 7	3 9	4	17 2 0
SOFIRED	8 4 3 6	15 0 0	0	-5 5 7	9 3 7 9	2 36 5	0	11 7 4 4
Prêt Croissance Industrie	116 5 2 6	0	0	3 9 9 1	12 2 5 17	9 02 4	10 38 4	14 19 2 5
Prêt d'Amorçage Investissement	4 14 2 7	9 0 0 0	0	-3 7 9 7	4 6 6 3 0	5 74 8	7 11 8	5 9 4 9 5
Prêt Entreprises et Quartiers	2 0 6 1	0	0	-1 5	2 0 4 6	2 7	1	2 0 7 4
Prêt Croissance Automobile	11 2 7 8	0	0	-5 1 6	6 16 2	5 58 0	7 3 2	12 4 7 4
Renforcement Trésorerie Secteur Elevage	13 13 4	0	0	-2 2 2	12 9 12	9 3 5	9 2 5	14 7 7 2
Prêt filière bois	10 0 0 4	0	0	5 9	10 0 6 3	0	9	10 0 7 2
Prêt methanisation agricole	10 0 0 4	0	0	5 6	10 0 6 0	0	0	10 0 6 0
CREATK/K 2019	0	0	0	10 9 5	10 9 5	10 4	7 4 8 4	8 6 8 3
DEVK/K 2019	0	0	0	2 6 8	2 6 8	2 7 4	3 6 4 9	4 19 1
TRANSK/K 2019	0	0	0	7 0 7	7 0 7	3 8 3	5 8 3 3	6 9 2 3
RENFTRESOK/K	0	0	0	-3 7 2	-3 7 2	7 6 2	1 5 4 6	19 3 5
INTERDEVK/K	0	0	0	4 4	4 4	0	1 6 9	2 13
CREA CG	0	0	0	9 2 5	9 2 5	16 7	10 7 0 8	11 8 0 0
CREA EX NI	0	0	0	17 9	17 9	0	1 6 2 8	18 0 7
TRANS CG	0	0	0	-16	-16	6 4	4 9 8	5 4 6
DEVCG	0	0	0	13 1	13 1	5 4	15 8 1	17 6 5
RTCG	0	0	0	16	16	13 3	9 7 3	1 12 2
AVANCE + OUTRE MER	0	7 5 0 0	0	1	7 5 0 1	0	0	7 5 0 1
BEI- Etat	9	0	0	0	9	0	0	9
Développement des PME et TPE	6 2 0 6 6	0	-10 0 4 4	3 6 6	5 2 3 8 8	6 7 9 6	-5 0	5 9 13 4
Pays de l'Est	17	0	0	0	17	0	0	17
PIC PME	2 0 5	0	0	7	2 12	9 7 5	0	1 18 7
Capital développement et prêts participatifs	18 9	0	0	0	18 9	18 0	0	3 6 9
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	7 9	0	0	1	8 0	2 1	0	10 1
DROM	12 6 8 6 1	0	0	-3 4 3 6	12 3 4 2 5	3 4 5 3 2	-5 6 0	15 7 3 9 7
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)								
France Investissement Garantie	123 4 3 0	10 6 0 0	0	-13 14 5	12 0 8 8 5	3 7 2 7	3 14	12 4 9 2 6
Autres fonds								
BEI- Développement technologique	0	0	0	0	0	0	0	0
Garantie de fonds propres- FEDER IDF	17 7 0	0	0	13	17 8 3	14	1	17 9 8
Garantie de Valeur Liquidative	5 7 7 4	0	0	0	5 7 7 4	0	0	5 7 7 4
UIMM	2 0 0	0	-1	0	19 9	0	0	19 9
PPD UIMM Midi-Pyrénées	7 0 4	0	0	-2 7 3	4 3 1	1 12 9	0	15 6 0
Réseau Entreprendre Croissance	13 2 9	0	-1	-3 4	12 9 4	3 3 8	4 2	16 7 4
UIMM Méditerranée	8 9 9	0	0	-3 4	8 6 5	3 4	0	8 9 9
UIMM Limousin Poitou Charentes	8 4 9	0	0	-4 1	8 0 8	18 5	0	9 9 3
CCI Innovation Pays de Loire	6 11	0	-8	5	6 0 8	15 1	2	7 6 1
BEST WESTERN	4 7 1	0	-10	0	4 6 1	0	0	4 6 1
Fédération Nationale de l'Habillement	9 0 1	0	-9	1	8 9 3	4 7	2	9 4 2
PPD UIMM Grand Nord Est	8 5 3	0	0	-2 0 9	6 4 4	2 14	0	8 5 8
PPD UIMM National	7 3 4	0	0	-9 8	6 3 6	2 0 1	0	8 3 7
PPD UIMM National 2	14 9 2	12 6	0	-4 0 0	1 2 1 8	4 0 0	0	1 6 1 8
UIMM FRENCH FAB	15 8 7	0	0	0	15 8 7	0	0	15 8 7
Autres gestions(*)	129 3 0 9	2 6 0 0 0	-2 5 0 9	-4 4 2 3	16 8 3 7 7	0	0	2 0 7 2 1 7
FONDS DE GARANTIE	**4 3 6 4 4 6 3**	**2 4 4 8 8 9**	**-2 1 5 7 7 4**	**-8 4 9 1 2**	**4 3 0 8 6 6 6**	**1 0 2 7 4 5 1**	**2 4 2 7 5 2**	**5 6 3 7 7 0 9**

(*) Autres gestions: Fonds National Réutilisation du Territoire, Fonds Rénovation Hotelière, PCE, Crédit Professionnel et divers

19.2 Résultat des fonds de garantie au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions Pré-contentieuses	Résultats
Fonds de réserve							
Fonds de réserve	3 489	0	0	0	0	0	3 489
Fonds de mutualisation des fonds de garantie	2 841	0	0	0	0	0	2 841
AFT (Agence France Trésor)							
Création des PME et TPE	8 161	0	27 269	-97 088	82	-1 336	-62 912
Prêt à la Création d'Entreprises	31	0	10	247	0	70	358
Transmission des PME et TPE	3 282	0	154 73	-39 195	44	2 625	-17 771
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	1621	0	4 736	999	24	1551	8 931
Fonds de surmutualisation	0	0	0	0	0	0	0
Innovation des PME et TPE	591	0	1318	-3 765	2	-883	-2 517
Financement spécifique court terme des PME et TPE	830	0	819	9 348	0	722	11 519
Renforcement Trésorerie PME - ETI	598	0	152	23 365	0	1434	25 547
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	316	0	35	5 083	0	236	5 850
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	37	0	1	280	0	14	332
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	52	0	9	745	0	107	913
FGKP	1994	0	14 187	-19 452	1	1907	-1383
FASEP	361	0	400	-3 512	0	0	-2 751
Garantie de fonds propres	377	298	220	-5 848	0	0	-4 755
Prêt participatif d'amorçage	405	0	2 230	-9 051	0	229	-6 187
Cautions sur projets Innovants	1	0	0	0	0	0	1
Biotechnologie garantie	121	0	117	-1 708	0	41	-1429
Financements Structurés	174	0	345	0	0	0	519
Renforcement Haut Bilan	3 522	0	25 288	-38 146	0	-5 314	-14 670
PPMTR	959	0	245	-4 487	0	716	-2 567
Prêts Verts	489	0	1662	-2 083	0	-126	-38
Innovation Développement Durable	44	0	22	35	0	-35	66
PPD Bois	39	0	0	-268	0	301	72
Préfinancement CICE	7	0	0	-8	0	0	-1
Prêts pour l'innovation	598	0	3 515	-8 750	0	-214	-2 851
Prêts Eco-Energie (PEE)	387	0	105	-415	0	-77	0
Prêt Numérique	228	0	682	-869	0	224	265
PIPC	9	0	25	0	0	0	34
Prêt Robotique	228	0	1302	-2 849	0	9	-1310
Prêt pour l'Economie Sociale et Solidaire	10	0	6	-6	0	6	16
SOFIRED	61	0	0	-657	0	39	-557
Prêt Croissance Industrie	753	0	4 151	-2 082	0	1189	3 991
Prêt d'Amorçage Investissement	269	0	2 575	-8 145	0	-496	-3 797
Prêt Entreprises et Quartiers	11	0	1	0	0	-27	-15
Prêt Croissance Automobile	83	0	401	0	0	-5 580	-5 116
Renforcement Trésorerie Secteur Elevage	77	0	249	-580	0	12	-222
Prêt filière bois	56	0	3	0	0	0	59
Prêt méthanisation agricole	56	0	0	0	0	0	56
CREATIK 2019	2	0	1197	-104	0	0	1095
DEVIK 2019	1	0	540	-6	0	-267	268
TRANSIK 2019	3	0	1087	0	0	-383	707
RENFTRESOKK	1	0	388	0	0	-761	-372
INTER DEV K/K	0	0	44	0	0	0	44
CREA CG	1	0	1091	-62	0	-105	925
CREA EX NI	0	0	179	0	0	0	179
TRANSCG	0	0	48	0	0	-64	-16
DEV CG	0	0	184	0	0	-53	131
RT CG	0	0	149	0	0	-133	16
AVANCE + OUTRE MER	1	0	0	0	0	0	1
BEI - Etat	0	0	0	0	0	0	0
Développement des PME et TPE	491	0	5	-289	122	37	366
Pays de l'Est	0	0	0	0	0	0	0
PIC PME	7	0	0	0	0	0	7
Capital développement et prêts participatifs	0	0	0	0	0	0	0
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	1	0	0	0	0	0	1
DROM	1063	0	245	-5 479	0	735	-3 436
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)							
France Investissement Garantie	0	4 288	42	-17 473	0	0	-13 185
Autres fonds							
BEI - Développement technologique	0	0	0	0	0	0	0
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	0	0	6	7	0	0	13
Garantie de Valeur Liquidative	0	0	0	0	0	0	0
UIMM	0	0	0	0	0	0	0
PPD UIMM Midi-Pyrénées	0	0	0	-280	0	7	-273
Réseau Entreprendre Croissance	0	0	0	0	0	-61	-34
UIMM Méditerranée	0	0	0	0	0	-34	-34
UIMM Limousin Poitou Charentes	0	0	0	-88	0	47	-41
CCI Innovation Pays de Loire	0	0	2	-44	0	47	5
BEST WESTERN	0	0	0	0	0	0	0
Fédération Nationale de l'Habillement	0	0	1	0	0	0	1
PPD UIMM Grand Nord Est	0	0	0	5	0	-214	-209
PPD UIMM National	0	0	0	-98	0	0	-98
PPD UIMM National 2	0	0	0	-200	0	-200	-400
UIMM French Fab	0	0	0	0	0	0	0
Autres gestions	0	0	735	-431	-4 727	0	-4 423
FONDS DE GARANTIE	**34 517**	**4 582**	**113 495**	**-229 190**	**-4 452**	**-3 854**	**-84 912**

NOTE 20 - RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION A L'INNOVATION

20.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en millions d'euros)

Fonds	Solde au 31/12/2018	Dotations 2019	Rembourse-ments et redé-ploiements 2019	Résultats 2019	Solde au 31/12/2019	Avances Récupérables Saines	Encours Prêts Innovation Sains
Aides à l'innovation - ISI	982,7	89,0	0,0	-154,4	917,3	469,8	784,7
PMII - ISI 2008	150,8	0,0	0,0	-45,6	105,2	81,4	0,0
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,3	34,0
Aides sur financement partenaires	435,7	0,0	-153,0	-34,4	248,3	39,4	39,0
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	0,0	55,0	0,0	-20,8	34,2	7,0	0,0
OUTRE-MER	0,0	6,0	0,0	0,0	6,0	0,0	0,0
FNI-FISO	4,8	4,0	0,0	-0,2	8,6	0,8	1,2
Total	**1 574,0**	**154,0**	**-153,0**	**-255,4**	**1 319,6**	**621,7**	**858,9**

20.2 Résultat des fonds de garantie au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits et charges divers	Résultat au 31/12/2019
Aides à l'innovation - ISI	-37,9	-118,4	-0,1	0,0	2,0	-154,4
PMII - ISI 2008	0,5	-46,1	0,0	0,0	0,0	-45,6
Aides sur financement partenaires	-27,9	-7,7	-1,4	0,0	2,6	0,0 -34,4
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	-20,4	0,0	-0,4			-20,8
FNI-FISO	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2
Total	**-85,7**	**-172,4**	**-1,9**	**0,0**	**4,6**	**-255,4**

NOTE 21 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	Affectation du résultat 2019	Autres mouvements	31/12/2019
Capital souscrit	839,9	0,0	0,0	839,9
Primes d'émission	971,6	0,0	0,0	971,6
Primes de fusion	211,9	0,0	0,0	211,9
Réserve légale	48,4	10,7	0,0	59,1
Autres réserves	164,6	0,0	0,0	164,6
Provisions réglementées, subventions d'investissement	63,1		27,8 (1)	90,9
Report à nouveau	468	203,8	0,0	671,8
Résultat de l'exercice	214,5	-214,5	246,9 (2)	246,9
Total	**2 982,0**	**0,0**	**274,7**	**3 256,7**

(1) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels
(2) Résultat 2019

Le capital social est composé de 104 988 415 actions ordinaires nominatives, d'une valeur nominale de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

NOTE 22 - CONTRE-VALEUR EN EUROS DES OPERATIONS EN DEVISES

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif	2,2	4,9
Passif	306,8	303,3

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

NOTE 23 - TABLEAU DE FLUX DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/18	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/19	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit	**622,7**	**170,2**	**115,4**	**24,8**	**-0,6**	**652,1**	**9,4**	**3,2**	**-61,0**
- Dépréciations pour créances douteuses	*230,7*	*109,2*	*41,3*	*24,8*	*-0,6*	*273,2*	*9,3*	*3,2*	*-74,0*
. Prêts Interbancaires	*0,0*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	*230,4*	109,2	41,3	24,5	-0,6	273,2	9,3	3,2	-74,0
. Opérations sur titres et divers	*0,3*	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provision collective pour risques de crédit	*388,8*	60,8	74,0	*0,0*	*0,0*	*375,6*	*0,0*	*0,0*	13,2
- Autres provisions	*3,2*	0,2	0,1	*0,0*	0,0	*3,3*	0,1	*0,0*	-0,2
Autres provisions d'exploitation	**40,8**	9,2	2,6	4,4	**0,0**	**43,0**			
Fonds pour risques bancaires généraux	**235,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**235,2**			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables
+ Récupérations sur créances amorties

NOTE 24 - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

24.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
AFT (Agence France Trésor)		
Création des PME et TPE	3 654 996	4 187 563
Transmission des PME et TPE	1 781 632	2 266 945
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	394 414	542 311
Innovation des PME et TPE	178 484	179 808
Financement spécifique court terme des PME et TPE	233 552	249 342
Renforcement Trésorerie PME - ETI	10 552	14 964
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	1 613	2 862
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	27	36
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	311	345
FGKP	1 560 516	1 882 595
FASEP	99 955	105 382
Garantie de fonds propres (hors FEDER IF)	30 772	33 537
Prêt participatif d'amorçage	40	40
Cautions sur projets innovants	147	223
Biotechnologie garantie	13 063	17 083
Financements Structurés	27 331	27 944
PPMTR	38	141
Innovation Développement Durable	1 093	2 114
Préfinancement CICE	0	72
Développement des PME et TPE	597	38 302
Renforcement Trésorerie Secteur Elevage	32 860	1 460
Prêt methanisation agricole	468 644	0
CREAT K/K 2019	220 799	0
DEV K/K 2019	472 839	0
TRANS K/K 2019	76 993	0
RENF TRESO K/K	0	0
INTER DEV K/K	17 638	0
CREA CG	287 723	0
CREA EX NI	38 217	0
TRANS CG	18 639	0
DEV CG	58 168	0
RT CG	32 194	0
PIC PME	0	0
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)		
France Investissement Garantie	116 396	120 140
Autres fonds		
Garantie de fonds propres (FEDER IDF)	0	60
UIMM	34	6
Autres gestions	276 747	229 399
DROM		
DROM	39 256	55 825
Engagements fonds de garantie	**10 148 280**	**9 868 499**
Engagements douteux fonds de garantie	**1 791 540**	**1 778 614**
Total engagements des fonds de garantie	**11 937 820**	**11 736 113**

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements. Ils sont principalement adossés à des fonds de garantie.
Par ailleurs des contrats de garantie ne sont pas encore réalisés au 31.12.2019 pour un montant de 206,5 M€.

Les engagements de financement qui s'élèvent à 6 786,3 M€ correspondent principalement à des accords de crédits confirmés délivrés par Bpifrance Financement.

24.2 Engagements reçus

Dans les engagements de garantie reçus de la clientèle, 2 938,0 M€ d'engagements reçus de Bpifrance SA ne sont pas encore utilisés.

NOTE 25 - OPERATIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en millions d'euros)	31/12/2019								31/12/2018	
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL	
	Micro		*Macro*							
	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
Opérations effectuées de gré à gré										
. Contrats d'échange de devises	8,8	-1,8	286,9	11,5	0,0	0,0	295,7	9,7	298,6	4,8
. Contrats d'échange de taux	0,0	0,0	41 840,4	94,0	0,0	0,0	41 840,4	94,0	35 613,7	6,3
. Contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	451,1	-12,5	0,0	0,0	451,1	-12,5	2,4	0,0
Opérations effectuées sur marchés organisés										
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**8,8**	**-1,8**	**42 578,4**	**93,0**	**0,0**	**0,0**	**42 587,2**	**91,2**	**35 914,7**	**11,1**

(*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.

Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	3 077,20	26 342,51	13 167,5
Opérations effectuées sur marchés organisés	0,0	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par Bpifrance Financement est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Coût de remplacement positif (1)	674,7	*406,8*
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	*0,0*
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	0,0	*406,8*
Risques sur la clientèle	0,0	*0,0*
Risque de crédit potentiel (2)	325,8	*278,4*
Exposition totale (1)+(2)	**1 000,5**	**685,2**
Incidence des accords de compensation	-718,1	*-521,0*
Incidence des garanties reçues	-122,4	*-33,3*
Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues	**160,0**	**130,9**
Equivalent risque de crédit pondéré (4)	**4,8**	**9,8**
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives , avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie:		
- instruments de taux d'intérêts	661,3	399,1
- instruments de taux de change	13,4	7,7

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération.
C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie.

NOTE 26 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements de crédit	52,9	57,5
Opérations avec la clientèle (1)	757,8	747,9
- Comptes ordinaires débiteurs	*0,0*	*0,0*
- Crédits à l'exportation	*2,1*	*1,3*
- Crédits de trésorerie	*59,9*	*64,6*
- Crédits à moyen et long terme	*344,3*	*326,6*
- Crédits divers et créances subordonnées	*238,6*	*239,1*
- Opérations de hors-bilan	*112,9*	*116,3*
Obligations et autres titres à revenu fixe	263,6	294,1
Instruments financiers de couverture	18,9	3,2
Total (2)	**1 093,2**	**1 102,7**
(1) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	0,6	0,7
(2) Dont intérêts négatifs sur dettes et émissions de titres	60,6	64,5

NOTE 27 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements de crédit	-70,7	-106,4
Opérations avec la clientèle	-139,1	-138,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	-311,8	-286,1
- Obligations	*-304,0*	*-284,3*
- Titres de créances négociables	*-7,8*	*-1,8*
- Titres subordonnés	*0,0*	*0,0*
- Résultat des micro couvertures	*0,0*	*0,0*
Autres intérêts et charges assimilées	-0,2	-0,2
Instruments financiers de couverture	0,0	-3,1
Total (*)	**-521,8**	**-533,9**
(*) Dont intérêts négatifs sur créances et portefeuilles titres	-3,1	-2,4

NOTE 28 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Loyers	1 201,6	1 176,3
Autres produits	98,5	88,9
Plus-values	50,2	45,2
Coût du risque	-11,0	-17,5
Total	**1 339,3**	**1 292,9**

NOTE 29 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	-773,6	-829,9
Dotations aux provisions spéciales	-145,0	-142,3
Moins-values	-43,0	-30,9
Autres charges	-94,6	-85,4
Total	**-1 056,2**	**-1 088,5**

NOTE 30 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Participations	0,1	0,5
Autres titres détenus à long terme	0,0	0,2
Parts dans les entreprises liées	10,6	1,5
Total	**10,7**	**2,2**

NOTE 31 - COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits		
Commissions sur opérations avec la clientèle	14,8	9,5
Commissions sur prestation de services financiers	0,0	0,1
Total	**14,8**	**9,6**
Charges		
Charges sur opérations sur titres	-2,6	-1,6
Total	**-2,6**	**-1,6**

NOTE 32 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	0,1	0,1
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0
Total	**0,1**	**0,1**

NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-3,1	-1,2
Moins-values de cession	-0,1	-0,2
Plus-values de cession	0,0	0,0
Total	**-3,2**	**-1,4**

NOTE 34 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits facturés à des sociétés du Groupe	29,7	14,4
Autres charges refacturées	1,7	1,4
Utilisation des ressources partenaires en financement des aides à l'innovation	0,7	0,9
Commissions de recouvrement et produits sur assurance	19,5	10,0
Reprise de provisions disponibles	0,0	0,0
Quote-part de subventions d'investissement	1,5	1,0
Produits divers liés à l'activité innovation	12,0	11,6
Produits de gestion sur fonds gérés DROM	0,8	0,9
Autres produits	9,7	7,8
Total	**75,6**	**48,0**

NOTE 35 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	0,0	0,0
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	-0,2	-0,9
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-0,9	-0,6
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-6,3	-3,8
Total	**-7,4**	**-5,3**

NOTE 36 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	-141,3	-129,1
- Charges des régimes à cotisations définies	-16,5	-14,0
- Charges des régimes à prestations définies	-4,8	-4,8
- Autres charges sociales	-49,7	-45,8
- Intéressement et participation	-16,5	-15,2
- Charges fiscales	-14,3	-16,7
- Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-8,1	-4,7
Sous-total	**-251,2**	**-230,3**
Impôts et taxes	-27,7	-30,8
Autres frais administratifs	-159,2	-142,6
Total	**-438,1**	**-403,7**

36.1 Ventilation de la juste valeur des actifs couvrant les engagements de fin de carrière

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre les différentes catégories est fondée sur la nature des actifs et sur les risques qui s'y rattachent.

	31/12/2019	31/12/2018
	en %	en %
OPCVM		
Monétaire	2%	4%
Autres	4%	0%
Action	17%	19%
Obligataire	77%	77%
Total	**100%**	**100%**

36.2 Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2019		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	***29,9***	***25,1***	***4,8***	***1,8***	***1,1***	***32,8***	***25,1***	7,7
- Coût des services rendus au cours de la période	1,7	0,0	1,7	0,0	0,2	1,8	0,0	1,8
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Transfert de personnel AFE	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,7	-4,7	0,0	0,0	0,0	4,7	-4,7
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,0	-2,0	0,0	-0,1	-0,1	-2,2	-2,0	-0,2
- Ecarts actuariels	2,7	0,0	2,7	0,0	0,0	2,7	0,0	2,7
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*-0,1*	*0,0*	*-0,1*	*0,0*	*0,0*	*-0,2*	*0,0*	*-0,2*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*1,3*	*0,0*	*1,3*	*0,0*	*0,0*	*1,3*	*0,0*	*1,3*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*1,5*	*0,0*	*1,5*	*0,1*	*0,0*	*1,6*	*0,0*	*1,6*
Solde de clôture	**33,2**	**27,9**	**5,3**	**1,8**	**1,2**	**36,1**	**27,9**	**8,3**

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2018		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	***31,9***	***30,1***	1,8	***2,1***	***1,1***	***35,1***	***30,1***	5,0
- Coût des services rendus au cours de la période	1,7	0,0	1,7	0,0	0,2	1,8	0,0	1,8
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	1,8	-1,8	0,0	0,0	0,0	1,8	-1,8
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-5,6	-5,6	0,0	-0,2	-0,1	-5,8	-5,6	-0,2
- Ecarts actuariels	1,6	-1,2	2,8	-0,1	-0,2	1,4	-1,2	2,6
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*2,5*	*0,0*	*2,5*	*-0,1*	*-0,1*	*2,4*	*0,0*	*2,4*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*-0,8*	*-1,2*	*0,3*	*0,0*	*-0,1*	*-1,0*	*-1,2*	*0,2*
Solde de clôture	**29,9**	**25,1**	**4,8**	**1,8**	**1,1**	**32,8**	**25,1**	**7,7**

NOTE 37 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31/12/2019 Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-67,9	13,2	-0,1	-54,8
Pertes non provisionnées	-9,3	0,0	-0,1	-9,4
Récupérations sur créances amorties	3,2	0,0	0,0	3,2
Solde	**-74,0**	**13,2**	**-0,2**	**-61,0**

(en millions d'euros)	31/12/2018 Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-61,7	26,9	-0,3	-35,1
Pertes non provisionnées	-5,6	0,0	-0,2	-5,8
Récupérations sur créances amorties	3,7	0,0	0,0	3,7
Solde	**-63,6**	**26,9**	**-0,5**	**-37,2**

NOTE 38 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en millions d'euros)	31/12/2019 Titres d'inves-tissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	31/12/2018 TOTAL
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Moins-values de cession	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Plus-values de cession	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde	**0,0**	**0,0**	**-0,1**	**-0,1**	**0,0**

NOTE 39 - PASSAGE ENTRE LE RESULTAT SOCIAL ET LE RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2019 Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Dotations aux amortissements comptables	-324,2	-449,3	-773,5
Plus/moins-values comptables	6,5	0,8	7,3
Total	**-317,7**	**-448,5**	**-766,2**
Dotations aux amortissements financiers	-324,0	-597,9	-921,9
Plus/moins-values financières	8,0	1,5	9,5
Dépréciation financière sur éléments d'actif	1,0	1,0	2,0
Total	**-315,0**	**-595,4**	**-910,4**
Variation de la réserve latente	1,2	-146,9	-145,7

NOTE 40 - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
PRODUIT NET BANCAIRE	**797,5**	**759,8**
Charges générales d'exploitation	-438,1	-403,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-35,6	-29,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**323,8**	**326,2**
Coût du risque	-61,7	-38,9
RESULTAT D'EXPLOITATION	**262,1**	**287,3**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-0,1	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**262,0**	**287,3**
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-133,0	-132,2
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-27,8	-7,3
Résultat Net	**101,2**	**147,8**

NOTE 41 - SITUATION FISCALE

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2019 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de 391,1 M€, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

(en millions d'euros)

Résultat comptable avant impôt de l'exercice	**379,9**
Dotation nette de la provision collective	-13,2
Frais de dossier et d'instruction à étaler	-0,8
Taxes et contributions diverses non déductibles	20,8
Autres provisions	4,4
Résultat fiscal	**391,1**

Le résultat fiscal au taux de droit commun, soit 34,43%, génère une charge d'impôt de 134,3 M€ d'impôt après imputation de crédits d'impôts.

Aucune charge d'impôt n'est constatée pour le résultat fiscal au taux réduit de 15%.

NOTE 42 - INFORMATION SECTORIELLE

Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DROM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

Dans la rubrique « autres » figurent notamment par convention les produits de placement des fonds propres, les refacturations et dans une moindre mesure les produits des participations.

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
Activité	PNB financier	Encours moyen	PNB financier	Encours moyen
Prêts à long et moyen terme	517,5	33 632,1	489,9	30 623,5
- dont crédit-bail	*87,2*	*6 280,8*	*84,1*	*6 109,1*
Financement court terme	123,3	5 840,0	135,9	6 237,9
Garantie	101,9	15 960,4	100,4	15 456,0
- dont commissions	95,7		*95,0*	
- dont produits financiers	3,2		*5,4*	
Innovation	16,6		16,7	
Autres	38,2		16,9	

NOTE 43 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS

Les opérations gérées par Bpifrance Financement (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

	31/12/2019							
	Actif				Passif			Hors bilan
(en millions d'euros)	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	100,4	0,0	0,0	100,4	0,0	100,4	100,4	27,0
Fonds de dettes	113,3	0,0	0,0	113,3	0,0	113,3	113,3	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	62,3	62,3	0,0	62,3	62,3	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	5,4	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	28,5	28,5	0,0	28,5	28,5	0,0
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
DEEP TECH GPT	0,7	5,3	3,4	9,4	9,4	0,0	9,4	5,4
ENTREPRENEURIAT	0,0	0,0	40,2	40,2	7,8	32,4	40,2	22,4
FSN(*)	99,8	0,0	37,6	137,4	122,4	15,0	137,4	47,4
PSIM(*)	30,0	0,0	0,8	30,8	11,3	19,5	30,8	10,4
PSPC(*)	169,1	0,0	4,0	173,1	115,1	58,0	173,1	260,7
Filières stratégiques	0,6	21,3	3,6	25,5	25,5	0,0	25,5	7,7
FUI(*)	0,1	143,5	0,0	143,6	143,6	0,0	143,6	1,4
FNI-PRI(*)	19,8	0,0	3,4	23,2	0,7	22,5	23,2	2,5
PIAVE(*)	67,5	0,0	2,0	69,5	41,1	28,4	69,5	75,1
French Tech	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0
French Tech Tremplin	0,0	14,9	0,0	14,9	0,0	14,9	14,9	0,2
FRI GPT	37,4	0,0	118,5	155,9	25,9	130,0	155,9	29,2
Assurance Prospection	118,8	0,0	0,0	118,8	9,4	109,4	118,8	138,9
GRANDS DEFIS GPT	0,0	7,0	0,0	7,0	0,0	7,0	7,0	0,1
FGI ATF PIA 3(*)	0,8	11,0	6,3	18,1	18,1	0,0	18,1	44,7
FGI Concours d'innovation PIA3	23,5	19,0	0,0	42,5	42,5	0,0	42,5	35,5
Total	**781,8**	**222,0**	**359,2**	**1 363,0**	**572,8**	**790,2**	**1 363,0**	**708,6**

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité

FUI : Fonds Unique Interministériel

FNI-PRI : Fonds national d'innovation - Partenariats régionaux d'avenir

PIAVE: Projets Industriels d'Avenir

ATF PIA 3 : Accompagnement et Transformation des Filières - Programme Investissement d'Avenir 3

NOTE 44 - EFFECTIFS

L'effectif moyen s'établit à 2 405 salariés en 2019, dont 82,6 % de cadres.

NOTE 45 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La rémunération au titre de la présence versée aux administrateurs et la rémunération versée aux présidents des comités métiers s'établit à 131,5 milliers d'euros.

NOTE 46 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Bpifrance SA (Groupe)

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
507 523 678 RCS Créteil

Les états financiers consolidés de la société visée ci-dessus sont disponibles sur le site :
www.bpifrance.fr

12. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1. Rapport sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019
Bpifrance Financement S.A.
27-31, avenue du général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 103 pages
Référence : US-20-1-11

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Siège social : 27-31, avenue du général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €.839 907 320

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Bpifrance Financement S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 exposée dans les notes 2.1 « Normes comptables applicables au 31 décembre 2019 » et 2.2 « Impacts de la première application d'IFRS 16 ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciations sur encours de crédit :

- **Risque identifié :**

Bpifrance Financement applique la norme IFRS9 «Instruments financiers», qui définit notamment une méthodologie de dépréciation des actifs financiers couvrant l'ensemble des expositions saines et douteuses et fondée sur l'évaluation des pertes attendues sur encours de crédit.

Dépréciations des encours sains et dégradés (bucket 1, bucket 2) :

Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, Bpifrance Financement comptabilise, au titre des pertes de crédit attendues des dépréciations sur les encours sains et dégradés. A la suite du changement de méthode décrit dans l'annexe, ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives. Les encours de crédit sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine (SICR), ils restent classés en « bucket 1 » et leurs dépréciations sont fondées sur les pertes de crédit attendues à 12 mois. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les encours de crédit sont transférés en « bucket 2 » et leurs dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

Dépréciations des crédits sur base individuelle (bucket 3) :

Bpifrance Financement comptabilise des dépréciations pour couvrir les pertes de crédit attendues résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction calcule des dépréciations sur base individuelle par différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie qu'elle estime recouvrable à maturité après prise en compte de la mise en jeu des garanties.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque,
- de l'importance relative des encours de prêts dans le bilan et des engagements consentis à la clientèle,
- de l'importance des paramètres du modèle,
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées,
- de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction.

- **Approche d'audit :**

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations sur ces encours à comptabiliser.

Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons effectué une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, des paramètres applicables et du dispositif de gouvernance encadrant leur mise à jour, de la piste d'audit et des contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.

Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et, les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier l'estimation de la valeur des garanties obtenues).

Nous avons mis en oeuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et effectué un calcul indépendant de la provision au 31 décembre 2019 sur les principaux portefeuilles de crédit ;
- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement S.A. par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 mai 2004 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11ème année de sa mission sans interruption.

A cette date, la durée de la mission sans interruption de Mazars était supérieure à 24 années.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 mars 2020
KPMG S.A.

Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 23 mars 2020
Mazars

Jean Latorzeff
Associé

Matthew Brown
Associé

12.2. Rapport sur les comptes sociaux

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Bpifrance Financement S.A.
27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 61 pages
Référence : US-20-1-10

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €.839 907 320

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance Financement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations et provisionnement des risques de crédit

- **Risque identifié :**

Bpifrance Financement comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les dépréciations et les provisions sont estimées sur base individuelle ou collective en tenant compte de la valeur des garanties détenues. Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, la direction calcule des dépréciations sur base individuelle par différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée au taux d'origine du contrat des flux futurs de trésorerie qu'elle estime recouvrable après prise en compte de la mise en jeu des garanties.

Les provisions collectives sont calculées sur les encours non douteux en analysant le risque de crédit sur un ensemble homogène de créances, identifié au moyen des notations internes du portefeuille. Pour rappel, la méthodologie d'estimation retenue par Bpifrance Financement avait été modifiée au 1er janvier 2018 à l'occasion de l'entrée en vigueur d'IFRS 9 sur le périmètre des comptes consolidés de la banque. Les provisions collectives sont estimées à partir de simulations de scenarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.
L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions (ou groupes d'expositions homogènes) présentant un risque de non recouvrement ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Comme indiqué dans la note 23 de l'annexe aux comptes annuels, le montant des dépréciations et des provisions pour risque de crédit s'élève à 652,1m€ au 31 décembre 2019. Nous avons considéré la détermination des dépréciations et des provisions des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque,
- de l'importance relative des encours de prêts dans le bilan et des engagements consentis à la clientèle,
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées,
- de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction.

- **Approche d'audit :**

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations et des provisions sur ces encours à comptabiliser.

Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

- Pour les provisions sur encours sains et dégradés, nous avons effectué une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, des paramètres applicables et du dispositif de gouvernance encadrant leur mise à jour, de la piste d'audit et des contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.
- Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et, les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier l'estimation de la valeur des garanties obtenues).

Nous avons mis en œuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et effectué un calcul indépendant de la provision au 31 décembre 2019 sur les principaux portefeuilles de crédit ;
- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement S.A. par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 mai 2004 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11ème année de sa mission sans interruption.

A cette date, la durée de la mission sans interruption de Mazars était supérieure à 24 années.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 mars 2020

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 23 mars 2020

Mazars

Jean Latorzeff
Associé

Matthew Brown
Associé

12.3. Rapport sur les conventions réglementées

Bpifrance Financement S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A. MAZARS

KPMG S.A.

Siege social : 2, avenue Gambetta – 92 066 Paris La defense
Tel : +33 (0) 1 55 68 68 68 - Fax : +33 (0) 1 55 68 86 60

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 5 497 100 Euros - RCS Nanterre 775 726 417

MAZARS

Siege social : 61, rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie
Tel : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre 784 824 153

Bpifrance Financement S.A.

Société anonyme au capital de 839 907 320 €
Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort
RCS : 320 252 489

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A. MAZARS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention de prestation de services entre Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Financement relative à la gestion des produits assurance prospection et ligne de cautions**

Parties cocontractantes :

L'Etat, Bpifrance Assurance Export.

Personnes concernées :

Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement S.A et Président de Bpifrance Assurance Export.

Nature, objet :

Votre conseil d'administration du 14 mars 2019 a autorisé cette convention, qui a pour objet de donner mandat à Bpifrance Financement, de Bpifrance Assurance Export, d'assurer tout ou en partie les missions suivantes :

- Encaisser les recettes ;
- Procéder au recouvrement amiable et contentieux selon le cas, ainsi qu'à toute action permettant d'assurer la conservation des droits de l'Etat en France et à l'étranger avec faculté de délégation à des tiers habilités conformément aux législations concernées ;
- Assurer le paiement des dépenses, dont les indemnisations de sinistres, et toutes opérations de maniement des fonds issus de son activité assurée au nom et pour le compte de l'Etat, qui demeure le titulaire de droits et obligations nés au titre de ces opérations.
- Procéder au recouvrement des créances relatives aux Nouveaux produits « assurance prospection » et « ligne de cautions ». Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des produits assurance prospection et lignes de cautions, Bpifrance Financement met à disposition son infrastructure technique, à savoir les applications informatiques suivantes : BEL, GDC-OAD, Cassiopae, OSR, les outils comptables associés, Agora, Extranet et Atrium.

Enfin, Bpifrance Financement effectuera également pour le compte de Bpifrance Assurance Export les divers opérations comptables et financières nécessaires à la gestion des produits assurance prospection et lignes de cautions, notamment :

- Le suivi des ressources ;

- La gestion opérationnelle des comptes de trésorerie nécessaires aux encaissements et aux décaissements des produits assurance prospection et lignes de cautions ;

- Les enregistrements comptables associés à ces flux.

Motivation de l'intérêt de la convention :

La convention autorisée le 14 mars 2019 permet ainsi à Bpifrance Financement de mettre à disposition à Bpifrance Assurance Export des ressources et infrastructures techniques pour la commercialisation et la gestion de Nouveaux produits.

Modalités :

Bpifrance Financement s'engage à exécuter les Prestations avec diligence et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la Convention. Bpifrance Financement s'engage également à affecter en permanence une équipe disposant de l'expérience et des compétences nécessaires ainsi que des moyens humains et matériels appropriés pour mener à bien les prestations, ainsi que d'assurer que Bpifrance Assurance Export aura accès à toutes les informations, données, renseignement et documents nécessaires à l'engagement.

Bpifrance Assurance Export s'engage à fournir à Bpifrance Financement tous les moyens et informations nécessaires à l'engagement, et à la gestion des opérations traités par Bpifrance Financement dans le cadre de la convention. Bpifrance Assurance Export s'engage également à assurer que Bpifrance Financement aura accès à toutes les informations, données, renseignement et documents nécessaires à l'engagement, ainsi que tous les moyens et informations nécessaires à l'engagement, puis à la gestion des opérations traitées par Bpifrance Financement.

Bpifrance Financement bénéficiera, pour la réalisation de la prestation, d'un pouvoir de représentation général, et il pourra, pour le compte de Bpifrance Assurance Export, signer tout document et accomplir tout acte nécessaire à la gestion des flux financiers liés aux contrats signés par Bpifrance Assurance Export avec les clients au titre des produits assurance prospection et lignes de caution.

La rémunération pour l'ensemble des prestations rendues par Bpifrance Financement au titre de la convention est établie selon un montant total forfaitaire :

- 100 000 euros hors taxes au titre de l'année civile 2019 et des années civiles suivantes dans l'hypothèse d'une tacite reconduction.

Votre société a comptabilisé un produit de 100 000 euros hors taxes correspondant à la rémunération de cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Contrat de prêt subordonné Tiers 2 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement**

Parties cocontractantes :

Bpifrance SA

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA ;
- Claire DUMAS Claire Dumas en tant qu'Administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance S.A.
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 19 septembre 2019 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de formaliser les modalités de souscription auprès de Bpifrance S.A. d'un prêt subordonné de 80 millions d'euros en principal pour l'exercice 2019. Par ailleurs, cette convention indique qu'un second prêt subordonné pourrait être accordé par Bpifrance SA en 2020 pour un montant en principal de 20 millions d'euros selon les termes indiquées dans ladite convention.

Motivation de l'intérêt de la convention :

La convention autorisée le 19 septembre 2019 permet ainsi à Bpifrance Financement de renforcer sa structure financière, de financer les besoins de ses activités professionnelles habituelles et lui permettre de se conformer aux exigences relatives aux fonds propres prévues par la Règlementation Applicable.

Modalités :

Les Prêts Subordonnés de 80 millions d'euros et de 20 millions d'euros (s'il est mis à disposition) porteront intérêt à taux fixe égal à la somme du taux « TEC 10 » tel qu'il est publié sur le site de la Banque de France à la date d'emprunt de chaque prêt et ainsi que d'une marge de la date d'emprunt (inclue) à la date d'échéance (exclue).

Les paiements en principal et intérêts au titre de chaque Prêt Subordonné seront effectués en euros par crédit ou virement à un compte tenu en euros (ou à tout autre compte sur lequel des montants en euros peuvent être crédités ou virés).

En application de ladite convention, le prêt subordonné d'un montant de 80 millions d'euros a été comptabilisé au passif du bilan sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Pour mémoire, Bpifrance Financement a reçu le 27 avril 2017 un prêt subordonné de 300 millions d'euros de Bpifrance SA. Un premier avenant en date du 20 décembre 2018 avait augmenté de 150 millions le montant de ce prêt subordonné. La présente convention est un second avenant au prêt initial du 28 avril 2017 qui porte à 530 millions d'euros le montant total du prêt.

Concernant cette convention, votre société a comptabilisé une charge de 5 637 516,99 € correspondant aux intérêts courus sur l'exercice 2019.

- **Avenant n°1 à la convention de prestation de service du 20 décembre 2018**

Partie cocontractante :

Bpifrance S.A.

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance S.A.
- Claire DUMAS en tant qu'Administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance S.A.
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet :

Cet avenant vient modifier l'article 7 de la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 décembre 2018. Il modifie l'assiette de la rémunération versée à Bpifrance Financement par Bpifrance SA au titre de la gestion de l'activité Entrepreneuriat et Territoire et a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2019.

Modalités :

Cette rémunération, fixée à 8% des coûts de gestion de l'activité Entrepreneuriat et Territoire, ne s'appliquera pas aux charges liées à la gestion du fonds de cohésion sociale (FCS).

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance Financement au titre de l'exercice 2019.

- **Avenant à la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement**

Parties cocontractantes :

Bpifrance SA

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance S.A.
- Claire DUMAS en tant qu'Administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance S.A.
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2019 a signé un avenant à la convention financière autorisée lors du conseil d'administration du 19 décembre 2018, qui a pour objet de déterminer les modalités relatives (i) au financement de l'Activité Entrepreneuriat et Territoires et (ii) à la gestion des ressources par Bpifrance Financement. Cet avenant détermine le montant de la dotation nécessaire permettant d'assurer le financement de l'activité Création, Entreprenariat et Territoire pour 2020.

Motivation de l'intérêt de la convention :

Cet avenant vient modifier l'article 7 de la convention de prestation de services mentionnée ci-avant. Il modifie l'assiette de la rémunération versée à Bpifrance Financement par Bpifrance SA au titre de la gestion de l'activité Entrepreneuriat et Territoire.

Modalités :

Pour l'année 2020, le prêt octroyé par Bpifrance SA à Bpifrance Financement a été consenti pour un montant de 40 millions d'euros, selon les modalités suivantes :

- 20 millions d'euros à la signature de la présente convention ;

- Le solde, sur appel de fonds de la part de Bpifrance Financement, après la clôture des comptes du 30 juin 2020.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

- **Convention entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Bpifrance SA et Bpifrance Financement relative au transfert de la gestion du fonds de cohésion sociale**

Parties cocontractantes :

Etat, CDC, Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement et Directeur Général de Bpifrance S.A.
- Odile RENAUD-BASSO, en tant que Directrice Générale du Trésor, représentante de l'Etat
- Marie ADELINE-PEIX, en tant que Directrice Exécutive de Bpifrance Financement
- Eric LOMBARD, en tant qu'administrateur de la Caisse des Dépôts et Consignations

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2019 a validé et signé une convention entre l'Etat, la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement validant le transfert de la gestion du fonds de cohésion sociale « PTZ / ex NACRE ». Ainsi, cette convention permet de mettre en œuvre le transfert à compter du 1er janvier 2020, de la CDC à Bpifrance, du FCS et de la gestion du dispositif PTZ / ex NACRE.

Par ailleurs, la CDC s'engage à examiner la demande de versement d'une enveloppe de prêt de 25 millions d'euros afin que celle-ci puisse intervenir avant le 31 décembre 2019 et sous réserve d'une décision de garantie du FCS dédiée à la couverture de cette enveloppe.

Modalités :

La convention prévoit d'une part la reprise du mandat de gestion du Fonds de cohésion sociale par Bpifrance à partir du 1er janvier 2020. Sur ce point la convention prévoit :

- La signature d'une convention de mandat entre Bpifrance et l'Etat. La convention, validée dans une première version par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019, précise notamment les frais de gestion versés à Bpifrance ;

- L'engagement de la CDC à dresser un inventaire des actifs et passifs transférés sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2018 et à circulariser celui-ci avec les tiers concernés sur l'ensemble du dispositif. La CDC informera Bpifrance des éventuels écarts constatés entre les soldes comptables et le suivi de gestion. Ces éléments seront présentés et validés par les instances de gouvernance du FCS.

- La reprise par l'ensemble des engagements antérieurs du FCS, notamment ceux pris vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires du FCS.

La convention prévoit d'autre part le transfert du dispositif PTZ, à compter du 1er janvier 2020 de la CDC à Bpifrance. Ainsi, Bpifrance reprend la gestion opérationnelle du dispositif du PTZ (ex-Nacre), en lieu et place de la CDC, avec l'accord de l'Etat, qui y apporte sa garantie, dans le cadre du FCS. Pour faciliter la transition sur la ressource et éviter toute rupture pour les porteurs de projets, la CDC procédera au versement, avant le 31 décembre 2019, d'une enveloppe de prêt sur Fonds d'Epargne de 25 millions d'euros.

Une fois la totalité de l'enveloppe de 25 millions d'euros consommée, les prêts ne bénéficieront plus de la bonification sur fonds d'épargne, et Bpifrance Financement assumera le financement de ces PTZ sous réserve de l'octroi de la garantie du FCS. Bpifrance s'engage à mettre en place, sur ressources propres, avant la fin du 1er semestre 2020, les dispositifs nécessaires aux financements des PTZ pour la création d'entreprises pour les personnes éloignées de l'emploi.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance Financement au titre de l'exercice 2019.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

a) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Contre-garantie de Bpifrance S.A. à Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

Bpifrance S.A.

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement et Directeur Général de Bpifrance S.A. ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA, représentée par Eric LOMBARD, Olivier SICHEL, Florence MAS et Virginie CHAPRON-DU-JEU ;
- Elisabeth HENRY PEREZ en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance S.A. ;
- Eric VERKANT en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance S.A. ;
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2018 a autorisé cette convention, qui annule et remplace la convention autorisée par votre conseil d'administration du 15 mars 2017, qui a pour objet d'instaurer une contre-garantie apportée par Bpifrance SA au bénéfice de Bpifrance Financement, portant sur les engagements de garantie donnés par Bpifrance Financement sur des opérations de financement bancaire.

Motivation de l'intérêt de la convention :

La convention autorisée le 19 décembre 2018 s'inscrit dans le cadre des exigences réglementaires minimum de solvabilité imposées dans le cadre du « processus de surveillance et d'évaluation prudentielle » (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP).

Elle permet ainsi à Bpifrance Financement de maintenir l'économie de besoin en fonds propres réglementaires sur ses opérations de garantie comprises dans l'assiette des actifs pondérés en risques (rwa).

Modalités :

Cette contre-garantie porte sur une durée initiale de 5 ans, prorogeable pendant les 3 premières années par tacite reconduction pour une nouvelle durée de 5 ans, et sa rémunération comporte deux composantes : le niveau de perte attendue et la rémunération des fonds propres supplémentaires nécessités par l'opération, soit 2,6 points de base des engagements de votre société au titre de l'activité de garantie dans la limite d'un montant maximal défini dans la convention.

En application de cette convention, un montant de 18 105 421 175,63 € d'engagement de garantie reçu a été comptabilisé en hors-bilan sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Votre société a comptabilisé une charge de 4 711 862,18 € correspondant à la rémunération de cette contre-garantie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention de prêt subordonné conclu entre Bpifrance S.A. et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

Bpifrance S.A.

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement et Directeur Général de Bpifrance S.A.
- Claire Dumas en tant qu'Administrateur indépendant de Bpifrance S.A.
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2018 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de formaliser les modalités de souscription auprès de Bpifrance S.A. d'un emprunt subordonné de 150 M€, d'une durée de 10 ans et au taux fixe égal au taux TEC10 du 20 décembre 2018 + 111 points de base de marge initiale.

Motivation de l'intérêt de la convention :

Cet emprunt subordonné permet à votre Société d'augmenter son niveau de fonds propres « Tier 2 » et ainsi de satisfaire pleinement à l'exigence globale de 12% pour les ratios de solvabilité prudentiels, conformément à la recommandation BCE.

Modalités :

Selon les termes de cette convention, la marge initiale pourra être révisée par l'emprunteur au plus tard le 29 mars 2019. Le prêteur pourra décider ou non d'accepter la marge révisée au plus tard le 30 avril 2019.

Cet emprunt subordonné de 150 M€ s'ajoute à l'emprunt subordonné de 300 M€, d'une durée de 10 ans et au taux fixe égal au taux TEC10 du 15 juin 2017 + 69 points de base de marge dont les modalités de souscription ont été formalisées par la convention signée le 14 juin 2017, approuvée au préalable par votre conseil d'administration du 27 avril 2017.

Votre société a comptabilisé une charge de 5 637 516,99 € correspondant aux intérêts courus sur l'exercice 2019.

- **Protocole d'accord entre la Caisse des Dépôts et Bpifrance SA relatif au transfert des activités de soutien à la création d'entreprises**

Parties cocontractantes :

Caisse des Dépôts et Bpifrance S.A.

Personnes concernées :

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance SA représentée par Eric LOMBARD, Olivier SICHEL, Florence MAS et Virginie CHAPRON-DU-JEU
- Claire DUMAS en tant qu'Administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA
- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance S.A.
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2018 a autorisé la signature de ce protocole visant à définir le périmètre, les conditions et les modalités de la reprise par Bpifrance S.A., aux dates précisées dans la présente convention, de l'ensemble des activités jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts dans le domaine du soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat.

Motivation de l'intérêt de la convention :

Ce protocole se justifie par la volonté de renforcer la lisibilité au sein du groupe CDC des interventions respectives de la Caisse des Dépôts, de Bpifrance S.A. et de Bpifrance Financement.

Modalités :

A compter du 1er janvier 2019, Bpifrance S.A. commencera à reprendre les activités précédemment exercées par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le soutien à la création d'entreprise et l'entrepreneuriat.

Les charges résultant de la reprise de ces activités seront supportées par Bpifrance S.A. En revanche, le versement du solde des engagements financiers annuels pris par la Caisse des Dépôts en Comité National d'Engagement ou Comité Régional d'Engagement avant la date de la reprise restera à la charge de la Caisse des Dépôts.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 4 693 088 € sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement - Activité Entrepreneuriat et Territoires**

Parties cocontractantes :

Bpifrance S.A.

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement et Directeur Général de Bpifrance SA
- Claire Dumas en tant qu'Administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2018 a autorisé la signature de cette convention qui définit les droits et obligations respectives de Bpifrance S.A. et de Bpifrance Financement au titre des missions en faveur de l'entrepreneuriat et des territoires jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts et Consignations, et qu'elles reprendront conformément aux modalités définies par le protocole d'accord exposé au point précédent.

Modalités :

Les termes et conditions de cette convention prévoient que Bpifrance Financement, bénéficiant d'un mandat de représentation générale, exercera les pouvoirs de gestion et d'administration de l'Activité Entrepreneuriat et Territoires, ainsi que sa relation avec les tiers, au nom et pour le compte de Bpifrance SA.

Cette convention donnera lieu à une refacturation annuelle par Bpifrance Financement des coûts de la gestion de l'Activité Entrepreneuriat et Territoires, tels qu'ils ressortent de sa comptabilité analytique. Une rémunération fixée à 8% de ces charges sera calculée selon la même période et complètera le montant dû par Bpifrance SA.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement - Activité Entrepreneuriat et Territoires**

Partie cocontractante :

Bpifrance S.A.

Personnes concernées :

- Claire DUMAS en tant qu'Administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance S.A.
- Nicolas DUFOURCQ en tant que Directeur Général de Bpifrance Financement, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance SA
- Bpifrance S.A. en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2018 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de déterminer les modalités relatives (i) au financement de l'Activité Entrepreneuriat et Territoires et (ii) à la gestion des ressources par Bpifrance Financement.

Modalités :

En l'application de cette convention, Bpifrance Financement et Bpifrance S.A. déterminent ensemble chaque année le montant de la dotation nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du Compte en tenant compte le cas échéant des

ressources réutilisables et des remboursements effectués au titre des opérations financées.

Le ré-abondement annuel s'effectuera par voie d'avenant à la présente Convention.

Pour l'année 2019, Bpifrance S.A. octroie à Bpifrance Financement un montant de 40 millions d'euros pour financer les interventions sous forme de subventions et d'apports associatifs au titre de l'Activité Entrepreneuriat et Territoires, selon les modalités suivantes :

- 20 millions d'euros à la signature de la présente Convention,
- Le solde, sur appel de fonds de la part de Bpifrance Financement, après la clôture des comptes du 30 juin 2019.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention de prestation de services entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement relative à la gestion du FII**

Parties cocontractantes :

Bpifrance investissement et l'EPIC Bpifrance

Personnes concernées :

Yann POUEZAT, membre des Conseils d'administration de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance,

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2018 a autorisé la signature de cette convention par laquelle l'EPIC Bpifrance confie, selon les termes et conditions prévus par la Convention, à Bpifrance Financement et à Bpifrance Investissement, la mission d'assistance et de prestation de services liés à la gestion et à la mise en œuvre du FII dans les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal.

Modalités :

L'EPIC Bpifrance précisera et fournira, pour chacune des prestations, en accord avec le ou les prestataires (Bpifrance Financement et/ou Bpifrance Investissement), les informations ou documents nécessaires à l'accomplissement desdites Prestations par le(s) Prestataire(s) concerné(s).

Les Prestataires s'engagent à assurer les Prestations selon les règles et usages de bonne pratique et généralement appliquées par des professionnels assurant des prestations de même nature.

Les Prestataires exécutent les Prestations ou toute mission réalisée dans le cadre de la Convention sur les bases qu'ils jugent le mieux appropriées et organisent librement les modalités de leur action et les conditions dans lesquelles s'effectueront la coordination générale des informations et des intervenants dans la limite des délais qui leur auront été impartis pour chacune des Prestations ou missions.

Les Prestataires informeront régulièrement l'EPIC Bpifrance de l'exécution des Prestations et/ou de toute mission réalisée en vertu de la Convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Dans un contexte d'intensification des opérations transitant par l'EPIC Bpifrance (PIA, FEDER, FII, émissions obligataires…), il a semblé nécessaire de mettre à jour et d'élargir le périmètre des prestations de services assurées par le groupe Bpifrance pour le compte de l'EPIC Bpifrance

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 300 000 € sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

- **Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions**

Partie cocontractante :

Bpifrance Régions

Personnes concernées :

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature, objet et modalités :

Cette convention a pour objet de définir le fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature des prestations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à Bpifrance Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.

15

Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de services à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 1 304 515,97 € sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

- **Convention de prestations intragroupes entre l'EPIC Bpifrance - Bpifrance Financement - Bpifrance Régions - AUXI FINANCES - SCI Bpifrance**

Parties cocontractantes :

L'EPIC Bpifrance, Bpifrance Régions, AUXI FINANCES et SCI Bpifrance ;

Personnes concernées:

- L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance, représenté par François JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL ;
- Bpifrance Financement en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote d'AUXI FINANCES, de la SCI Bpifrance et de Bpifrance Régions.

Nature, objet et modalités :

Cette convention signée le 17 mars 2008 a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations entre les différentes parties.

Votre conseil d'administration du 29 mars 2011 a également autorisé un avenant à cette convention concernant Bpifrance Régions. Cet avenant signé le 30 mars 2011 précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 € hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique de Bpifrance Régions ;

- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par Bpifrance Régions ;

- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- un produit de 567 259 € au titre de la refacturation à l'EPIC Bpifrance de coûts salariaux.

- un produit de 410 455 € au titre de la refacturation à AUXI FINANCES de coûts salariaux.

- un produit de 2 030 956,99 € au titre de la refacturation à Bpifrance Régions des prestations de nature commerciale et coûts salariaux.

- **Convention de facturation relative à la garantie de l'EPIC Bpifrance sur l'émission publique d'EMTN entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance financement modifiée par l'avenant n°1 en date du 8 avril 2015)**

Partie cocontractante :

EPIC Bpifrance

Personnes concernées :

- L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance, représenté par François JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Cette convention a pour objet l'octroi par l'EPIC Bpifrance d'une garantie au bénéfice des investisseurs ayant souscrit des EMTN, BMTN, emprunts bilatéraux et certificats de dépôts émis par votre société. Elle prévoit une rémunération de l'EPIC Bpifrance compte tenu de l'avantage qu'elle procure à Bpifrance Financement.

La rémunération de la garantie est révisable annuellement lors du conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance. Elle est fixée initialement à

- 0,15% de l'encours des titres émis dans le cadre des programmes de financements moyen et long-terme.
- 0,02% de l'encours des titres émis dans le cadre des programmes de financements court terme.

En application de cette convention, une charge globale de 39 161 637,39 € a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention et avenant relatifs aux prestations de services au titre de la gestion du produit Assurance Prospection**

Partie cocontractante :

Bpifrance Assurance Export

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et Président de Bpifrance Assurance Export ;

Nature, objet et modalités :

Vos conseils d'administration du 18 septembre 2017 et du 20 décembre 2017 ont autorisé la signature de cette convention et de son avenant entre Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Financement. Ils ont été signés respectivement le 25 septembre 2017 et le 20 décembre 2017 et s'inscrivent dans le contexte du projet de transformation de Bpifrance Assurance Export.

Il est prévu de concevoir des produits pouvant être gérés dans les systèmes informatiques de Bpifrance Financement de façon à faciliter l'instruction et la gestion au sein du réseau Bpifrance.

Selon les termes de cette convention, le nouveau produit « Assurance Prospection » fait l'objet d'une phase de test au sein des directions régionales du 1er octobre au 15 mars 2018.

Motivation de l'intérêt de la convention :

Cette convention se justifie par la volonté de mutualiser les moyens et développer les synergies au sein du groupe Bpifrance. Elle prévoit une rémunération permettant à votre société de couvrir l'ensemble des charges engagées pour la réalisation de ces prestations.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention intitulée « convention financière » entre Bpifrance Financement et Bpifrance Assurance Export relative à l'ouverture d'un compte courant**

Partie cocontractante :

Bpifrance Assurance Export

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et Président de Bpifrance Assurance Export SAS.

Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 16 décembre 2016 a autorisé cette convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bpifrance Financement s'engage en sa qualité d'établissement de crédit à recueillir les disponibilités de Bpifrance Assurance Export ou à lui fournir des liquidités.

En application de cette convention, le montant des intérêts du prêt est calculé chaque jour. Il est égal au produit de ce solde, de l'EONIA du jour majoré d'un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois, et d'une base nombre de jours exact de 365.

Les intérêts sont liquidés mensuellement et portés au débit ou au crédit du compte avec effet au premier jour du mois suivant.

A titre indicatif et sur la base d'un taux EONIA égal à -0,354 % l'an selon le taux au 16 décembre 2016), le taux effectif global annuel est réputé nul à la date de signature de la convention.

La convention a été signée le 20 décembre 2016 et a eu pour effet l'ouverture d'un compte courant dont le solde créditeur s'élevait à 5 591 705,33 € au 31 décembre 2016.

Motivation de l'intérêt de la convention :

Bpifrance Financement en tant qu'établissement de crédit ayant accès au marché monétaire a vocation à participer activement à la gestion de trésorerie des différentes entités du Groupe Bpifrance en leur ouvrant des comptes courants dans ses livres, à des conditions de marché.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention relative au contrat de prêt en cas de constat de stress de trésorerie de Bpifrance Financement**

Parties cocontractantes :

Bpifrance S.A. et Bpifrance Participations

Personnes concernées:

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance SA ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et François-Louis RICARD.
- Elisabeth HENRY PEREZ en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance SA ;
- Eric VERKANT en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance SA ;
- Bpifrance SA en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet, et motivation de l'intérêt de la convention :

Votre conseil d'administration du 15 décembre 2016 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de formaliser les modalités de la mobilisation, par Bpifrance SA et par Bpifrance Participations, au bénéfice de Bpifrance Financement, d'une partie de leur trésorerie disponible en cas de difficultés de trésorerie avérées de Bpifrance Financement et dans l'attente d'une solution pérenne. Cette convention a été signée le 21 décembre 2016.

Modalités :

En application de cette convention, le montant des intérêts du prêt est calculé chaque jour. Il est égal au produit de ce solde, de l'EONIA du jour majoré d'un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois, et d'une base nombre de jours exact de 365.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention entre Bpifrance Financement et Bpifrance Participations relative au back-up des opérations de marchés**

Partie cocontractante :

Bpifrance Participations

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance Participations ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 17 décembre 2015 a autorisé la signature de cette convention entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement. Cette convention a été signée le 14 janvier 2016 et permet à Bpifrance Participations de mandater Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou la cession de tout type d'actifs financiers.

Cette convention définit le cadre des relations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Participations.

La convention a pris effet le 14 janvier 2016 et est prorogée par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sauf dénonciation par l'une ou autre des Parties.

Motivation de l'intérêt de la convention :

La signature de cette convention est motivée par le souci d'assurer une permanence au sein du groupe Bpifrance de façon que les opérations de marché de Bpifrance Participations soient traitées même en cas d'absence des collaborateurs de Bpifrance Investissement en charge de ces opérations et également de réduire le risque opérationnel.

Modalités :

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de vingt mille euros hors taxes.

En application de cette convention, un produit de de 100 000 € a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention de prestation de services entre Bpifrance Financement et Bpifrance Participations relative à la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés (« Equity swap »)**

Partie cocontractante :

Bpifrance Participation

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance Participations ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature et objet :

Cette convention signée le 15 septembre 2015 et a pour objet l'encadrement de la prestation de services fournie par Bpifrance Financement à Bpifrance Participations, relative à la conclusion, par Bpifrance Participations, de contrats financiers et instruments dérivés.

Modalités :

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de cinquante mille euros hors taxes par an majorée de dix mille euros hors taxes par opération, sur la base d'un nombre d'opérations inférieur ou égal à dix transactions sur equity swap. Par avenant, cette rémunération sera ensuite ajustée annuellement, sur la base de la volumétrie effectivement constatée et des perspectives de développement sur les contrats financiers et instruments dérivés.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention réglementée de contrôle périodique avec Sogama Crédit Associatif**

Partie cocontractante :

SOGAMA Crédit Associatif

Personnes concernées :

Bpifrance Financement en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de SOGAMA Crédit Associatif.

Nature, objet et modalités :

Cette convention signée le 28 octobre 2014 confie à Bpifrance Financement la mission d'assurer les prestations de contrôle périodique au sein de SOGAMA Crédit Associatif prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Cette convention a pris effet au 1er janvier 2015 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Elle est renouvelée ensuite, par tacite reconduction, par périodes de trois ans.

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de quinze mille euros hors taxes par an, qui pourra être révisé à l'issue de la première période de la convention.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention de prestations de contrôle périodique entre Bpifrance Financement et ALSABAIL**

Partie cocontractante :

ALSABAIL

Personnes concernées :

Bpifrance Financement en tant que personne morale détenant plus de 10% des droits de vote d'ALSABAIL.

Nature, objet et modalités :

Cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle périodique prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014 réalisées par l'Inspection Général-Audit de votre société auprès d'Alsabail.

Cette convention précise que les prestations seront réalisées dans le respect de la charte d'audit de Bpifrance Financement et seront décrites dans un plan d'audit dont le contenu et les modalités sont approuvés chaque année.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration du 22 octobre 2009 entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

L'EPIC Bpifrance

Personnes concernées :

- L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance, représenté par François JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT ;

Nature, objet et modalités :

Cette convention relative à la mise en œuvre du dispositif des Prêts de Modernisation et de Transmission de la Restauration (« PPMTR ») prévoit notamment la mise en place de deux fonds : le fonds de garantie PMR (anciennement fonds de garantie « PPMTR ») et le fonds de compensation de bonification pour le PMR à taux zéro.

L'Etat verse les sommes provenant des recettes de la contribution annuelle sur les ventes du secteur de la restauration prévues par la loi à l'EPIC Bpifrance qui les reverse aux fonds sur la base des appels de fonds de votre société.

Votre conseil d'administration du 27 septembre 2011 a autorisé cette convention qui permet le transfert de l'EPIC Bpifrance vers Bpifrance Financement d'un montant, à hauteur des besoins exprimés et dans la limite de 7,9 millions d'euros de ressources, destiné à financer les actions de promotions du secteur de la Restauration et précise les modalités de versements de la contribution au FMR. D'autre part, cette convention prévoit l'évolution du PPMTR vers deux formules de Prêt pour la Modernisation de la Restauration, adaptés aux besoins des petits établissements.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention de gestion financière entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

L'EPIC Bpifrance

Personnes concernées :

L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de L'EPIC Bpifrance, représenté par François JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Cette convention définit la nature des prestations et les modalités de mise en place et de gestion des opérations de placement et de refinancement sur les marchés financiers, pour lesquelles votre société en assure la réalisation pour le compte de l'EPIC Bpifrance. Dans le cadre de ce dispositif, l'EPIC Bpifrance a délégué le pouvoir de mise en œuvre de ces opérations à la Direction des Opérations Financières de votre société. Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention de compte courant et de "cash pooling" entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

L'EPIC Bpifrance

Personnes concernées :

L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de L'EPIC Bpifrance représenté par François JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Cette convention définit le fonctionnement et les modalités de rémunération du compte-courant ouvert au nom de votre société dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.

Aucun fonds n'ayant été déposé sur le compte en application de cette convention, aucune charge d'intérêt ni aucun produit d'intérêt n'a été constaté dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Convention relative au fonds FEDER**

Partie cocontractante :

Bpifrance Régions

Personnes concernées :La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature, objet et modalités :

Cette convention définit les modalités de fonctionnement relatives au dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Conventions d'avances d'actionnaire**

Partie cocontractante :

L'EPIC Bpifrance

Personnes concernées :

L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Francois JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Ces conventions portent sur la mise en place des avances consenties par l'Etat envers votre société, dans le cadre de la constitution du fonds de surmutualisation et du fonds à capital préservé.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.		MAZARS
Ulrich SARFATI	Matthew BROWN	Jean LATORZEFF

13. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT BPIFRANCE FINANCEMENT

Bpifrance Financement est une société anonyme au capital de 839 907 320 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z) et le numéro LEI 969 500 Q2MA 9VB Q8B G884.

Bpifrance Financement a été créée le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

Site internet : www.bpifrance.fr
Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du prospectus.

13.1. Histoire et évolution de Bpifrance Financement

L'Etablissement public à caractère industriel et commercial OSEO est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confié pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Courant 2007, dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité a été donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) avec OSEO, tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Ainsi, le 1er janvier 2008 et après dissolution de l'AII, l'activité d' « Innovation Stratégique Industrielle » a été transférée par l'Etat à OSEO innovation.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenue OSEO SA, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la BPI a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe, et OSEO SA. Société anonyme et compagnie financière, elle est détenue, depuis le 12 juillet 2013, à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. OSEO, désormais dénommée Bpifrance Financement, est devenue la filiale de BPI-Groupe, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenus Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations. Enfin, la loi n°2015.990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement et a permis l'harmonisation des dénominations sociales de l'ensemble des entités du groupe, l'EPIC BPI-Groupe et BPI-Groupe devenant respectivement EPIC Bpifrance et Bpifrance SA.

13.2. Objet social de Bpifrance Financement

Bpifrance Financement a pour objet en particulier, conformément à l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement, d'exercer les missions d'intérêt général suivantes :

- Promouvoir la croissance par l'innovation et le transfert de technologies, dans les conditions mentionnées à l'article 9 de ladite ordonnance ;

- Contribuer au développement économique en prenant en charge une partie du risque résultant des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises ;

- Contribuer aux besoins spécifiques de financement des investissements et des créances d'exploitation des petites et moyennes entreprises.

La société contribue au financement des investissements et des créances d'exploitation des entreprises de taille intermédiaire.

La société contribue également au renforcement de l'action nationale et locale en faveur de l'entreprenariat, notamment dans les territoires fragiles, pour favoriser la création et les reprises d'entreprises, aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises.

A l'effet des activités susvisées, Bpifrance Financement peut effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, et notamment acquérir et vendre, prendre et donner à bail à construction ou emphytéotique, faire construire tous immeubles.

13.3. Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées générales et aux votes.

13.4. Autres renseignements de caractère général concernant l'émetteur

13.4.1. Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- pour l'exercice 2018, le document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2019, sous le numéro de dépôt D.19-0339. Les comptes consolidés figurent en pages 93 à 190 et le rapport d'audit correspondant figure en pages 242 à 249 du même document. L'attestation des personnes responsables du document de référence figure en page 279.

- pour l'exercice 2017, le document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2018, sous le numéro de dépôt D.18-0430. Les comptes consolidés figurent en pages 80 à 165 et le rapport d'audit correspondant figure en pages 218 à 224 du même document. L'attestation des personnes responsables du document de référence figure en page 251.

13.4.2. Informations sur les tendances

Bpifrance Financement atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

13.4.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Bpifrance Financement atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

13.4.4. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Bpifrance Financement atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

13.4.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance des personnes responsables du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

13.4.6. Documents accessibles au public

Bpifrance Financement atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts à jour de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2019 de la société Bpifrance Financement est accessible sur son site internet : bpifrance.fr,
- les rapports annuels 2018 et 2017, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet : bpifrance.fr.

14. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTROLE DES COMPTES

14.1. Personnes responsables

Monsieur Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance Financement, et Monsieur Arnaud CAUDOUX, Directeur Exécutif, sont responsables des informations contenues dans le présent document.

14.1.1. Attestation du Directeur général et du Directeur Exécutif

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant dans le présent Document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 14 avril 2020

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général

Arnaud CAUDOUX
Directeur Exécutif

14.2. Contrôleurs légaux des comptes

14.2.1. Titulaires

MAZARS, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex – nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale Ordinaire le 9 mai 2016 et expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, représenté par Jean LATORZEFF et Matthew BROWN.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités et certifiés par Charles de BOISRIOU et Matthew BROWN et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités et certifiés par Jean LATORZEFF et Matthew BROWN.

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – 2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris la Défense – nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale Mixte le 12 mai 2015 et expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, représenté par Ulrich SARFATI.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités et certifiés par Ulrich SARFATI.

14.2.2. Suppléants

Monsieur Franck BOYER
61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2022.

KPMG Audit FS I
2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris la Défense
Nommé par l'Assemblée générale du 12 mai 2015 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2021.

15. TABLES DE CONCORDANCE

1. Table de concordance du Document d'enregistrement universel

Figurent dans la présente table de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par les annexes I et II du règlement délégué (UE) numéro 2019/980 de la Commission Européenne du 14 mars 2019 (le « règlement »), les numéros du ou des paragraphes du présent Document d'enregistrement universel dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Sauf précision contraire, les références, dans la présente table de concordance, à des notes renvoient aux notes de l'Annexe des comptes consolidés.

Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980			Document d'enregistrement universel
			Section(s)
I		Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.		Personnes responsables	14.1
2.		Déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement universel	14.1
II		**Contrôleurs légaux des comptes**	
1.		Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	14.2
2.		Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	Sans objet
III		**Facteurs de risques**	
			5.2
IV		**Informations concernant l'émetteur**	
1.		Histoire et évolution de la société	13.1
V		**Aperçu des activités**	
1.		Principales activités	3 et 5.1.4
2.		Principaux marchés	3 et 5.1.4
3.		Évènements importants dans le développement des activités	5.1.2 et 5.2
4.		Stratégie et objectifs	5.1.3
5.		Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Sans objet
6.		Position concurrentielle	3
7.		Investissements	5.1.9 et 5.1.8
IV		**Structure organisationnelle**	
1.		Description sommaire du groupe	4
2.		Liste des filiales importantes	5.1.9 et note 7.2 (Annexe des comptes sociaux)
IX		**Examen de la situation financière et du résultat**	
1.		Situation financière	5.1.6
2.		Résultat d'exploitation	2.1 et note 40 (Annexe des comptes sociaux)

Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980			Document d'enregistrement universel
			Section(s)
X		**Trésorerie et capitaux**	
1.		Informations sur les capitaux	5.1.5
2.		Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	10
3.		Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	5.1.5
4.		Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	5.2
5.		Informations concernant les sources de financement attendues	Note 8.6.4
XI		**Environnement réglementaire**	5.2
XII		**Information sur les tendances**	5.1.7 et 13.4.2
XIII		**Prévision ou estimation du bénéfice**	Sans objet
XIV		**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	
1.		Conseil d'administration et Direction générale	6.1, 6.2, 6.3
2.		Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	13.4.5
XV		**Rémunération et avantages des personnes visées au point XIV.1**	
1.		Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	6.4
2.		Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	10 et note 10
XVI		**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
1.		Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	6.1.2 et 6.1.3
2.		Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales	Sans objet
3.		Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	6.52, 6.5.3, 6.5.4 et 5.3.1
4.		Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	6.5 (préambule)
		Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	6.1.2
XVII		**Salariés**	
1.		Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	9 et note 44 (Annexe des comptes sociaux)
2.		Participations et stock-options des administrateurs	Sans objet

3.		Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Sans objet
XVIII		**Principaux actionnaires**	
1.		Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	Sans objet
2.		Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	Sans objet
3.		Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	2.2
4.		Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entrainer, à une date ultérieure, un changement de son contrôle	Sans objet
XIX		**Transactions avec des parties liées**	5.1.9, 6.5.2, 12.3 et note 13.1
XX		**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
1.		Informations financières historiques	9
		Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
		Audit des informations financières annuelles historiques	14.2.1
2.		Informations financières pro-forma	Sans objet
3.		États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	10 et 11
7.		Politique de distribution de dividendes	5.1.9
8.		Procédures judiciaires et d'arbitrage	13.4.3
9.		Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	13.4.4
XXI		**Informations supplémentaires**	
1.		Capital social	13 (préambule)
2.		Acte constitutif des statuts	13.4.6
XXII		**Contrats importants**	Sans objet
XXIV		**Documents disponibles**	13.4.6

2. Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document d'enregistrement universel correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Il est précisé que les références, dans la présente table de concordance, à des notes renvoient aux notes de l'Annexe des comptes consolidés.

Rapport financier annuel			Document d'enregistrement universel
			Section(s)
I		**Comptes annuels de la Société**	11
II		**Comptes consolidés de la Société**	10
III		**Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L 225-102, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce**	
1		Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce : - Analyse des résultats - Analyse de la situation financière - Indicateurs clés des ressources humaines et environnementaux - Principaux risques et incertitudes - Délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	 5.1.6 5.1.4 5.1.8 5.2 6.9
		Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce : - Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	Sans objet

Rapport financier annuel			Document d'enregistrement universel
			Section(s)
3.		Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce : - Rachat par la Société de ses propres actions	 5.1.9
IV		**Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel**	14.1
V		**Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés**	12
VI		**Honoraires des Commissaires aux comptes**	Note 13.2
VII		**Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise**	6
VIII		**Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration**	12.2

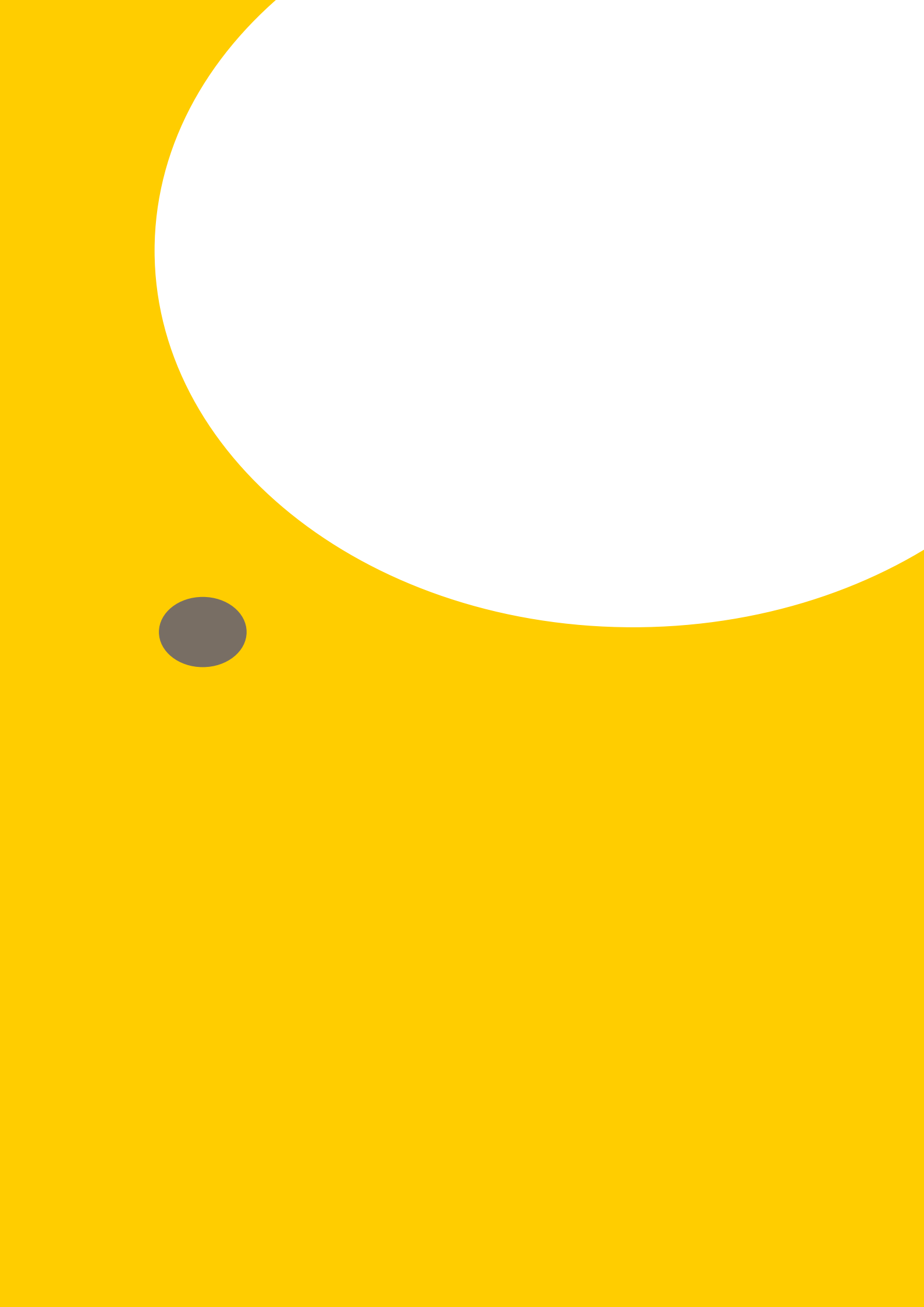

Bpifrance Financement
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 839 907 320 €
320 252 489 RCS Créteil

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01
www.bpifrance.fr